

Zeitschrift: INSA: Inventar der neueren Schweizer Architektur, 1850-1920: Städte = Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes = Inventario svizzero di architettura, 1850-1920: città

Band: 7 (2000)

Artikel: Montreux

Autor: Neuenschwander Feihl, Joëlle / Barbey, Gilles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Montreux

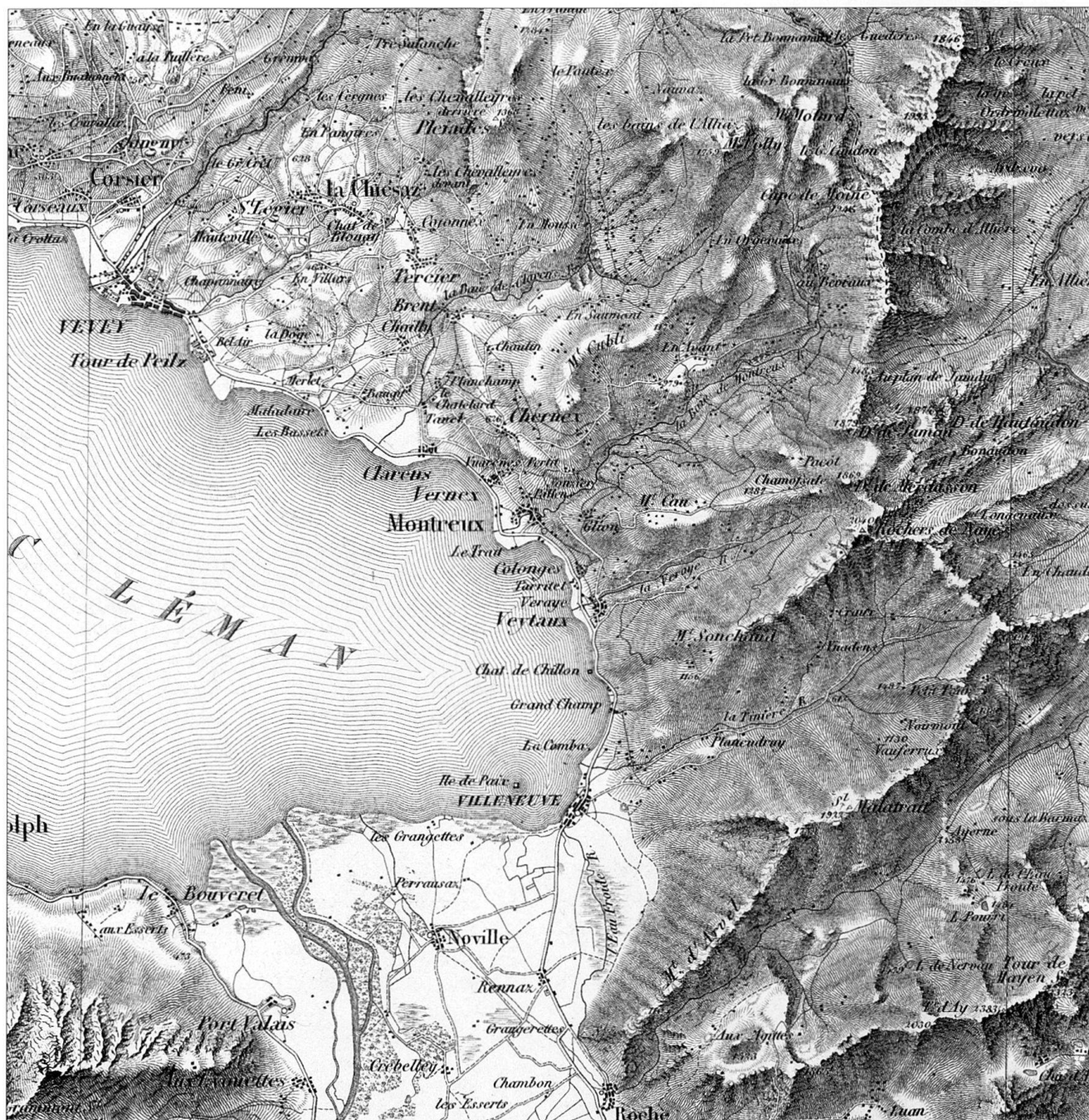


Fig. 1 Plan de situation de Montreux. Extrait de la Carte topographique de la Suisse. Echelle 1:100 000. Feuille XVII, 1844.

Table des matières

1	Aperçu historique	
1.1	Table chronologique	14
1.2	Aperçu statistique	20
1.2.1	Territoire communal	20
1.2.2	Evolution démographique	20
1.2.3	Statistique touristique	22
1.3	Personnalités locales	22
1.3.1	Syndics	26
1.3.2	Directeurs des travaux	26
2	Développement urbain	
2.1	Entre lac et montagne, une confédération de villages	27
2.2	Les atouts de la station de villégiature	27
2.3	L'apparition du tourisme 1830–1860	28
2.4	La première phase d'extension 1860–1875	29
2.5	Crise et réactions 1875–1890	31
2.5.1	Le funiculaire Territet-Glion	33
2.5.2	Le tramway Vevey-Chillon	33
2.6	Le grand boom 1890–1914	35
2.6.1	Folies ferroviaires	37
2.6.2	Les Communs de Clarens	40
2.6.3	Le réveil des Planches	42
2.6.4	Un jardin au bord du lac	44
2.7	L'avenue des Alpes	44
2.7.1	Le concours	45
2.7.2	Les projets	45
2.7.3	Le redimensionnement du projet	48
2.7.4	La réglementation du bâti	49
2.7.5	Le chantier	50
2.7.6	Les balbutiements de la réglementation	50
2.7.7	La progression du bâti	50
2.8	Les outils de contrôle du bâti	52
2.8.1	La réglementation des constructions aux Planches	52
2.8.2	La réglementation des constructions au Châtelard	53
2.8.3	Le plan d'extension du Châtelard	54
2.9	De la grève au boulevard, des blanchisseuses aux femmes du monde	56
2.9.1	Les terrasses	56
2.9.2	Le quai de Clarens	56
2.9.3	Le port et le quai de Planchamp à Territet	56
2.9.4	Le quai de La Rouvenaz	57
2.9.5	Le quai du Midi ou quais Ernest Ansermet et du Casino	58
2.9.6	Le quai Edouard Jaccoud	60
2.9.7	Le quai de Vernex, un quai paysager	60
2.9.8	Le quai du Bocherex ou quai Ami Chessex	61
2.9.9	Le quai de Bon-Port ou quai des Fleurs	62
2.10	Secteurs	64
2.10.1	De Vernex à Bon-Port	65
2.10.2	Crin-La Corsaz	66
2.10.3	Clarens	66
2.10.4	Territet	66
2.10.5	Glion	67
2.10.6	Caux	68
2.10.7	Les Avants	68

3	Inventaire topographique	
3.1	Plans d'ensemble	69
3.2	Répertoire géographique	74
3.3	Inventaire	79
4	Annexes	
4.1	Notes	130
4.2	Sources des illustrations	133
4.3	Archives et musées	134
4.4	Institutions et entreprises	134
4.5	Bibliographie	135
4.6	Iconographie urbaine	136
4.7	Plans d'ensemble	137
4.8	Commentaire sur l'inventaire	137

1 Aperçu historique

1.1 Table chronologique

1761 Publication par Rousseau de *Julie ou la Nouvelle Héloïse*.

1816 Séjour de Byron à Clarens; il visite le Château de Chillon et écrit *The Prisoner of Chillon*.

1823 Lancement à Genève du Guillaume Tell, premier bateau à vapeur de Suisse. Voir 1854.

1827 Premier bureau de poste à La Rouvenaz.

1830–1839 Ouverture de 7 pensions dont 3 dans des bâtiments construits à cet effet parmi lesquels l'Auberge du Cygne en 1836, ancêtre du Montreux-Palace. Le Cercle compte environ 3000 habitants à la fin de la décennie.

1834 Début des travaux d'endiguement de la Baye de Clarens, qui seront anéantis par la crue de 1846. Voir 1847.

1840–1849 Ouverture de 3 pensions dont le Chasseur des Alpes en 1841, ancêtre du Grand Hôtel de Territet. La population a augmenté de 6,6%.

1840 Ouverture de l'Hôtel Byron à Villeneuve.

1846 Nouveau pont de Montreux entre les villages de Chêne et des Planches. Voir 1873.

1854 Les bateaux à vapeur desservent Montreux; instauration d'un service de radelage à La Rouvenaz. Voir 1823 et 1860.

1857 Bureau de télégraphe à Vernex.

1859 Transfert du bureau de poste de La Rouvenaz à Vernex.

1860–1869 Une trentaine de nouveaux hôtels ou pensions, dont 21 sont ouverts dans des bâtiments construits à cet usage. Trois établissements sont agrandis et doublent leur capacité d'accueil. La courbe démographique suit le mouvement: +56.5% au Châtelard et +36% aux Planches.

1860 Débarcadères de La Rouvenaz et de Clarens. Voir 1854 et 1865.

1861 Fondation par Julien Dubochet d'une première banque à Montreux.

1861 Ligne ferroviaire Lausanne-Villeneuve.

1861 Port à Territet.

1862 Fondation à Vevey de la Société vaudoise d'éclairage par le gaz. Voir 1865.

1864 Château des Crêtes à Clarens, propriété de Vincent Dubochet.

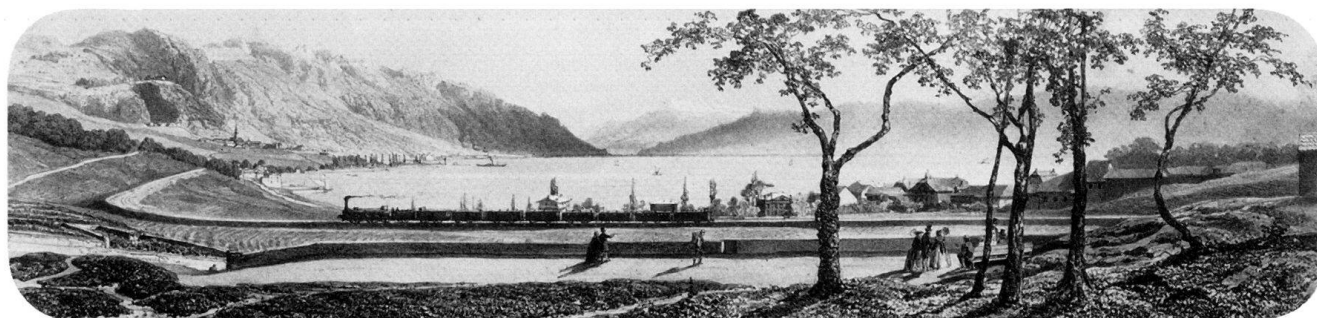


Fig. 2 Le village de Clarens avec, à l'arrière-plan, les peupliers de La Rouvenaz ainsi que les villages de Chêne et des Planches, à l'époque des premiers convois ferroviaires, vers 1861–1865.

1846 Le Cercle des Planches prend le nom de Cercle de Montreux.

1847 Suite à une crue dévastatrice de la Baye de Clarens, nouveau système d'endiguement. Voir 1834.

1850–1859 Dix-sept nouveaux établissements hôteliers recensés, dont un est reconstruit et un autre doublé. La moitié d'entre eux sont ouverts dans les bâtiments d'habitation existants. Forte hausse de la population: +30% au Châtelard et +54% aux Planches.

1852–1857 Route carrossable de Montreux à Glion.

1852 Route entre Chernex et Les Avants.

1854 Chapelle de l'Église libre.

1865 Mise en service du gaz de ville à Montreux. Voir 1862 et 1871.

1865 Débarcadère de Territet.

1865 Stand de tir à La Rouvenaz. Voir 1891.

1867 Bureau de poste et télégraphe à Clarens.

1867 Fondation du journal *La Feuille d'Avis de Montreux*.

1868 Bureau de poste et télégraphe à Veytaux.

1868 Télégraphe à l'Hôtel des Alpes à Territet.

1868 Création de la Banque de Montreux. Voir 1874.

1868 Fondation de la Société des Eaux des Avants qui assure l'année suivante la distribution de l'eau.

1869 Création de la Société d'embellissement. Voir 1877.

1869 Télégraphe à l'Hôtel du Righi Vaudois à Glion.

1870–1879 Vingt-deux nouveaux hôtels, dont 18 avant 1875, date d'un ralentissement économique important. Avant cette première crise, 4 autres établissements sont considérablement agrandis et 6 sont rebâti à neuf. La courbe de la population rend compte de la baisse de l'activité économique: 7,9% seulement de hausse au Châtelard et baisse de 1,7% aux Planches.

1871 Collège de Vernex.

1871 Bureau de télégraphe aux Planches.

1871 Gaz de ville à Glion. Voir 1865.

1871 Nouvelle route de Sonzier à Chernex.

1873 Eglise écossaise à Vernex.

1873–1876 Elargissement du pont de Montreux. Voir 1846.

1873 Bureau de poste aux Planches.

1874–1876 Construction par Vincent Dubochet d'une cité de 21 villas à Clarens.

1874 Premier siège de la Banque de Montreux. Voir 1868 et 1909.



Fig. 3 Le village, la gare et le collège de Clarens, vers 1890.

1874 Fondation de la Société du Musée dont l'objectif est de constituer une collection pédagogique et une bibliothèque à destination des élèves du Collège. Voir 1920.

1874 Constitution de la Société de l'Infirmier de Montreux. Voir 1877.

1876 Hôtel de Ville des Planches.

1876 Chapelle protestante et anglicane aux Avants.



Fig. 4 Vernex et le débarcadère de La Rouvenaz, vers 1865–1870. A gauche, l'Hôtel du Cygne dresse son imposante silhouette.

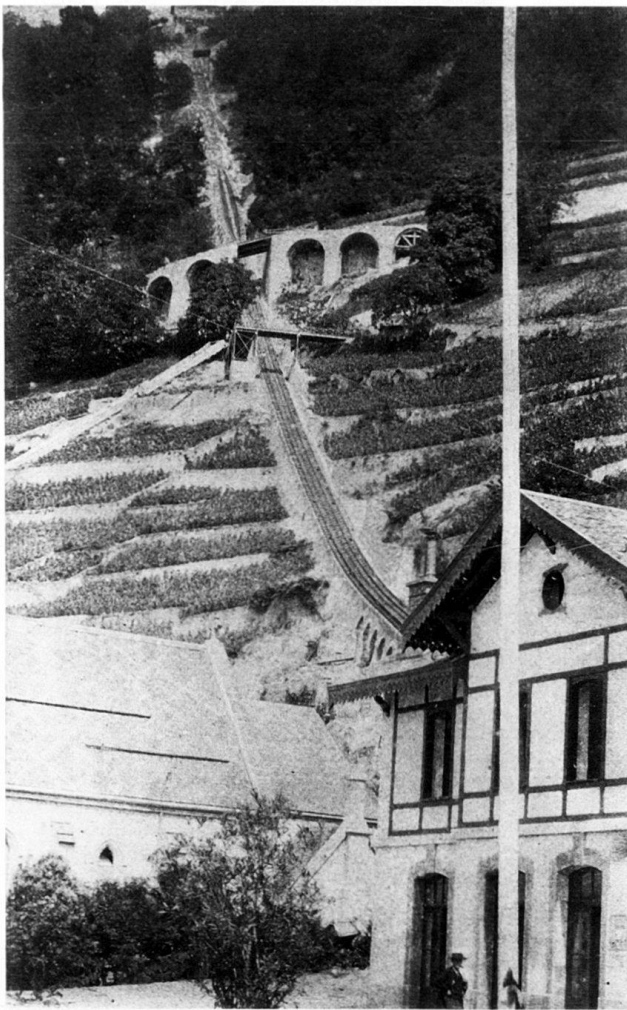


Fig. 5 La station inférieure et la voie vertigineuse du funiculaire Territet-Glion, le 19 août 1883, jour de son inauguration.

1877 Suite à la réorganisation de la Société d'embellissement, création de la Société d'Utilité publique. Voir 1869.

1877 Eglise anglaise à Territet.

1877 Infirmerie de Montreux à l'avenue Belmont. Voir 1874.

1878 Salles de réunions à Clarens.

1879 Fondation de la Société des maîtres d'hôtels de Lausanne, Vevey et Montreux présidée par Ami Chessex, dont le *Journal des étrangers* est l'organe officiel. Voir 1891.

1879 Premier téléphone, à usage interne, de Suisse mis en service à l'Hôtel des Alpes. Voir 1883.

1880-1889 Décennie critique pour l'économie européenne et par conséquent pour celle de Montreux. Cinq nouveaux établissements voient le jour et deux anciens sont doublés d'une nouvelle construction: l'Hôtel Breuer à Bon-Port en 1883-1884 et l'Hôtel des Alpes à Territet avec l'ouverture en 1888 du Grand Hôtel. Le recensement

fédéral de 1888 enregistre une hausse de 29% au Châtelard et de 62,5% aux Planches; ce dernier chiffre s'explique peut-être par la récente ouverture du Grand Hôtel qui porte la capacité d'accueil du complexe à 250 lits pour une population qui atteignait 1500 habitants en 1880.

1880 Ecole de Chernex.

1881 Kursaal et Eglise allemande à Vernex.

1882-1888 Captage par Ami Chessex d'une source qui actionne les deux ascenseurs hydrauliques du Grand Hôtel de Territet, ouvert en 1888, et une dynamo produisant de l'électricité.

1882 Trinkhalle de la Société des Eaux alcalines de Montreux.

1883 Funiculaire Territet-Glion.

1883 Installation du téléphone. Voir 1879 et 1885.

1884 Bureau de télégraphe à Territet.

1884 Epidémie de choléra en Europe, création d'une commission de salubrité sur demande du gouvernement cantonal.

1885 Eglise catholique de Montreux.

1885 Cent six appareils téléphoniques à Montreux qui prend la tête du classement européen en la matière. Voir 1883 et 1899.

1885 Service d'omnibus hippomobile entre Le Basset et Veytaux à l'initiative de la Société des maîtres d'hôtels.

1885 Premier essai de tramway à La Rouvenaz, sur 100 m. Voir 1888.

1886 Eglise anglaise de Vernex-Clarens.

1886 Collège de Clarens et école de Brent.

1886 Constitution de la Société électrique Vevey-Montreux (SEVM). Voir 1887 et 1904.

1887 Le 25 décembre, illumination électrique du Grand Hôtel de Territet par la SEVM. Voir 1886 et 1888.

1887 Association pour la restauration du Château de Chillon.

1888 Début d'exploitation par la SEVM du premier tramway électrique de Suisse entre Vevey et Chillon. Voir 1886, 1904.

1888 Bains publics à Clarens. Voir 1911.

1888 Rupture du réservoir de la SEVM à Sonzier.

1890-1899 Seize bâtiments sont édifiés pour accueillir des touristes, 3 sont ouverts dans des bâtiments existants, 4 autres sont reconstruits et une dizaine d'hôtels sont surhaussés. La population du Cercle passe de 9600 à 15'866 habitants, soit une hausse de 38% pour Le Châtelard et de 86% pour Les Planches qui compte alors 4533 habitants.

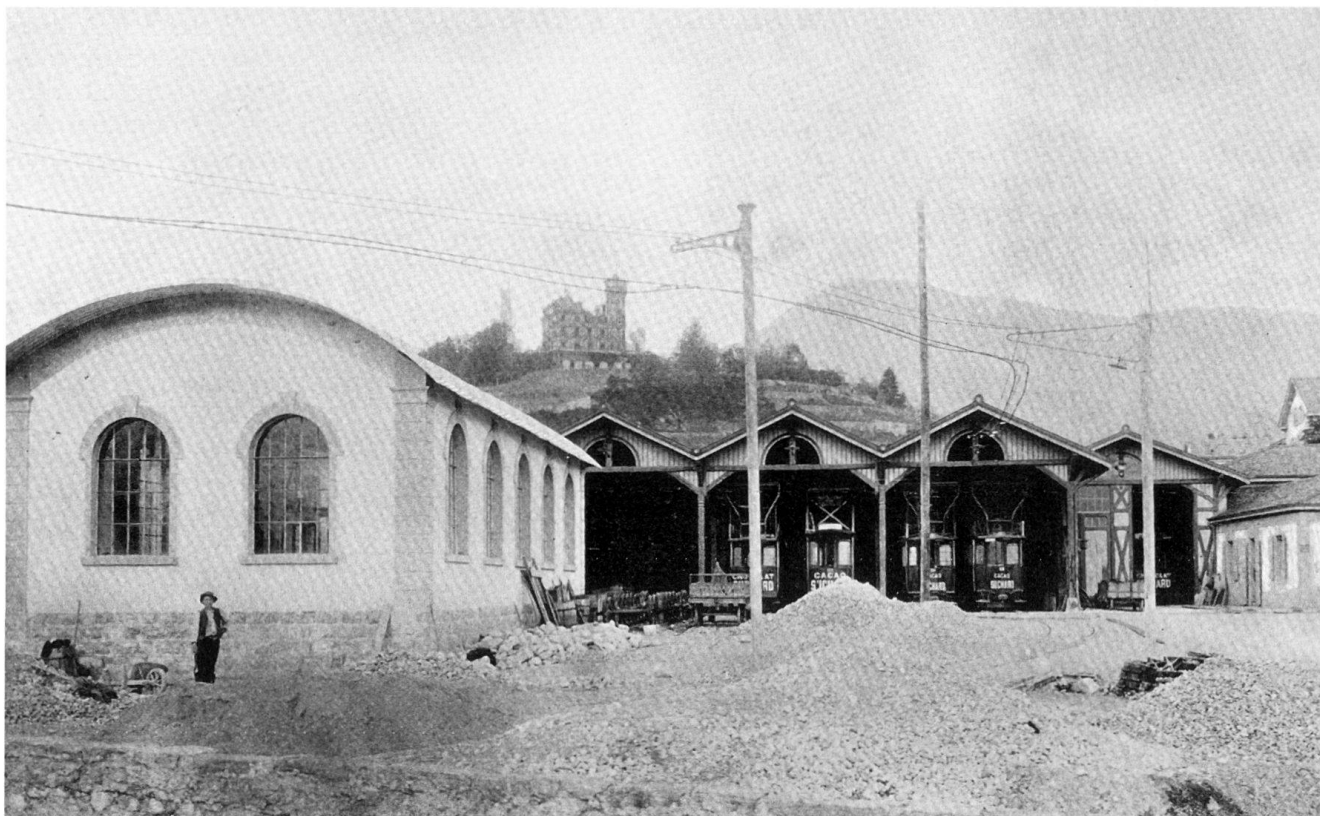


Fig. 6 Le dépôt du tramway Vevey–Montreux–Chillon de la SEVM à Clarens en 1896; au loin, le Château des Crêtes.

1890–1892 Première concession abandonnée de chemin de fer Montreux-Jaman-Montbovon et projet non exécuté de relier cette ligne à celle du Glion-Naye. Voir 1901.

1891 Exposition cantonale d'horticulture sous le Marché couvert achevé à cette occasion.

1891 La Société des maîtres d'hôtels devient Société des hôteliers de Montreux et environs. Voir 1879.

1891 Distribution d'électricité aux particuliers.

1891 Nouveau stand de tir de Ballalaz. Voir 1865 et 1921.

1891 Achèvement de la construction du quai de La Rouvenaz. Voir 1906.

1891 Effondrement du quai du Midi.

1892 Chemin de fer Glion-Naye.

1892 Doublement de la voie de chemin de fer Jura-Simplon.

1892 Demandes de concession pour un tramway et pour un funiculaire de la gare de Montreux à Glion, jamais exécutés.

1893 Bureau de poste à Territet.

1894 Début du chantier de l'avenue des Alpes.

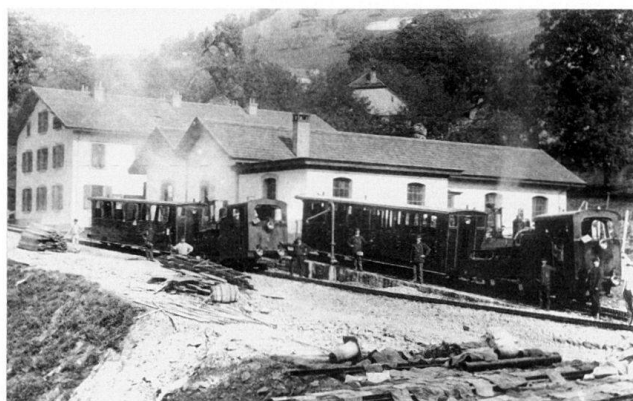


Fig. 7 Le dépôt de Glion du chemin de fer Glion-Naye dont les locomotives ont été acheminées par route de Montreux à Glion.



Fig. 8 L'Hôtel des Rochers de Naye au terminus du chemin de fer du Glion-Naye en 1893.

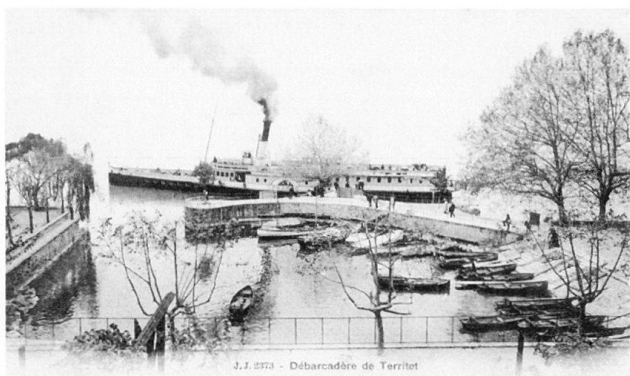


Fig. 9 Le port de Territet vers 1900.

1894 Règlement sur la police des constructions du Châtelard. Voir 1896.

1895 Constitution à Aigle de la Société des Forces motrices de la Grande Eau à l'initiative d'Ami Chessex. L'année suivante, grâce à son usine de Vuargny, elle alimente Leysin et Aigle, puis d'autres communes du Chablais vaudois. Voir 1904.

1896 Faillite de la Banque Julien Dubochet.

1896 Jardin alpin de la Rambertia à Naye.

1896 Compléments au règlement sur la police des constructions du Châtelard. Voir 1894 et 1897.

1897 Nouveau collège et bâtiment de l'administration communale du Châtelard.

1897 Première Fête des Narcisses organisée à l'initiative des hôteliers; le comité est emmené par Alexandre Emery.

1897 Demande de concession pour un funiculaire, jamais réalisé, reliant Les Planches à Glion, en prolongement du tramway Trait-Planches.

1897 Ouverture du quai entre La Rouvenaz et l'Hôtel du Cygne.

1897 Règlements sur les constructions pour l'avenue Belmont, la route des Colondalles et les quais. Voir 1896 et 1904.

1898 Tramway Trait-Planches. Voir 1912.

1898 Début du chantier de restauration du Château de Chillon, sous la direction de l'archéologue cantonal Albert Naef.

1899 Installation de fils téléphoniques entre Berne et Montreux. Voir 1885 et 1900.

1899 Cure et Ecoles catholiques à l'avenue des Planches.

1899 Publication du journal *Le Messager de Montreux*.

1899 Etude d'un chemin de fer Caux-Les Avants par la Compagnie du Glion-Naye, jamais réalisé.

1900-1909 Période faste de l'industrie des étrangers: si seuls 5 nouveaux établissements s'installent

dans des bâtiments existants, 17 hôtels sont édifiés dont le Caux-Palace et le Montreux-Palace qui totalisent 800 lits à eux deux; 4 autres sont reconstruits dont l'Hôtel des Alpes à Territet, 8 doublent leur capacité et 8 encore sont surhaussés. L'augmentation de la population est de 31%.

1900 Création du golf d'Aigle par les hôteliers de la région. Voir 1908.

1900 Relations téléphoniques directes avec Genève. Voir 1885.

1900 Bureau officiel de renseignements à l'intention des hôtes.

1900 Nouveau cimetière en Troches sur la commune des Planches.

1900 Suite au rachat de la Société des Eaux des Avants par les communes concernées, le service de distribution d'eau devient public.

1900 Lazaret de la Foge.

1900 Demande de concession refusée pour un tramway entre La Rouvenaz et la gare de Montreux.

1901 Pont de Brent.

1901 Compagnie de chemin de fer Montreux-Oberland bernois (MOB) entre Montreux et Les Avants. Voir 1890 et 1903.

1902 Chemin de fer Vevey-Chamby.

1902 Association pour la protection des sites.

1902 Règlement sur le plan d'extension du Châtelard. Voir 1913.

1903 Nouvelle gare centrale de Montreux.

1903 Le MOB atteint Montbovon. Voir 1901 et 1904.

1903 Tramway Chillon-Villeneuve.

1904-1905 Plusieurs demandes de concession de chemin de fer restées sans suite: sur rail entre Glion et Sonzier et entre Villeneuve et Sonchaux par Caux; chemins de fer aériens Glion-Sonzier, Les Avants-Sonloup-Mont Cubly, Veytaux-Sonchaux.

1904 Fête nationale suisse de lutte.

1904 Extension de la ligne du MOB entre Montbovon et Gstaad. Voir 1903 et 1905.

1904 Ecole de Glion.

1904 Création de la Société romande d'électricité (SRE) par la réunion de la SEVM et de la Société des Forces motrices de la Grande Eau. Voir 1888 et 1895.

1904 Nouveau règlement sur la police des constructions du Châtelard. Voir 1897.

1905 MOB entre Montbovon et Zweisimmen. Voir 1904.

1905 *La Feuille d'Avis de Montreux* et *Le Messager de Montreux* deviennent des quotidiens.

1905 Assemblée générale de la Société suisse des hôteliers.

1906–1910 Elargissement de la route de Belmont, corniche montreu­sienne.

1906 Tunnel du Simplon.

1906 Effondrement du quai de La Rouvenaz. Voir 1891.

1906 Ouverture du quai de Vernex à Clarens.

1906 Eglise anglaise de Caux.

1907–1908 Projet de tunnel ferroviaire de Crin à Veytaux. Les CFF, la Société du Grand Hôtel de Territet et les communes concernées se partagent les frais d'études dues à l'ingénieur P. Manuel.

1907 Abondance de projets de chemin de fer non réalisés: chemin de fer électrique des Avants au Moléson; funiculaire de Chamby au Mont Cubly; chemin de fer à crémaillère Chamby-Chalet Rambert-Mont Cubly avec embranchement à adhérence Chalet Rambert-Bains de l'Alliaz; chemin de fer électrique à crémaillère Veytaux-Sonchaux-Caux; trois projets de voie ferrée entre le lac et la gare de Montreux.

1907 Approbation du plan de voirie des Communs de Clarens. Voir 1911.

1907 Règlement sur la police des constructions et sur le plan d'extension des Planches.

1908 Eglise catholique de Caux.

1908 Rachat du golf d'Aigle par la Société du Kur-saal et agrandissement. Voir 1900.

1909 Chemin de fer Montreux-Glion.

1909 Collège de Collonge, chapelles catholiques de Glion et des Avants, nouveau siège de la Banque de Montreux. Voir 1874.

1909 Demande de concession pour un chemin de fer électrique Caux-Sonchaux, jamais exécuté.

1910–1920 Entre 1910 et 1914, 4 nouveaux établissements ouvrent leurs portes, 3 sont doublés d'une annexe et un quatrième est exhaussé. Entre 1910 et 1913, la population augmente de 16% au Châtelard et de 7% aux Planches, pour atteindre respectivement 13'700 et 6400 habitants; en 1920, la baisse par rapport au début de la décennie s'élève à 8,5% dans la première commune et 14% dans la seconde.

1910 Funiculaires Territet-Mont-Fleuri et Les Avants-Sonloup.

1910 Achèvement du quai du Bocherex.

1910 Concours pour un bâtiment scolaire sous Les Planches remporté par les architectes Thévenaz et Schnell; la construction est ajournée à plusieurs reprises, puis abandonnée au lendemain de la guerre.

1911 Chemin de fer Clarens-Chailly-Blonay.

1911 Collège des Avants et abattoirs des Brayères.

1911 Création de nouveaux bains publics à Clarens. Voir 1888.

1911 Mise à l'enquête du premier tronçon d'un chemin de fer de Glion à Caux, abandonné par la suite.

1911 Demande de concession pour ascenseurs électriques système Pater Noster et ordinaire pour relier le débarcadère de La Rouvenaz à la gare de Vernex, jamais exécutés.

1911 Tronçon inférieur de la rue d'Etraz.

1911 Ouverture de routes aux Communs de Clarens. Voir 1907 et 1915.

1912 Accident du tramway Trait-Planches dû à la rupture des freins. Suspension définitive de l'exploitation. Voir 1898.

1912 Vœu au Conseil communal du Châtelard en faveur de la fusion des trois communes du Cercle ou du moins de la centralisation de certains services; projet repoussé la même année. Voir 1914.

1912 Ecole de Chailly.

1913 Règlement révisé sur le plan d'extension du Châtelard. Voir 1902.

1914 Commission intercommunale pour l'étude de la fusion des communes du Cercle. Voir 1912 et 1916.

1914 Concours pour la construction d'un hôpital de 60 lits remporté par les architectes Polak et Piollenc; la guerre interrompt le processus.

1915 Concours pour l'aménagement des Communs de Clarens. Voir 1911.



Fig. 10 Le viaduc du Montreux-Glion aux Planches au moment de sa construction en 1908.

1915 Ordonnance fédérale interdisant la création d'hôtels ou leur agrandissement. Voir 1924.

1916 Suite à la décision de son Conseil communal (35 voix contre 1), Veytaux se retire du projet de fusion des communes. Voir 1914 et 1920.

1916 Rue et place de la Paix.

1919 Concours pour le plan d'extension du Châtelard.

1920 Rapport de la Commission chargée de l'étude de la fusion du Châtelard et des Planches. Voir 1916 et 1922.

1920 Abolition des jeux dans les kursaals de Suisse votée par le peuple; jeux réintroduits en 1928.

1920 Musée du Vieux-Montreux dans le Couvent de Sâles, restauré par les soins de Louis Villard et Otto Schmid à l'initiative de la Société du Musée. Voir 1874.

1921 Fondation de la Société de Développement de Montreux par les autorités communales, la Société des hôteliers et divers groupements économiques qui décident de la création d'un office du tourisme.

1921 Nouveau stand de tir à Chailly. Voir 1891.

1922 En votation populaire, la fusion entre Les Planches et Le Châtelard est refusée par la première et acceptée par la seconde. Voir 1920 et 1961.

1924 Loi fédérale restreignant la construction et l'agrandissement d'hôtels. Voir 1915.

1932 Reprise par la Banque populaire suisse (BPS) de la Banque de Montreux en faillite.

1932 Inauguration du nouveau centre administratif de la SRE au Pierrier de Clarens.

1961 Fusion des communes du Châtelard et des Planches. Voir 1922.

1.2 Aperçu statistique

1.2.1 Territoire communal

La *Deuxième statistique de la superficie de la Suisse de 1923/24*¹ fournit les données suivantes relatives au territoire communal.

Le territoire politique comme unité de superficie

	Le Châtelard	Les Planches
Superficie totale	2155 ha 61 a	1181 ha 00 a
Surface productive		
sans les forêts	1356 ha 77 a	705 ha 60 a
forêts	693 ha 63 a	431 ha 80 a
en tout	2050 ha 40 a	1137 ha 40 a
Surface improductive	105 ha 21 a	43 ha 60 a

La subdivision territoriale du Châtelard et des Planches se compose, comme 312 autres, d'une portion de terre et d'une portion de lac attenante. Dans cette statistique, la surface lacustre n'est pas prise en considération.

Le Châtelard était alors une «commune entièrement mesurée, mais non d'après les prescriptions fédérales», et Les Planches une «commune entièrement mesurée conformément aux prescriptions fédérales».

Rapport entre les communes politiques comme unités de superficie et les branches d'administration spéciales

Communes politiques

Le Châtelard, Les Planches, protestantes, françaises

Bourgeoisies

Le Châtelard, Les Planches

Assistances publiques

Le Châtelard, Les Planches

Paroisses

– protestantes: Le Châtelard: Montreux, égl. annexe à Brent, égl. libre; Les Planches: Montreux, égl. annexe à Glion

– catholiques: Le Châtelard: Montreux avec les chap. des Avants et de Clarens; Les Planches: Montreux, chap. à Caux et Glion

Ecoles primaires

Le Châtelard: Les Avants, Brent, Chailly avec éc. pr. sup.,

Chernex, Clarens, Vernex-Montreux avec éc. pr. sup., Villars

Les Planches: Les Planches, Caux, Collonge avec éc. pr. sup., Glion

Offices et dépôts postaux

Le Châtelard: Montreux (1^{ère} classe) avec succursales de 2^e classe à Clarens et de 3^e classe aux Avants, à Brent, Chailly, Chamby, Chernex

Les Planches: Montreux (1^{ère} classe) avec succursales de 2^e classe à Territet et de 3^e classe à Bon-Port, Caux, Glion, Les Planches-Montreux, Territet.

1.2.2 Evolution démographique

Population résidente du Châtelard et des Planches selon la récapitulation du Bureau fédéral de statistique²:

	Le Châtelard	Les Planches
1850	2278	728
1860	2970	1122
1870	4647	1526
1880	5013	1500
1888	6470	2437
1900	8986	4533
1910	11859	5991
1920	10853	5154
1930	11996	5666
1941	9900	4492
1950	11614	5116
depuis 1850	+409,8%	+602,7%

Les recensements fédéraux établis tous les dix ans depuis 1850 (depuis 1870, régulièrement en date du 1^{er} décembre) concernent la population «de jure» (population résidente), exception faite pour ceux

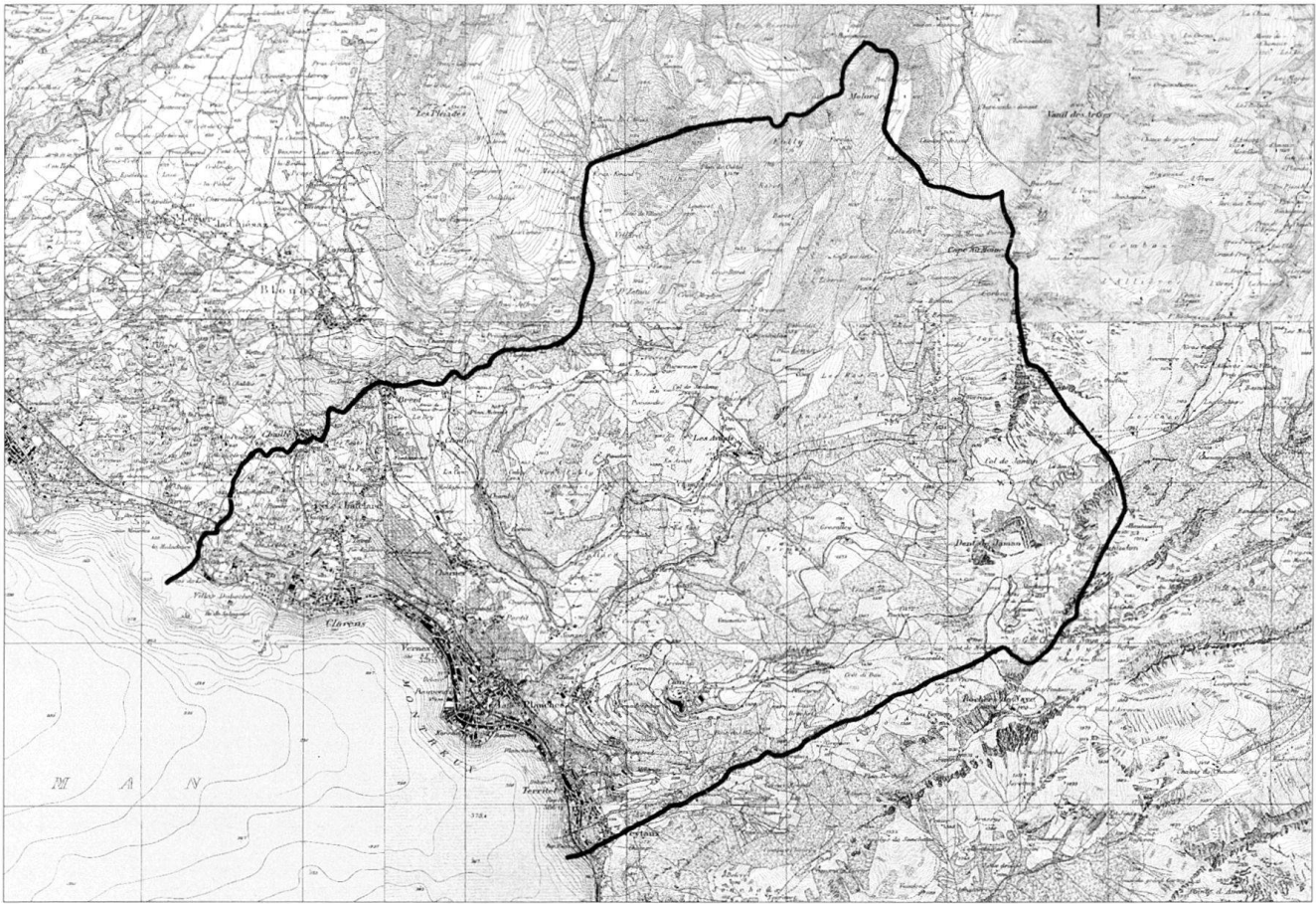


Fig. 11 Plan des communes du Châtelard et des Planches. Extrait à l'échelle réduite (1:80 000) d'un assemblage des feuilles 456, 457, 464, 465, 466 et 467 de l'Atlas topographique de la Suisse, échelle 1:25 000, édité en 1905, 1910 et 1912. En trait épais, les limites communales actuelles de Montreux.

de 1870 et de 1880, où seule la population «de facto», c'est-à-dire présente, avait servi de base à l'établissement des résultats.

Composition de la population selon le Dictionnaire des localités de la Suisse, publié par le Bureau fédéral de statistique le 31 décembre 1920 (basée sur les données du Recensement fédéral de la population du 1^{er} décembre 1910)³.

Répartition de la population de résidence, d'après la langue et la confession

	Le Châtelard	Les Planches
Population résidente au total	11859	5991
Langue		
française	7430	3288
allemande	2675	1785
italienne	1338	564
romanche	19	22
autres	397	332
Confession		
protestante	7776	3599
catholique	3871	2283
israélite	51	46
autres	161	63

Répartition, d'après la subdivision locale de la commune politique, des maisons habitées, des ménages et de la population de résidence ordinaire

Le premier chiffre indique le nombre des maisons, le deuxième celui des ménages et le troisième celui des habitants.

Le Châtelard	976	2465	11859
Les Avants	35	45	290
Les Avants	30	37	249
Jor	2	5	15
Sonloup	3	3	26
Les Bassets-Dessus	8	10	100
Les Bassets-Dessus	6	8	89
L'Empereur	1	1	3
Pré-Choisi	1	1	8
Baugy	22	39	171
Baugy	16	28	127
Les Crêtes	6	11	44
Brent	64	83	366
Brent	37	54	235
Chaulin	9	12	57
En Cornaux	4	4	17
La Cour-de-Chaulin	1	1	2
En Cubly	2	1	3
Le Dzétiau	1	1	3
Le Haut-de-Brent	3	3	17

Monts-de-Villard	1	1	2
La Pacoressa	1	1	3
La Palud	1	1	6
Le Pilon	2	2	12
La Planche-Messan	1	1	5
Les Prévondes	1	1	4
<i>Chailly</i>	65	116	563
Les Bonnettes	1	1	3
Chailly	63	114	558
Les Fosges	1	1	2
<i>Le Châtelard</i>	2	2	14
Château-du-Châtelard	1	1	11
Pilon du Châtelard	1	1	3
<i>Chernex (Charnex)</i>	77	127	601
Le Blanc	3	7	38
Le Bochet	6	23	98
Bornon	1	1	1
Chalet-Suisse	1	1	5
Chamby	4	6	51
Chernex	50	75	338
Chesseylaz	2	2	9
Le Couvent	5	7	35
Dent-du-Midi	1	1	4
Prélaz	2	2	8
Sur-le-Scex	2	2	14
<i>Montreux en partie*</i>	593	1809	8756
*Montreux dans les trois communes du Châtelard-Montreux, des Planches et de Veytaux	932	2855	14128
Clarens	211	568	2537
Montreux	360	1193	6002
Pallens	10	16	60
Vuarennas	12	32	157
<i>Pertit</i>	19	39	185
Bel-Air	1	1	4
Pertit	18	38	181
<i>Planchamp-Dessous</i>	23	48	191
La Foge	3	4	19
La Molaire	1	4	17
Planchamp-Dessous	19	40	155
<i>Planchamp-Dessus</i>	8	14	61
En Fontanivent	4	8	36
Planchamp-Dessus	4	6	25
<i>Sonzier</i>	21	24	114
Les Bignières	1	1	4
Blumenthal (Chalet)	1	1	3
Les Dailles	1	1	5
Fin-de-Sonzier	1	2	15
Nant	1	1	3
Sollard	2	2	11
Sonzier	13	15	69
Tassonneys	1	1	4
<i>Tavel</i>	39	109	447
Fin-de-Tavel	1	1	7
Tavel	38	108	440
Les Planches	416	1095	5991
<i>Caux</i>	34	47	411
En Brochet	3	5	21
Caux	23	33	351
En Cerniat	2	2	9
Chalet Masson	1	1	5
Les Echets	1	2	6
Haut-de-Caux	1	1	7
Les Raveyres	2	2	10
Es Trembleys-Dessus	1	1	2
<i>Glion</i>	101	153	899
Baume	2	2	6
Beroyex (Béroyer)	1	1	5

Biensis	2	1	16
Cerisier	1	1	6
Cerisier-Dessous	2	2	16
Cerisier-Dessus	1	1	6
Chalet-de-la-Forêt	1	3	10
La Combaz	1	1	7
Comboyer	1	-	-
Edelweiss	1	2	5
Eschereignes	2	2	9
Les Etreys	1	1	2
En Genevray	3	3	27
Glion	57	102	544
En Grandchamp	3	5	22
Les Lillas	1	2	6
Mélériaz	1	1	5
La Mignonne	1	1	5
Mon Caprice	1	2	8
Mont-Fleuri	8	9	153
Mottalettaz	1	2	5
En Nermont	2	2	2
Planesod	1	1	2
Le Pré	1	1	10
La Toveyre	2	2	8
Es Trembleys-Dessous	2	2	13
Les Vaunaises	1	1	1
<i>Les Planches-Montreux en partie*</i>	281	895	4681
*Montreux dans les trois communes du Châtelard-Montreux, des Planches et de Veytaux	932	2855	14128
Bon-Port	54	162	850
Collonge	26	82	340
Les Planches (village)	73	260	1199
Territet	50	123	936
Le Trait	38	111	629
Veraye	26	95	372
Le Vuagnard	14	62	355

1.2.3 Statistique touristique

Relation population étrangère / population totale⁴

Années	Etrangers	Relation	Années	Etrangers	Relation
1850	114	3,5%	1880	2119	26%
1860	835	19%	1900	5759	40%
1870	1973	29%	1910	7694	41%

Evolution du nombre d'hôtels et de pensions⁵

Années	Hôtels	Lits	Années	Hôtels	Lits
1835	2	60	1880	48	2161
1850	8	250	1890	57	2625
1860	18	810	1900	70	4177
1870	34	1395	1912	85	7525

1.3 Personnalités locales

Sélection biographique et chronologique des principales personnalités de Montreux ayant exercé une activité entre 1850 et 1920 dans les domaines de l'architecture, de la construction, de l'ingénierie, des arts appliqués, de la politique, de la culture et de l'économie.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU Philosophe, écrivain	1712-1778
ALEXANDRE-CÉSAR CHAVANNES Théologien	1731-1808



Fig. 12 Effigie de Jean-Jacques Rousseau au manteau de la cheminée en marbre de Carrare du grand salon du Château des Crêtes.

DOYEN PHILIPPE SIRICE BRIDEL	1757–1845
Pasteur (à Montreux de 1805 à 1845), pédagogue, écrivain	
JACQUES-MARIE-JEAN MIRABAUD	1784–1864
Banquier genevois installé à Clarens, promoteur du Righi Vaudois à Glion	
GEORGES GORDON BYRON	1788–1824
Poète anglais	
PERCY SHELLEY	1792–1822
Poète anglais	
VINCENT DUBOCHET	1794–1877
Financier, promoteur immobilier; fondateur, principal actionnaire et directeur du Gaz parisien	
PHILIPPE FRANEL	1796–1867
Architecte et entrepreneur à Vevey	
ALEXANDRE VINET	1797–1847
Théologien, philosophe, professeur, écrivain, historien, prédicateur, journaliste; mort à Clarens	

EDGAR QUINET	1803–1875
Homme d'Etat français, historien (à Veytaux de 1858 à 1870)	
HENRI NESTLÉ	1814–1890
Droguiste, inventeur de la farine lactée, industriel et philanthrope	
FRANÇOIS JAQUEROD	1818–1879
Architecte à Aigle; formation chez Philippe Franel à Vevey (1834–1841)	
HENRI-FRÉDÉRIC AMIEL	1821–1881
Ecrivain genevois enseveli à Clarens; professeur d'esthétique puis de philosophie à l'Académie de Genève	
PAUL KRÜGER	1825–1904
Président du Transvaal; décédé à Clarens	
CHARLES DUFOUR	1827–1902
Mathématicien et astronome, professeur à l'Académie de Lausanne. Frère de Marc D.	
EUGÈNE RAMBERT	1830–1886
Ecrivain, historien, critique littéraire, critique d'art, naturaliste et poète; professeur de littérature française à l'Académie de Lausanne puis à l'Ecole polytechnique de Zurich	
ELISÉE RECLUS	1830–1905
Géographe et écrivain français, à Clarens de 1879 à 1890	
LOUIS MAYOR-VAUTIER	1832–1896
Homme politique, député (1871–1886), syndic du Châtelard, conseiller national (1876–1878)	
GEORGES BREUER	1833–1905
Hôtelier	
ERNEST BURNAT	1833–1922
Architecte à Vevey (avec Ch. Nicati dès 1861), formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Père d'Adolphe B.	
CHARLES NICATI	1833–1884
Architecte à Vevey (avec E. Burnat dès 1861), formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Père de Paul N.	



Fig. 13 Maquette du monument élevé à la mémoire d'Eugène Rambert en 1921; projet des architectes Michel Polak et Alfred Hoch et du sculpteur Alfred Reymond-Aguet.

THÉODORE RENKEWITZ Peintre du Vieux-Montreux, d'origine anglaise	1833–1912
ALEXIS CHESSEX Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale de Lausanne, bureau à Montreux et Lausanne dès 1864 avec l'architecte Henri Chessex. Frère de Clément Ch.	1834–1913
LÉON WALRAS Professeur d'économie politique à l'Université de Lausanne	1834–1910
CLÉMENT CHESSEX Ingénieur. Frère d'Alexis Ch. et père d'Alexis Ch.	1836–1901
HENRI LAVANCHY Architecte formé par Semper à l'Ecole polytechnique de Zurich (1856–1859), puis à l'Ecole des Beaux-Arts de Munich. Père d'Hermann L.	1836–1914
ALPHONSE VAUTIER Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale de Lausanne en 1859	1836–1915
ELISABETH WITTELSBACH DE Impératrice d'Autriche et reine de Hongrie; dès 1893, séjourne à plusieurs reprises à Territet	1837–1898
HENRI-FRÉDÉRIC CHESSEX Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale de Lausanne en 1857 et architecte, Ecole des Beaux-Arts de Paris, bureau à Montreux et Lausanne dès 1864 en assoc. avec l'ingénieur Alexis Chessex.	1838–1866
JULIEN DUBOCHET Banquier	1838–1896
LÉON GAMBETTA Homme d'Etat français, en visite au Château des Crêtes à plusieurs reprises de 1872 à 1878	1838–1882
LOUIS MAILLARD Architecte à Vevey, formé à Karlsruhe et à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris	1838–1923
ANTOINE MONNEY Hôtelier	1838–1921
AMI CHESSEX-EMERY Hôtelier et promoteur de nombreuses entreprises, artisan du développement de Territet et de Mont-Fleuri, conseiller communal (1862–1915), municipal aux Planches (1894–1915), député (1889–1898). Fils de François Ch. et beau-frère d'A. Emery	1840–1917
ISABELLE DES ESSARTS Bienfaitrice, directrice d'un pensionnat	1843–1911
MARC DUFOUR Oculiste, professeur d'ophtalmologie à l'Université de Lausanne. Frère de Charles D.	1843–1910
JULES-NAPOLÉON CLERC Architecte d'origine française formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon	1844–
PHILIPPE FAUCHERRE-VAUTIER Hôtelier, un des artisans du développement de Caux, syndic des Planches, député (1893–1901). Se retire en France en 1914	1844–
HENRI CHAUDET Architecte-entrepreneur; homme d'affaires, fondateur de la SEVM. Frère de Charles Ch.	1845–1931
CHARLES CHAUDET Entrepreneur. Frère de Henri Ch.	1847–1920
THÉOBALD CHARTRAN Peintre français	1849–1907



Fig. 14 Monument à Elisabeth d'Autriche par le sculpteur Antonio Chiattonne, inauguré en 1902; à l'arrière-plan, les tombes du cimetière de Planchamp, notamment celle d'Henri Nestlé et son épouse.

ALEXANDRE EMERY Hôtelier, homme d'affaires et homme politique, conseiller communal dès 1894, puis municipal, enfin syndic du Châtelard, député (1889–1893), conseiller national (1906–1912). Beau-frère d'A. Chessex	1850–1931
EDOUARD DIEKMANN Maître-verrier originaire de Hambourg, installé à Lausanne. Nombreuses collaborations avec Villard	1851–1921
HERMANN NEUHAUS Architecte formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris	1851–
LÉON PERRET Notaire, syndic des Planches, député	1852–1913
ERNEST MIAUTON Industriel et négociant, syndic des Planches, fondateur de la SEVM	1853–1942
LOUIS ROSSET Notaire, municipal puis syndic du Châtelard	1853–1919
ALEXIS SÉCHAUD Industriel du chocolat, fondateur de l'entreprise. Père de Jules S.	1855–1899
LOUIS VILLARD (père) Architecte, homme d'affaires, conseiller communal, travaille à Zurich puis chez H. Chaudet; il fonde sa propre agence en 1892. Avec Hermann Lavanchy, l'un des architectes les plus prolifiques de Montreux. Père de Louis V.	1856–1937
EMILE VUICHOD Syndic du Châtelard et député	1856–1906

ROBERT CONVERT Architecte diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1885, chez Maillard à Vevey, puis à Neuchâtel	1860–1918	ALFRED DAULTE Architecte (apprentissage à Bienne) (avec H. Meyer)	1874–1922
JOSEPH LILLA Entrepreneur	1860–1940	ROLAND ZEHNDER Ingénieur, directeur du Montreux-Oberland bernois (MOB) jusqu'en 1945	1874–1952
HENRI AGUET Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale en 1882, auteur du projet de distribution d'électricité et du tramway puis directeur technique de la SEVM	1861–1936	RAINER-MARIA RILKE Homme de lettres, originaire de Prague, décédé à Valmont	1875–1926
HENRI FLAEGEL Architecte	1861–	JOHN VITTOZ Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne en 1897, directeur des travaux de la Commune de Vevey puis de celle des Planches	1875–1920
RODO (AUGUSTE) DE NIEDERHÄUSERN Sculpteur à Genève	1863–1913	OTTO HELD Comptable, compositeur de musique populaire et musicien. Frère d'Albert H.	1877–1979
PAUL NICATI Architecte à Vevey (avec A. Burnat dès 1899), formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Fils de Charles N.	1863–1909	VICTOR RAMBERT Architecte	1878–1941
WILLIAM COSANDEY Ingénieur, directeur des travaux de la Commune du Châtelard, puis chef de service au Département des travaux publics du canton de Vaud	1864–1929	ALFRED REYMOND-AGUET Sculpteur-marbrier à Vevey dès 1894, stages à l'Ecole des Arts décoratifs de Paris	1878–1953
PAUL ROCHAT Architecte-entrepreneur	1864–1944	ALEXIS CHESSEX Ingénieur-constructeur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne en 1903. Fils de Clément Ch.	1879–1961
ALBERT HELD Menuisier. Frère d'Otto H.	1865–1960	FRITZ-EDOUARD HUGUENIN Architecte diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1908	1880–1962
EUGÈNE JOST Architecte à Montreux et à Lausanne, diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1891	1865–1946	JULES SÉCHAUD Industriel du chocolat. Fils d'Alexis S.	1880–1933
HERMANN LAVANCHY Architecte formé au Poly de Stuttgart et à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Avec Villard père, architecte le plus productif de Montreux. Fils d'Henri L.	1865–1913	GEORGES PIOLLENC Architecte formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (avec Polak)	1881–
ADRIEN VAN DORSSER Architecte d'origine hollandaise (avec H. Buisson), formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris	1866–	ALPHONSE SCHORP Architecte	1881–1949
EMMANUEL DUBOCHET Directeur (1904–1931) puis administrateur-délégué de la Société romande d'électricité (SRE)	1868–1944	JULES SAVARY Architecte	1882–1955
GUSTAVE BETTEX Instituteur, conseiller communal, député, conseiller national, co-initiateur du Musée du Vieux-Montreux, scénariste des premières fêtes des Narcisses, rédacteur en chef de la Feuille d'Avis de Montreux, secrétaire de la société des hôteliers de Montreux et environs, écrivain	1868–1921	ERNEST ANSERMET Chef d'orchestre qui fit ses débuts en 1912 avec l'orchestre du Kursaal	1883–1969
HENRI PAYOT Ingénieur, directeur de la SRE (1904–1930)	1868–1943	JULES DUFOUR Hôtelier	1884–1961
EDOUARD ALEXANDRE TRAVERSINI Architecte d'origine italienne	1869–1941	LOUIS VILLARD (fils) Architecte, spécialiste de l'acoustique. Fils de Louis V.	1884–1961
ADOLF LOOS Architecte viennois	1870–1933	HENRI BUISSON Architecte (avec Van Dorsser)	1885–
ADOLPHE BURNAT Architecte à Vevey (avec Paul, puis avec Pierre Nicati), diplômé de l'Ecole spéciale d'architecture de Paris. Fils d'Ernest B.	1872–1946	MICHEL POLAK Architecte diplômé de l'Ecole polytechnique de Zurich en 1907, puis à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Bureau dès 1911 à Montreux (avec Piollenc, puis avec Alfred Hoch-Blanc). A Bruxelles dès 1922	1885–1948
CHARLES VOLKART Architecte formé à l'Ecole polytechnique de Zurich et à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris	1872–1949	ERNEST GRIBI Architecte	1887–1944
DAVID BAUER Architecte	1873–1936	LOUIS PACHE Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, directeur des travaux de la Commune des Planches	1889–1979
		LOUIS DUMAS Architecte	1890–1973

1.3.1 Syndics

Commune du Châtelard

Dans l'ordre des périodes de fonction

1850–1858	LOUIS MAYOR, notaire	
1859–1861	RODOLPHE NICOLET	
1862–1869	EMILE DUBOCHET	
1870–1886	LOUIS MAYOR-VAUTIER	1832–1896
1887–1901	EMILE VUICHLOUD, avocat, député	1856–1906
1902–1912	ALEXANDRE EMERY, hôtelier	1850–1931
1913	LOUIS ROSSET, notaire	1853–1919
1914–1921	MARIUS NICOLLIER	

Commune des Planches

Dans l'ordre des périodes de fonction

1850–1851	RODOLPHE CHESSEX	
1852–1855	FRANÇOIS CHESSEX, hôtelier	–1884
1856–1857	SAMSON RIVAZ	
1858–1862	FRANÇOIS CHESSEX, hôtelier	–1884
1863–1869	THÉOPHILE VAUTIER	
1870–1873	FRÉDÉRIC AUBORT	
1874–1883	LOUIS MONNET	
1884–1889	LÉON PERRET, notaire	1852–1913
1890–1903	PHILIPPE FAUCHERRE-VAUTIER, hôtelier	1844–
1904–1917	ERNEST MIAUTON	1853–1942
1918–1921	VUILLEUMIER	

1.3.2 Directeurs des travaux

Commune du Châtelard

La fonction est créée à la fin de l'année 1895, car «l'augmentation toujours croissante de la surveillance de la direction des travaux publics impose à la commune la création d'un poste spécial»⁶. Il est fait toutefois mention dès le début de la décennie d'un surveillant des constructions.

Dans l'ordre des périodes de fonction

1896–1903	WILLIAM COSANDEY	1864–1929
1903–1907	GEORGES-FRÉDÉRIC BLANCHOD	
1907–1918	WILLIAM COSANDEY	1864–1929
1918–	HUBERT CHAPPUIS	

Commune des Planches

Suite à une motion présentée par quinze conseillers communaux demandant la création d'un poste de directeur des travaux⁷, la Municipalité obtempère et décide en 1907 «d'appeler à ce poste un ingénieur qualifié, capable de rendre de réels services à la commune»⁸. La fonction d'inspecteur des bâtiments existait en tout cas en 1892⁹.

Dans l'ordre des périodes de fonction

1907–1917	JOHN VITTOZ	1875–1920
1917–1955	LOUIS PACHE	1889–1979

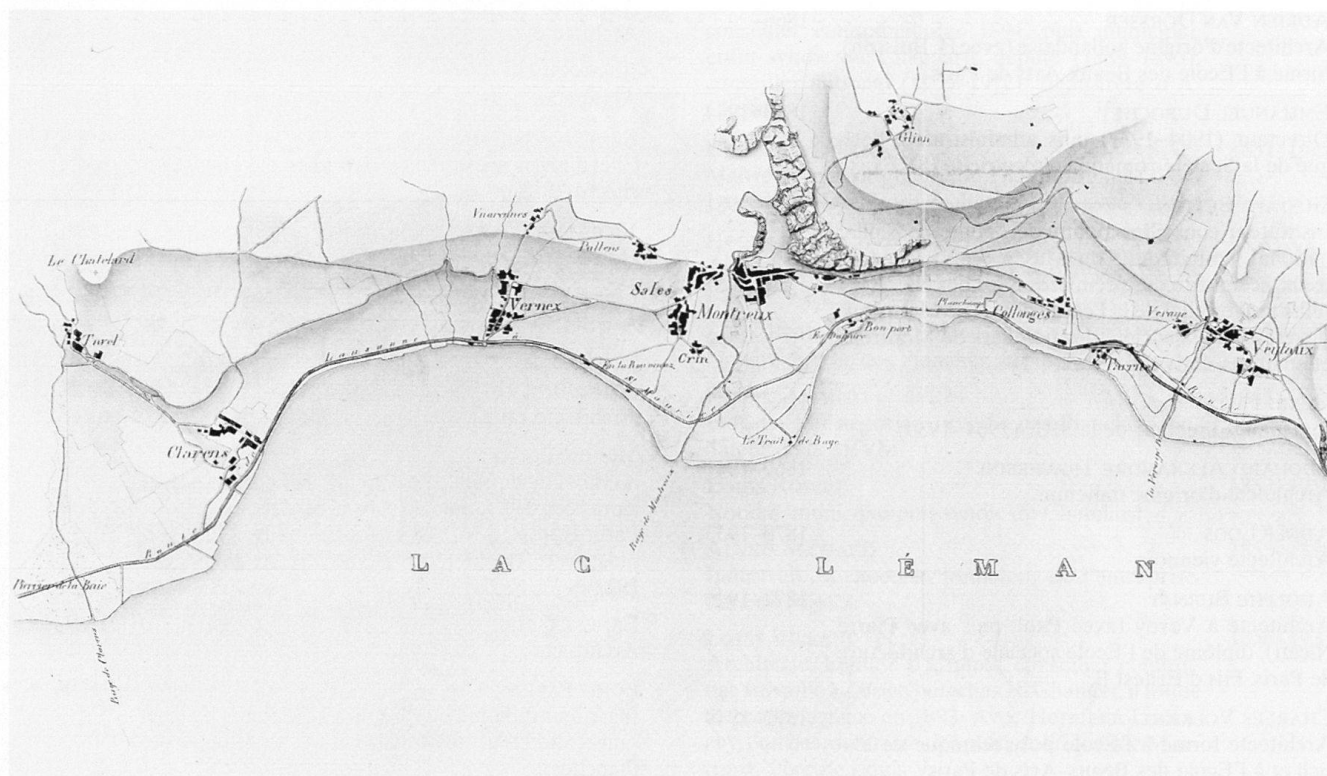


Fig. 15 Carte de la route cantonale Lausanne–St-Maurice en 1851 (détail). A cette date, entre la Baye de Clarens et Veytaux, aucune construction ne s'élève au bord du lac.

2 Développement urbain

2.1 Entre lac et montagne, une confédération de villages

Issue de la fusion des communes du Châtelard et des Planches, Montreux en tant que commune politique n'existe que depuis 1961. Avant cette date, cette appellation désignait le Cercle, soit la paroisse, qui regroupait ces deux communes et Veytaux. Le Châtelard et Les Planches ont connu une extension conjointe et similaire en raison du tourisme; Veytaux a conservé son identité villageoise¹⁰. Les deux premières localités sont constituées d'une multitude de hameaux. Les Planches, chef-lieu du Cercle, compte six villages: Les Planches où se trouve le temple paroissial, Bon-Port, Territet, Veraye, Collonge et Glion. Le Châtelard est de loin la plus peuplée et la plus étendue des trois communes; elle regroupe seize localités: Sâles, Chêne et Crin qui forment un tout, Vernex, Clarens, Tavel, Planchamp-Dessus, Planchamp-Dessous, Baugy, Chailly, Brent, Chaulin, Chernex, Sonzier, Pertit, Vuarenes, Pallens et La Rouvenaz (fig. 15).

Le Cercle de Montreux «est avant tout, c'est là son originalité, une confédération, image en petit de la patrie»¹¹. Son organisation administrative est particulièrement compliquée. Composé des délégués des trois communes au prorata de leur population, le Conseil du Cercle est entre autres chargé de l'entretien du temple paroissial et de la place de La Rouvenaz; il est aussi responsable de l'enseignement supérieur. Les devoirs suivants incombent aux communes: l'instruction publique primaire, l'assistance aux pauvres, l'administration des biens communaux, la police, les mesures contre les incendies ainsi que les travaux publics. Les villages s'occupent de l'éclairage, des fontaines, des hydrants et des trottoirs; dans la commune du Châtelard, ils participent encore pour un tiers à la construction de routes¹².

Cette complexité ralentira ou entravera certaines décisions. Mais elle possède aussi des avantages comme le souligne le banquier Julien Dubochet devant la Société d'utilité publique réunie en assemblée à Montreux en 1886:

«On pourrait croire qu'une organisation aussi compliquée que celle de Montreux est la source d'incessantes difficultés, que les nombreux rouages de son administration doivent souvent s'arrêter. Il n'en est rien, parce qu'elle répond aux nécessités locales: elle a le grand mérite de faire circuler la vie jusqu'aux dernières extrémités du corps social. C'est à elle que notre cercle doit en grande partie ce qu'il a pu faire depuis trente ans. L'esprit public est toujours tenu en éveil, chacun prend un vif intérêt au bien général. Sans nul doute, notre grande commune du Châtelard se serait depuis longtemps divisée, si son organisation en confédération ne lui permettait pas de satisfaire les intérêts des divers villages. Il ne faut pas oublier combien ils sont différents; ceux du haut sont restés agricoles, tandis que les localités des bords du lac ont tous les besoins de la ville.»¹³

Dix ans plus tard, l'ingénieur Clément Chessex, auteur de la plupart des projets de voirie de la contrée, y voit une source d'émulation:

«Si les travaux publics ont pu prendre à Montreux un si grand développement, eu égard à la matière imposable, cela est dû à l'esprit public qui y règne, malgré le flot d'immigrants, et qui s'y conserve grâce à la décentralisation administrative. Celle-ci a conservé le jeu bienfaisant des intérêts, qu'une seule commune unifiée eût faussé. L'esprit public qui distingue Montreux pour les travaux est donc dû à la même cause qui distingue la Suisse pour une foule de choses.»¹⁴

Montreux couvre un territoire d'une superficie de 3336 hectares présentant une morphologie très diversifiée.

Trois torrents, la Baye de Clarens, la Baye de Montreux et la Veraye ont formé trois cônes alluvionnaires à Clarens, au Trait et à Territet. Ces promontoires délimitent deux baies, celle de Clarens et celle de Bon-Port. L'altitude passe de 372 m au bord du lac à près de 2000 m aux Rochers de Naye. Aux vignes du littoral qui, dès la deuxième moitié du XIX^e sont progressivement couvertes de constructions, succèdent les vergers des coteaux et les pâturages des montagnes.

2.2 Les atouts de la station de villégiature

«Deux éléments ont concouru à la prospérité de Montreux: la nature et la littérature.»¹⁵

La diversité des sites et des points de vue fonde le succès touristique de Montreux. La cohabitation de deux types de paysage, méditerranéen au bord du lac et alpestre en altitude, augmente considérablement les possibilités de délasserment. A partir de 1880, la transition de l'un à l'autre s'améliore. De nombreux chemins de fer s'élancent à l'assaut des crêtes et les sports d'hiver connaissent un développement précoce.

La topographie engendre un microclimat dont les qualités seront habilement vantées. Les guides touristiques insistent sur la douceur des températures et sur la variété de la végétation:

«La contrée magnifique qui s'étend de Clarens à Villeneuve est l'une des plus chaudes, des plus fertiles et des plus riches de la Suisse, et mérite bien le surnom «d'Italie de la Suisse». La douceur de ses hivers en fait la rivale de Nice. La figue y mûrit deux fois l'an, et les figuiers de Montreux ne cèdent en rien à ceux de l'Italie pour la beauté et la grosseur. Le laurier et le grenadier y croissent en plein air, et l'on y cultivait même autrefois l'olivier.»¹⁶

Le principal chroniqueur de Montreux Eugène Rambert adjoint à son ouvrage publié en 1877 les textes de spécialistes en médecine, météorologie, histoire naturelle et géologie¹⁷; il s'agit de démontrer scientifiquement le caractère inégalable du site, en premier lieu ses vertus thérapeutiques:

«En résumé, le climat de Montreux est doux, à l'abri des vents, mais grâce à la proximité des montagnes, il a, pendant les mois d'hiver, ce degré de fraîcheur tonique qui rend l'air fortifiant, en même temps que le lac et les montagnes lui fournissent la quantité moyenne d'humidité nécessaire aux voies respiratoires malades.»¹⁸

Le touriste sanitaire fournira un important contingent d'hôtes. Ces derniers se voient proposer des cures de raisin et de petit-lait. Les hôtels les plus importants offrent des installations d'hydrothérapie et des régimes alimentaires spécifiques¹⁹. Mais sans Jean-Jacques Rousseau, les qualités géographiques de Montreux n'auraient pas connu un tel retentissement:

«Le plus grand événement de l'histoire de Montreux sous la domination bernoise fut le passage d'un homme qui n'avait pas encore de nom, et qu'une vie aventureuse recommandait assez peu, mais qui devait s'éprendre de ce lac et de ces rivages et, devant le monde entier, suspendu à ses paroles, en proclamer la beauté avec une irrésistible éloquence.»²⁰

En plaçant le cadre de son roman *Julie ou la Nouvelle Héloïse* à Clarens, l'écrivain provoque la naissance d'un mythe. A la fin du XVIII^e siècle, les premiers pèlerins littéraires viennent y chercher la ruralité qu'il a chantée. Puis, les poètes romantiques, Byron et Shelley en tête, font le voyage. En 1816, après avoir visité le Château de Chillon, Byron écrit le poème *The prisoner of Chillon*; il évoque ensuite la région dans *Childe Harold*:

«Clarens, doux Clarens, patrie de l'amour sincère, on respire dans ton air le souffle de la pensée jeune et passionnée... Clarens, tes sentiers sont foulés par des pas célestes, les pas de l'amour immortel... Ce n'est pas dans un but de fictions que Rousseau choisit ce séjour et le peupla d'affections, mais il jugea que la passion ne pouvait assigner de plus digne demeure aux êtres purs, enfants de l'imagination. Séjour de solitude, d'enchantement et de mystère, où tout est suave: les sons, les parfums, les couleurs...»²¹

Les touristes affluent bientôt sur les traces de ces personnages illustres que chaque texte concernant la contrée va exploiter. Le caractère idyllique du site évoqué par Rousseau et Byron sera sans cesse mis en évidence, même après que l'essor des constructions ne l'eut en partie gâché. Gilles Barbey a montré que «la réactivation périodique de la légende montreusienne permet de célébrer l'inaltérabilité fondamentale du site tout en cautionnant la légitime croissance de la station»²².

La tradition fait remonter la vocation hôtelière du lieu à l'été 1830. Des excursionnistes anglais désirent voir la maison où avait séjourné Byron firent halte à Clarens²³. Ne pouvant se résoudre à quitter «ces lieux d'extase; ils demandèrent le gîte à Verte-Rive, dont ils furent les premiers pensionnaires; ils y passèrent quelques jours et vantèrent à leurs amis les charmes de ce doux pays»²⁴. Dans son étude de *la typologie des hôtels montreusiens*²⁵, Anne Wyssbrod remarque qu'aucun historiographe ne men-

tionne le développement des transports routiers et ferroviaires, la mode des voyages et la situation de Montreux au cœur de l'Europe, phénomènes dont la conjonction a fortement contribué à l'essor de la station. Des protagonistes de l'industrie touristique montreusienne, seul le banquier Dubochet ne fait pas porter uniquement la responsabilité du développement touristique à Rousseau et Byron:

«Quand je dis que Montreux n'a pas d'industrie importante, j'entends par là la production d'objets manufacturiers, car nous possédons une grande industrie, celle qu'on a appelée «l'industrie des étrangers».

La beauté de notre pays, la douceur relative de son climat, voilà nos matières premières, si je peux m'exprimer ainsi. Les garder pour nous, en jouir paisiblement dans une douce et heureuse aisance, fruit du travail de nos pères, était le vœu de beaucoup, mais ce désir était irréalisable. Les voies actuelles de communication devaient nécessairement nous amener ce flot de voyageurs qui va montant d'année en année. Il fallait les recevoir et partant, le faire en tirant profits des avantages que nous possédons.»²⁶

2.3 L'apparition du tourisme 1830–1860

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les moyens de communication se sont considérablement améliorés et, sur l'impulsion de quelques hôteliers entreprenants, les Montreusiens ont su en tirer parti. Au lendemain de sa création, l'Etat cantonal va s'attacher à perfectionner le réseau routier, en priorité ses deux axes principaux, les routes de Vallorbe à Saint-Maurice et de Genève à Berne. En 1876, l'ingénieur cantonal Louis Gonin mentionne que la route Lausanne-St-Maurice est une de celles qui a subi le nombre le plus important de corrections²⁷.

En 1823, le premier bateau à vapeur de Suisse, le Guillaume-Tell, commence son périple sur le lac, à Genève, mais n'aborde pas Montreux durant les vingt premières années de son exploitation. En été 1842, le bateau fait escale à La Rouvenaz, il faut toutefois attendre 1854 pour qu'un service régulier soit mis en place. En 1860, une ordonnance cantonale impose l'édification de débarcadères qui sont construits cette année-là à Clarens et à La Rouvenaz et en 1865 à Territet²⁸. Enfin, élément fondamental pour la mobilité des étrangers et le développement du tourisme, le chemin de fer, à l'étude depuis 1853, atteint Montreux en 1861.

Les étrangers n'ont toutefois pas attendu cette importante innovation pour visiter la contrée. En 1850, l'économie est encore essentiellement rurale, mais l'apport financier du tourisme est déjà perceptible, comme en témoigne la réponse de la Municipalité du Châtelard à un questionnaire émanant du canton:



Fig. 16 Le chalet du Righi Vaudois à Glion, édifié en 1854–1855.

«Il y a peu d'industrie dans la commune, la culture des terres et les soins à donner aux bestiaux réclamant tous les bras. Nous pourrions cependant signaler l'établissement d'un certain nombre de pensions particulières pour les étrangers qui viennent séjourner dans la localité surtout pendant la belle saison. Le nombre de ces étrangers paraît augmenter chaque année, leur présence facilite l'écoulement de divers produits tels que beurre, lait, fruits, légumes, bois, etc. Elle profite essentiellement sans doute aux propriétaires des établissements mais aussi aux artisans et Maîtres de métiers, tailleurs, cordonniers, blanchisseuses, bouchers, boulangers, voituriers, etc.»²⁹

Entre 1830 et l'inauguration de la ligne de chemin de fer en 1861, on assiste à l'ouverture d'une trentaine d'établissements hôteliers. Dans les années 1850, «les pensions se répartissent dans les villages bordant le lac. Les bâtiments neufs sont construits sur des terrains vierges, en dehors de noyaux d'habitation, sur les rives du lac. Deux hôtels sont construits à Glion, signes avant-coureurs du goût pour le tourisme d'altitude qui vante le repos et l'air pur»³⁰ (fig. 16). La construction des premiers hôtels d'altitude à Glion, puis à Mont-Fleuri, est favorisée par la réalisation d'une route carrossable à flanc de coteau qui remplace l'ancien chemin très pentu. Etablie entre 1852 et 1857, cette voie nécessite d'importants ouvrages de soutènement, dont l'exécution laborieuse retarde le chantier³¹.

2.4 La première phase d'extension 1860–1875

La voie ferrée sépare les villages les plus importants de la paroisse de la route cantonale Lausanne-St-Maurice et du lac. Elle va entraîner d'importants travaux de voirie. Malgré les récriminations de certains, les édiles de Montreux participent financièrement à l'entreprise ferroviaire, vivement encouragés par le préfet qui a su trouver le bon argument:

«Vous devez comprendre que la masse des étrangers qui affluent dans votre contrée n'en devra être qu'augmentée»³².

La souscription des habitants de Clarens en faveur de la construction d'une gare à proximité de leur village rapporte une somme plus élevée que celle convenue avec la compagnie de chemin de fer. De son côté, la Municipalité des Planches entend tirer profit de l'établissement de la voie ferrée. La compagnie est dans l'obligation de lui verser une indemnité pour le réaménagement du chemin de la Tannerie reliant le village des Planches à la route cantonale et pour l'établissement d'un chemin d'accès au cimetière situé en amont des voies. Comme le chemin de la Tannerie est très raide, inaccessible aux chars et très pénible pour les piétons, les autorités préfèrent consacrer l'argent à la construction d'une nouvelle route entre le cimetière de Planchamp et le village des Planches, soit l'actuelle avenue du Midi:

«Ce chemin d'une pente de 6 à 7% en moyenne rapprocherait les distances, faciliterait les gros transports et serait d'une utilité incontestable pour tous les villages du Cercle qui n'aboutissent pas directement à la grande route.»³³

Ouverte à la circulation les premiers jours de l'année 1862, cette route préfigure le type de voirie que l'on va dès lors établir sur le littoral. Progressivement l'on doublera les anciens chemins dévalant verticalement les pentes de cheminements horizontaux, routes en corniche et en pente douce, davantage adaptées à la circulation des véhicules, à la promenade des piétons et à la contemplation du panorama (fig. 17).

Les autorités du Châtelard se soucient aussi d'améliorer la circulation entre les villages situés de part et d'autre de la voie ferrée. Elles entreprennent de rectifier et d'élargir l'ancien chemin reliant Sâles à la route cantonale par Crin. La nouvelle voie, soit l'actuelle rue Industrielle, est construite en 1864–1866³⁴. A Clarens, un passage sous-voie est prévu pour la route de Clarens à Châtel-St-Denis, actuelle rue Gambetta. La Municipalité en profite pour réaliser en 1866–1869 une nouvelle chaussée entre la voie ferrée et le lac:

«Elle remplace un chemin vicinal très étroit et elle procure des terrains propres à bâtir, qui deviennent rares dans cette localité qui tend à s'agrandir toujours davantage.»³⁵

L'inauguration du chemin de fer le 10 avril 1861 marque le début d'une phase d'extension qui durera quinze ans. Anne Wyssbrod note une «prolifération des hôtels. [...] Il y a vraiment une «explosion» dans le domaine de la construction hôtelière: en quinze ans, une vingtaine de pensions sont ouvertes dans des bâtiments précédemment construits, une quarantaine d'hôtels sont bâtis, plusieurs sont démolis pour être immédiatement reconstruits sur le même emplacement, d'autres sont dotés d'un second bâtiment, plus grand que le premier»³⁶. La

commune des Planches enregistre une nette progression des étrangers: en 1860, ils sont 260; dix ans plus tard le chiffre s'élève à 517, alors que le nombre total d'habitants n'augmente que d'un tiers. Les nouvelles constructions s'élèvent principalement aux abords de la gare et le long de la route du littoral. Un nouveau quartier se développe à proximité du carrefour des actuelles rues de la Gare et de Belmont, position centrale qui verra en 1871 la construction du premier collège secondaire du Cercle (fig. 18).

Un guide, paru en 1879, rend compte de la fièvre bâtisseuse qui s'est emparée des Montreusiens:

«Partout ce ne sont que superbes maisons, villas, pensions, hôtels, destinés à loger l'affluence toujours croissante des étrangers de toutes les nations, et surtout des malades, qui viennent y séjourner pour demander à cet heureux climat le rétablissement de leur santé. Cette situation si favorable a amené une aisance générale dans la contrée.

Mais chaque médaille a son revers, et, comme contrecoup, il n'est guère de pays, même dans le voisinage des grandes capitales, où le sol et les immeubles bâtis aient atteint un prix aussi exorbitant.»³⁷

Les premières infrastructures urbaines font leur apparition. Les services de distribution de gaz et d'eau sont mis en place au cours de la période. Fondée à

Vevey en 1861, la Société vaudoise d'éclairage par le gaz alimente le littoral montreusien dès 1865. Les canalisations atteignent Veveytaux en 1866 et Glion en 1871³⁸.

Si l'installation du gaz à Montreux est tardive – à Lausanne cette énergie est disponible dès 1849 –, la distribution de l'eau à domicile est par contre contemporaine de celle de la capitale. En 1866, Vincent Dufour à Chernex et Louis Dufour aux Avants sollicitent l'autorisation d'installer des canalisations sur le domaine public afin de conduire dans les différents villages et à Vevey l'eau de la source d'Avan³⁹. Ils vendent ensuite leur source à Martin Franel et à Jules Gaudard, directeur de la Société vaudoise d'éclairage par le gaz. Ces derniers établissent des conventions avec les communes concernées par le futur réseau, puis fondent en avril 1868 la Société des Eaux des Avants. Le chantier démarre aussitôt sous la direction de l'ingénieur genevois Arthur Achard. A l'automne 1869, le réseau comporte deux réservoirs principaux et 28,5 km de conduites; il alimente la partie inférieure des communes de Vevey, Corsier, La Tour-de-Peilz et du Châtelard et atteindra le territoire des Planches en



Fig. 17 Montreux vers 1865, vu de l'est; le Trait de la Baye à l'embouchure de la rivière, futur centre commercial de la station, est encore vierge de toute construction.



Fig. 18 Le Collège de Montreux inauguré en 1871, mis en perspective par son architecte François Jaquerod.

1871. En 1892 et 1894, la société acquerra de nouvelles sources afin de satisfaire la demande toujours croissante. En 1899, les communes reprendront le service de distribution d'eau qui deviendra public le 1er janvier 1900. Le banquier Dubochet estime que l'eau a contribué au succès de la région:

«Pour qu'une contrée puisse matériellement se développer sans entrave, il faut que ses habitants aient à leur disposition une eau abondante et saine. Sous ce rapport, nous avons encore un pays privilégié. Derrière le temple paroissial jaillit une belle source d'excellente eau, d'un débit de 800 à 1000 litres à la minute. Elle est la propriété collective des villages des Planches et de ceux de Sâles, Chêne et Crin [...]. Les autres localités du Cercle: Clarens, Chailly, Charnex, Pertit, Pallens, etc., avaient peu ou de mauvaise eau; pas question d'avoir de l'eau en dehors des villages. La plupart des maisons nouvelles n'auraient pu se construire si la source des Avants n'avait pas existé.»⁴⁰

On se préoccupe aussi du divertissement des hôtes. Un groupe de Montreusiens fonde en 1869 la Société d'embellissement qui se donne pour but d'établir des sentiers de promenades et d'aménager des points de vue. Faute de moyens financiers, son action ne durera pas. En 1877, Rambert lui rend hommage:

«Aussitôt créée, elle s'est distinguée par ses œuvres. On lui doit une foule de jolis arrangements, des bancs bien placés, et quelques sentiers ébauchés ou achevés, parmi lesquels on remarque le ravissant chemin du bois de Chillon. Mais son œuvre capitale a été la promenade de la Gorge du Chauderon qui s'ouvre à quelques pas de Montreux, et qui était inabordable. Aujourd'hui, chacun peut en admirer les cascades, les entonnoirs, et la riche végétation, fille de l'ombre et de la montagne.»⁴¹

Elle renaîtra en 1877 sous le nom de Société d'utilité publique qui «exercera des fonctions plus larges que la Société d'embellissement, prenant à sa charge l'évacuation des balayures, l'entretien de certaines routes et des promenades, en créant de nouvelles. Elle participera également à la construction des trottoirs cimentés, à l'aménagement de nombreux points de vue etc. En fait, elle remplace ou épaula les communes dans toutes les affaires touchant au développement de l'infrastructure essentiellement touristique»⁴².

Au point de vue des travaux publics, on améliore les voies existantes. En 1865, l'Etat construit l'actuelle avenue du Casino, déviation de la route cantonale entre La Rouvenaz et Bon-Port. Le nouveau tracé, presque plane, remplace avantageusement l'ancien qui empruntait l'actuelle rue de l'Eglise-Catholique et la première partie de l'avenue des Planches avant de redescendre sur Bon-Port⁴³. Cette déviation entraîne la construction d'un nouveau pont sur la Baye de Montreux et la création de l'avenue Nestlé. Au début des années 1870, les actuelles rues de la Gare et du Pont sont élargies en raison de l'accroissement du trafic généré par la gare.

2.5 Crise et réactions 1875–1890

«Ici, comme ailleurs dans notre canton, la rénovation des taxes cadastrales en 1875 à une époque où les immeubles avaient atteint des prix vertigineux, jointe à la grande facilité de gagner de l'argent, a eu de déplorables résultats. Chacun, se croyant plus riche qu'il n'était, a pensé être en droit de s'accorder plus de jouissances, des besoins ignorés jusqu'alors se sont créés. Non pas tous, mais beaucoup ont subi plus ou moins la loi commune qui a entraîné dans le tourbillon de la prospérité, non pas seulement notre pays, mais l'Europe entière. La réaction est venue, la crise économique a appesanti sa main sur Montreux comme sur d'autres contrées, et nous pouvons nous estimer heureux qu'une localité en formation comme la nôtre ait pu la supporter aussi bien. L'année 1879 a été particulièrement pénible, récolte très faible, absence d'étrangers, par suite liquidations forcées, tel est son triste bilan.»⁴⁴

La crise se répercute sur l'évolution démographique. La population des deux communes avait augmenté en moyenne de 46% entre 1860 et 1870. Au cours de la décennie suivante, on n'enregistre qu'une hausse de 8% au Châtelard et la commune des Planches perd même 26 habitants.

Une série d'initiatives sont prises dans le but de relancer le tourisme, principale source de revenus du lieu. En 1874 naît l'idée d'un Kursaal. Il s'agit de créer «un lieu de réunion d'Etrangers à Montreux sous le nom de Casino de Montreux, en vue de procurer aux Etrangers en passage ou en séjour dans la contrée les moyens de distraction et de récréation qu'ils trouvent dans d'autres localités de la Suisse et de l'étranger, et par ce moyen favoriser et maintenir l'industrie des Hôtels et Pensions et le développement matériel de la contrée»⁴⁵. Il sera ouvert en 1881 (fig. 19). En 1877, un comité réunissant le médecin Alfred Carrard, l'hôtelier Ami Chessex, le banquier Julien Dubochet, le pharmacien Edouard Schmidt et le négociant Félix Wanner encourage la publication du *Montreux* de Rambert. Illustré de gravures publicitaires, cet ouvrage retrace l'histoire du site et en vante les avantages. Enfin en 1879, quelques hôteliers de Lausanne, de Montreux et de



Fig. 19 La façade d'entrée du premier Kursaal ouvert en 1881.

Vevey fondent une société en vue de sauvegarder leurs intérêts et développer le tourisme⁴⁶. Ils souhaitent remplacer la réclame particulière par des annonces collectives et créer un journal publiant la liste des étrangers en séjour et des articles en rapport avec leurs activités. Vevey et Lausanne se retirent presque aussitôt, si bien qu'en 1880 le groupe, placé sous la présidence d'Ami Chessex⁴⁷, prend le nom de Société des maîtres d'hôtels de Montreux et environs et publie chaque semaine le *Journal et liste des Etrangers de Montreux et environs*.

La construction d'églises édifiées à l'initiative de communautés religieuses étrangères participe de ce mouvement promotionnel. Elle est vivement encouragée par les autorités et les hôteliers car ces lieux de culte contribuent à fixer le touriste, le métamorphosant en résident charitable envers les institutions de bienfaisance. En 1875, Ami Chessex cède gratuitement le terrain sur lequel s'élèvera l'église anglaise de Territet. Les frères Dufour, hôteliers aux Avants, financent en 1876 la chapelle protestante qui servira aussi aux cultes anglicans. En 1880, la Municipalité du Châtelard souscrit 500 francs pour l'église catholique à condition qu'elle se construise sur son territoire, comme elle l'avait fait précédemment pour l'église allemande⁴⁸. Le Conseil communal lui reproche sa générosité; elle réplique que ces subventions sont compensées par les droits de mutation des terrains et l'impôt sur les bâtiments ainsi que «par l'affluence des étrangers que la faculté dans l'exercice de leur culte peut retenir dans notre localité»⁴⁹ (fig. 20).

Les liaisons par voie routière ou ferroviaire se développent entre le littoral et les montagnes à l'initiative des pouvoirs publics ou de privés. Ces entreprises auront une influence considérable sur l'essor des hameaux d'altitude, qui ne se fera toutefois sentir qu'après 1890 au moment où la conjoncture s'améliore. Les autorités communales vont réaliser ou mettre en projet un nombre important de voies

nouvelles ou de rectifications de tracé. Au Châtelard, ces opérations qui impliquent des sommes considérables sont financées en partie par les droits de mutation issus de la succession de Vincent Dubochet décédé en 1877⁵⁰. Elles sont aussi subsidiées par les riverains qui prennent en charge le tiers ou le quart des coûts. C'est ainsi qu'en 1879–1881, on dépense 100'000 francs pour la rectification de l'avenue Belmont et on construit l'actuelle rue de l'Ancien-Stand, car «depuis longtemps le besoin se fait sentir de relier les villages de Pallens, Pertit et Les Vuarences avec la gare de Montreux par une voie d'un accès facile, et ces villages qui participent aussi aux charges communales, n'ont encore rien reçu jusqu'à présent en fait d'amélioration des routes à pente ardue qui les desservent»⁵¹. Le coût de la route des Avants se monte également à 100'000 francs. Elle sera réalisée en trois étapes entre 1879 et 1889⁵². Pour le premier tronçon de Chaulin à Sollard, les riverains ont fourni une souscription qui atteint le «beau chiffre de 21'000 francs»⁵³.

La commune des Planches ne jouit pas de l'aisance financière de sa voisine. En 1879, la Municipalité fait état de plusieurs années déficitaires. En 1881, elle refuse de subsidier la création d'une halte de chemin de fer à Territet; l'année suivante, elle renonce à souscrire des actions de la Société du Kursaal. Elle entreprendra toutefois la construc-

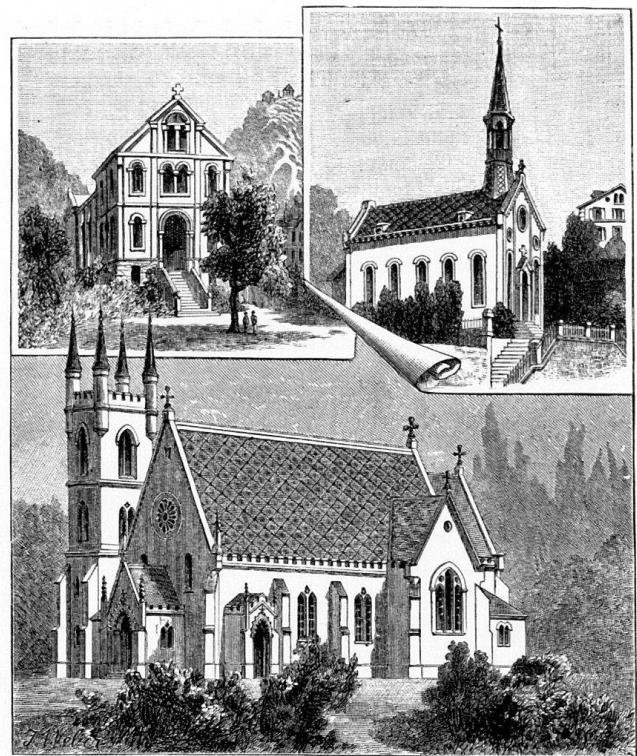


Fig. 20 Diversité des lieux de culte en 1889: l'église catholique de Montreux (1885), l'église allemande (1881) et l'église anglaise de Vernex-Clarens (1886).

tion de la route de Glion à Caux, mais seulement après de nombreuses années de tergiversations et de démarches de la part de la comtesse Sophie de Ribaupierre, propriétaire d'une résidence à Grandchamp au-dessus de Glion. En 1872 déjà, la comtesse, en compagnie d'autres propriétaires, avait offert une somme d'argent et les terrains pour la construction d'un chemin à char de Glion aux Monts de Caux. Elle revient à la charge en 1874, 1880 et 1881:

«Si je tiens à cette route c'est plutôt pour les personnes qui viennent me voir et qui font une mauvaise réputation à notre montagne, que pour moi-même qui bouge rarement de chez moi, et qui peut toujours faire cette horrible montée à dos d'âne.»⁵⁴

S'engageant à payer la moitié des frais, elle obtient gain de cause. En 1882 la route jusqu'au Grandchamp est ouverte à la circulation. L'année suivante, en raison de l'éventualité de la prolongation du chemin de fer funiculaire jusqu'à Caux, la Municipalité fait étudier la continuation de la route. Celle-ci est finalement mise à l'enquête en 1887. Achevée en 1890, elle n'est toutefois reconnue définitivement qu'en août 1892, soit vingt ans après sa première mention⁵⁵.

En 1886, Dubochet met en avant les investissements consentis par la communauté en faveur des travaux publics au cours de la période 1868–1886 et loue l'énergie de ses concitoyens:

«Nombreux ont été les travaux exécutés, leur importance vous surprendra, j'en suis sûr; ils n'ont pu s'exécuter que grâce à notre organisation fédérative. En donnant satisfaction aux divers besoins, elle a permis la réunion de toutes les forces. [...] Puis, lorsque fatigués par ces efforts continus, les plus courageux membres des autorités hésitent devant la continuation de semblables travaux, les propriétaires prennent eux-mêmes l'initiative, ils constituent un comité, asservissent pendant un certain nombre d'années leurs fonds de terre à un impôt spécial, et ce que l'on remettait à des temps futurs ne tarde pas à devenir une réalité. [...] Il serait fastidieux de citer tous les chiffres; qu'il s'agisse d'une route nouvelle, d'une correction, de macadamiser les rues du village (les plus importantes le sont), toujours les intéressés, en s'adressant à la Municipalité, accompagnent leurs demandes d'une offre de subside du quart au tiers de la dépense totale. L'autorité communale se met alors à l'œuvre, étudie soigneusement les voies et moyens et présente au Conseil communal un projet que celui-ci, fidèle expression de l'opinion publique, non seulement accepte, mais la plupart du temps améliore.»⁵⁶

Les communications routières sont certes fondamentales mais cependant pas aussi spectaculaires et retentissantes que les réalisations ferroviaires entreprises au cours de la décennie 1880–1890.

2.5.1 Le funiculaire Territet-Glion

L'idée de relier le lac à Glion remonterait à 1872. Elle ne se concrétise toutefois qu'en 1880 lorsque l'ingénieur Nikolaus Riggenbach d'Olten, spécialiste des chemins de fer de montagne⁵⁷, établit un projet de funiculaire à contrepoids d'eau qu'il sou-

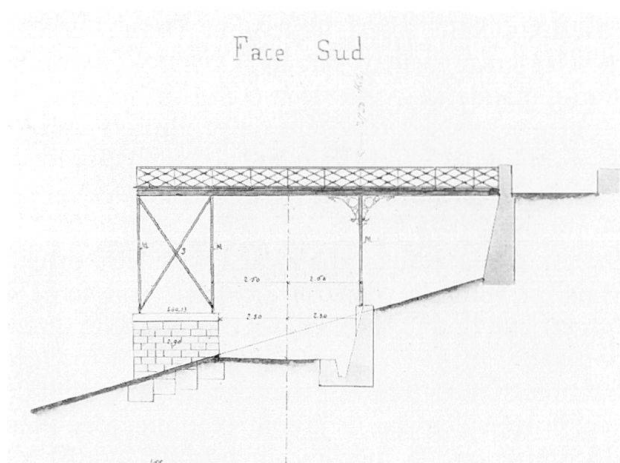


Fig. 21 La passerelle du chemin des Roses franchissant le funiculaire Territet-Glion, projet de l'ingénieur Alphonse Vautier établi le 31 octobre 1881.

met à un groupe de notables, dont Ami Chessex. Le syndic du Châtelard Louis Mayor-Vautier et Ch. Gaudin de Montreux obtiennent une concession le 1er juillet 1881. Celle-ci porte sur une voie reliant le débarcadère de Territet aux Monts de Caux en trois sections: débarcadère-Planchamp, Planchamp-Glion, Glion-Monts de Caux qui devraient être achevées respectivement en 1887, 1882 et 1892. Seul le tronçon intermédiaire est réalisé. Les travaux débutent en avril 1882. L'ingénieur Clément Chessex, intéressé financièrement au projet et qui deviendra chef d'exploitation de la ligne, mène le chantier. L'ingénieur Alphonse Vautier travaille sous ses ordres et s'occupe principalement des ouvrages d'art⁵⁸ (fig. 21). La station inférieure est implantée à proximité de l'Hôtel des Alpes où Ami Chessex érige une galerie marchande, le «Passage des Alpes», comprenant un buffet de gare. Le funiculaire, dont la pente maximale est de 57%, représente une prouesse technique qui le place en deuxième position à l'échelle européenne, juste après celui du Vésuve. Il entre en service le 19 août 1883. Peu auparavant, l'ingénieur Riggenbach en personne avait effectué des essais de freins devant un nombreux public. La presse relatera abondamment l'événement, assurant ainsi la publicité. Le chemin de fer devient rapidement une formidable attraction, recommandée par les guides touristiques (fig. 5 et 22).

2.5.2 Le tramway Vevey-Chillon

En 1878, l'ingénieur Mékarski, inventeur du tramway à air comprimé, fait la connaissance de l'ingénieur cantonal Louis Gonin qui le met en relation avec le notaire de Vevey Adolphe Dupraz, président du comité d'initiative du chemin de fer Vevey-

Palézieux. Suite à cette rencontre, Dupraz et l'architecte-entrepreneur Henri Chaudet déposent une demande de concession d'eau sur la Baye de Montreux. Ils se proposent de produire l'énergie permettant de «compresser de l'air pour l'employer comme moyen de locomotion d'un tramway Vevey-Montreux»⁵⁹.

De son côté, la Société Mékarski affine le projet. Mais en 1881, l'exposition de Paris consacrée à l'électricité donne «aux études une nouvelle direction dans le sens de l'emploi de l'électricité pour la traction»⁶⁰. Dès lors, le projet est lié avec celui de l'éclairage électrique de la contrée, dont l'idée avait été émise par le mécanicien et futur syndic des Planches Ernest Miauton. La conjonction des deux entreprises assurera une utilisation plus rationnelle des forces motrices de la Baye. L'ingénieur Henri Aguet établit le projet général, mais le financement rencontre des difficultés. Les capitalistes locaux, qui ont investi dans le gaz, ne veulent pas d'une entreprise qu'ils jugent concurrente. Enfin, Emile-Louis Roussy, administrateur et principal actionnaire de Nestlé, s'intéresse au projet; le crédit dont

il jouit débloque la situation. Le 14 août 1886, la Société électrique Vevey-Montreux est constituée avec un capital d'un million de francs. A Noël de l'année suivante, l'éclairage électrique est opérationnel et le 4 juin 1888, le tramway – le premier de Suisse et le deuxième d'Europe – effectue sa course inaugurale entre Vevey et le passage à niveau de Territet, opérant ainsi la jonction avec le funiculaire Territet-Glion inauguré cinq ans auparavant⁶¹ (fig. 6).

Dès le redémarrage de la construction au début des années 1890, la présence de ces deux voies ferrées renforce les directions déjà prises par l'extension urbaine, à savoir un développement linéaire le long de la route du littoral empruntée par le tramway et un déploiement des constructions en altitude. Dès lors, «le principe de la liaison perpendiculaire vers les crêtes s'appliquera systématiquement à la zone desservie par le tramway Vevey-Chillon (trois funiculaires se construisent au tournant du siècle). Ce quadrillage approfondit l'exploitation touristique du bassin régional, favorisant le développement des *hôtels d'altitude*»⁶².

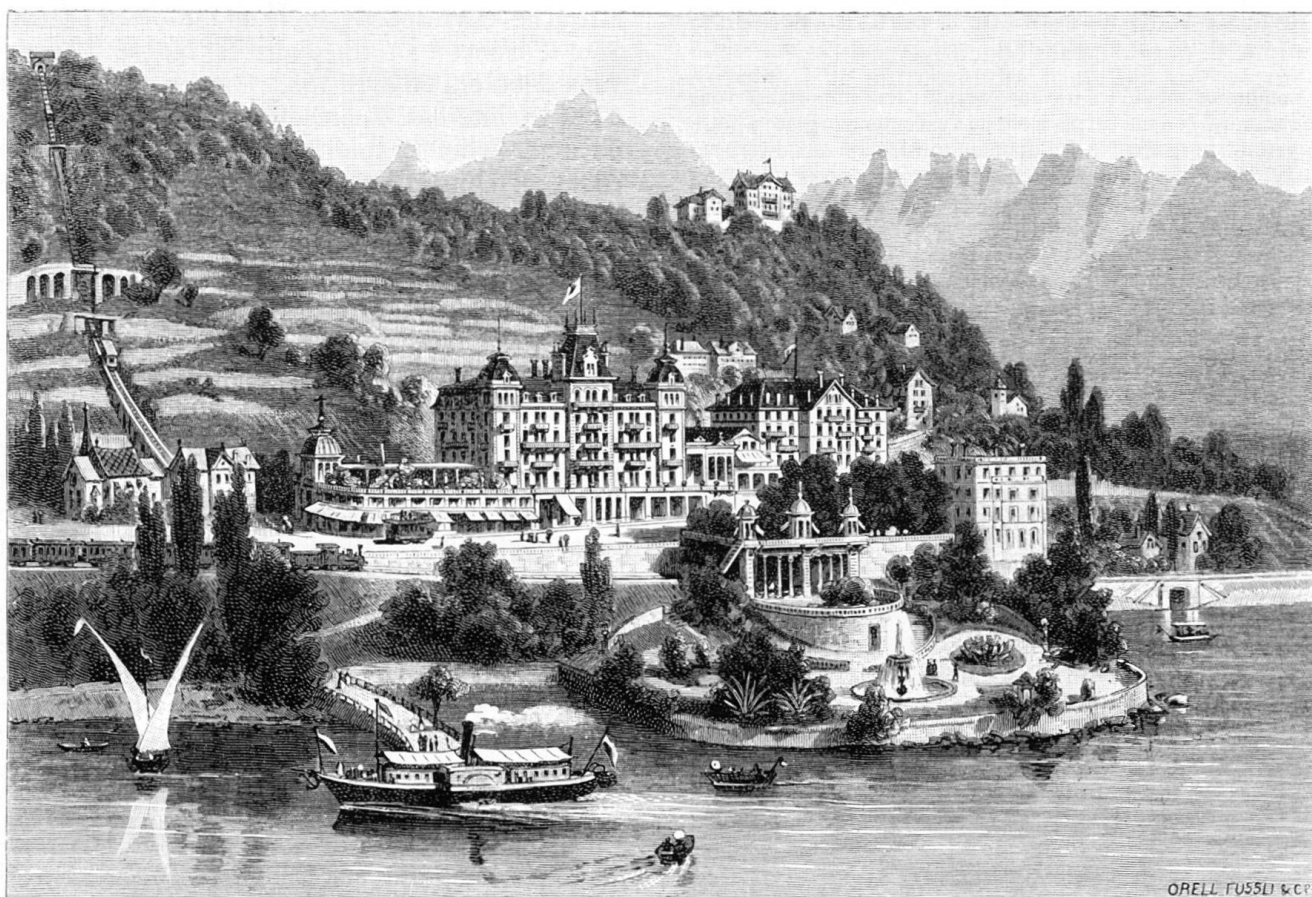


Fig. 22 Le fief d'Ami Chessex à Territet vers 1890. De droite à gauche: l'Hôtel des Alpes de 1855, celui de 1863, le Grand Hôtel inauguré en 1888 précédé de ses jardins, le Passage des Alpes et la gare du Territet-Glion de 1883, enfin l'église St-John dédiée en 1877. Sur la hauteur, l'Hôtel Mont-Fleuri de 1872.

2.6 Le grand boom 1890–1914

«C'est l'ère des constructions; et l'on construit, l'on agrandit; les maisons surgissent de terre de toutes parts; les hôtels sont exhaussés, ajoutent des dépendances; l'on crée des promenades, des quartiers; l'Avenue des Alpes et le nouveau Collège seront achevés en 1896... Montreux a fait sauter les baleines du corset qui l'emprisonnait et, sans retenue, laisse empiéter ci et là, grossit, se développe étonnamment.

C'est bien la ville maintenant; le Montreux champêtre, le Montreux village a disparu. Qu'elle prenne garde toutefois et qu'elle renonce à des visées trop gigantesques.»⁶³

L'âge d'or dure vingt-cinq ans. Il s'interrompt brutalement en août 1914 avec la déclaration de guerre. Au cours de ces cinq lustres, la population double. Le nombre de lits d'hôtel est multiplié par trois et le pourcentage d'étrangers passe de 26% en 1880 à 41% en 1910 (fig. 23 et 24).

Pour Anne Wyssbrod, «ces quelques années représentent la période la plus animée de l'histoire de la région montreu­sienne qui voit, [...] outre la construction d'une quarantaine d'hôtels en plus de l'ouverture d'établissements dans des constructions préexistantes, le rythme frénétique des transformations. Les hôteliers réinvestissent sans cesse leurs

bénéfices directement dans leurs bâtiments: six hôtels sont détruits puis reconstruits sur leur ancien emplacement, quatorze sont doublés, une vingtaine sont exhaussés – sans parler des innombrables transformations intérieures, des adjonctions d'annexes, de dépendances»⁶⁴.

On assiste à la constitution de quartiers réservés à l'industrie et à l'artisanat et au renforcement de l'offre d'hébergement en altitude. Le tissu urbain se densifie au bord du lac pour ne créer plus qu'une seule agglomération de Clarens à Territet.

Montreux accède au rang de ville et peaufine son image. Ce passage se lit dans le gabarit et l'architecture des nouveaux édifices, tout particulièrement sur le territoire du Châtelard dont la topographie se prête davantage à une urbanisation sous forme de rues que les pentes abruptes des Planches. La transformation de la Grand-Rue est à cet égard significative. Son front nord est pratiquement entièrement reconstruit à partir des années 1890; les bâtiments à toiture en bâtière de deux étages sur rez-de-chaussée sont progressivement remplacés par des immeubles de rapport – ou des hôtels – de cinq niveaux



Fig. 23 Montreux vu de l'est en 1892; la densification des constructions sur le littoral est déjà largement amorcée.

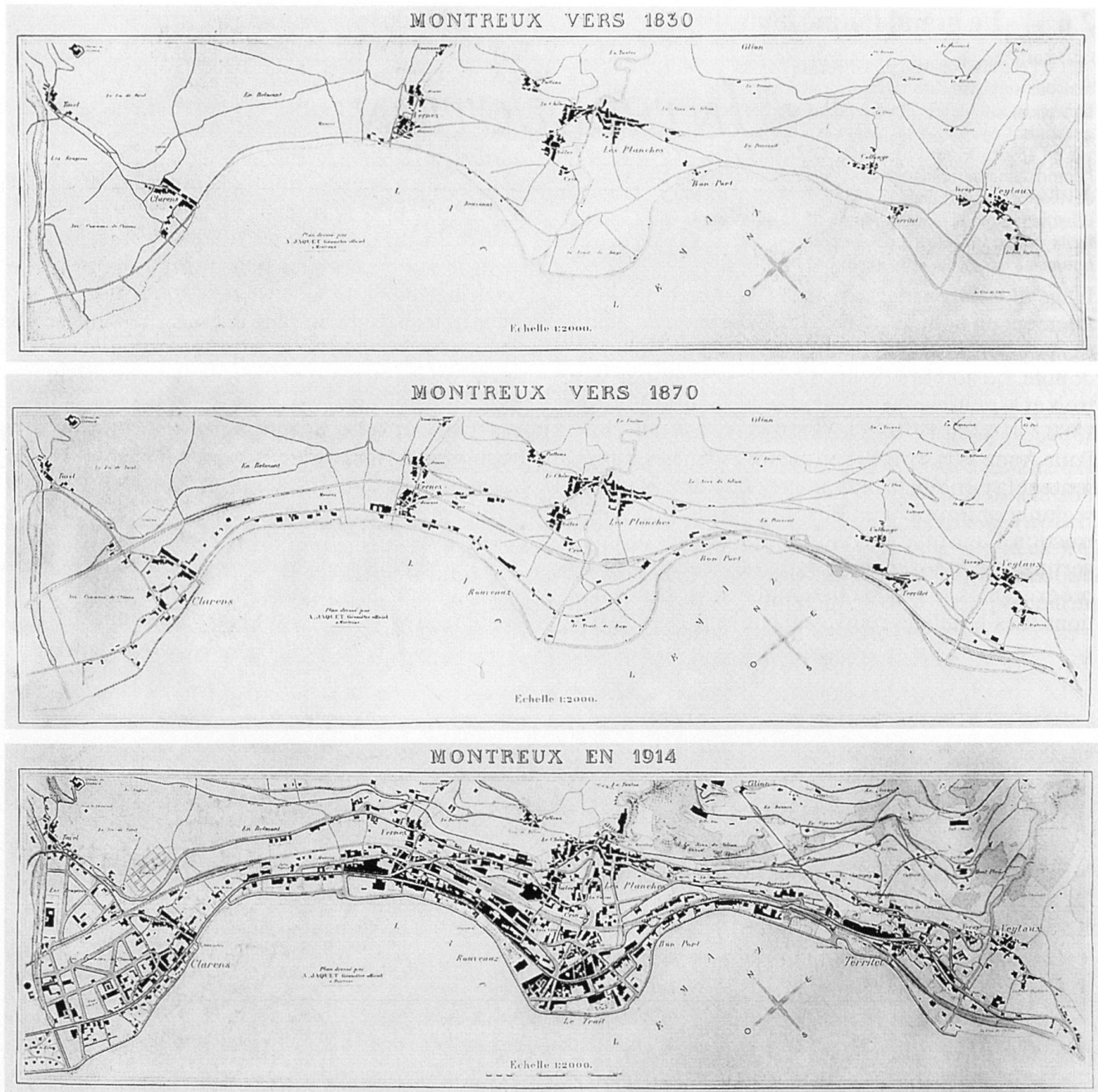


Fig. 24 Le littoral montresien vers 1830, vers 1870 et en 1914; ces plans établis par le géomètre Jaquet en 1914 en vue de l'Exposition Nationale de Berne rendent compte du formidable essor de la station de villégiature.

à toiture à la Mansart parfois munie de pavillons, de dômes ou de tourelles (fig. 25 et 26). C'est dans cette période qu'apparaissent les premières velléités de réglementation de la construction. On se souciera ensuite de sauvegarde des sites, puis se fera jour le besoin de contrôler l'expansion du bâti. L'hôtelier Alexandre Emery⁶⁵, syndic du Châtelard, fonde en 1902 l'Association de protection des sites du Cercle de Montreux, dont le premier comité est constitué de l'ancien syndic du Châtelard Ernest Vuichoud, du syndic de Vevey le Dr Chatelanat et de l'architecte Adolphe Burnat⁶⁶. L'association

nomme en son sein une commission dite d'Art public et demande aux municipalités que dorénavant les plans d'enquête lui soient soumis. Reconnaisant le but poursuivi, les autorités du Châtelard sont tout à fait favorables et engagent même l'ingénieur communal à prendre conseil auprès de la commission⁶⁷. Les initiants sont des personnalités ayant fortement contribué au développement de la station; ils se rendent compte que la contrée est en train de gaspiller son principal capital et cherchent à remédier à cette situation. Ils s'inscrivent aussi dans un mouvement de prise de conscience de la valeur du

patrimoine paysager et architectural qui touche l'ensemble du pays. De manière plus pragmatique, on pourrait les suspecter de chercher, sous prétexte de sauvegarder la nature, à empêcher la construction de nouvelles infrastructures et à limiter ainsi la concurrence⁶⁸.

L'accession de la station au rang d'agglomération urbaine trouve sa meilleure expression dans la création *ex nihilo* de l'avenue des Alpes au milieu des vignes du plateau de Terrages⁶⁹. Jusqu'ici les nouvelles routes tendaient avant tout à joindre deux points et étaient rarement présentées comme des terres de terrains à bâtir. Dès les années 1890, les nouveaux projets de voirie sont toujours envisagés dans le but de faciliter les communications, mais leur justification s'accompagne systématiquement de considérations relevant d'un souci d'extension. Ainsi la rue du Théâtre constitue, sur le territoire des Planches, une première et modeste tentative des pouvoirs publics de contrôler le développement du bâti. Elle est projetée dans le but de desservir les terrains du Petit Trait de Baye; ils jouissent d'une position privilégiée entre la route cantonale et le lac et bénéficient depuis 1881 de la présence du Kursaal. Les édiles souhaitent établir une rue à caractère urbain sur laquelle viendraient s'aligner les bâtiments selon un plan déterminé, dressé en 1891 par les architectes Lavanchy et Neuhaus⁷⁰ (fig. 27). La voie projetée assure un parcellement régulier du terrain et procure une desserte correcte au Kursaal qui n'était accessible que par un chemin privé en impasse.

Les élus insistent sur la nécessité de pourvoir la future artère d'un plan d'alignement car ils estiment «qu'il est dans l'intérêt public, de ne pas seulement créer des routes, mais aussi de les voir bordées d'une lignée régulière de maisons. Il serait bien fâcheux d'avoir ouvert à grands frais des voies de communication et de voir s'élever des bâtiments sans alignement précis»⁷¹.

En amont de la rue, les constructions seraient édifiées selon une ligne stricte tandis qu'en aval les propriétaires auraient le loisir de se rapprocher du lac. Ainsi, «les maisons en amont recevraient plus de soleil et l'avenue deviendrait plus large et ressemblerait davantage à une promenade»⁷². Bien que le plan ait obtenu la sanction de l'Etat en 1894, son exécution est suspendue pendant quelques années, faute d'un accord entre les autorités et la Société du Kursaal qui subordonne la cession des terrains à la décision que doit prendre le Conseil fédéral sur le jeu de hasard des petits chevaux. En 1899, la Municipalité déclare même y renoncer⁷³. En fin de compte, le chantier débute, puisqu'en 1903 la nouvelle voie baptisée rue du Théâtre existe entre la rue du Quai et le Kursaal⁷⁴.

A partir de la fin du siècle, le développement de la contrée s'emballe, les capitaux affluent et les entreprises sont largement bénéficiaires. Les hôteliers se constituent en société anonyme «pour lutter contre la concurrence et le capital étranger»⁷⁵. Ainsi en 1891, Ami Chessex crée la Société du Grand Hôtel de Territet dont il reste le principal actionnaire; «la souscription publique ne posa aucun problème, les actions proposées furent souscrites plus de trois fois»⁷⁶. La Société des Hôtels National et Cygne est fondée en 1895 avec à sa tête Alexandre Emery. Elle est notamment le maître d'œuvre du Montreux-Palace inauguré en 1906.

Lorsqu'Emery lance un appel de fonds pour la construction du Pavillon des sports en 1910, il réunit en trois semaines onze millions de francs, soit dix fois la somme nécessaire. Les hôtels font des bénéfices considérables; la Société du Grand Hôtel de Territet par exemple distribue un dividende de 10% entre 1892 et 1903 et de 12% entre 1904 et 1912.

2.6.1 Folies ferroviaires

Les entreprises ferroviaires connaissent le même engouement. Les promoteurs du chemin de fer à crémaillère Glion-Naye lancent en 1890 une souscription d'actions dont le résultat dépasse plusieurs fois le capital initial d'un million⁷⁷. Le projet englobe l'édification d'un hôtel aux Rochers de Naye sur le territoire de Veytaux. Il est réalisé avec une extrême rapidité. Les travaux débutent au printemps 1891 sous la direction de l'ingénieur Adolphe Jaques; l'été suivant, les voies atteignent le terminus provisoire à la tête aval du tunnel de Naye. En juillet 1893, la ligne longue de 7,7 km est achevée et l'Hôtel des Rochers de Naye, bâti en dix-sept semaines, est ouvert (fig. 7, 8 et 95):

«Il accueille cent lits de maîtres, des salons de conversation, de lecture, de récréation, une superbe salle à manger, un restaurant, un buffet.»⁷⁸

Ce chemin de fer, contemporain de la construction du Grand Hôtel de Caux, allait donner une impulsion décisive au développement de la station d'altitude où sera ouvert en 1902 le Caux-Palace, à l'époque le plus grand hôtel de Suisse. Face au succès rencontré par cette ligne, on envisage de la raccorder directement à la gare de Montreux-Vernex. Une concession pour un chemin de fer électrique est accordée en 1905. Le chantier ne démarre pourtant qu'en 1907, la Compagnie du Jura-Simplon refusant de céder le terrain nécessaire à l'établissement de la tête de ligne. Le chemin de fer Montreux-Glion est inauguré le 7 avril 1909⁷⁹ (fig. 10).

Entre-temps, d'autres chemins de fer ont été projetés ou construits, en premier lieu le MOB, seule ligne à portée régionale:

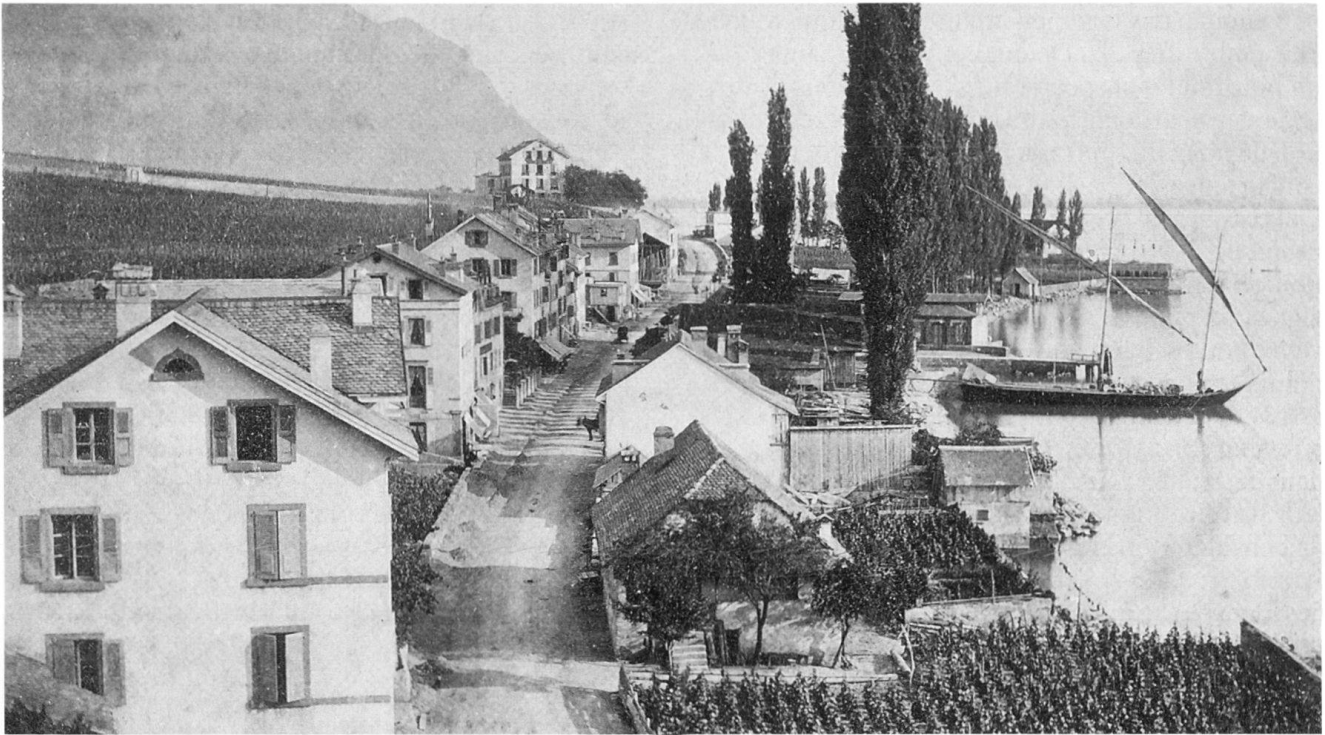


Fig. 25 La Grand-Rue à La Rouvenaz vers 1865; l'échelle des constructions est encore celle d'un village.

«L'idée hardie de mettre en communication directe les rives enchantées du lac Léman avec celles du lac de Thoune [...] remonte à l'année 1873. Aussitôt lancée, elle attira l'attention publique, si bien que, déjà le 28 février 1875, le gouvernement bernois décidait d'allouer un subside dans le but d'étudier et de réaliser la construction d'un chemin de fer régional qui, à ses deux extrémités (Bulle et Thoune), se souderait aux voies ferrées déjà existantes. On ne songea donc pas, dès l'abord, à joindre directement par une ligne nouvelle Interlaken et Montreux, mais l'extension toujours plus grande que prit le mouvement des étrangers dans ces riches contrées, fit voir la nécessité d'établir une communication moins longue. Celle-ci fut d'abord entrevue sous le nom «Vevey-Bulle-Thoune» pour faire place plus tard au projet définitif, réalisé avec un plein succès, savoir le *Montreux-Oberland*.

[...] Ce projet, en utilisant la traction électrique de Montreux à Zweisimmen, allait réaliser – c'était à prévoir – une ligne de tourisme de premier ordre. Son importance à tous les points de vue ne pouvait du reste que sauter aux yeux en réfléchissant aux trois considérations suivantes:

1° l'étendue d'abord et la richesse des deux contrées à relier: d'un côté le *littoral du Léman* (que ses voies d'accès de Genève, de Chamonix, du Valais et du Simplon rapprochent aisément de la France et de l'Italie) et, d'un autre côté, l'*Oberland bernois*, avec ses lacs de Thoune et de Brienz, ses sites célèbres et ses deux voies d'accès: le Berne-Thoune et le Brunig (Lucerne);

2° le transit important, qui, au point de vue commercial, va en se développant entre les deux bassins lacustres du Rhône et de l'Aar;

3° la facilité d'accès des contrées à traverser, savoir les belles vallées de la Gruyère, du Pays-d'Enhaut, de la Sarine et de la Simme, sans oublier leurs intéressantes et pittoresques vallées latérales, dont le développement industriel et économique ne peut aller, par la création de cette ligne, qu'en augmentant.»⁸⁰

En 1890, un comité emmené par le syndic du Châtelard Vuichoud avait obtenu une première concession pour un train à crémaillère entre Montreux et Montbovon par le col de Jaman. Puis les hôteliers

Dufour des Avants projettent l'établissement d'un chemin de fer sur route entre les deux localités. Les deux groupes unissent leurs forces et obtiennent en 1898 le droit de réaliser la ligne entre Montreux et Montbovon; l'année suivante leur concession est prolongée jusqu'à Zweisimmen.

La Compagnie Montreux-Montbovon est définitivement constituée le 26 juin 1899; elle changera de raison sociale en 1902 pour s'appeler Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland Bernois, soit MOB. Le premier tronçon «porte la marque des avant-projets, dont on sait qu'ils prévoyaient un «chemin de fer routier», à courbe de très faible rayon et à fortes déclivités, conformément à une pratique répandue à cette époque en Suisse et à l'étranger»⁸¹. La section Montreux-Les Avants est inaugurée le 16 décembre 1901 et la ligne atteint Zweisimmen en juillet 1905. Ce train établit un trait d'union entre deux régions touristiques; sur le territoire de Montreux, il contribue au développement de la station des Avants qui se spécialise dans la pratique des sports d'hiver, en particulier la luge. Les sports de neige allaient être encore favorisés par la construction du funiculaire électrique Les Avants-Sonloup, également redevable à l'esprit d'entreprise des frères Dufour. Il est construit en un temps record: moins de six mois séparent le premier coup de pioche de l'inauguration en décembre 1910. L'installation est spécialement conçue pour les sports d'hiver; chaque voiture remorque un wagonnet pour le transport des skis, luges et bobs⁸². Sur le territoire des Planches,



Fig. 26 La Grand-Rue à La Rouvenaz vers 1905; la typologie des bâtiments et leur ordre de construction sont indéniablement urbains.

Ami Chessex ne reste pas inactif. Suite au succès du Territet-Glion, il avait obtenu en 1884 une concession pour un chemin de fer Territet-Mont-Fleuri⁸³, mais il faut attendre 1910 pour que le projet se concrétise. Le funiculaire sert principalement les in-

térêts d'Ami Chessex et de la Société du Grand Hôtel de Territet en valorisant leurs établissements situés aux têtes de ligne. Comportant dès l'origine une halte à Collonge qui avait été exigée par les autorités communales, il participe aussi à l'essor de ce village.

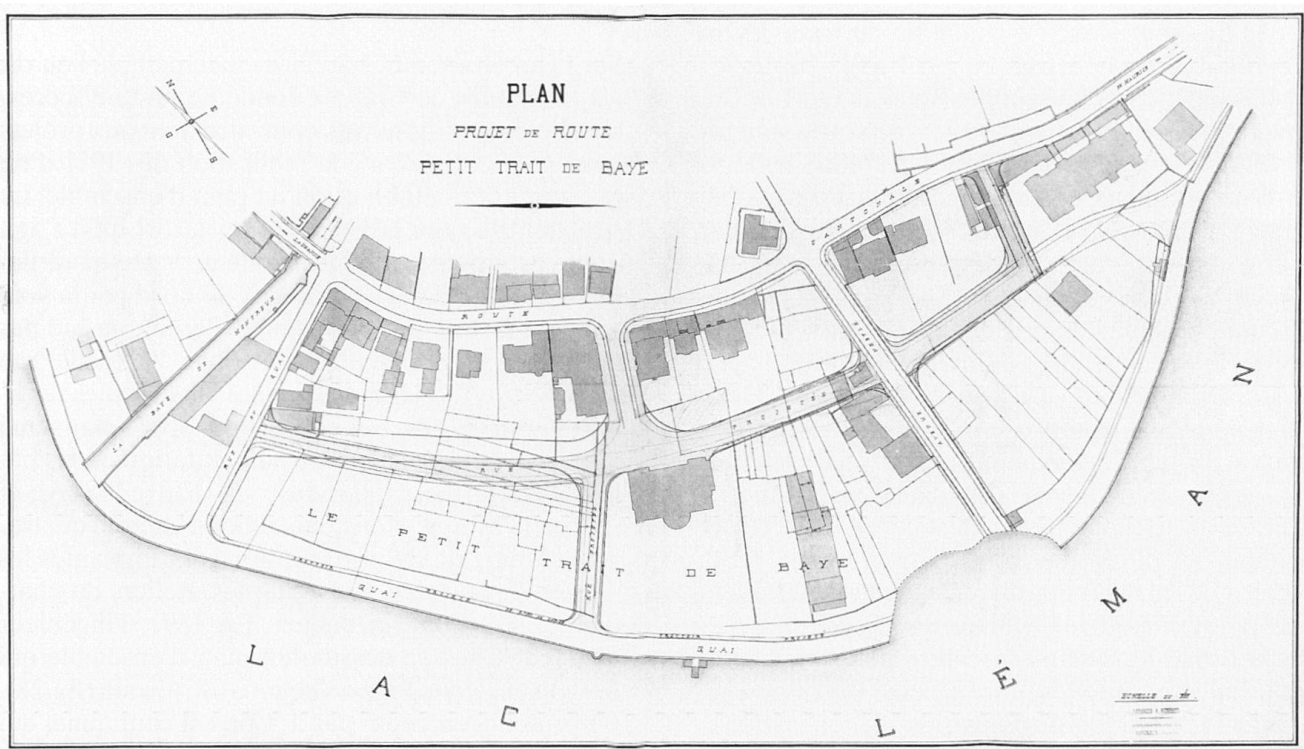


Fig. 27 Projet de la rue du Théâtre, dressé par les architectes Lavanchy et Neuhaus en 1891.

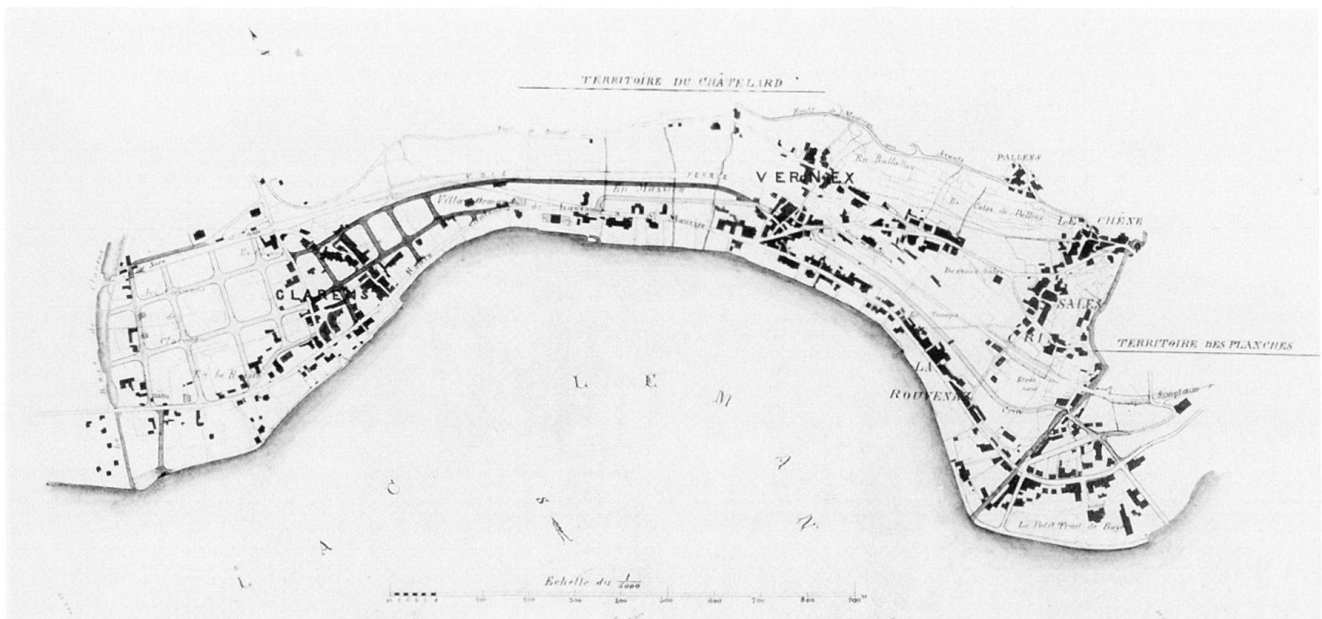


Fig. 28 Projet de boulevard entre Vernex et Clarens établi par Clément Chessex en octobre 1893. L'ingénieur prolonge en direction de Vernex le quadrillage qu'il avait proposé en 1891 pour les Communs de Clarens et dont le plan avait été admis par l'Etat l'année suivante.

Aux Planches également, la SEVM reprend en 1895 une concession détenue par le notaire Léon Perret qui souhaitait établir un funiculaire entre le quartier du Trait et le village des Planches. La ligne est inaugurée le 6 juillet 1898. Une seule automotrice mue par un système de crémaillère assure le trafic qu'un accident interrompra définitivement en 1912⁸⁴.

Le tramway Clarens-Chailly-Blonay est le dernier train mis en service à Montreux. Destiné davantage au déplacement des indigènes qu'aux promenades des touristes, il est qualifié de tramway interurbain. Il est construit en 1910–1911 sur le projet des ingénieurs lausannois Boiceau et Muret⁸⁵.

En parallèle, d'ambitieux projets de voirie sont mis à l'étude. Afin de garantir leur faisabilité, les législatifs communaux votent de nombreux plans d'alignement dont bon nombre resteront dans les cartons. Plusieurs projets concernent une nouvelle liaison entre Vernex et Clarens. En 1890 déjà, lors des discussions sur l'établissement de l'avenue des Alpes, la Municipalité est invitée à étudier le prolongement du boulevard jusqu'à la Baye de Clarens sur les terrains compris entre la voie ferrée et la grande route⁸⁶. L'ingénieur Chessex en dresse alors le plan (fig. 28). L'idée resurgit en 1906 et donne lieu à un débat très animé en raison des intérêts personnels des différentes parties en présence. Le directeur des travaux établit plusieurs tracés. Les élus acceptent finalement celui qui dès la sortie nord-est de Vernex bifurque en direction de la voie ferrée qu'il longe ensuite jusqu'à Clarens.

On décide toutefois de n'envisager la réalisation de cette nouvelle artère que lorsque les propriétaires bordiers auront produit une souscription couvrant

le 60% des coûts⁸⁷. Ebauchée au droit des numéros 110 et 122 de l'avenue des Alpes, cette route ne se fera jamais. Un avant-projet de route en amont des voies de chemin de fer destinée à relier de façon plus directe Vernex à Belmont subit le même sort. Le tracé adopté comme plan d'alignement en 1907 est dessiné de manière à mettre en valeur les terrains entre l'avenue Belmont et la voie ferrée⁸⁸.

2.6.2 Les Communs de Clarens

Sur le territoire du Châtelard également, le lieu-dit les Communs de Clarens donne lieu à une succession de propositions qui, contrairement aux projets précédents, aboutira à la réalisation dès 1911 d'un réseau de rues établi selon un plan d'ensemble. Le site, dont le nom laisse supposer à tort qu'il s'agit d'une propriété publique, forme un vaste quadrilatère en pente douce circonscrit au nord par la voie ferrée, à l'ouest par la Baye de Clarens, au sud par la route cantonale et à l'est par l'actuelle rue Gambetta. Au début des années 1890, seules ses limites sont bâties. S'y élèvent en ordre clairsemé quelques modestes maisons d'habitation et des bâtiments artisanaux ou industriels. Entre la Baye et l'actuelle avenue Rousseau, unique chemin qui traverse le terrain du nord au sud, sont implantés les dépôts du tramway ainsi que les ateliers du charpentier François Cardinaux. En 1891, l'ingénieur Clément Chessex dessine un plan d'ensemble qui prévoit un découpage orthogonal du terrain (fig. 28). Le projet est accepté par le Conseil communal qui autorise son exécutif à «acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les terrains compris dans le tra-

tion de trois îlots est déjà déterminée; il s'agit de la place et du terrain à l'extrémité ouest du site que le jury «pense opportun de réserver à des établissements industriels, chantiers, dépôts etc., à l'exclusion des autres emplacements sur lesquels de semblables installations ne devraient pas être tolérées»¹⁰⁰.

Polak et Piollenc obtiennent le premier prix, Henri Chaudet se classe deuxième et Alphonse Schorp troisième (fig. 31 et 32). Seuls Polak et Piollenc remanient la voirie établie en introduisant de nouvelles voies; ils prolongent aussi la place vers le nord, au-delà de la longitudinale du centre, et y implantent une église ou un square. Ils prévoient un système mixte d'occupation des îlots: squares au sud et dans la partie nord:

«Ordre non contigu vu la belle situation de ces îlots et la tranquillité du quartier, l'éloignement des grandes artères; réservé aux villas de genre simple pour une ou plusieurs familles isolées ou groupées par 2 ou 3.»¹⁰¹

De l'avis du jury, Chaudet s'est particulièrement soucié de l'insolation des immeubles. Quant au troisième prix, il prend le parti de densifier au maximum les terrains disponibles. Le jury recommande le choix du premier prix pour la place et ses abords et celui du deuxième pour les groupements de constructions. A la suite de ce jugement, la Municipalité décide d'étudier le remaniement parcellaire sur la base de ces deux projets. Elle convoque ensuite les propriétaires qui sont regroupés en syndicat en mai 1918. Le nouvel abornement a lieu dans le courant de 1921¹⁰².

Au cours de la procédure, aucune construction ne s'élève dans le secteur. Il faut attendre le début des années trente pour que soient bâtis de nouveaux

édifices. A l'heure actuelle, le quartier offre une image très disparate qui ne laisse pas supposer qu'il a fait l'objet d'études approfondies pendant plus de trois décennies. La grande place n'a jamais été réalisée même si l'espace qui lui était dévolu est toujours libre de constructions.

2.6.3 Le réveil des Planches

La Commune des Planches possède une topographie beaucoup moins favorable au développement des constructions que Le Châtelard et des ressources moins importantes pour mener à terme des grands projets. Or, ses élus se sentent en position d'infériorité vis-à-vis des communes voisines. En 1906, ils expriment leur crainte de voir «dévier le courant des étrangers et des promeneurs qui font en somme la richesse de [leur] commune, sur des communes voisines qui ont pris l'initiative d'améliorations considérables»¹⁰³. Ils entendent tirer profit de l'ouverture du tunnel du Simplon. Mais pour retenir les étrangers, il faut leur offrir une station accueillante:

«Notre localité se trouve maintenant sur le parcours d'une ligne internationale de 1^{er} ordre, les communes voisines ont montré qu'elles comprenaient toute la portée de ce nouvel état de choses, à nous de ne pas rester en arrière, mais de maintenir les avantages que le hasard ou la puissance de l'initiative privée ont créés dans notre territoire, que la Commune qui jusqu'ici a pu assister passive à cette éclosion entre en lice à son tour et soutienne et guide l'esprit de progrès qui réside à l'état latent dans notre commune; c'est à elle maintenant de prendre la tête du mouvement.»¹⁰⁴

C'est dans le même ordre d'idées qu'en 1907 quinze conseillers communaux demandent la création d'un poste de directeur des travaux:

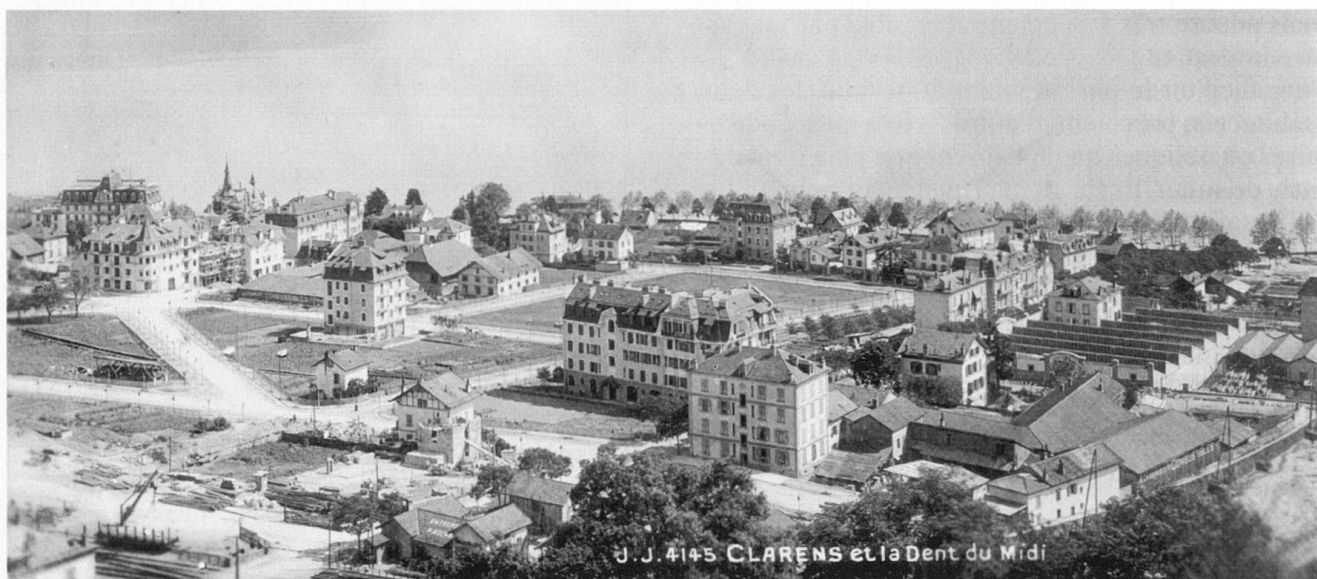


Fig. 30 Les Communs de Clarens vers 1914. La voirie est établie, mais les constructions sont encore rares.



Fig. 31 Projet lauréat du concours pour l'aménagement des Communes de Clarens, œuvre des architectes Michel Polak et Georges Piollenc.

«Un point encore qui nous fait insister pour la création de ce nouvel emploi, c'est la rapidité avec laquelle nos voisins ouvrent des artères nouvelles et se développent d'une façon grandiose. Si nous n'y prenons pas garde nous serons sous peu dans un état d'infériorité évident et il est de notre devoir de l'empêcher.»¹⁰⁵

Un des grands projets de voirie qui occupera le nouveau directeur des travaux pendant plus d'une décennie est la réalisation de la liaison Dagnires-Troches, soit l'établissement des actuelles avenues Doyen Bridel, Chantemerle et Naye. Au cours de la première décennie du XX^e siècle, des projets partiels avaient été étudiés. En 1910, le Conseil communal suggère d'établir un plan d'ensemble qui prenne en compte le secteur entre le Trait et les terrains à l'est de l'avenue de Collonge. L'ingénieur communal établit un projet de route entre l'Hôtel National et le cimetière de Troches qui est admis en octobre 1912¹⁰⁶. La procédure d'expropriation aboutit en décembre 1913, mais les recours d'abord, puis la guerre reportent la réalisation du projet jusqu'en 1916. Parce que le projet de l'avenue Chantemerle avait rencontré de nombreuses oppositions, les édiles insistent sur sa nécessité:

«Si en lui-même, ce chemin ne présente pas une utilité incontestable, il s'impose par contre comme trait d'union entre les parties extrêmes de notre territoire, ce que fait très bien entendre le préavis municipal en le comparant à un pont. [...] Cette route aura une valeur inestimable comme promenade, et l'on ne saurait assez insister sur l'avantage que retirera toute notre commune d'un chemin presque plat, à l'abri du vent et de la poussière et bien ensoleillé.»¹⁰⁷

Dissertant sur l'opportunité de cet important investissement, le rapporteur de la commission se fait lyrique. Optimiste, il considère que lorsque la guerre sera terminée, nombreux seront les étrangers qui chercheront à s'établir dans des régions épargnées:

«Or, Montreux est entre tous, un séjour idéal de paix et de repos. Nulle part plus que sur nos rives et sur nos pentes on ne goûtera ce calme, cette sérénité de la nature, si bienfaisante après la tourmente; nulle part plus qu'ici on ne retrouvera le goût, la joie de vivre. [...] Si nous arrivons trop tard, nous verrons le courant se détourner de notre contrée, et l'on sait combien il est difficile de ramener un courant. La route qui nous est proposée met en valeur une des plus belles parties de notre territoire, et précisément celle où l'on jouira le mieux des avantages naturels de Montreux.»¹⁰⁸

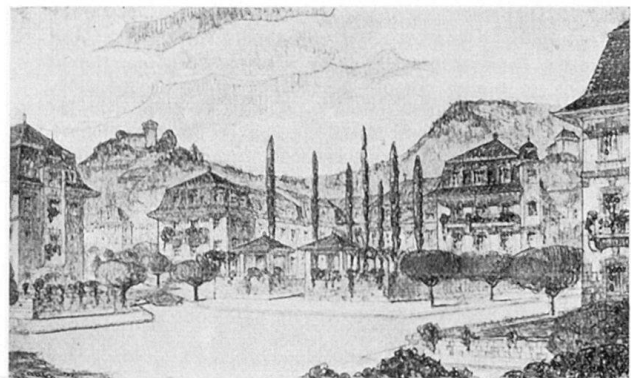


Fig. 32 Perspective du carrefour en étoile par Henri Chaudet; les bâtiments, implantés en fer à cheval, bénéficient d'un bon ensoleillement.

Le Conseil communal donne son accord en été 1916. Le chantier des routes est achevé à la fin de l'année 1918. L'avenue de Chantemerle ne sera officiellement ouverte à la circulation que le 16 mars 1920 en raison d'interminables tergiversations au sujet du projet de pont sur le funiculaire Territet-Glion dont l'exécution est décidée en décembre 1918 seulement¹⁰⁹.

2.6.4 Un jardin au bord du lac

«Hôteliers, architectes, banquiers, tout le monde se met à l'œuvre, et voici surgir comme dans les villes du Far-West qui éclatent dans les films hollywoodiens – voici surgir, à grands renforts de terrassiers, de maçons, d'outils, de grues mécaniques, à la place des vignes et des terrains déserts, des chantiers bruyants, innombrables: c'est une véritable explosion du sol qui se couvre très rapidement d'immeubles locatifs, de villas, d'hôtels, de casinos, de gares.»¹¹⁰

Sur le littoral, les terrains se font rares, si bien que «les hôtels, dans l'impossibilité de s'étaler désormais en longueur, se développent en hauteur»¹¹¹. En 1909, l'organe de la Société des hôteliers, le *Journal et liste des étrangers* titre: «Par quels moyens pourrait-on restreindre l'augmentation inouïe du nombre des hôtels qui a lieu ces dernières années?»¹¹² L'année 1913 verra un léger fléchissement de l'industrie du bâtiment. Cette année-là, la population des Planches enregistre quatre-vingt-huit étrangers de moins que l'année précédente; selon les autorités, cette baisse «provient du départ des ouvriers causé par le ralentissement des constructions»¹¹³.

En réaction peut-être à la saturation qui menace le littoral et qui est en contradiction flagrante avec le mythe de la nature idyllique qui a fondé le succès de la station, les autorités du Châtelard envisagent de démolir les bâtiments en aval de la Grand-Rue afin de créer un vaste parc du jardin de l'Hôtel Suisse à La Rouvenaz. A l'origine de cette idée, il y a la nécessité d'élargir cette artère très fréquentée. On souhaite profiter des nombreuses reconstructions pour imposer un nouvel alignement. En 1906, l'on procède au rélargissement de la rue le long du jardin Anglais, puis on chiffre le coût des expropriations nécessaires à la poursuite du processus jusqu'au carrefour de la rue de la Gare, tronçon bâti sur les deux fronts. Trois variantes sont envisagées: élargissement de chaque côté, en amont ou en aval. La commission d'estimation penche pour la dernière solution et va même plus loin:

«L'exécution du projet A nécessitant la démolition de presque la totalité des immeubles situés en aval, on se demande s'il ne conviendrait pas mieux d'exproprier tous les immeubles restant entre la route et le lac et d'y créer un grand jardin public. La différence du coût résiderait presque uniquement dans le paiement du sol. [...] Ce vaste jardin serait une création admirable et magistrale. [...] Il serait facile de trouver un assez joli rendement an-

nuel par la construction et la location de jolis kiosques et pavillons pour théés, confiseries, cigares, cartes illustrées et autres, ce qui demanderait un capital peu important.»¹¹⁴

Le Conseil communal ne vote pas l'expropriation totale mais admet le principe du rélargissement en aval. En 1912, suite au dépôt d'un projet d'agrandissement de l'Hôtel Bel-Air qui, s'il était réalisé, remettrait en cause l'expropriation complète des terrains, la Municipalité décide de mettre à l'enquête «un plan comportant la création d'une place ou jardin entre la route et le lac, dès le jardin de l'Hôtel Suisse à la place»¹¹⁵. La procédure d'estimation débute en tenant compte de deux variantes, expropriation totale ou partielle. Commencée en plein boom économique, elle ne trouve son épilogue qu'en novembre 1917 en raison des multiples recours engagés par les parties. Obligée selon la loi de prendre une décision dans les six mois suivant la fin de la procédure, la Municipalité juge la question trop importante pour trancher seule et prend l'avis de personnalités locales «appartenant aux milieux agricoles, financiers, industriels et commerçants, au monde des affaires, à l'industrie des hôtels et aux professions libérales»¹¹⁶. Et c'est finalement «à son corps défendant»¹¹⁷ qu'elle propose d'abandonner le projet vu l'état des finances communales et l'incertitude face à l'avenir. Le Conseil communal suivra son exécutif tout en émettant le vœu que cette proposition soit placée en priorité lorsque les circonstances le permettront¹¹⁸.

2.7 L'avenue des Alpes

L'idée d'établir une voie de communication sur le plateau des Terrages est ancienne; elle est même antérieure à l'implantation du chemin de fer dont le tracé emprunte le plateau où sera édiflée en 1861 la gare principale de Montreux (fig. 33). En 1851, l'Etat a l'intention d'établir un «nouveau tracé de la grande route sous Montreux par les plateaux de Terrages et de Sous Crin»¹¹⁹, projet resté sans suite. L'avènement du chemin de fer provoque un fort accroissement de l'activité bâtiesse dans le secteur. En 1871, la Banque de Montreux acquiert des terrains en bordure de l'actuelle rue de la Gare pour y édifier son siège. La Municipalité souhaiterait empêcher cette construction afin de «conserver l'entrée d'une rue nouvelle au travers du plateau de Terrages aboutissant à la frontière de la Commune des Planches»¹²⁰. Elle doit bientôt reconnaître son impuissance ne possédant ni plan approuvé, ni moyens financiers qui lui permettraient de racheter les parcelles et de les laisser ensuite sans emploi. Trois particuliers offrent alors d'avancer, sans intérêt pendant cinq ans, la somme nécessaire à cette



Fig. 33 Les vignes du plateau de Terrages, le village de Vernex et la gare peu après la mise en service du chemin de fer.

acquisition. Cette proposition avantageuse incite les édiles à prendre tout de même contact avec la banque qui leur oppose un refus. A la suite de cette affaire et à la demande des habitants de Vernex, la Municipalité charge en 1873 l'ingénieur Clément Chessex de dresser le plan d'une route reliant la gare à la route cantonale. Puis la question n'est plus abordée jusqu'en 1878; elle fait alors partie des «beaux et grands projets à exécuter au moyen de ressources extraordinaires [...] qui ont déjà fait l'objet de discussions dans le sein du Conseil et qui attendent leur tour»¹²¹.

2.7.1 Le concours

En 1881, les autorités municipales prennent la décision d'ouvrir un concours pour la construction d'un boulevard qui relierait Massiez au Trait par Terrages. Cette voie offrirait une meilleure desserte de la gare, «procurerait des emplacements pour de nouvelles constructions et serait ainsi une source indirecte de revenus pour la commune»¹²². A l'intérêt purement circulatoire s'ajoute donc un souci d'extension. L'ingénieur Chessex rédige le programme. La tâche des concurrents est très succinctement énoncée:

«Le boulevard se compose dans la règle, d'une voie charretière de 6 mètres de largeur et de deux trottoirs de 2 mètres de largeur chacun. Il sera conçu de façon à faciliter l'établissement de constructions sur tout son parcours.»¹²³

Trois projets sont soumis à l'appréciation d'un jury composé de l'ingénieur cantonal Louis Gonin, de l'ingénieur Delarageaz fils et de l'architecte Benjamin Recordon. Les experts se livrent à une analyse comparative des propositions et en mai 1883 se déterminent en faveur du projet *Travail et Liberté* de l'ingénieur lausannois Auguste Perey (fig. 34). Ce dernier répartit bien les terrains à bâtir de part et d'autre du tracé et résout au mieux l'épineuse question de la percée du tissu ancien du village de Vernex-Dessous, en proposant «le passage qui, avec le moins de dépenses relatives, apporte la solution la plus avantageuse et permet de tirer le meilleur parti des immeubles entamés»¹²⁴.

2.7.2 Les projets

Le programme du concours était très laconique; les mémoires des concurrents sont au contraire éloquentes et permettent d'apprécier les enjeux. L'ingénieur Edouard Rosenberg de Lausanne, auteur de *All Right* classé en troisième position, a pro-

Fig. 34 *Travail et Liberté*: plan général du futur boulevard établi par l'ingénieur Auguste Perey en 1882.

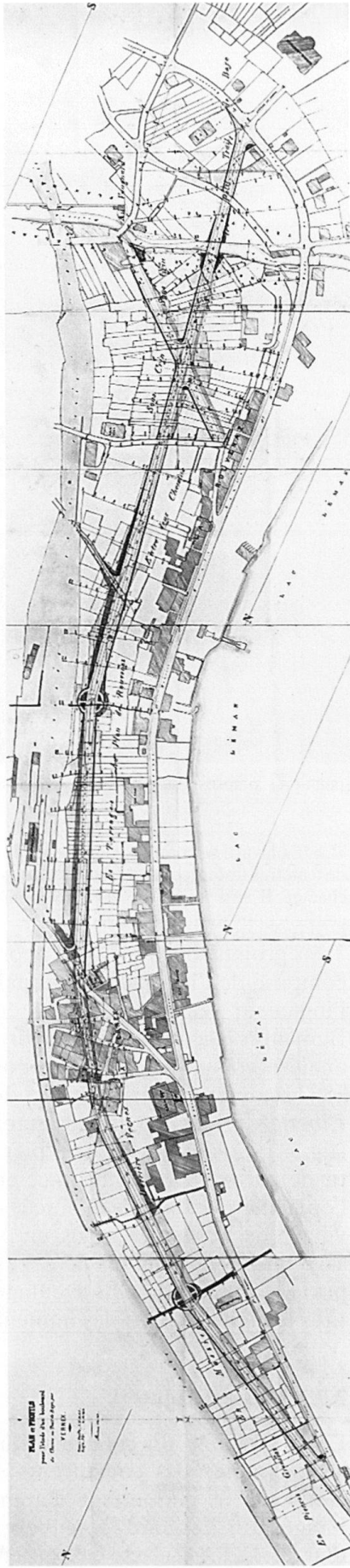


Fig. 35 *All Right*: plan général du futur boulevard établi par l'ingénieur Edouard Rosenberg en 1882.

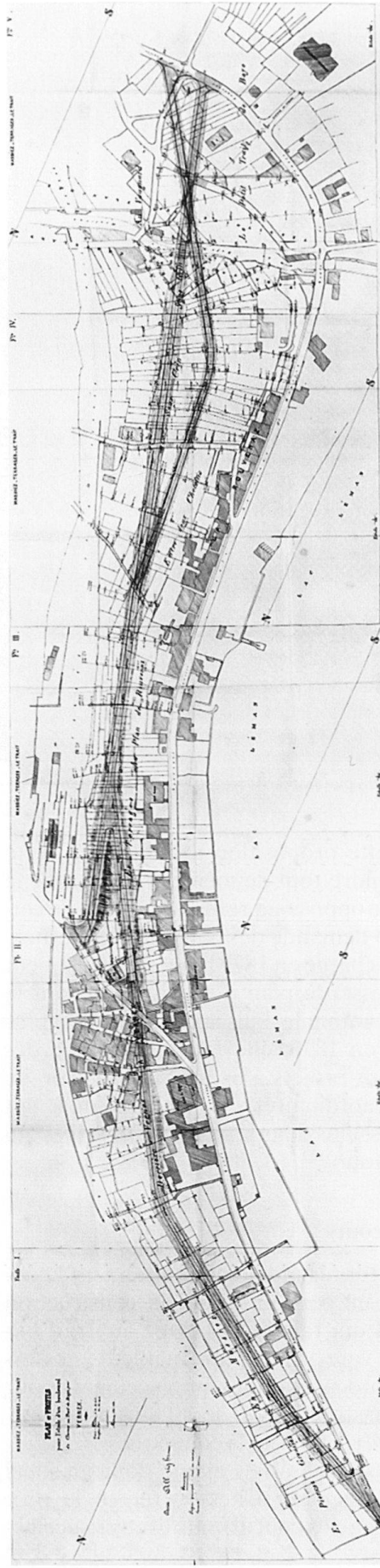
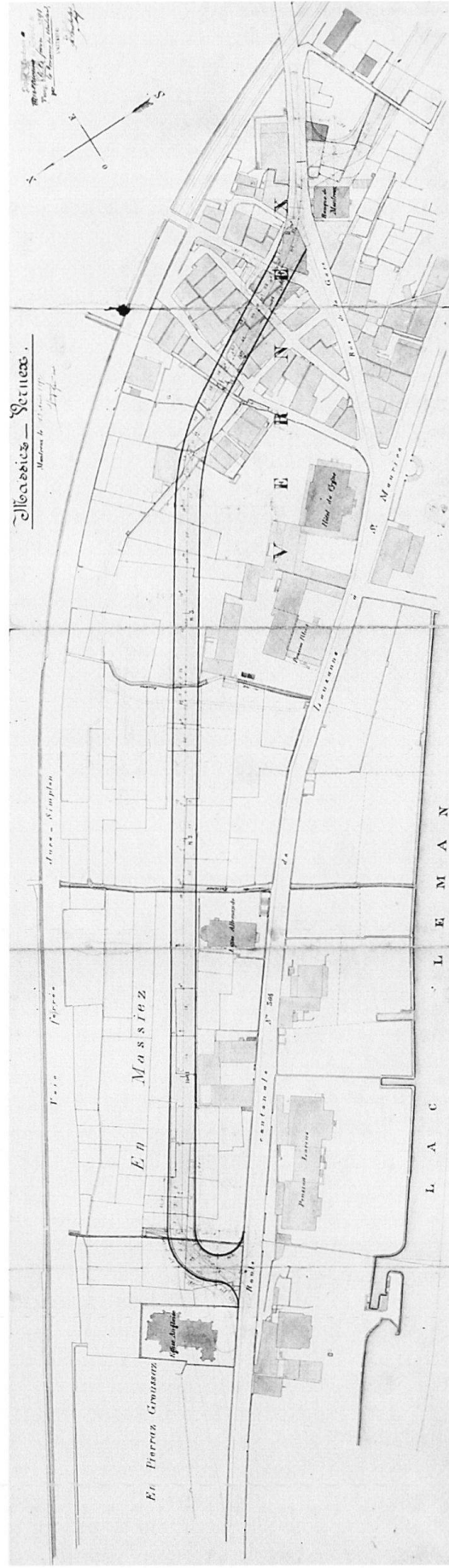
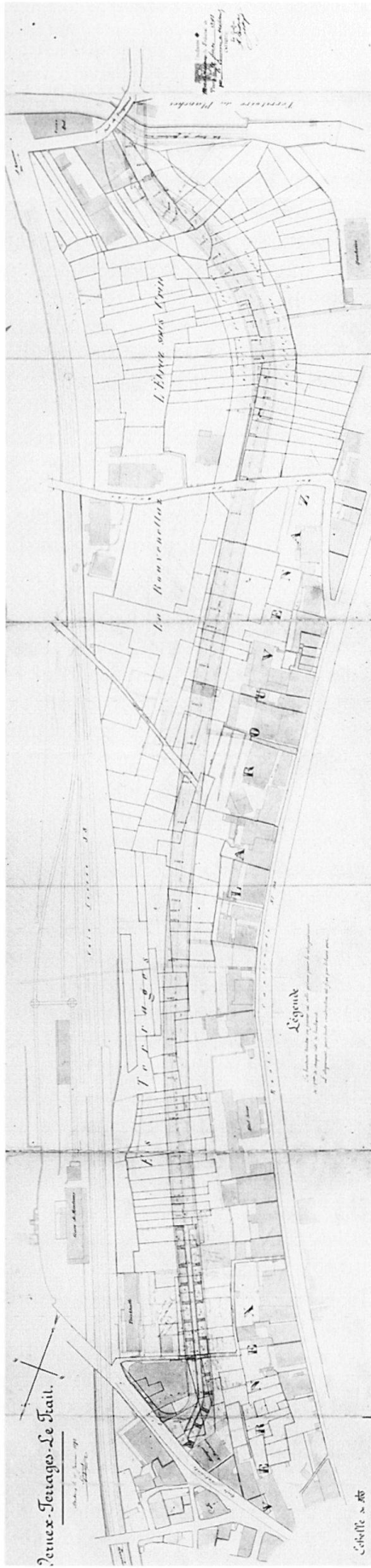


Fig. 36 Tracé définitif du boulevard dressé le 13 août 1892 par le géomètre A. Jaquet selon le projet de l'ingénieur Clément Chessex.



jeté un «boulevard devant recevoir très probablement des constructions de luxe et servir de promenade»¹²⁵ (fig.35). L'architecte de Vevey Victor Chaudet, auteur du deuxième prix portant la devise *Espérance*, «est parti de l'idée que l'autorité communale avait pour but, en projetant un boulevard, de donner une mieux-value à des terrains aujourd'hui sans dévestiture suffisante et de faciliter ainsi les nouvelles constructions le long d'une grande artère qui ne tarderait pas à devenir un des principaux centres de mouvement à Montreux»¹²⁶. Quant à Perey, il a considéré que «cette voie devait être établie dans des conditions supérieures à celles des autres voies existantes, et former dans un avenir rapproché, si le développement de cette contrée si favorisée par la nature se continue, comme il l'a fait depuis 30 ans (ce que tout fait prévoir), la grande artère réunissant diverses agglomérations aujourd'hui séparées et distinctes, qui demain formeront un tout; et qu'il vaudrait mieux ne rien faire qu'une œuvre étriquée ou mal conçue en vue de réaliser quelques économies»¹²⁷. En conséquence, on attend de cette future artère qu'elle remplisse une double fonction: former un nouveau pôle d'attraction et établir un trait d'union entre les diverses localités qui composent Montreux.

De la route cantonale en Massiez à Vernex-Dessous, les trois tracés suivent plus ou moins la même ligne. *All Right* traverse le village plus en aval que les deux autres et prévoit un raccordement en amont avec la rue de la Gare. Cette solution déplait aux experts car elle compromet l'utilisation rationnelle des terrains entre le boulevard et la route cantonale. L'auteur d'*Espérance* réduit au minimum les expropriations, démarche qui est également mal accueillie par les jurés:

«L'auteur n'a pas montré assez de courage devant la difficulté de l'expropriation. Il a fait subir à son tracé un jarret motivé par le désir bien légitime de laisser debout le bâtiment de la Banque de Montreux mais il en résulte un grave inconvénient dans le résultat à atteindre.»¹²⁸

De Vernex à la rue du Marché, les trois projets sont pratiquement semblables. *All Right* envisage ensuite deux variantes: la première décrit une courbe et aboutit au-delà de l'actuel croisement des avenues du Casino et Nestlé; la seconde est rectiligne et rejoint l'avenue du Casino en deçà du carrefour¹²⁹. De même qu'*Espérance*, *Travail et Liberté* propose un tracé «formé de 5 tronçons formant ensemble une ligne légèrement arquée qui tourne sa concavité contre le golfe de Montreux pour mieux conserver la vue»¹³⁰. Il rejoint la route cantonale en face du Kursaal «qui fournira aux étrangers un but de promenade sur le boulevard»¹³¹. *Travail et Liberté* établit une voie supplémentaire reliant le pont du Vuagnard au bas de la rue du Marché:

«La jonction de ces deux voies de communication occupant une position relativement dominante, jouirait d'une vue splendide et se prêterait à merveille à l'établissement d'une promenade ombragée ou d'un jardin public auquel il serait [...] facile de conserver une vue étendue par une servitude de hauteur, sur les propriétés en aval qui ne sont pas encore bâties.»¹³²

Contrairement aux deux autres, le projet primé attache une grande importance à la vue; il dessine deux ronds-points qui, avec le village de Vernex et le jardin projeté, scandent le trajet. Il est le plus cher, mais aussi le plus élaboré. Il procède d'une vision dépassant le simple cadre de la voirie et du rapport entre déblais et remblais; l'auteur avoue d'ailleurs s'être peu soucié de «l'augmentation des terrassements et des murs»¹³³ et d'avoir «proscrit les grandes courbes de raccordement [qui] enlèvent toute perspective»¹³⁴. Il est aussi le seul à évoquer la possibilité de réglementer le bâti futur.

2.7.3 Le redimensionnement du projet

Mais parce que les projets étaient trop grandioses – leur coût avoisinait les 600'000 francs – la Municipalité ne les soumet pas au Conseil communal et reporte la réalisation à des temps meilleurs. Le développement des constructions replace bientôt la question au centre des préoccupations éditaires. En 1886, les autorités ne peuvent empêcher la construction de la villa Mounsey¹³⁵, implantée pourtant sur le tracé du projet primé. L'année suivante, un cas similaire se présente à Vernex-Dessous où Pierre Chevalley souhaite rebâtir un immeuble. Avant d'accorder l'autorisation de construire, les édiles décident de relancer l'étude du tracé entre Vernex-Dessous et la route cantonale en Massiez. Puis la commission de gestion du Conseil communal les enjoint d'établir également un projet pour la section Vernex-Trait de la Baye.

Clément Chessex conçoit le plan qui est soumis au Conseil communal au printemps 1887. S'il est accepté, il permettra de fixer les limites des futures constructions. Quant à la réalisation de la chaussée, elle se fera «dans un avenir plus ou moins rapproché, lorsque les finances le permettront et que les subventions suffisantes auront été offertes par les intéressés»¹³⁶. Le projet est adopté mais aucune procédure n'est engagée. En 1890, lorsque le même Chevalley produit un plan de bâtiment empiétant sur le boulevard prévu et bordant la rue de la Gare, le voyer de l'Etat donne son aval au projet et ne retient pas l'opposition de la Municipalité:

«Le Département ne peut tenir compte d'une opposition éventuelle laquelle aurait pour effet de priver indéfiniment un propriétaire de disposer de ses immeubles. Si la Commune du Châtelard a l'intention de construire une route en cet endroit elle produira le plan et demandera s'il y a lieu un décret d'expropriation.»¹³⁷

Les édiles convainquent Chevalley d'ajourner son projet et soumettent le plan de Chessex à un collège d'experts¹³⁸. Celui-ci l'apprécie favorablement tout en recommandant une voie avec des trottoirs aussi larges que possible. A la demande de certains élus, la Municipalité fait ensuite étudier pour le plateau de Terrages une variante de tracé qui se rapproche davantage des bâtiments de la Grand-Rue. Une nouvelle commission d'experts est nommée, la Municipalité voulant éviter la moindre erreur d'appréciation¹³⁹.

En février 1891, le Conseil communal choisit à une infime majorité¹⁴⁰ le tracé inférieur et ne suit pas les recommandations de son exécutif qui avait une préférence, de même que les deux collèges d'experts consultés, pour le projet de 1887. De l'avis de la Municipalité, la variante adoptée ne laisse «en aval de la route qu'une bande étroite de terrain qui ne pourra être utilisé que pour des dépendances des bâtiments voisins existants, dépendances qui n'auront rien d'agréable pour un boulevard»¹⁴¹. Des intérêts particuliers, qu'en l'absence de plan il nous est difficile d'apprécier, ont certainement guidé le choix des conseillers communaux. Le tracé adopté coupe le village de Vernex sensiblement de la même manière que le projet primé en 1883; il s'incurve ensuite vers le lac, puis traverse le plateau en suivant une ligne légèrement concave. Dès la rue du Marché, il s'infléchit vers l'amont pour opérer sa jonction avec l'avenue Nestlé. Il n'est plus question de prolongement sur le territoire des Planches (fig. 36). Les raccordements avec l'avenue du Casino préconisés lors du concours sont alors irréalisables, car de nombreuses constructions se sont édifiées dans le secteur.

En octobre 1893, la Municipalité propose de passer à l'exécution du projet en recourant à un mode de financement nouveau qui deviendra la règle par la suite. Elle estime que la pratique habituelle de la souscription a peu de chance d'aboutir en raison du montant considérable de l'opération et «que généralement ce sont toujours les mêmes personnes qui souscrivent, tandis qu'un certain nombre des intéressés se tiennent à l'écart et profitent quand même du fait accompli»¹⁴². Elle préconise que «le quart de la dépense totale de la construction du boulevard soit mis à la charge des terrains intéressés tels qu'ils seront déterminés par un périmètre à établir par une commission désignée par l'Etat»¹⁴³.

2.7.4 La réglementation du bâti

Parallèlement à l'élaboration du plan, les autorités rédigent un règlement des constructions, car elles considèrent que le futur boulevard «devra aussi être un embellissement pour la contrée»¹⁴⁴. Adopté en

février 1892, ce texte définit en premier lieu le type de bâtiment et exclut les «ateliers, chantiers, hangars, granges, écuries, et autres bâtiments analogues»¹⁴⁵. De Vernex à la rue du Marché, les «bâtiments seront de même hauteur, perpendiculaires à la route, contigus avec murs mitoyens»¹⁴⁶ et placés selon un alignement déterminé par le plan. Dès la rue du Marché, les terrains seront occupés par des «villas avec jardins d'agrément ou terrasse sur le devant»¹⁴⁷ dont les clôtures seront alignées. «En vue d'un plan d'ensemble»¹⁴⁸, on exigera du maître de l'ouvrage le dessin de la façade.

En octobre 1893, la Municipalité fait adopter un règlement plus détaillé qui constitue une première dans la région dans la mesure où il introduit des éléments de police sanitaire et leur corollaire, le permis d'habiter. Ce texte est en effet antérieur à la loi cantonale de police des constructions qui entre en vigueur en 1898 et qui instaure le permis de construire et le permis d'habiter. Il précède aussi le règlement de la Ville de Lausanne qui, à l'étude dès 1891, ne sera adopté qu'en 1902¹⁴⁹.

Ses auteurs, les architectes Maillard et Villard ainsi que l'ingénieur Chessex, avouent s'être inspirés de «règlements analogues admis par les autorités municipales des villes suisses dont la voirie est dirigées dans le sens moderne et hygiénique telles que Zurich, St-Gall, Bâle, etc.»¹⁵⁰. Leur intention est de garantir une manière de bâtir «rationnelle, hygiénique et esthétique»¹⁵¹ qui tienne compte des «droits des propriétaires tout en réservant partout l'intérêt supérieur du public»¹⁵². Le type des constructions admises, leur ordre et leur gabarit restent inchangés sauf en aval du tronçon Vernex-rue du Marché où les propriétaires pourront adopter l'ordre non contigu et retirer leurs bâtiments pour autant que les clôtures soient alignées.

Au point de vue sanitaire, les prescriptions sont très précises. Ainsi, la surface minimale des courettes de ventilation des WC ne devra pas être inférieure à 4 m² et «l'appareillage des dits WC sera du système à chasse d'eau et cuvettes à siphon (système anglais) et sans fosses intérieures quelconques»¹⁵³. Il est interdit de placer les chambres de domestiques au sous-sol et ces locaux devront prendre jour sur des courettes mesurant au moins 8 m² de superficie. «Les cuisines, ateliers, chambres et locaux habités seront pourvus de fenêtres donnant directement sur l'air libre. Ces fenêtres auront au minimum 1 m² de surface par volume de 30 m³ à éclairer»¹⁵⁴. Pour garantir la salubrité des futurs logements, les auteurs introduisent le principe d'un délai entre l'achèvement du gros œuvre et l'occupation des locaux. Dans le texte définitif, la formulation de ce qui constitue une manière de permis d'habiter a été simplifiée:

«La Municipalité est compétente pour examiner les nouvelles constructions au point de vue hygiénique, et elle pourra, le cas échéant, en retarder l'habitation si les conditions de salubrité laissent à désirer.»¹⁵⁵

2.7.5 Le chantier

Le 30 octobre 1893, le Conseil communal octroie les crédits d'exécution, soit un montant de 463'000 francs. Les travaux sont adjugés au printemps de 1894 à l'entrepreneur Lilla qui travaillera sous la direction de l'ingénieur Chessex¹⁵⁶. Le chantier démarre aussitôt. Des modifications apportées ultérieurement à l'égout collecteur sur demande du Conseil communal retardent les travaux; alors que le boulevard aurait dû être livré à la circulation en automne 1895, il ne le sera qu'à l'été 1896¹⁵⁷ (fig. 37). Le projet du nouveau pont sur la Baye de Montreux est approuvé en septembre 1895. Le tablier métallique est adjugé à Ernest Miauton et posé au printemps 1896¹⁵⁸.

Le boulevard est à peine terminé que l'on songe à le relier à la route du littoral au moyen d'une voie qui serait établie sur la rive droite de la Baye de Montreux; on projette aussi de couvrir la rivière en amont de la route cantonale sur toute la largeur de la rue de l'Eglise-Catholique. Chessex en dresse le plan; il est approuvé par le Conseil communal en 1897¹⁵⁹, mais la rue ne sera réalisée qu'en 1915–1916, conjointement au voûtage de la Baye au moyen d'un large pont de béton armé, exécuté par les frères Chaudet¹⁶⁰.

2.7.6 Les balbutiements de la réglementation

Le premier bâtiment du nouveau boulevard est mis à l'enquête en février 1894¹⁶¹. En mai, le surveillant des travaux de la Commune, Louis Villard, fait arrêter le chantier sous prétexte que «les murs n'ont pas une épaisseur suffisante»¹⁶² et que l'implantation n'est pas conforme. A la demande de la Municipalité, l'architecte Maillard procède à l'expertise du bâtiment¹⁶³ et émet des recommandations pour la consolidation de l'édifice, qui restent lettre morte. La Commune intente alors un procès au propriétaire Jean Bonetti; celui-ci est condamné pour résistance et empiètement sur le domaine public¹⁶⁴. La situation s'aggrave au début de l'année 1895, car le Conseil communal a amendé le règlement dans le sens d'une réduction des hauteurs autorisées. Comme Bonetti avait reçu l'ordre de construire une nouvelle charpente, la Municipalité exige qu'il se conforme aux nouvelles prescriptions. Ce dernier n'obtempère pas et Villard est chargé de faire modifier de force la toiture litigieuse; Bonetti empêche les ouvriers chargés de ce travail d'accéder au chantier; il est arrêté et la Commune dépose plainte¹⁶⁵.

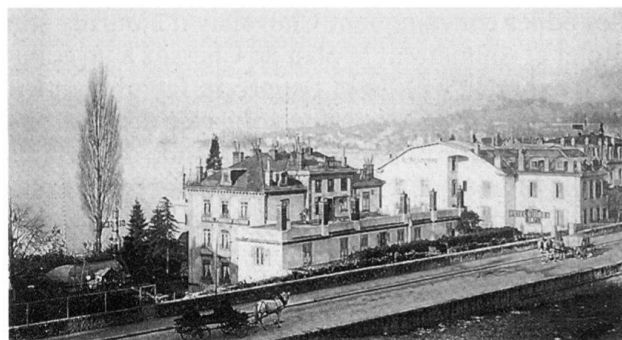


Fig. 37 L'Hôtel Suisse avant 1900; au premier plan, la chaussée de la nouvelle avenue des Alpes.

Cette affaire, qui se conclut par le remplacement du toit par une terrasse en zinc¹⁶⁶, témoigne de la difficulté de mettre en place des outils de réglementation, puis de les faire respecter, d'autant plus s'ils changent en cours de route. Indépendamment du fait que le mode de construction de son immeuble présente des défauts, Bonetti en édifiant le premier bâtiment du boulevard «essuie les plâtres» d'une entreprise inédite pour les édiles d'une agglomération qui, en moins de trente ans, a passé de l'échelle du village à celle de la ville (fig. 38). C'est en effet cette construction qui est à l'origine des modifications apportées au règlement à la fin de l'année 1894. Les auteurs du règlement de 1893 n'avaient «pas suffisamment tenu compte de l'effet que produirait sur la contrée, au point de vue esthétique, une ligne de bâtiments qui peuvent s'élever jusqu'à une hauteur de plus de 25 mètres [...]; il suffit d'un simple coup d'œil pour s'assurer qu'une ligne continue de maisons de la hauteur de celle du Sieur Bonetti interceptera dès la rue de Vernex-Sâles, non seulement la vue du lac, mais celle d'une partie des montagnes de la Savoie; et dès le lac ou les rives du lac, la vue des charmants coteaux et même celle du Cubly serait également masquée en tout ou en partie, résultat qu'il faut éviter à tout prix»¹⁶⁷. La Municipalité suggère de limiter la hauteur du faîtage à 22 m pour les bâtiments amont et à 19 m pour les bâtiments aval, «de cette façon on aura la perspective agréable à l'œil, de bâtiments étagés»¹⁶⁸. Elle se réserve toutefois la possibilité d'autoriser de cas en cas des «appendices décoratifs»¹⁶⁹ en toiture. Elle suggère aussi de laisser aux propriétaires la liberté de construire en ordre dispersé en amont du boulevard dans la section où l'ordre contigu avait été initialement prévu.

2.7.7 La progression du bâti

Le long du nouveau boulevard, les bâtiments sont édifiés grosso modo en deux temps. Vers 1895, les premières constructions s'inspirent de l'immeuble de rapport parisien par l'ordonnance tripartite de

leur élévation et la présence de balcons filants au bel étage et/ou à l'attique¹⁷⁰. Ce type se rencontre de préférence en amont de la rue, tandis que les immeubles qui s'élèvent en aval présentent une plus grande variété de composition: le numéro 21, mis à l'enquête en 1895, possède une façade asymétrique à décor néo-gothique anglais et les numéros 31 à 35, autorisés en 1896, font référence à la Renaissance italienne. Une seconde phase de construction prend place au milieu des années 1910, suite à l'érection de la nouvelle gare (fig. 39) inaugurée en 1903 et au percement du tunnel du Simplon achevé en 1906 qui accroît l'importance de la ligne ferroviaire. Les immeubles sont alors caractérisés par des toitures monumentales et un décor plus éclectique. L'édification du vaste ensemble Heimatstil de la SI de l'avenue des Alpes en 1910–1913¹⁷¹ constitue l'ultime chantier avant la rupture de 1914 (fig. 68). De Vernex à la rue du Marché, les deux fronts sont alors bâtis en ordre contigu. Les rez-de-

chaussée abritent des magasins qui ont conservé pour la plupart leurs devantures d'origine. Les logements sont en général vastes et d'un standing relativement élevé. Plusieurs bâtiments abritent des hôtels ou des pensions, parfois annexe ou extension d'établissements ayant pignon sur la Grand-Rue, tels le Grand Hôtel Suisse et l'Hôtel Parc et Lac. Dans ce dernier cas, une passerelle relie l'étage inférieur du bâtiment de l'avenue des Alpes à l'étage supérieur de celui de la Grand-Rue. A l'origine, l'entrée principale du Montreux-Palace se situait au niveau de l'avenue des Alpes. La continuité du parcellaire entre les deux artères se rencontre à plusieurs reprises: le numéro 29 est édifié en 1906 pour les propriétaires de l'Hôtel Splendid, situé immédiatement en contrebas au numéro 52 de la Grand-Rue; de même le numéro 39 de l'avenue des Alpes et le numéro 60 de la Grand-Rue sont construits tous deux par Louis Villard pour le même propriétaire en 1905 et 1906.

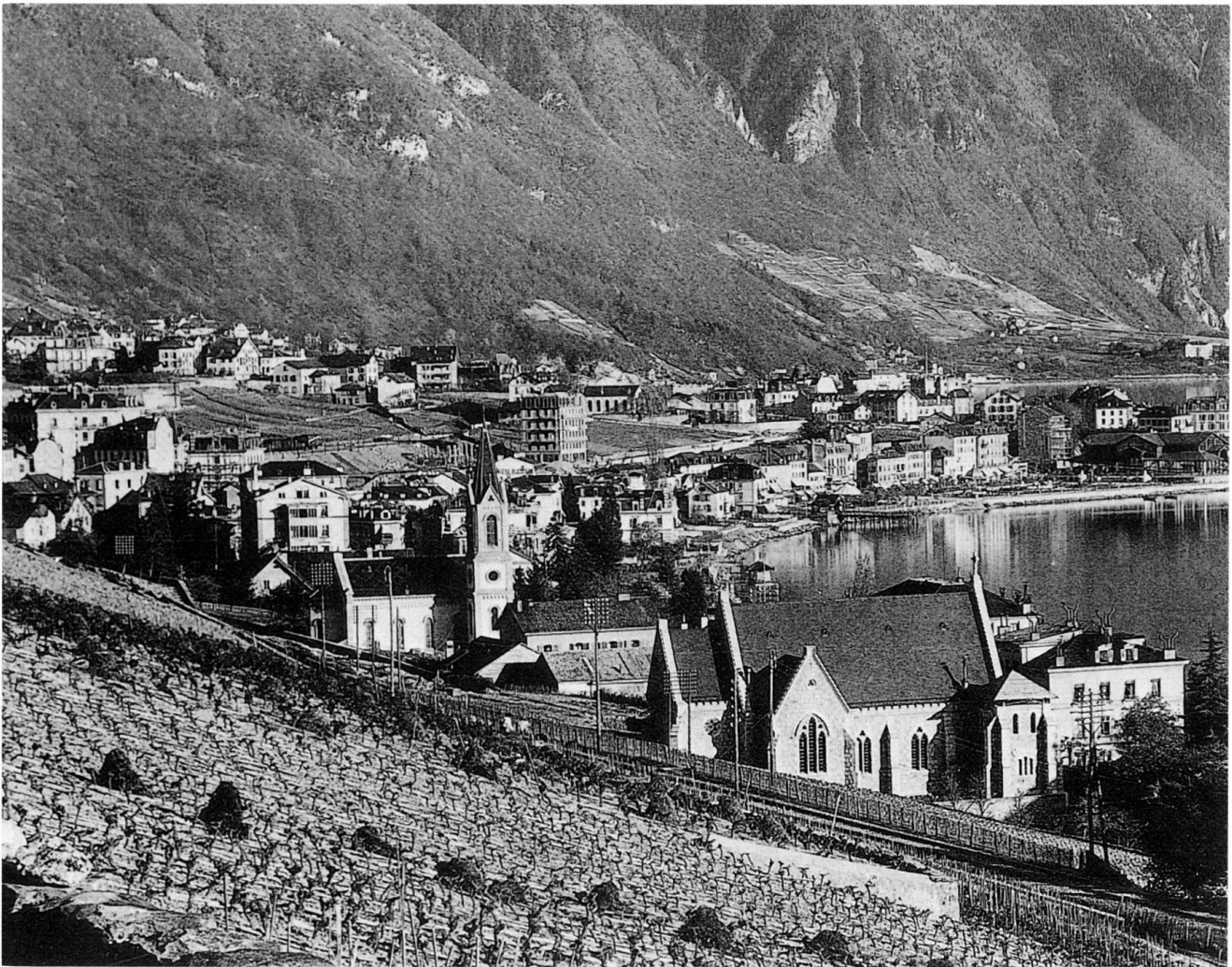


Fig. 38 Montreux au moment de l'établissement de l'avenue des Alpes en 1895; à l'arrière-plan, à droite du clocher de l'église allemande, on distingue l'immeuble Bonetti, premier bâtiment érigé le long de la nouvelle artère; son gabarit imposant incitera les élus à revoir le règlement des constructions.

Dès la création du boulevard, l'importante différence de niveau entre ce dernier et la Grand-Rue a imposé l'établissement d'un certain nombre de passages. Aux cheminements anciens, soit la rue du Marché et la rue de la Gare, on a adjoint en 1895 l'escalier dit «Echelle de Jacob»¹⁷².

Lors de la construction du Grand Hôtel Suisse en 1905, la Commune négocie avec acharnement un passage public en forme d'escaliers partiellement couverts, étudiés par l'architecte Villard et réalisés en 1907. A cette date, trois demandes de concession de transport public sont déposées dans le but de relier l'avenue des Alpes à la Grand-Rue et faciliter ainsi la liaison entre la gare et le débarcadère. L'une porte sur un funiculaire entièrement en tunnel entre la Grand-Rue et Estombes par la gare¹⁷³. Une autre concerne un «chemin de fer électrique, avec ascenseur, dès le débarcadère de La Rouvenaz»¹⁷⁴. Enfin, la troisième émane des compagnies du MOB et du Montreux-Glion qui souhaitent prolonger leur ligne en tunnel jusqu'au quai de Vernex, à proximité du Montreux-Palace inauguré l'année précédente. Sans doute guidé par des hôteliers qui craignent la concurrence du Palace, un groupe de citoyens s'oppose à cette requête. Jugeant ce projet «très préjudiciable aux intérêts généraux de la Commune»¹⁷⁵, ils adressent une pétition aux autorités. Selon eux, cette voie «aura pour effet le plus immédiat de recueillir au sortir des bateaux un nombre considérable d'étrangers pour les emmener directement dans les stations alpestres du haut du Cercle, du Pays-d'Enhaut ou de l'Oberland. Jusqu'ici tous les efforts des Montreusiens avaient tendu à favoriser l'arrêt des étrangers et leur séjour plus ou moins long à Montreux et non pas à leur fournir les moyens de «brûler» [la] place»¹⁷⁶. Occasionnant un déplacement du pôle d'attraction, elle ne profiterait en définitive qu'au Palace et causerait aux commerces et aux autres hôtels un important préjudice. La Municipalité du Châtelard, malgré les nombreuses oppositions que soulève cette idée, décide de la soutenir. Sa position est surtout dictée par l'attitude de la Commune des Planches. Cette dernière, peut-être entraînée par l'influent Ami Chessex, s'oppose au projet alors que le tracé n'empiète pas sur son territoire. Pour des raisons financières, les deux compagnies renoncent et mettent en place un service de correspondance entre le débarcadère et la gare par char dès 1909, puis par automobile l'année suivante. En 1911, une nouvelle concession, restée sans suite, est sollicitée pour l'établissement d'ascenseurs électriques système Pater Noster et système ordinaire pour relier le débarcadère aux gares¹⁷⁷. De fait, jusqu'aux années 1960 qui voient l'installation d'un ascenseur public, aucun moyen mécanique ne relie les deux artères¹⁷⁸.



Fig. 39 L'avenue des Alpes vers 1910. Le nouveau Grand Hôtel Suisse fait face à l'imposante gare inaugurée en 1903.

L'avenue des Alpes figure la transition entre le village et la ville qu'a connue le site à la fin du XIX^e siècle. Elle est exemplaire dans la mesure où elle a été planifiée et réglementée. L'opération est une conséquence de la phase d'extension des années 1870, mais elle a été conçue dans une période de relative stagnation économique. Comme le chantier a été différé d'une dizaine d'années, sa réalisation coïncide alors avec la reprise des affaires et l'expansion formidable de la station de villégiature.

2.8 Les outils de contrôle du bâti

2.8.1 La réglementation des constructions aux Planches

Il est question de l'élaboration du règlement sur la police des constructions (RPC) des Planches en 1889 déjà. Il introduit l'obligation de présenter les plans des façades et envisage des mesures différenciées entre le haut et le bas de la commune¹⁷⁹. Il est inséré dans le règlement général de police qui n'a pas été conservé, de même que tous les autres textes relatifs à cette réglementation.

Dès la fin de l'année 1906, la Municipalité étudie une limitation des gabarits des bâtiments. Envisagées initialement pour l'avenue du Casino, les dispositions sont finalement appliquées à l'ensemble du territoire par souci d'équité, car il ne «paraissait pas admissible de réglementer les hauteurs des bâtiments d'une seule rue en laissant libres les propriétaires des autres parties du même quartier d'élever leurs constructions comme bon leur semblerait»¹⁸⁰.

La commission du Conseil communal remanie complètement le projet municipal et y introduit des dispositions relevant du plan d'extension:

«Il faut absolument que nos autorités soient armées pour empêcher que l'on enlaidisse à plaisir la belle contrée que nous habitons, par la construction de bâtiments dont la hauteur rappelle les maisons de New York et dont l'architecture ne cadre en aucune façon avec le superbe paysage de notre pays! Si nous ne mettons pas un frein à cette fièvre de faire des constructions toujours plus hautes et toujours plus grandes, nous n'aurons dans la commune des Planches, pourtant si richement dotée en beauté de la nature que des rues sans soleil, des promenades sans ombrages et sans vue. Nous entendrons alors non seulement les étrangers qui jusqu'à maintenant ont tout spécialement apprécié notre belle contrée de Montreux, mais nos successeurs, nous reprocher de n'avoir pas su garder à nos coteaux le cachet qui en faisait le charme et la beauté.

Il faut donc, lors de la modification de certaines de nos artères, ou la construction de nouveaux quartiers, prévoir des rues et trottoirs suffisamment larges, des promenades ombragées qui nous permettront de rivaliser avec les autres centres de l'industrie hôtelière.»¹⁸¹

Le règlement est adopté en décembre 1907 et la Municipalité se dit persuadée «qu'il contribuera à assurer à [la] population et tout particulièrement à la population ouvrière des logements plus sains»¹⁸². Ce texte est complété en 1912 par un article qui interdit la construction de chalets dans la partie inférieure du territoire. Cette disposition constitue une innovation qui n'apparaît au Châtelard que dans l'entre-deux-guerres. Elle est introduite en premier lieu par souci d'esthétique:

«La plupart de ces chalets sont en eux-mêmes très jolis et fort bien construits, toutefois on estime généralement qu'ils ne sont pas à leur place au milieu des vignes ou entourés de maisons de rapport.»¹⁸³

Mais des raisons financières sont aussi évoquées; ces bâtiments n'abritent souvent qu'un nombre restreint d'habitants, ce «qui fait qu'un quartier formé d'édifices de ce genre n'acquiert pas une valeur immobilière en rapport avec les sacrifices considérables que la Commune s'impose pour créer de nouvelles routes et de nouveaux quartiers»¹⁸⁴.

Quant au plan d'extension, il en est fortement question en 1918. La Municipalité se prononce en faveur d'un concours d'idée et décide ensuite de faire établir le plan d'ensemble nécessaire au lancement de la compétition¹⁸⁵. Toutefois, comme l'étude de la déviation du chemin de fer en tunnel entre Crin et Veytaux, engagée en 1907 mais suspendue en raison de la guerre, est à nouveau d'actualité, elle préfère en attendre les conclusions pour ouvrir le concours¹⁸⁶.

2.8.2 La réglementation des constructions au Châtelard

Le premier texte spécifique aux bâtiments est rédigé en 1892 dans le cadre de la création de l'avenue des Alpes, mais le règlement général de police, publié à la même date, consacre également un chapitre à ce sujet. Il régit les alignements et prévoit

que la Municipalité examine les plans de toute transformation ou nouvelle construction¹⁸⁷. Il exige le raccord de chaque immeuble à l'égout public et soumet l'édifice au contrôle d'un architecte, délégué par la Municipalité. Cette dernière prescription est renforcée en 1894 par l'introduction d'un permis d'habiter¹⁸⁸.

En 1896, un article fondamental dont la teneur est directement liée à la vocation touristique du lieu, entre en vigueur. L'exécutif avait constaté son incapacité à «empêcher qu'il soit élevés des bâtiments qui défigurent la contrée par leur manque d'architecture ou leur destination»¹⁸⁹. Il souhaite se donner les moyens de refuser un projet pour des raisons esthétiques et ajoute l'article suivant:

«L'approbation est refusée si le bâtiment projeté présente en raison de son architecture un aspect trop disparate et d'un fâcheux effet pour l'ensemble de la rue ou du quartier.

Les façades avec murs nus doivent être ornées de motifs décoratifs et l'ornementation doit être maintenue [...]»¹⁹⁰

L'année suivante, la construction aux abords des quais, de la nouvelle route des Colondalles et de l'avenue Belmont est soumise à des prescriptions spécifiques encore plus coercitives qui fixent le type, l'ordre et le gabarit des bâtiments¹⁹¹. Ainsi, contrairement aux idées reçues, Montreux et en particulier Le Châtelard, en instituant avant le chef-lieu et le canton le permis d'habiter et des mesures ayant trait à l'esthétique, n'est pas le territoire du développement sauvage et du laisser-faire complet. Il faut tout de même relativiser l'effet de ces préceptes. Leur application ne sera pas toujours stricte, architectes et propriétaires s'engouffreront souvent dans la brèche ouverte par la possibilité de donner un gabarit plus important à un édifice isolé ou en situation particulière¹⁹².

La loi cantonale sur la police des constructions entre en vigueur en 1898. Elle oblige un certain nombre de communes à revoir leur propre réglementation et introduit «l'interdiction de construire ou de modifier des bâtiments pendant vingt ans sur des terrains où des voies de communication doivent passer»¹⁹³. Ce principe fondamental permet l'élaboration de plans d'extension. Au Châtelard, on s'attelle à la révision du RPC et à la rédaction du règlement sur le plan d'extension (RPE) en 1901. Le syndic Vuichoud rédige le nouveau RPC. Il s'inspire des règlements similaires de Lausanne et Vevey, tout en les adaptant aux conditions particulières de la région:

«Nous avons veillé principalement à sauvegarder la beauté du pays en introduisant des mesures permettant d'empêcher ces constructions qui déparent trop souvent les plus jolis sites, et ce faisant, nous avons eu en vue non seulement l'esthétique, mais aussi le bien matériel de notre contrée dont cette beauté constitue le plus sûr capital.»¹⁹⁴

Le RPC n'introduit pas de nouvelles notions, mais précise et développe longuement celles qui étaient contenues dans les règlements précédents. Il est adopté en novembre 1902¹⁹⁵.

Le RPE est admis sans difficulté par le Conseil communal en mars 1902¹⁹⁶ et entre en vigueur le 1er janvier de l'année suivante. Il prévoit que l'exécutif fasse établir «un plan d'extension comprenant les voies de communications, les places et les promenades publiques à construire ou à modifier sur le territoire de la Commune»¹⁹⁷. Le plan détermine avant tout la voirie et les alignements des constructions, mais peut aussi en prescrire l'ordre. A la hauteur unique de 20 m imposée initialement, le RPE substitue un gabarit plus restrictif calculé proportionnellement à la largeur de la rue. La Municipalité conserve la latitude d'autoriser ponctuellement des tourelles, des pavillons ou des motifs de décoration. Les constructions élevées en retrait de l'alignement ne devront pas comprendre plus de trois étages mais pourront par contre dépasser de la moitié du retrait la hauteur déterminée par la largeur de la rue. Mais là aussi, des dérogations sont possibles notamment pour les bâtiments disposés sur une place publique ou devant se raccorder à des bâtiments existants. Une exception est aussi prévue pour les «bâtiments de luxe»¹⁹⁸ et les «grands hôtels»¹⁹⁹.

Afin de contrôler l'application du RPE, on instaura une «commission consultative du plan d'extension», organe permanent qui sera appelé à assister la Municipalité et le directeur des travaux. Elle se réunit pour la première fois le 25 septembre 1905²⁰⁰ et propose d'emblée la révision du règlement et l'établissement d'un plan directeur d'extension sur le modèle de celui de Lausanne qui vient d'être adopté. Le RPE est donc modifié en 1910 afin de «rendre indiscutable la distinction entre les plans d'extension comportant création ou correction de voies, c'est-à-dire entre plans comportant des acquisitions de terrains et des travaux, pour lesquels la loi impose une exécution dans un délai de vingt ans, et les plans d'alignement de bâtiments qui ne comportent ni travaux, ni acquisitions, ni par conséquent de délais d'exécution péremptoires ou indemnités»²⁰¹. Trois ans plus tard, après s'être renseignée auprès des autorités lausannoises, la Municipalité met en soumission le lever du plan topographique de la commune, étape préalable au lancement d'un concours pour le plan d'extension. Les géomètres Jaquet, Thibaud et Grognez mettront trois ans pour mener l'entreprise à terme.

En 1912, le conseiller communal et architecte Villard fait adopter la motion suivante:

«Pour maintenir dans notre contrée le charme de la verdure, les bienfaits de l'aération et de l'insolation que procurent les jardins et les plantations, le Conseil communal du Châtelard charge la

Municipalité de réviser le règlement sur le plan d'extension et la police des constructions dans le but d'assurer le maintien de l'ordre ouvert pour les constructions, partout où il existe encore en dehors des agglomérations urbaines.»²⁰²

Des articles visant à proportionner l'espace entre les bâtiments à la longueur et à l'importance de ceux-ci sont par conséquent ajoutés au RPE²⁰³.

2.8.3 Le plan d'extension du Châtelard

La compétition pour le plan d'extension est ouverte au printemps 1918²⁰⁴. Les concurrents doivent réfléchir aux points suivants:

«1. Les corrections ou les modifications des voies existantes; 2. les projets de nouvelles voies; 3. la fixation des alignements et de l'ordre des constructions, le groupement des constructions de même genre, villas, bâtiments locatifs, constructions industrielles; 4. éventuellement des propositions pour modifier ou compléter les dispositions réglementaires en vigueur; 5. des projets de dévestitures agricoles, d'améliorations foncières et de remaniements parcellaires; 6. des propositions relatives à la conservation des sites et des points de vue; 7. des propositions en vue de réserver des emplacements pour des édifices publics, parcs de fêtes et de sports, éventuellement nouveau cimetière; 8. l'aménagement et la sauvegarde des rives du lac, quais, ports marchand et de plaisance; 9. l'extension du réseau des tramways.»²⁰⁵

Après avoir examiné onze projets, le jury attribue le premier prix à l'architecte montreusien Polak, associé à l'ingénieur Gardiol de Lausanne (fig. 40). Le deuxième prix est décerné à Georges Epitoux, architecte à Lausanne, et le troisième à Alphonse Schorp, architecte à Montreux²⁰⁶. Le projet de Polak, considéré comme «supérieur à la moyenne»²⁰⁷, cherche à renforcer les liaisons entre le bord du lac et les terrains en amont des voies ferrées. Son idée maîtresse réside dans la suppression du barrage formé par le chemin de fer. Il fait passer ce dernier en tunnel sous l'avenue Belmont et établit à l'emplacement des voies un boulevard prolongeant l'avenue des Alpes, ce qui l'amène à reconstruire totalement le village de Vernex-Dessous. Des voies transversales dont les tracés épousent la topographie se branchent sur ce boulevard.

Le programme du concours demandait d'étudier l'affectation et la dévestiture des terrains très peu bâtis à l'ouest du village de Clarens. Polak prévoit des avenues sinueuses qui suivent les courbes du terrain et déterminent un quartier de «villas et campagnes» que surmontent différents «points de vue». A proximité des hameaux de Tavel et de Baugy, il installe un «quartier rural» pour maraîchers et horticulteurs et une «cité-jardin». Il place les «quartiers industriels» aux abords des deux cours d'eau, à Crin, où de tels établissements existent déjà, et aux Brayères, à proximité des abattoirs. Aux Communs de Clarens, il reprend la proposition qui lui avait valu le premier prix quatre ans auparavant. Il couvre la partie inférieure de la Baye de Montreux, en re-

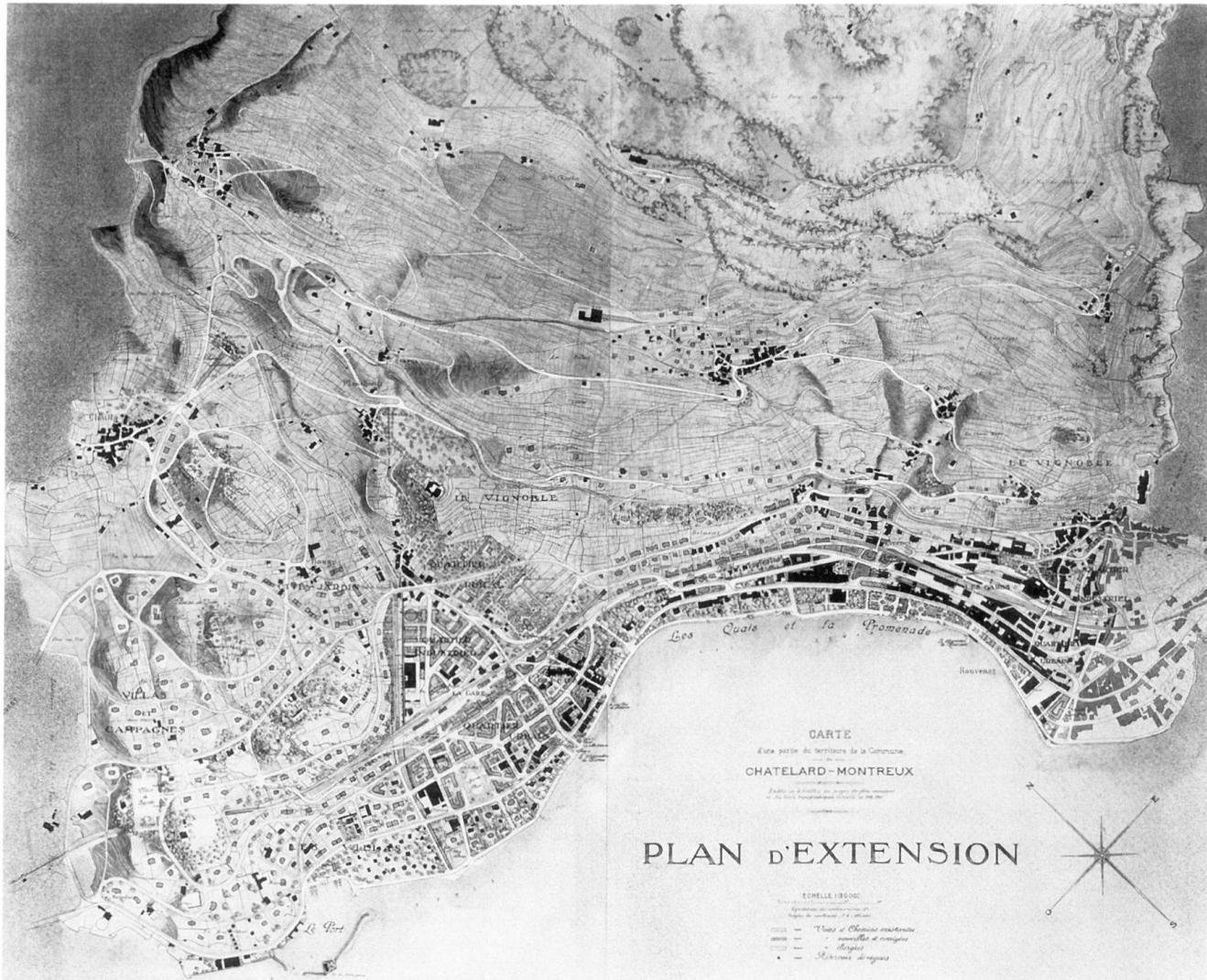


Fig. 40 Michel Polak architecte et Marcel Gardiol ingénieur, proposition classée en premier rang du concours d'idées pour le plan d'extension du Châtelard.

distribue les abords et y établit un jardin. Il place l'Hôtel de Ville – requis par le programme – sur les quais qui sont débarrassés de toute construction entre les jardins du Palace et le Marché couvert pour ne constituer qu'un vaste parc. Cette option que l'on trouve dans trois projets est jugée défavorablement par le jury qui estime que «l'Hôtel de Ville d'une station d'étrangers n'est pas à sa place sur les quais»²⁰⁸.

Le projet d'Epitiaux est apprécié pour sa répartition des zones rurales, semi-rurales et urbaines. Il ne remodèle pratiquement pas le tissu existant sauf à Vernex et au droit des Communs de Clarens où il aménage un jardin anglais, solution qui rencontre l'approbation du jury. Quant au troisième projet, sa caractéristique est de proposer un réseau de voies «souple et facilement réalisable»²⁰⁹ sans modification du bâti. Il place le quartier industriel au bord de la Baie de Clarens au nord-est de Baugy. Les premières mentions de plan d'extension re-

montent au milieu des années 1900 alors que la station connaît un très fort développement qui fait craindre aux édiles que leur contrée perde son attrait touristique. Chaque nouvelle restriction à la liberté du propriétaire est justifiée par le souci de préserver le site. La frénésie des constructions produit des décisions au coup par coup – beaucoup de plans d'alignement ou fraction du plan d'extension sont votés suite au dépôt d'un projet de bâtiment – et ne laisse pas le temps d'une réflexion globale. L'absence de volonté politique peut-être, l'inertie sûrement ajournent continuellement les projets de plan d'extension, si bien qu'au Châtelard comme aux Planches, on observe le même décalage. Ce n'est que lorsque la guerre entraîne un arrêt total de l'activité constructrice que l'on pose les jalons d'un concours pour un plan d'extension. La situation n'est pas spécifiquement montreusienne, nombreuses sont les villes suisses qui se lancent dans une telle procédure au lendemain de la Première

Guerre²¹⁰. En 1915, lors du concours d'aménagement des Communs de Clarens, les autorités déclarent clairement que l'élaboration d'un règlement et d'un remaniement prenant beaucoup de temps, «il était de bonne administration de profiter de l'arrêt presque complet des travaux de bâtiments pour continuer l'étude de l'aménagement des Communs de Clarens»²¹¹. Il est tout de même surprenant que ces deux communes au développement si intrinsèquement lié n'aient pas songé à harmoniser leur démarche. Lorsqu'au début de l'année 1918, la Municipalité des Planches prend enfin l'initiative de se renseigner sur l'état de la question dans la commune voisine, cette dernière a déjà enclenché la procédure du concours. Comme nous avons pu le constater lors du débat au sujet de la liaison Dagnires-Troches, les autorités se veulent optimistes. Au Châtelard, le fait de lancer un concours en pleine guerre procède de la même attitude. Echaudés par les erreurs de l'avant-guerre, les autorités veulent se donner les moyens d'administrer au mieux la reprise consécutive à la paix et qu'ils ne peuvent imaginer autre que flamboyante.

2.9 De la grève au boulevard, des blanchisseuses aux femmes du monde

2.9.1 Les terrasses

Au milieu du siècle, «la grève est ininterrompue de Clarens à Vernex; les villages ne se touchent pas encore; La Rouvenaz ne comprend que deux ou trois maisons»²¹². La grève, entre les terres cultivées et le niveau moyen des eaux, a alors entre 5 et 15 m de large. Les particuliers obtiennent de l'Etat, moyennant paiement d'une certaine somme, le droit de construire des terrasses sur le rivage ou en avant de celui-ci. Les travaux terminés, ces «avancées» deviennent propriété du concessionnaire. Dans les premiers octrois de concession, l'Etat ne réserve qu'un étroit passage dit «chemin de halage» et s'assure que l'accès au lac soit garanti par des chemins de desserte. Le rivage est en effet utilisé par les blanchisseuses, les pêcheurs et les bateliers qui y déposent les matériaux dont ils assurent le transport; on exploite aussi le gravier des plages. Entre 1850 et 1875 environ, les propriétaires de Vernex-Rive et de La Rouvenaz établissent tous des murs de terrasse. Le premier en date est Vautier, propriétaire de l'Hôtel du Cygne, dont le terrain gagné sur le lac est cadastré en 1863²¹³ (fig. 41). L'édification des terrasses puis des quais permet le recyclage des déblais toujours plus considérables

produits par le développement des constructions. Leur volume augmentera si fortement que les quais n'y suffiront plus; les entrepreneurs installeront des pontons provisoires, équipés dès la fin du siècle de voies Decauville, et noieront les déblais dans le lac à faible distance de la rive.

2.9.2 Le quai de Clarens

La première opération concertée d'aménagement du rivage a lieu à Clarens à la fin des années 1870. L'assemblée des propriétaires du village décide de construire un quai dont le plan est admis en 1866; les riverains obtiennent une concession collective en 1871 pour le tronçon entre l'actuel débarcadère et le débouché de la rue du Port où se trouvait le premier ponton construit en 1860. D'une largeur de 4,20 m, le quai servira de «promenade publique interdite aux chars»²¹⁴. Son édification se poursuit ensuite sur une étendue d'environ 700 m en direction de l'embouchure de la Baye de Clarens qui est atteinte en 1882²¹⁵. En 1897-1898, la jonction entre le quai de Clarens et le quai des villas Dubochet construit en 1872 est établie au moyen d'un pont de béton armé projeté par l'ingénieur communal William Cosandey²¹⁶.

2.9.3 Le port et le quai de Planchamp à Territet

Aux Planches en 1860, le premier aménagement apporté au rivage est avant tout utilitaire. Il est réalisé par les pouvoirs publics à l'instigation des propriétaires riverains qui craignent de ne plus pouvoir accéder au lac une fois le chemin de fer construit. En effet, le tracé de ce dernier longe la grève; il empiète même sur le lac au droit de Territet. La Municipalité négocie avec la Compagnie de l'Ouest l'établissement d'un chemin entre le passage à niveau de Bon-Port et le lac ainsi que l'aménagement d'une place de dépôt «pour recevoir les matériaux de construction et d'autres grosses marchandises venant par le lac»²¹⁷. Le chemin est ouvert à la circulation en mai 1861. La place de dépôt, d'une surface de 200 m², est remblayée par la compagnie ferroviaire; elle est circonscrite par une digue que la Commune fait construire²¹⁸. Une jetée est établie à son extrémité sud-est (fig. 42). En 1865, une société privée y place un débarcadère. Toutefois, le nouveau port ne sera protégé côté Villeneuve qu'à partir de 1887, lorsqu'Ami Chessex aménage une importante terrasse destinée aux jardins du Grand Hôtel²¹⁹ (fig. 22).

Baptisée quai de Planchamp, la place sert d'abord de dépôt aux bateliers et aux entrepreneurs, puis sera progressivement aménagée en jardin. En 1872, la Commune décide de prolonger le quai en direc-



Fig. 41 La rive de Vernex vers 1868; chaque propriété dispose d'une terrasse gagnée sur le lac.

tion du nord-ouest²²⁰. Etabli «au fur et à mesure que les ressources de la Commune le permettent»²²¹, l'ouvrage n'avance guère; en 1883, seul le premier tiers est construit. C'est alors qu'intervient Ami Chessex et que l'initiative privée va prendre le relais des pouvoirs publics. L'hôtelier bénéficie d'une concession d'avancée sur le lac à l'extrémité nord-ouest du futur quai et désire l'étendre à la portion de rivage concédée à la Commune en 1872. Il en fait la demande en 1883. La Municipalité s'insurge d'abord, exige de l'Etat la reconduction de ses droits, puis négocie. La Commune renonce à ses prérogatives, mais en contrepartie, Chessex s'engage à édifier un quai public dans un délai de huit ans²²², ce qu'il ne respectera pas. Le quai ne passe au domaine public qu'en 1913, après que Chessex se fut engagé à en garantir pour un certain nombre d'années la solidité.

2.9.4 Le quai de La Rouvenaz

Le quai de La Rouvenaz est réalisé par le Cercle de Montreux le long de l'ancienne place d'armes, propriété de la paroisse (fig. 43). La première mention d'aménagement remonte à 1858: le Conseil du Cercle décide d'établir une jetée en maçonnerie

afin de protéger la grève qui s'affouille à tel point que les racines des peupliers sont visibles²²³. En 1865, un nouveau stand est construit au bord de l'eau à proximité immédiate du débarcadère élevé en 1860 (fig. 4); la ciblerie est installée sur une petite jetée qui est peut-être celle de 1858.

En octobre 1870, un ouragan emporte le débarcadère, arrache une façade du stand et provoque l'éboulement d'une partie de la rive. A la suite de cette tempête, des enrochements sont mis en place le long de la grève²²⁴; le débarcadère est reconstruit plus au nord. En 1878, l'Etat accorde au Cercle l'autorisation d'empiéter sur le lac à la condition qu'une zone de 10 m de largeur soit réservée pour «quai, soit promenade publique»²²⁵. L'ouvrage projeté ne s'avance que de quelques mètres au-delà de la ligne de la grève: il s'agit davantage d'une terrasse en maçonnerie destinée à renforcer le terrain que d'un véritable quai. Un ouvrage d'une emprise plus importante est ensuite réalisé au même emplacement à partir de 1882²²⁶. En 1885, les habitants de La Rouvenaz lancent une souscription en faveur de la prolongation du quai en direction de la Baye de Montreux:

«En considérant l'extension importante des marchés de La Rouvenaz, le manque d'espace pour ceux-ci, la nécessité de conti-



Fig. 42 Le port de Territet vers 1875; à l'arrière-plan, le Trait de la Baye et l'Hôtel National peu après son achèvement.

nuer la création d'un quai susceptible de devenir une promenade agréable pouvant un jour se relier au Kursaal; en considérant aussi l'occasion toute exceptionnelle qui s'offre et qui permet d'utiliser environ trois mille mètres cubes de déblais provenant d'une construction projetée aux abords, déblais qui seront offerts gratuitement, les soussignés [...] s'engagent à verser au susdit Conseil administratif du Cercle les subventions souscrites ci-bas [...]»²²⁷

L'entreprise implique la construction d'un pont à l'embouchure de la Baye²²⁸; cet ouvrage opérera la jonction avec le quai projeté sur le territoire des Planches et avec une nouvelle place de dépôt de matériaux qui sera créée de l'autre côté de la rivière pour remplacer celle de La Rouvenaz que l'on souhaite aménager en espace d'agrément (fig. 44). Le mur du futur quai s'inscrit dans l'axe de la ligne de tir qui sera supprimée²²⁹. Terminé en 1891, l'ouvrage provoque immédiatement quelques inquiétudes, car il n'a pas été édifié selon les règles de l'art²³⁰. Il s'effondrera d'ailleurs le 19 juillet 1906 sur une longueur de 45 m. L'expertise consécutive à cet éboulement constate que «le fait de construire un quai sur le sommet du mont, sans trace de grève immergée, efface le rôle protecteur de cette dernière qui est d'arrêter l'effet mécanique de la vague»²³¹.

L'achèvement du quai de La Rouvenaz coïncide avec la construction du Marché couvert et l'exposition d'horticulture qui est à l'origine du Jardin

Anglais. La place débarrassée des matériaux qui l'encombraient et du stand devient le lieu de promenade le plus prisé de Montreux:

«L'étranger qui revient ne s'y reconnaît plus. Tandis qu'il se promène sur les quais ou dans le jardin public, écoutant les cuivres d'une fanfare ou le bruissement des toilettes, il se rappelle qu'il y a quelques ans à peine, sur cette même place, entre les tas de gravier et les amoncellements de matériaux, les Italiens jouaient aux boules ou à la morra.»²³²

2.9.5 Le quai du Midi ou quais Ernest Ansermet et du Casino

En 1885, deux riverains du Trait de la Baye sollicitent des concessions de grève²³³. Leur démarche incite la Commune des Planches à établir un plan de quai qui prolonge celui que le Cercle a l'intention d'édifier à La Rouvenaz. Ce projet provoque quatre demandes de concession de la part des propriétaires concernés. Afin de garantir l'exécution future de l'ouvrage, les autorités communales exigent de l'Etat une réserve de 8 m de large pour le quai public²³⁴. Les riverains financent l'ouvrage; en contrepartie, le terrain gagné sur le lac et situé en arrière de la future chaussée devient leur propriété. En 1888, autorités et propriétaires fixent un aligne-



Fig. 43 La grève de La Rouvenaz et le débarcadère vers 1862, avant la construction des quais; à l'arrière-plan, le village de Vernex et au bord du lac le premier Hôtel du Cygne.

ment des constructions: les seconds s'engagent à implanter leurs constructions à une distance de 23 m au moins du mur de quai²³⁵. Cette pratique novatrice sera introduite plus tard au Châtelard pour les quais de La Rouvenaz et de Vernex.

Le quai est pratiquement achevé, la barrière installée, lorsqu'il s'effondre le 19 mai 1891 sur une longueur de 72 m, représentant une surface d'environ 1000 m² (fig. 45 et 71). Il avait été construit entièrement sur le lac, de sorte que les enrochements

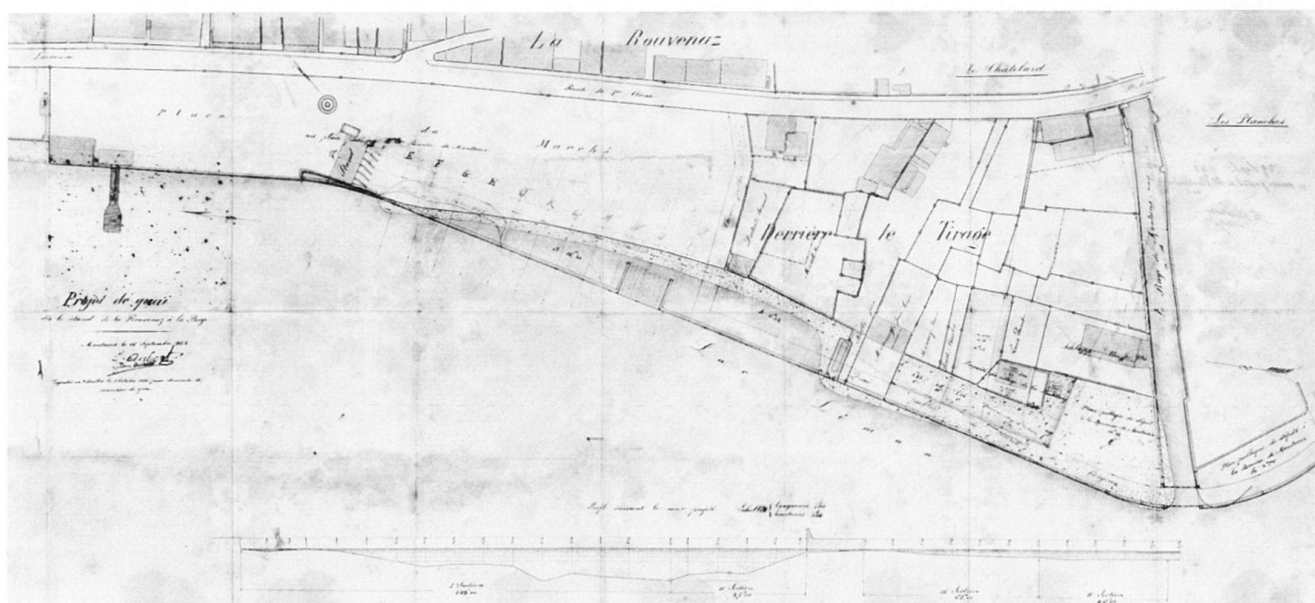


Fig. 44 Projet de quai à La Rouvenaz établi par le géomètre J. Aubert en septembre 1885.

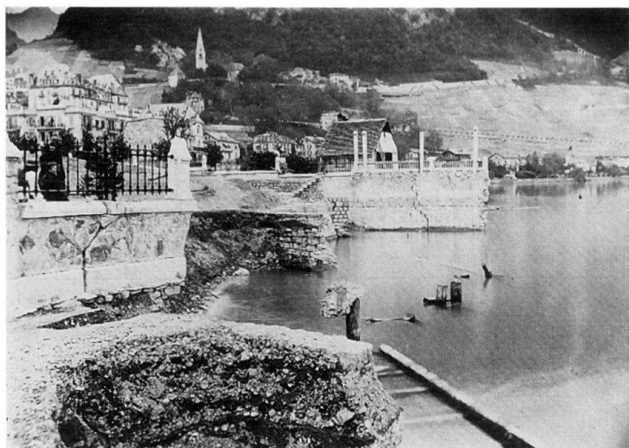


Fig. 45 Le quai du Midi et le port de plaisance de Van de Wall Repelaer au lendemain de l'effondrement survenu le 19 mai 1891.

du mur extérieur reposaient au sommet du mont dont la déclivité à cet endroit est extrêmement importante. Les dégâts sont considérables:

«A part le quai public c'est la campagne de M. van de Wall Repelaer qui a eu le plus à souffrir: M. de Repelaer avait construit à l'intérieur du quai un petit port, occupant environ la moitié de la largeur de sa propriété; de chaque côté de celle-ci s'élevait une pergola, petits pavillons en colonnades de pierre taillées et couverts de fer, devant se garnir de plantes grimpantes. La pergola orientale était sur le port même, supportée par une plate-forme en fer et ciment. Enfin à l'arrière, au milieu d'un jardin devait s'élever plus tard une élégante villa.»²³⁶

L'expert mandaté exclut totalement la reconstruction du quai au même emplacement et préconise un retrait d'au moins 16 m. Le nouvel ouvrage est réalisé en 1895; contrairement au précédent, il est construit en partie sur la grève²³⁷.

2.9.6 Le quai Edouard Jaccoud

En 1886 au moment où se concrétise le projet de quai de La Rouvenaz, le nouveau propriétaire de l'Hôtel du Cygne, Alexandre Emery, dépose une demande de concession afin d'agrandir ses jardins au-delà de la terrasse existante. Les autorités décident de prendre des dispositions en vue de l'établissement futur d'un quai. Emery ne s'y oppose pas et sollicite au contraire l'étude d'un quai d'une largeur d'au moins 8 m entre Clarens et La Rouvenaz. Mis à l'enquête en juillet 1886²³⁸, le projet sert de base aux futures concessions qui préciseront que «lorsque la Commune du Châtelard voudra terminer tout ou partie du quai [...], le concessionnaire cédera gratuitement le terrain nécessaire à cette construction. La largeur de la zone à rétrocéder ne pourra cependant excéder huit mètres»²³⁹.

En 1896, les murs sont construits d'une manière continue de La Rouvenaz à l'Hôtel du Cygne, si bien que la Municipalité sollicite un crédit pour aménager la chaussée et ouvrir la promenade au

public²⁴⁰. Conjointement à l'achèvement de l'ouvrage, les édiles rédigent un règlement sur les constructions «afin de garantir à cette belle promenade le cachet qu'elle doit avoir, de fixer l'alignement sur lequel de nouvelles constructions pourront s'élever, et d'empêcher que celles-ci ne puissent s'avancer jusqu'à la limite du quai public, ce qui donnerait à ce dernier toute l'apparence d'une rue»²⁴¹. Le texte proscrit les ateliers, chantiers, hangars, granges ou écuries et impose des «bâtiments genre villas, avec façades parallèles au quai et dont la corniche ne dépassera pas 9 mètres et le faitage 12 m 50 de hauteur»²⁴²; dans certains cas, il autorise une hauteur maximale de 18 m à condition que le bâtiment soit implanté en arrière de l'alignement à une distance au moins égale à l'excédent de hauteur. Ces dispositions sont plus contraignantes que celles adoptées aux Planches pour le quai du Midi. En 1904, le règlement est complété par une disposition interdisant les enseignes:

«La destination essentielle des quais est d'être un lieu de promenade; la restriction apportée au droit d'y placer des enseignes industrielles et commerciales est une mesure de prévoyance dont le but est d'empêcher que ce caractère leur soit enlevé par l'hibition de réclames ou d'enseignes d'un goût douteux.»²⁴³

La construction du Montreux-Palace donne un nouvel élan à celle du quai qui est prolongé vers le nord-est à partir de 1904 avec l'aide financière du maître de l'ouvrage du Palace et grâce aux déblais du chantier²⁴⁴. En 1906, la direction de l'hôtel souhaite continuer le remblayage du lac pour établir un terrain de tennis au large du quai. Sur proposition de la commission consultative du plan d'extension, c'est finalement le quai qui est reporté au-delà de la place de jeux. La nouvelle avancée est réalisée aux frais du Palace qui obtient en échange la cession gratuite du terrain de l'ancien quai²⁴⁵ (fig. 46).

2.9.7 Le quai de Vernex, un quai paysager

L'exécution d'un quai entre Clarens et Vernex est souhaitée en 1899 déjà²⁴⁶. Son étude complète est menée en 1904 et sa conception diffère fondamentalement des dispositifs antérieurs. L'ouvrage s'inscrit dans la mouvance de l'urbanisme pittoresque. Les édiles sont réceptifs aux critiques naissantes sur la manière dont les rivages ont été aménagés et que dénonce l'ouvrage contemporain de Guillaume Fatio:

«Rien de plus pittoresque qu'une nappe d'eau bordée de verdure; l'ombre projetée par la végétation, le reflet des plantes dans l'onde, tout se marie si bien qu'il est difficile de dire où finit l'élément liquide et où commence la terre ferme; cette incertitude produit un effet de grandeur et de profondeur. Bordez d'un mur de moellons, aux lignes dures et heurtées, cette même pièce d'eau, immédiatement le mirage s'évanouit, tout devient précis et, par là, limité. Quand on convertit une grève en quai, le même phé-

nomène se produit: ce qui était un lac devient un bassin enclos de murailles, dont les dimensions se mesurent mathématiquement au premier coup d'œil; si l'on ajoute à ce mur un rempart de maisons de cinq étages, dont la froide laideur n'est pas dissimulée par de la verdure, l'ensemble devient d'une navrante monotonie.»²⁴⁷

La Municipalité insiste sur le caractère paysager du futur ouvrage qui offre aussi l'avantage d'être plus économique:

«Partant du principe qu'un quai est avant tout une promenade, nous estimons qu'il ne doit pas être construit suivant le même type qu'une rue quelconque, c'est-à-dire tiré au cordeau, muni de trottoirs inutiles – (le gros roulage étant interdit) –, planté d'arbres absolument alignés, de hauteur égale, pas trop touffus, pour ne pas gêner les maisons voisines et de la même essence pour éviter les réclamations, ni avoir un profil en long rigoureusement uniforme. Nous pensons au contraire que puisqu'il s'agit uniquement d'une promenade, celle-ci doit être traitée comme telle, c'est-à-dire être sans monotonie, pittoresque, en un mot se rapprocher de la nature autant que faire se peut, afin que le promeneur ait, dans la mesure du possible, l'illusion de la nature elle-même non encore modifiée par la main de l'homme.

Pour atteindre ce but, il nous a paru nécessaire de supprimer les bétons & les murs de digue et de les remplacer par un simple enrochement à pente douce s'élevant jusqu'au niveau de la chaussée, de suppléer à la barrière en fer forgé un couronnement en pierre travaillée grossièrement et de faible hauteur, de manière à pouvoir servir de bancs, ou peut-être encore de gros blocs de tuf scellés à l'enrochement.»²⁴⁸

Les essences des arbres ainsi que leur disposition ont également été revues:

«Là encore il y a lieu de modifier l'ancienne manière de faire, en plaçant ceux-ci en aval du quai, c'est-à-dire du côté du lac, afin d'avoir l'ombre sur le trottoir et non sur la route; ce résultat ne pouvait être atteint autrefois à cause du mur de digue. [...] Avec ces arbres, l'on pourra obtenir une superbe allée qui donnera de l'ombre, ne sera pas monotone puisque, vue du lac, elle aura l'aspect d'une dentelle, cet effet sera obtenu en combinant les essences d'après leur hauteur, les peupliers formant le point le plus élevé et le saule pleureur le plus bas.»²⁴⁹

Le quai est achevé en octobre 1906. Ses plantations varient en taille et offrent un mélange d'essences indigènes et exotiques. Alors que sur le quai entre la Baye de Montreux et le Palace poussent bien alignés des tilleuls argentés, le quai de Vernex reçoit en définitive des bouleaux, des saules, des paulownias, des ormeaux, des érables, des sophora, des platanes, des marronniers, des cytises et des tilleuls de Hollande²⁵⁰ (fig. 47).

2.9.8 Le quai du Bocherex ou quai Ami Chessex

Bien que contemporain du quai de Vernex, le quai du Bocherex est établi selon les principes en vigueur au XIX^e siècle. Il est construit dès le port de Territet à la Veraye par la Société du Grand Hôtel de Territet, Ami Chessex, Aimé Masson et Oscar Visinand au bénéfice d'une concession de grève dès



Fig. 46 Le mur et la rangée d'arbres rectiligne du quai Edouard Jaccoud vers 1908; au droit du Montreux-Palace qui vient d'être achevé, on distingue le remblai établi aux frais de l'hôtel pour lui permettre de créer un terrain de tennis.



Fig. 47 Les massifs de tuf et la végétation variée du quai de Vernex, vers 1910.

1903²⁵¹. A l'origine de ce quai, il y a une première demande de concession déposée en 1896. Les autorités communales réagissent et font établir un projet afin de garantir «gratuitement une largeur de terrain de 8 m entre murs sur les terrains»²⁵² que les riverains gagneront sur le lac. Murs et remblais seront réalisés par les concessionnaires et la Commune prendra en charge les finitions, soit bordures, barrières, couronnement des murs et chaussée. Au printemps 1905, Chessex demande aux autorités de prendre possession des terrains et de terminer le quai devant les jardins du Grand Hôtel. L'ouvrage ne passe au domaine public que cinq ans plus tard car, comme pour le quai de Planchamp, la Commune a tenu à s'assurer de sa solidité avant de l'achever et d'en reprendre l'entretien²⁵³. L'année 1910 voit l'aménagement définitif de la promenade qui est plantée d'érables. Un pont sur la Veraye relie le nouveau quai à celui de Veytaux²⁵⁴; à l'autre extrémité, le chemin qui longe le port est élargi au moyen d'un trottoir en encorbellement de ciment armé.

2.9.9 Le quai de Bon-Port ou quai des Fleurs

En 1885, il est question d'édifier un quai de la Baye de Montreux au port de Territet. Mais il faudra attendre plus de trente-cinq ans pour que le tronçon entre l'avenue Nestlé et le port soit construit. Les projets se succèdent cherchant à concilier les intérêts des bordiers et les contraintes du site qui est caractérisé par un sol sous-lacustre d'une déclivité extrême. Un premier projet établi en 1890²⁵⁵ est soumis à plusieurs experts dont les ingénieurs Chappuis et Laubi; ces derniers estiment que le quai doit être aménagé sur la berge et déconseillent tout empiètement sur le lac, même «sous forme de pont métallique avec des piles fondées pneumatiquement»²⁵⁶. Dans son rapport sur l'éboulement du quai

du Midi, le professeur Schardt fait état d'effondrements survenus aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le secteur. Il mentionne que la terrasse de l'Hôtel Breuer édifée en 1868–1869 a cédé à trois reprises peu de temps après sa construction, de même celle de l'Hôtel Beau-Rivage. Il impute ces accidents à la forte inclinaison de la berge sous-lacustre²⁵⁷.

Au tournant du siècle, l'idée de créer une voie de circulation est abandonnée au profit d'un plus modeste quai-promenade²⁵⁸. En 1902, l'ouvrage projeté se limite à un trottoir dont la largeur varie entre 3,50 et 2 m aux endroits les plus dangereux et qui «formera une promenade des plus appréciée, surtout pendant la période hivernale»²⁵⁹. Mais l'entreprise ne démarre pas, faute d'un arrangement avec les riverains qui pourtant remblaient le lac. En 1909, les déblais forment une plate-forme presque suffisante pour établir un quai de 8 m de large, à l'exception du tronçon entre l'Hôtel Beau-Rivage et les Tourelles où la grande profondeur et la inclinaison de la berge rend l'emprise sur le lac impossible. Cette année-là, la Commission de gestion interpelle les propriétaires:

«Mais ne pourrait-on pas arriver à faire comprendre aux propriétaires riverains, l'immense avantage qu'aurait pour eux et pour la commune tout entière, la construction de ce quai? Nous sommes certains qu'en faisant appel à leur esprit de justice et d'équité, ils se rendront à l'évidence et voudront, en abandonnant à des conditions pas trop onéreuses pour la commune, une partie de leurs jardins, contribuer à une de nos entreprises des plus nécessaires.»²⁶⁰

La Commune dépose ensuite une demande de concession de grève comprenant un projet de quai de 8 m de large «partout où cela sera possible»²⁶¹. Les riverains réagissent et demandent que le quai soit établi plus au large. La Municipalité maintient sa proposition estimant que la ligne choisie constitue «une extrême limite que l'on n'oserait pas dépasser sans se rendre coupable d'imprudence»²⁶². En 1911, elle envisage de passer enfin aux études définitives:

«Sans vouloir revenir sur les nombreuses raisons qui justifient la construction du quai, rappelons seulement que la route cantonale à Bon-Port est un défilé étroit et mal ensoleillé; il est urgent de procurer aux promeneurs une communication plus agréable entre le Trait et Territet. Une fois un quai établi dans la baie de Bon-Port, on pourra se promener en suivant le bord du Lac depuis Veytaux jusqu'aux villas Dubochet à Clarens.»²⁶³

Dessiné au plus près de la ligne du rivage pour des raisons techniques, le quai projeté intègre les nouvelles options en matière d'aménagement des berges lacustres:

«Le rivage du lac dans le golfe de Bon-Port est très pittoresque, en raison de sa sinuosité. Les angles saillants et les avancées existantes seront maintenus autant que possible [...]. Tous les beaux arbres seront conservés.»²⁶⁴

De nombreux ajournements jalonnent l'exécution du projet. La Municipalité tente en vain d'obtenir

des propriétaires la cession gratuite des terrains. Elle met ensuite à l'enquête un plan réglant les alignements et l'ordre des constructions dans le secteur, qui rencontre de nombreuses oppositions. De l'avis des conseillers communaux, il faut s'en tenir au seul quai car «à force de charger le bateau on risquerait de le couler»²⁶⁵. C'est pourquoi en décembre 1914, les autorités proposent de tout annuler et de repartir sur la base d'un quai de 6 m de large en expropriant les riverains²⁶⁶. Le plan est mis à l'enquête au printemps 1915 et l'année suivante la procédure d'expropriation est engagée. Pourtant ce n'est qu'en 1919 que la Municipalité sollicite les crédits pour l'achèvement du quai²⁶⁷.

L'aménagement des quais montre à quel point l'initiative privée et l'action des pouvoirs publics sont

liées. Dans l'exécution des ouvrages, l'une relaie l'autre et vice versa. L'imbrication des intérêts collectifs et privés est très importante. Ainsi, les hôteliers retirent un avantage direct des avancées sur le lac qui leur permettent d'agrandir leurs jardins ou, comme dans le cas de Chessex et Emery, d'aménager des tennis. Ils en profitent aussi de façon indirecte: la constitution de belles promenades sont autant d'attrait pour la station qui se traduit par une augmentation des nuitées.

Les quais témoignent aussi de l'évolution des mentalités par rapport à la nature: d'abord matière première à exploiter, celle-ci est devenue au fil du temps un capital à sauvegarder. En 1915, un élu se réjouit du prochain achèvement du quai de Bon-Port en ces termes:

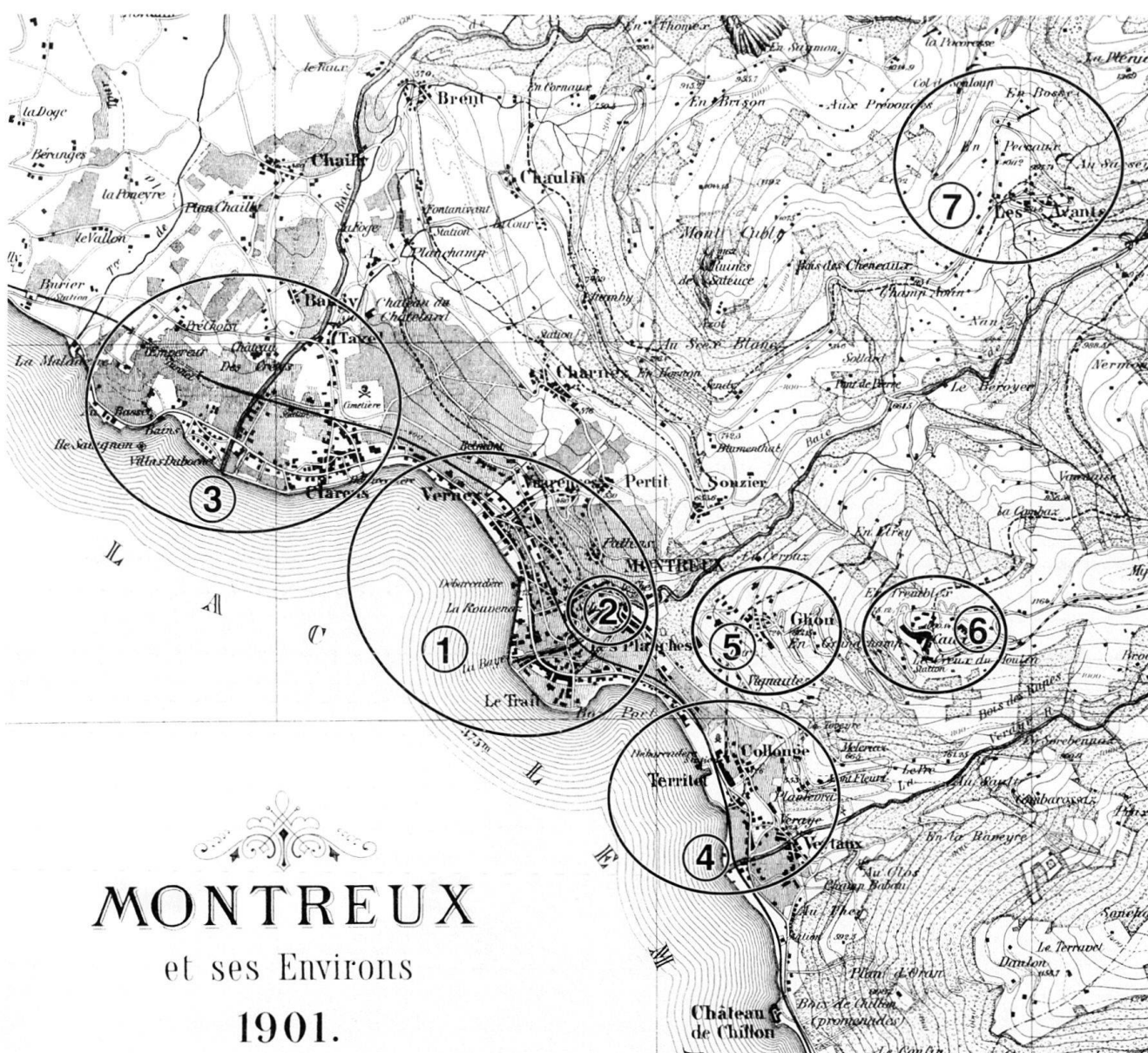


Fig. 48 *Montreux et ses Environs 1901*, par J. Aubert, carte sur laquelle sont inscrits les numéros des secteurs décrits au chapitre 2.10.

«De part et d'autre on a reconnu qu'il allait de notre avenir de faire de cet embellissement quelque chose qui en mérita le titre, en veillant à sauver le seul site encore classique qui nous reste au sein même de notre agglomération. Notre pauvreté en édifices et en monuments est abondamment compensée. La nature, voilà l'édifice. [...] La nature n'est donc pas un simple facteur de jouissance désintéressée, mais aussi un facteur de prospérité matérielle.»²⁶⁸

2.10 Secteurs

Les vingt-deux villages composant les deux communes politiques du Châtelard et des Planches ont connu des fortunes diverses en raison de leur situation géographique et de leurs avantages au point de vue de l'industrie des étrangers; ainsi, les villages du bord du lac se sont davantage développés, tandis qu'en altitude de nouvelles agglomérations émergent (fig. 48). En règle générale, les localités à mi-pente de même que Veytaux, troisième commune du Cercle, ont conservé une économie rurale et leur tissu n'a pas subi de modification significative²⁶⁹; quelques pensions se sont élevées aux abords des noyaux anciens, ainsi l'Hôtel Beau-Site à Baugy, l'Hôtel Mury à Chailly ou l'Hôtel Windsor à Chernex. Les villages des Planches d'un côté de la Baye de Montreux, Chêne et Sâles de l'autre,

constituaient avec Vernex et Clarens, les agglomérations principales du lieu au début du XIXe siècle. Ils forment la limite supérieure de l'actuelle agglomération urbaine de Montreux dont ils en constituent la «vieille ville». Ils n'ont pas été fondamentalement transformés: des immeubles de rapport ou des pensions ont été édifiés dans leurs marges. A l'aube de la Première Guerre mondiale, le littoral de Clarens à Territet ne forme qu'une seule ville qui peut être divisée en plusieurs entités. Le secteur le plus vaste occupe le cône alluvionnaire de la Baye de Montreux; à cheval sur les deux communes, il réunit Bon-Port et le Trait sur la rive gauche ainsi que La Rouvenaz et Vernex sur la rive droite. Un deuxième secteur comprend le quartier limitrophe de la Baye de Montreux en aval du pont de Montreux, soit Crin et La Corsaz. Clarens constitue la troisième entité et, à l'autre extrémité du territoire, Territet et Collonge forment le quatrième secteur de la partie inférieure de Montreux.

De manière générale, la déclivité du site et l'importance accordée à la contemplation du paysage impliquent un mode de construction particulier. A la prédominance de la façade regardant le lac s'ajou-



Fig. 49 Le front de lac, du Montreux-Palace au Jardin Anglais en 1912.

te «l'étagement des constructions sur la pente [qui] est un impératif du site montreusien, revu et corrigé par la main de l'homme de manière à attribuer en priorité les belvédères aux hôtes en séjour. Les replats sont si malaisés à établir dans un relief fortement accidenté qu'il y a intérêt à les prolonger dans l'architecture. D'où la multiplication prodigieuse des terrasses, où s'illustre la hiérarchie entre maîtres et serviteurs à travers une géographie sociale, selon laquelle la population laborieuse habite les vallonnements du terrain et les soubassements des bâtiments, pour rester en permanence à la disposition de la clientèle en villégiature»²⁷⁰.

La topographie a des conséquences directes sur le mode de construction des hôtels, les maîtres de l'ouvrage cherchant à tirer un parti maximal de la vue et de l'ensoleillement:

«Cette préoccupation de pouvoir assurer à leur clientèle une vue sur le lac, et plus tard un ensoleillement maximum, va non seulement influencer l'orientation des bâtiments mais leur volume même. Ainsi, dans la mesure du possible, les hôtels vont-ils se construire en longueur, parallèlement au lac, en ménageant une profondeur des bâtiments minimum: un maximum de chambres au sud, des corridors au nord éclairés par un jour direct, peu d'espaces intérieurs à éclairages zénithaux, ces éléments vont s'avérer des constances dans la construction des hôtels montreusiens.»²⁷¹

2.10.1 De Vernex à Bon-Port

En 1830, aucune construction ne s'élève en bordure de la route cantonale qui longe le rivage. Même Vernex, seule agglomération du secteur, ne touche pas au lac, mais égrène ses bâtiments de part et d'autre du Châble de Vernex, rue puis chemin très pentu partant à l'assaut du coteau. A partir du milieu du siècle et de la construction de la gare, deux sites ont la faveur des bâtisseurs: le quartier directement en amont de la gare en Estombes ainsi que le front amont de la route cantonale à Vernex-Rive et dans une moindre mesure, à La Rouvenaz. De l'autre côté de la Baye, le Trait et Bon-Port sont encore pratiquement vierges de constructions. L'urbanisation va dès lors se réaliser parallèlement aux axes de communication entre le chemin de fer et lac où sont édifiés à partir de la fin des années 1880 les premiers quais publics.

Au tournant du siècle, la route du littoral est devenue une artère urbaine sur l'ensemble de son parcours de Vernex à l'entrée de Bon-Port²⁷²; elle est doublée en amont par l'avenue des Alpes. Au Trait, la construction du Kursaal en 1881, puis l'établissement de la rue du Théâtre, favorisent l'édification



Fig. 50 Le front de lac, du Jardin Anglais à Bon-Port en 1912.

de nouvelles constructions destinées à l'accueil des touristes. A Bon-Port, les quelques villas édifiées vers 1870 sont transformées ou reconstruites en hôtels, de sorte que vers 1905 le lieu ne compte pas moins de cinq établissements hôteliers. A l'autre extrémité du secteur, le même phénomène se rencontre: un chapelet d'hôtels borde de part et d'autre la route entre Vernex et le village de Clarens²⁷³ (fig. 49 et 50).

2.10.2 Crin-La Corsaz

En 1830, Crin compte quelques maisons édifiées à une certaine distance de la Baye de Montreux. Dans les années 1870, des artisans installent leurs ateliers à proximité du cours d'eau et tirent parti de sa force motrice. En 1884 sur la rive gauche, on relève la présence d'un moulin à chaux, d'une marbrerie et d'un atelier où s'installera la Menuiserie Held en 1894. Sur la rive droite, accessible par un pont de bois remplacé par une passerelle de fer en 1877, les

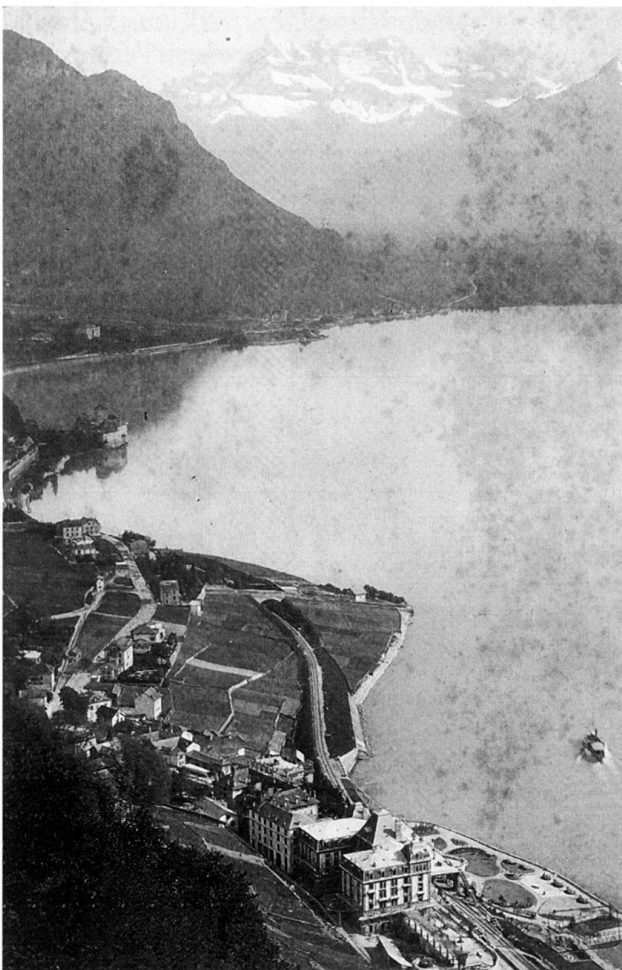


Fig. 51 Vue plongeante sur Territet en 1894, photographie prise depuis le funiculaire Territet-Glion; au premier plan, le Passage des Alpes et le Grand Hôtel dont les jardins ont été gagnés sur le lac en 1887-1888.

constructions s'élèvent à partir des années 1890. La présence antérieure d'ateliers ainsi que la situation encaissée déterminent la construction de casernes ouvrières d'un gabarit élevé. Le quartier est qualifié de «très peuplé»²⁷⁴ en 1909 et de «très dense»²⁷⁵ en 1917.

2.10.3 Clarens

Célébré par Rousseau, le site de Clarens jouit d'une topographie moins escarpée que les autres parties du Cercle. Dès 1830, il accueille les premiers touristes. L'ancien village est à peine touché par le développement; par contre, ses abords immédiats prennent leur essor à partir de la construction de la gare en 1861 (fig. 3). Entre la route cantonale et le lac, plusieurs villas sont construites dès la fin des années 1870. Le vaste terrain plat qui jouxte à l'est la Baye de Clarens, baptisé Communs de Clarens, accueille des constructions à caractère industriel ou artisanal dès la fin des années 1880, puis les abattoirs publics en amont de la voie ferrée. Ce secteur fait l'objet de longues études qui conduiront à l'établissement d'un plan d'ensemble de la voirie réalisé avant la guerre²⁷⁶; toutefois, il ne se densifiera véritablement qu'à partir de l'entre-deux-guerres. Pour la campagne s'étendant à l'ouest de la rivière, la description qu'en fait Rambert en 1877 reste valable jusque dans les années 1920:

«La partie du pays qui a le moins changé est celle qui s'étend de la Baye de Clarens au ruisseau de la Maladeire, limite occidentale de la paroisse. C'est la zone des promenades. On y a rarement la grande vue, à moins qu'on ne gagne le haut des collines, mais partout des échappées sur le lac ou sur les montagnes, des groupes d'arbres variés, des nids de fraîche verdure et des sentiers furtifs, qui se glissent sous les ombrages. Les noyers y abondent, les châtaigniers aussi.»²⁷⁷

Seules quelques cossues maisons de campagne s'élèvent au milieu de vastes parcs. Aucun quai ne vient border la rive excepté celui qui précède les villas Dubochet. Dans cette portion excentrique du territoire, les hôtels sont rares, par contre une clinique et quelques pensionnats y sont établis.

2.10.4 Territet

«Territet, autrefois le plus pauvre des hameaux de la paroisse, tout fier aujourd'hui de ses brillants hôtels et de son église anglaise»²⁷⁸ devient un des pôles de Montreux sous l'impulsion d'Ami Chessex²⁷⁹. Situé au pied du coteau le plus abrupt du littoral montreusien – «c'est presque une falaise qui ne laisse qu'un étroit passage entre le lac et la forêt»²⁸⁰ –, le village primitif s'étendait en aval de la route cantonale, le long d'une ruelle à forte déclivité. Il sera coupé du lac par la voie de chemin de fer établie là sur un remblai gagné sur le lac. La première pen-

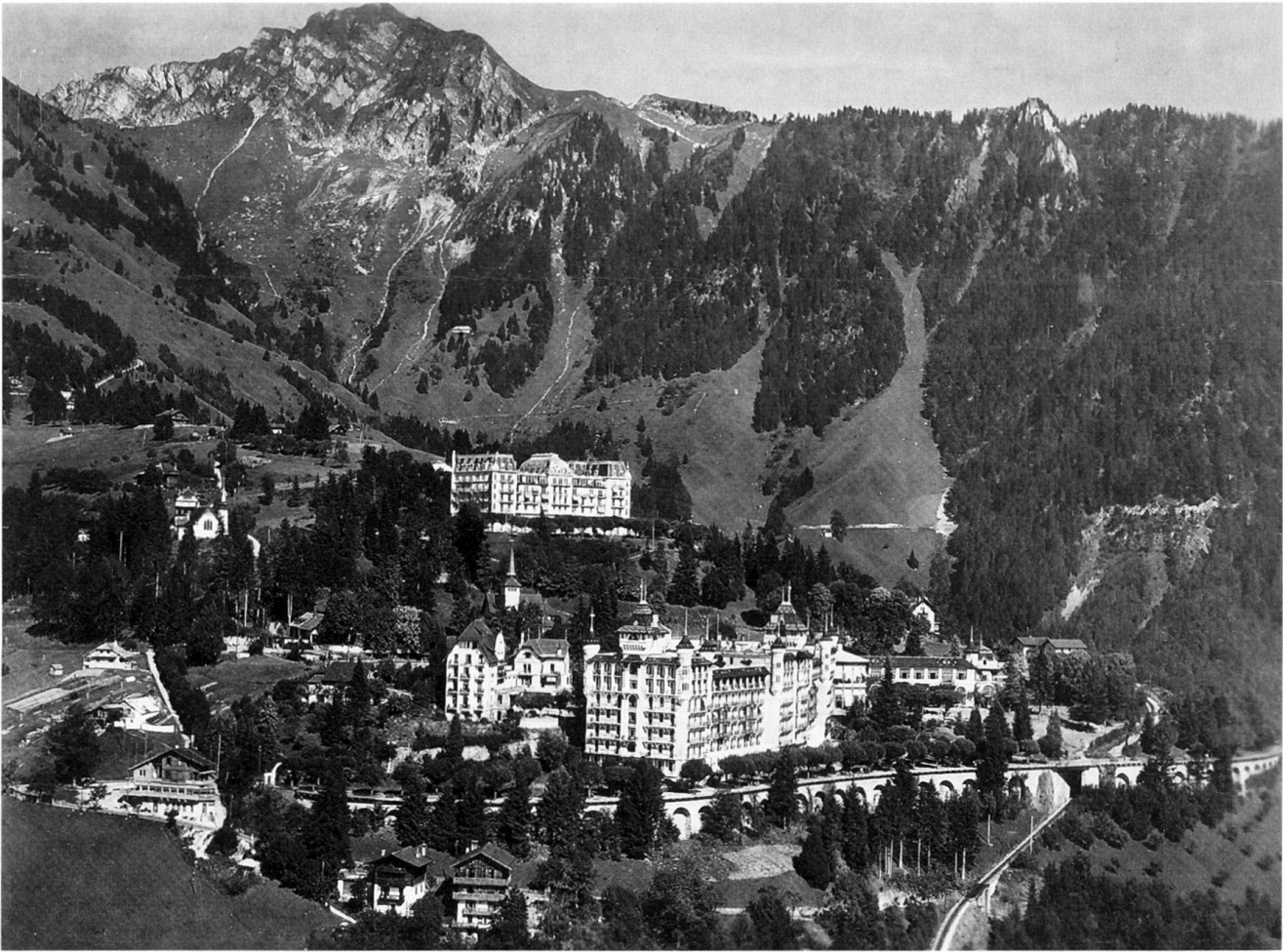


Fig. 52 Caux et ses hôtels en 1947: le Caux-Palace avec à sa gauche l'Hôtel Villa Maria que surplombe le Grand Hôtel.

sion ouverte en 1844 est progressivement agrandie; elle constitue au début du XX^e siècle un complexe hôtelier de plus de quatre cents lits occupant le front amont de la route cantonale sur une distance de près de 250 m; s'y ajoutent de nombreuses dépendances dispersées dans tout le village et les jardins gagnés sur le lac en aval de la voie ferrée que franchit depuis 1888 une terrasse sur poteau métallique (fig. 51).

L'aménagement de la grève débute au moment de la construction du chemin de fer par la création du port de Territet en 1861; il est poursuivi par Chessex, dans un premier temps au droit de son hôtel pour y placer un jardin, puis au nord du port face à sa résidence personnelle de Beauregard, enfin en direction de Veytaux à partir de 1905. Le dynamisme de Chessex est communicatif. La route cantonale est progressivement bordée d'immeubles de rapport en amont, d'hôtels et de pensionnats en aval. Des villas locatives s'élèvent aussi le long de l'avenue de Collonge établie à la fin des années 1860 et sur le coteau en amont du Grand Hôtel. Dès 1890, les autorités tenteront à plusieurs reprises d'établir

une desserte des terrains très bien situés immédiatement en amont de la voie ferrée; ce projet ne sera toutefois réalisé qu'après la Première Guerre²⁸¹.

2.10.5 Glion

En 1850, Glion «était un coin tranquille, retiré, où se hasardaient que les botanistes, des peintres, des amateurs insatiables de la belle nature»²⁸². La construction d'une route carrossable au début des années 1850, l'ouverture du funiculaire Territet-Glion en 1883, prolongé en 1892 par le chemin de fer Glion-Naye et dédoublé en 1909 par le Montreux-Glion, favorisent l'essor de l'industrie des étrangers. Les touristes accourent en nombre pour admirer la vue dont on jouit depuis le balcon du Léman, situé à l'altitude de 700 m. La saison d'été est la plus courue. La rue principale du village, soit la route de Caux, est élargie au tournant du siècle et bordée de boutiques et bazars. Du premier hôtel, le Righi Vaudois de 1855, à l'Hôtel du Parc en 1905, ce ne sont pas moins de dix établissements qui ouvrent leurs portes totalisant plus de six cents lits en 1913.

2.10.6 Caux

«L'une des plus brillantes colonies mondaines revient chaque année se reposer et se divertir sur ce coin de terre idéal, composé comme un féerique domaine, d'un ciel turquoise et d'une terre d'émeraude dominant un lac de saphir.»²⁸³

En 1875, un chalet est transformé en modeste auberge, mais il faut attendre la construction presque simultanée au début des années 1890 de la route, du chemin de fer Glion-Naye et du Grand Hôtel pour que l'alpage, sis à une altitude de 1100 m, accède au rang de station climatérique sous l'impulsion de Philippe Faucherre²⁸⁴. Les sports d'hiver s'y développent rapidement; en 1897, une patinoire ainsi qu'une piste de luge longue de 700 m sont aménagées.

En 1899, Faucherre transfère ses propriétés à la Société immobilière de Caux créée à l'initiative d'Ami Chessex. Celle-ci possède bientôt la presque totalité du site. Elle fait surélever le Grand Hôtel en 1899, puis entreprend l'année suivante la construction du Caux-Palace. On aménage deux nouvelles patinoires, on pratique le ski et «en 1909, une excellente piste de bobsleigh est construite entre Crêt-d'y-Bau et Caux; c'est la plus belle et la plus longue d'Europe»²⁸⁵.

Deux églises, anglicane en 1906 et catholique en 1908, sont édifiées sur des terrains offerts par la Société immobilière de Caux. Quelques hôtels plus modestes complètent l'offre d'hébergement. En 1913, la Société immobilière met à disposition de ses hôtes quatre cent trente lits; si l'on ajoute à ce chiffre les quarante-cinq lits de l'Hôtel Maria et les trente lits de l'Hôtel des Fougères, leur nombre dépasse le demi-millier (fig. 52).

2.10.7 Les Avants

Située à une altitude de 985 m, au pied de la Dent de Jaman, la vallée des Avants bénéficie d'un microclimat à l'abri des vents; ce «vallon, si arrondi, si vert, si reposant, si bien abrité, et jouissant sur le lac d'une si heureuse échappée»²⁸⁶ attire les foules au moment de la floraison des narcisses (fig. 53). En 1837, Jean-Louis Dufour y ouvre une auberge. À partir de la construction de la route en 1852, l'endroit gagne en accessibilité. En 1873–1874, la veuve de Dufour et ses fils Louis et Ami font construire un premier hôtel qui, «à peine ouvert, semble déjà trop petit»²⁸⁷; il sera agrandi à deux reprises. De même qu'Ami Chessex à Territet, les frères Dufour, puis la Société du Grand Hôtel des Avants, sont les promoteurs exclusifs de la station. Ils construisent deux chapelles, l'une protestante et anglicane en 1876, l'autre catholique en 1909. Ils sont à l'origine du MOB qui atteint Les Avants en 1901, ainsi que du funiculaire Les Avants-Sonloup, inauguré en 1913 et destiné avant tout au transport des amateurs de sports d'hiver. Ils avaient fortement subventionné la réfection de la route Chernex-Les Avants au début des années 1880 et feront de même pour celle des Avants à Sonloup achevée en 1901. Le buffet de la Gare, le bâtiment de la poste et l'Hôtel de Sonloup sont aussi leur œuvre. Louis Villard est l'architecte attitré des frères Dufour; il construit également la gare du MOB, l'Hôtel de Jaman et plusieurs chalets. La localité comprend une soixantaine de bâtiments en 1904²⁸⁸. Point de départ de nombreuses excursions en montagne, la station, qui compte quatre cents lits en 1913, offre aussi à ses hôtes une patinoire et des tennis.



Fig. 53 Le village des Avants, son Grand Hôtel, sa chapelle protestante et anglicane, sa gare, vers 1905.

3 Inventaire topographique

3.1 Plan d'ensemble

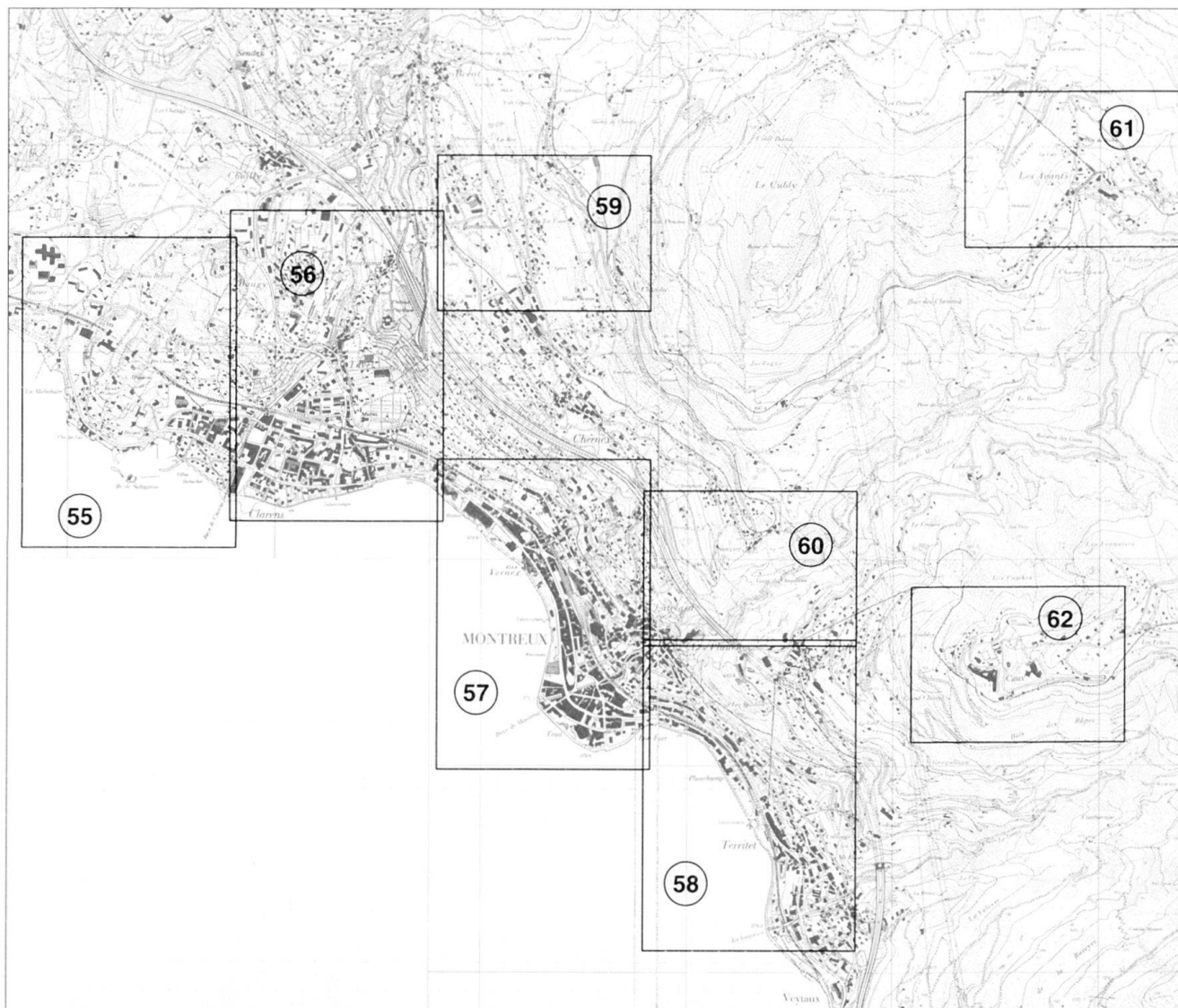


Fig. 54 Carte de la commune de Montreux, extraite du plan d'ensemble du canton de Vaud.

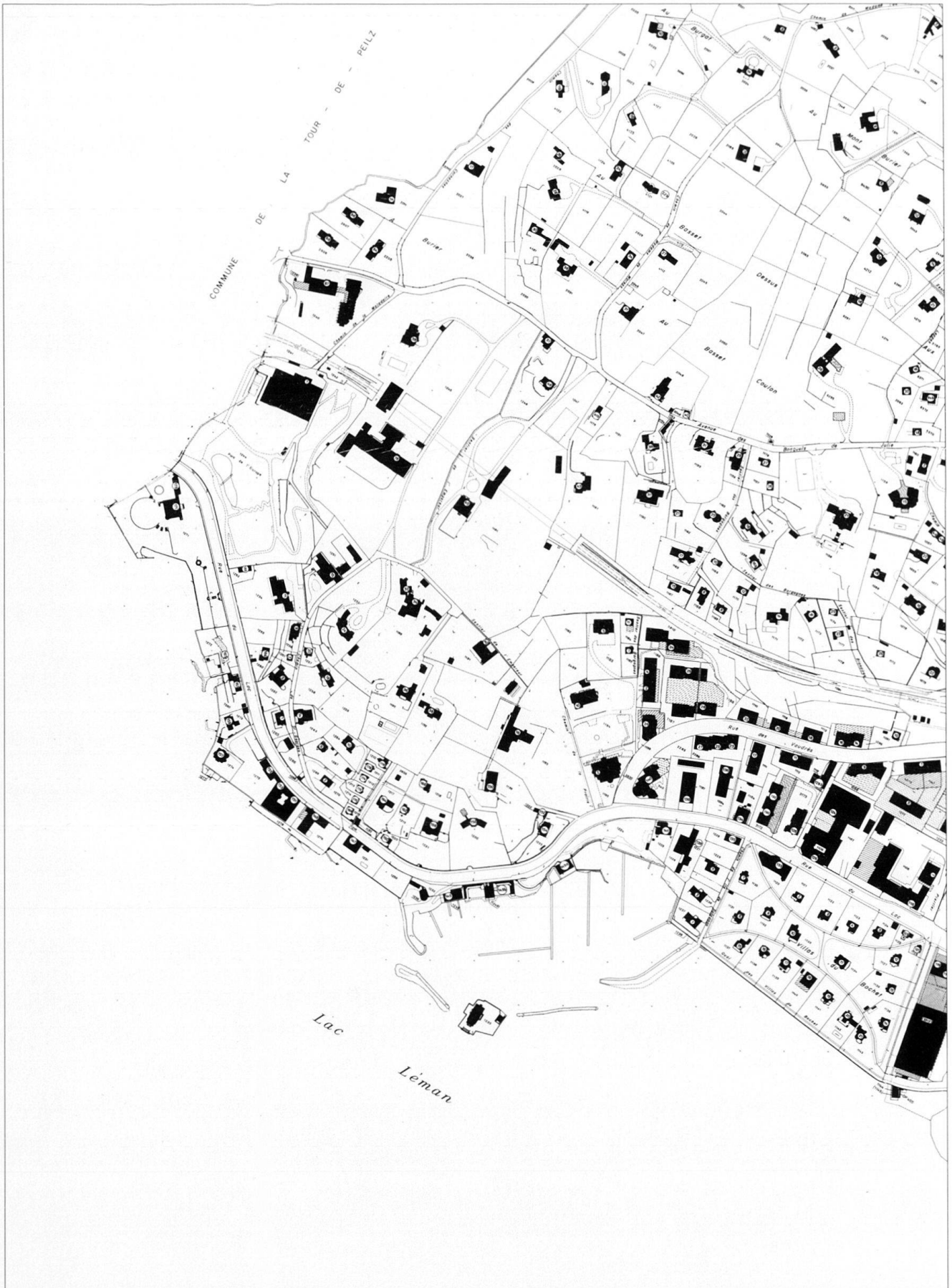


Fig. 55 Montreux: de la Maladère aux villas Dubochet à Clarens, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.

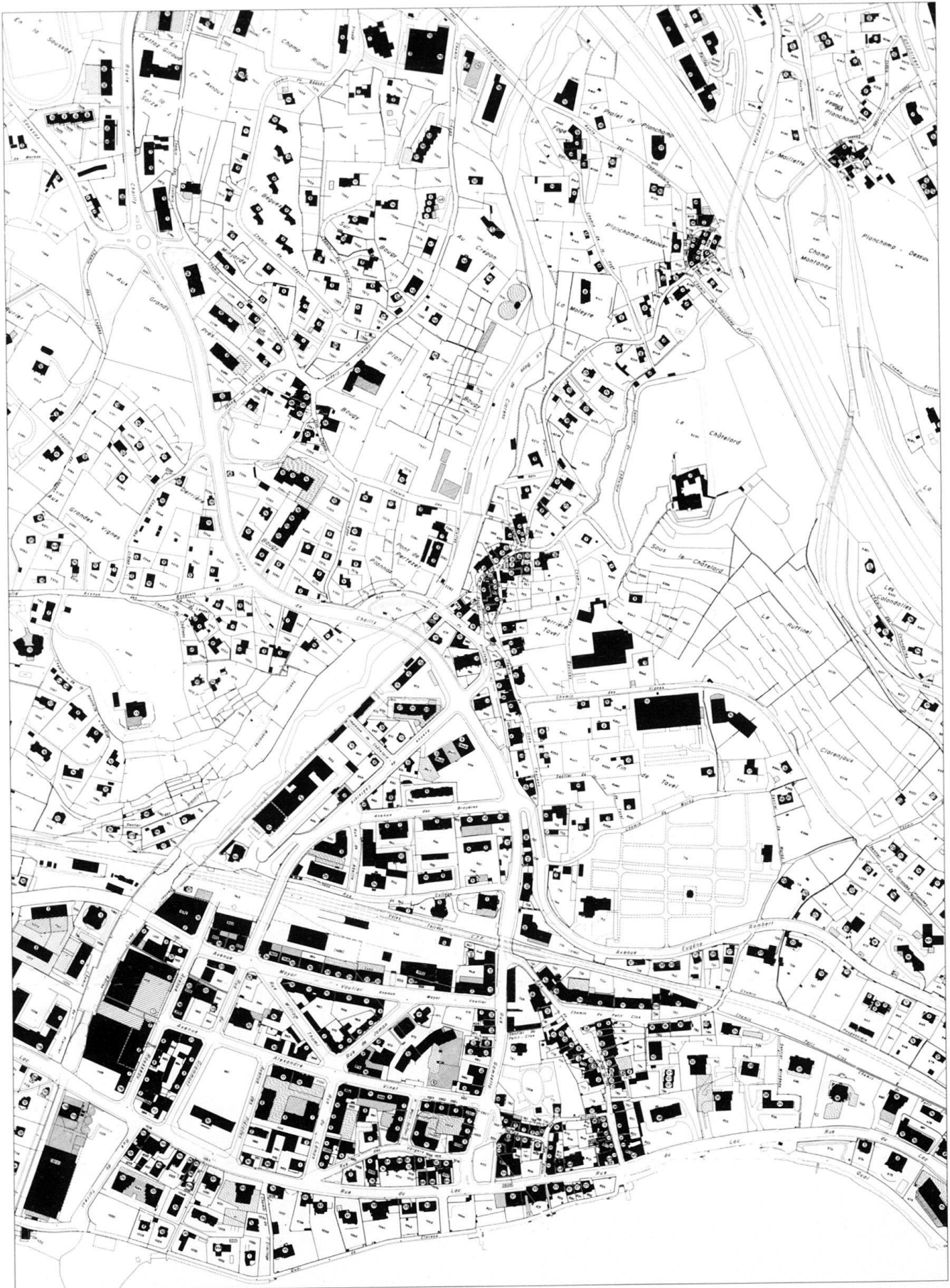


Fig. 56 Montreux: Clarens, Baugy, Tavel, Planchamp-Dessus et Planchamp-Dessus, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.



Fig. 57 Montreux: Vernex, La Rouvenaz, le Trait de la Baye, Pertit, Pallens, Chêne et Crin, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.



Fig. 58 Montreux: Bon-Port, Territet, Planches, Glion et Montfleuri, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.



Fig. 60 Montreux: Chêne, Sonzier et Glion, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.

Ecoles

Ecoles enfantines:

- La Rouvenaz: No 1, *Alpes*

Ecoles primaires:

- Avants: No 12, *Peccaux*
- Brent: No 46, *Chantex*
- Chailly: No 9, *Ecoliers*
- Chernex: No 6, *Arzillière*
- Clarens: No 24, *Collège*
- Collonge: No 30, *Collonge avenue*
- Glion (ancienne): No 14, *Caux*
- Glion: No 41, *Caux*
- Planches: No 11, *Temple*

Ecoles secondaires:

- Collège de Montreux: No 33, *Gare*
- Collège de Montreux: No 28, *Gare*

Ecoles privées:

- Ecole catholique des filles:
No 14, *Eglise Catholique*
- Ecoles catholiques des garçons:
Nos 23-27, *Planches*

Eglises

- Chapelle catholique des Avants: No 28, *Avants*
- Chapelle écossaise: No 24, *Gare*
- Chapelle de l'Eglise libre: No 10, *Marché rue*
- Chapelle évangélique St Pierre: No 76, *Narcisses*

Eglise allemande: No 63, *Alpes*

Eglise anglaise de Caux: No 1, *Impératrice*

Eglise anglaise de Clarens: No 108, *Grand-Rue*

Eglise anglaise de Glion: S.n., *Caux*

Eglise anglaise St John: S.n., *Chillon*

Eglise catholique de Caux: S.n., *Deux Chapelles*

Eglise catholique de Glion: No 12, *Caux*

Eglise catholique de Montreux: No 30, *Casino avenue*

Salles de réunions: No 4, *Vergers*

Temple de Clarens: *Rambert*

Temple de Glion: No 16, *Valmont*

Electricques, usines et installations

Sous-station électrique de Chêne: No 10b, *Pont*

Stations transformatrices:

- Baugy: S.n., *Crépon*
- Chamby: S.n., *Chamby*
- Chernex: S.n., *Couvent*
- Planchamp: S.n., *Colondalles*
- Tavel: S.n., *Riettes*
- Réservoirs: *Pont de Pierre*
- Usines:
- Sonzier: *Saudex*
- Taulan: No 7, *Baye*

Fontaines

Chailly. Temple. Bon-Port. Vergers. Marché place.

Garage

No 3, *Collonge sentier*

Gaz, usine à

Usine à Gaz: Nos 7-11, *Vaudrès*

Hôpitaux, cliniques et sanatoriums

Cliniques:

- La Colline: No 4, *Pré*
- La Collonge: No 43, *Collonge avenue*
- La Prairie: No 10, *Prairie*
- Mont-Riant: No 10, *Joli-Bois*
- Infirmierie: No 25, *Belmont*
- Lazaret: No 2, *Foge*
- Sanatoriums:
- L'Abri: No 4, *Terrasses*
- Valmont: No 22, *Valmont*
- Villa Bel-Air: No 7, *Réchon*

Hôtels, pensions et auberges

Auberge:

- du Chasseur des Alpes: Nos 74-86, *Chillon*

Hôtels:

- Alpes: No 75, *Chillon*
- Alpes: Nos 74-86, *Chillon*
- Alpina: No 9, *Monts*
- Angleterre: No 9, *Collonge avenue*



Fig. 61 Montreux: Les Avants et Sonloup, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.

- Bains: Nos 4-4b, *Ansermet Ernest*
- Beau-Séjour: No 81, *Grand-Rue*
- Beau-Site: No 32, *Crépon*
- Beaux Cèdres: No 34, *Gare*
- Bellevue et Belvédère: No 111, *Glion*
- Bellevue-Villa Bella: No 5, *Belmont*
- Belmont: No 31, *Belmont*
- Breuer: No 35, *Bon-Port*
- Bristol: No 63, *Chillon*
- Buffet-Hôtel Moderne: Nos 80-84, *Alpes*
- Caux-Palace: No 2, *Panorama*
- Central: No 3, *Gare*
- Champ-Fleuri: No 8, *Champ-Fleuri*
- Château-Belmont: No 31, *Belmont*
- Continental: No 97, *Grand-Rue*
- Crêtes: No 1, *Collège*
- Cygne: No 100, *Grand-Rue*
- Eden: No 11, *Théâtre*
- Esplanade: No 2, *Panorama*
- Europe: No 15, *Alpes*
- 64 - Excelsior et Bon-Port: No 27, *Bon-Port*
- Gambetta: No 3, *Gambetta*
- Gare: No 1, *Collège*
- Gare et Terminus: No 22, *Gare*
- Golf-René Capt: No 35, *Bon-Port*
- Grammont: No 39, *Belmont*
- Grand Hôtel des Avants: No 80, *Narcisses*
- Grand Hôtel de Caux: No 2, *Impératrice*
- Grand Hôtel de Clarens: Nos 72-74, *Lac*
- Grand Hôtel Monney: No 81, *Grand-Rue*
- Grand Hôtel des Narcisses: No 6, *Villars*
- Grand Hôtel de Territet: Nos 74-86, *Chillon*
- Helvétie: Nos 32-34, *Casino avenue*
- International: No 11, *Théâtre*
- Jaman: No 1, *Sonloup*
- Léman: No 54, *Grand-Rue*
- Londres: No 58, *Grand-Rue*
- Lorius: No 93, *Grand-Rue*
- Midi: No 37, *Lac*
- Miramonte: No 11, *Florimont*
- Monney: No 81, *Grand-Rue*
- Mont-Fleuri: No 56, *Glion*
- Montreux: No 7, *Gare*
- Montreux: No 25, *Gare*
- Montreux-Palace: No 100, *Grand-Rue*
- Nos 122-126, *Alpes*
- Mury: No 2, *Châtaigniers*
- 63 - National: No 2, *National*
- Nouvel Hôtel du Midi: No 16, *Caux*
- Nouvelle Poste: No 66, *Alpes*
- Paix: No 5, *Gare*
- Parc: No 3, *Champ-Fleuri*
- Parc et Lac: No 38, *Grand-Rue*. No 23, *Alpes*
- Paris: Nos 32-34, *Casino avenue*
- Petit Cygne: No 85, *Grand-Rue*
- Régina: No 2, *Impératrice*
- Régina: No 2, *Riviera*
- Régis: No 35, *Lac*
- Reuteler: No 16, *Caux*
- Richelieu: No 51, *Chillon*
- Righi Vaudois: No 2, *Caux*
- Roth: No 35, *Lac*
- Royal: No 36, *Lac*
- Sonloup: No 37, *Sonloup*
- Splendid: No 52, *Grand-Rue*
- Sports: No 1, *Peccaux*
- Suisse: No 45, *Alpes*
- Tonhalle: No 54, *Grand-Rue*
- Victoria: No 16, *Caux*
- Victoria: No 23, *Gare*
- Villa Maria: No 123, *Caux*
- Windsor: No 2, *Fontanivent*
- Windsor: No 8, *Riviera*
- Hôtel-Pensions:
- Beau-Mont: No 2, *Fontanivent*
- Ketterer: No 16, *Prairie*
- Les Tourelles: No 15, *Bon-Port*
- Nouvelle Gare: No 60, *Alpes*
- Russie: Nos 32-34, *Casino avenue*
- Pensions:
- Baugy: No 32, *Crépon*



Fig. 62 Montreux: Caux, extrait du plan au 1:2000 en 12 feuilles de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments.

- Bencker: No 2, *Châtaigniers*
- Boand: No 51, *Chillon*
- Germaine: No 9, *Collonge avenue*
- Germann: Nos 24-26, *Lac*
- La Vaudoise: No 14, *Casino quai*
- Les Fougères: No 9, *Monts*
- Liliana: No 2, *Léman*
- Malburia: No 8, *Riviera*
- Mirabaud: Nos 24-26, *Lac*
- Moser: Nos 72-74, *Lac*
- Mounoud: No 63, *Chillon*
- Pilivet: No 100, *Grand-Rue*
- Ramseyer: No 90, *Alpes*
- Rossier: Nos 32-34, *Casino avenue*
- Vautier: Nos 2-4, *Midi*

Hôtel de Ville
No 11, *Temple*

Industrie, artisanat et commerce

- Arcades de l'Hôtel National: No 2, *National*
- Ateliers de charpente et de menuiserie: No 1, *Nestlé*
- Blanchisserie industrielle: No 149, *Lac*
- Boucherie industrielle: No 10, *Eglise-Catholique*
- Fabrique de chocolats fins Zurcher: Nos 151-155, *Lac*
- Fabrique de chocolats Séchaud: No 22, *Théâtre*

- Grand Bazar de Montreux: No 23, *Gare*
- Menuiserie Modèle Albert Held: No 20, *Industrielle*. No 19, *Marché rue*
- Passage des Alpes: Nos 74-86, *Chillon*
- Pavillon des Eaux alcalines de Montreux ou Trinkhalle: No 88b, *Alpes*

Installations sportives

- Vélodrome de Montreux: No 2, *Marché place*
- Pavillon des sports du Grand Hôtel des Avants: S.n., *Avants*
- Pavillon des Sports du Montreux-Palace: No 85, *Grand-Rue*

Jardins, parcs et promenades

- Jardin anglais: *Marché place*
- Parc des Roses: *Riviera*
- Quais: voir 2.9

Marché

- Marché couvert: *Marché place*

Mobilier urbain

- Kiosque à journaux et pavillon pour buvette: S.n., *Chillon*
- Kiosque: S.n., *Flours*
- Colonne météorologique: *Marché place*
- Kiosque à musique: *Marché place*

Monuments

- Aux Internés: *Rambert*.

- Aux Morts: *Gare*
- Alexandre Vinet: *Rambert*.
- Doyen Philippe Bridel: *Temple*.
- Elisabeth d'Autriche: *Riviera*.
- Eugène Rambert: *Rambert*.
- Rodo de Niederhäusern: S.n., *Lac*.

Pensionnats

- Des Essarts: No 57, *Chillon*
- Miramonte: No 11, *Florimont*
- Monte-Rosa: No 57, *Chillon*

Ponts

- Anciens-Moulins. Baye de Montreux. Blonay. Chessex. Pont. Théâtre*

Postes

- Avants: Nos 7-9, *Poste*
- Montreux: No 7, *Gare*

Stand de tir

- Ballalaz: *Ancien-Stand*.
- Rouvenaz: *Marché place*

Théâtres

- No 2, *Marché place*. No 9, *Théâtre*

Transports publics

- Remise des tramways et dépôts des bus: No 116, *Lac*

Voirie

- No 1, *Corsaz*

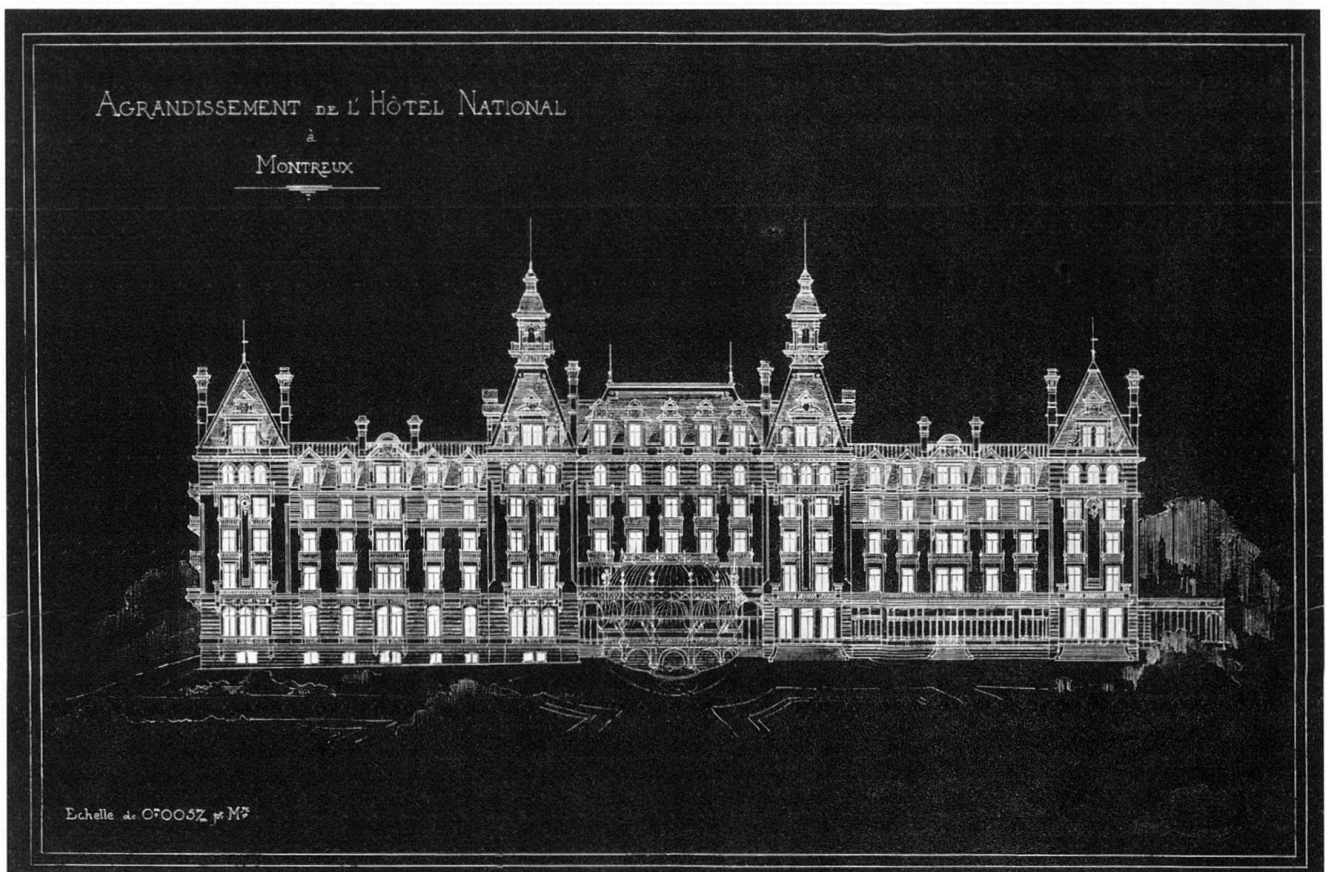


Fig. 63 Projet non réalisé d'agrandissement de l'Hôtel National par l'architecte Eugène Jost, 29 avril 1897.

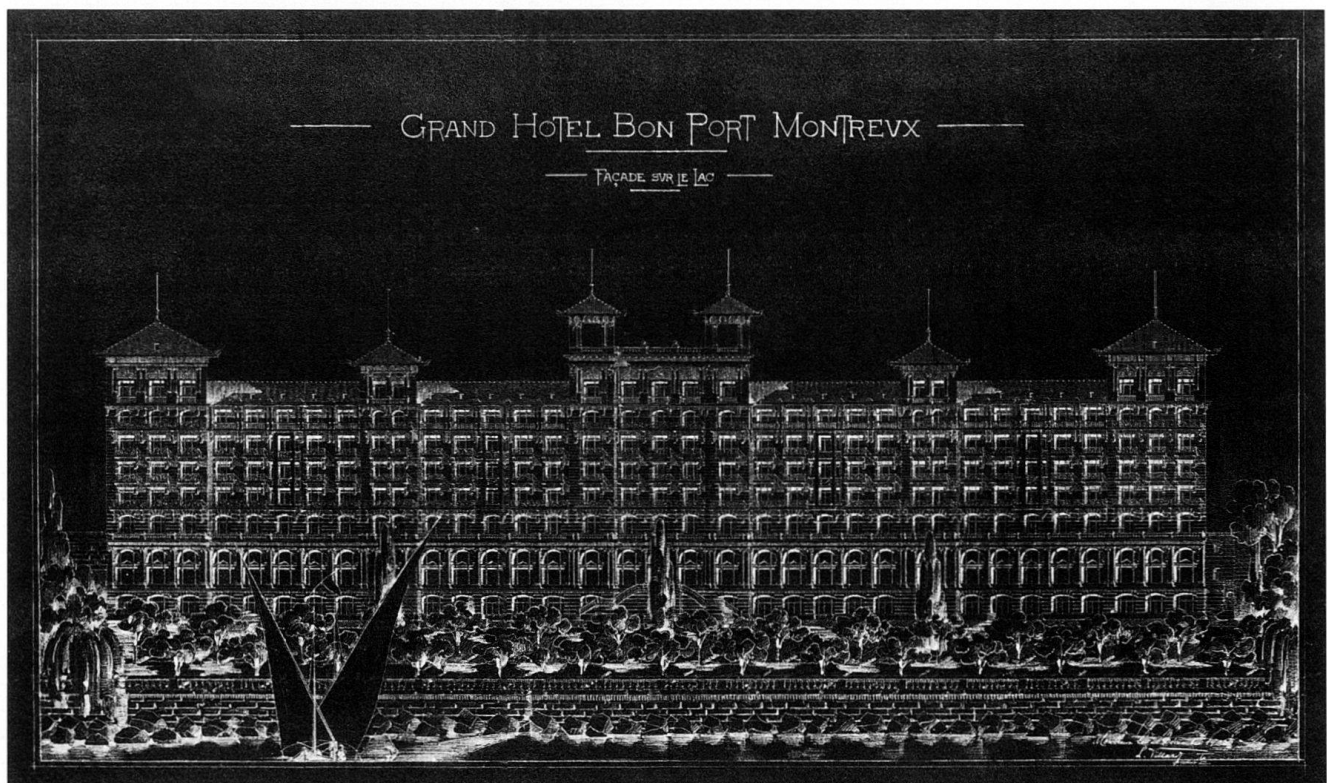


Fig. 64 Projet partiellement réalisé d'agrandissement de l'Hôtel Excelsior et Bon-Port par l'architecte Louis Villard, 20 décembre 1905.

3.3 Inventaire

L'inventaire couvre, en principe, la production architecturale comprise entre 1850 et 1920, mais quelques bâtiments édifiés hors de cette fourchette ont été pris en considération. Il s'étend sur le territoire de l'actuelle commune de Montreux (Les Planches et Le Châtelard jusqu'en 1961). La description de la méthode d'inventaire et des choix opérés se trouvent au chap. 4.8. Les objets recensés figurent dans l'ordre alphabétique des rues et dans l'ordre de numérotation des constructions (numéros impairs d'abord, numéros pairs ensuite) donnés en **caractères gras**. Les renvois à d'autres ruessont composés en *italique*. Certaines adresses sont suivies d'un renvoi au chap. 2. La numérotation en regard du texte se réfère à l'illustration. Le chap. 3.2 établit la relation entre le programme architectural et l'adresse, immeubles d'habitation exceptés. Les plans du chap. 3.1 permettent la localisation géographique. La mention «(aut.)» signifie «autorisation de construire»; elle indique la date de délivrance du permis de construire par les autorités communales. Le renseignement provient des dossiers de plans conservés dans les archives de la police des constructions (PC) du Service communal de l'urbanisme. Lorsque cette date a été déterminée par une autre source – en général les procès-verbaux de la Municipalité du Châtelard ou des Planches (PVMCh/PVMP) pour la période antérieure à l'obligation de déposer à l'enquête le plan de la construction projetée – celle-ci est mentionnée en fin de notice sous la rubrique «Source». Les préavis de la Municipalité au Conseil communal (Préavis Muni Ch/P), les rapports consécutifs des commissions (Rapport commission CC Ch/P) ainsi que les rapports annuels de gestion de la Municipalité (Rapport gestion Muni Ch/P) constituent une autre source. Le Service communal des travaux conserve des dossiers d'ouvrages (TCh/TP suivi d'un numéro d'ordre) qui sont utiles. Certains renseignements proviennent du Musée du Vieux-Montreux (MVM), des Archives cantonales vaudoises (ACV), du Service cantonal des Eaux (SE), de la section des Monuments historiques du canton (MH). Le journal des travaux de la Menuiserie Held de Montreux (JTH) a également été consulté; il recense sous forme de liste manuscrite les différents chantiers; il fait partie du fonds d'archives de l'entreprise déposé aux Archives de la construction moderne à l'École polytechnique de Lausanne (ACM) (voir aussi chap. 4.3 à 4.5).

Afin de réduire le volume des notices, les abréviations suivantes ont été utilisées: act(uel/uellement), adjonc(tion), admin(istration/istratif), agrand(issement), appart(ement), arch(itecte), aut

(orisation de construire), bât(iment), cant(onal/e), CC = Conseil communal, Cie = compagnie, comm(erce/ercial), Com(mune), constr(ucteur/uction), dém(olition), dépend(ance), entrep(reneur), évtl. = éventuellement, ext(érieur), hab(itation), imm(euble), inaug(uration/guré), ind(ustriel/le), inf(érieur), ing(énieur), inscr(ription), int(érieur), loc(atif), mag(asin), menuis(eries), modif(ication), prob(ablment), proj(et), propr(iétaire), reconstr(uction), rénov(ation), sculpt(eur), sté= société, sup(érieur), surélév(ation), syst(ème), transf(ormation/ormé).

Alpes, avenue des → 2.7

No 1 Ecole enfantine de La Rouvenaz et imm. loc. et comm., 1895 (aut.), Volkart pour Village de La Rouvenaz. Rez traité en bossage. Frise peinte à la corniche. Salle de classe prob. au rez inf. Démolie en 1979. **No 3** Villa loc. Les Feuillantines, 1898 (aut.), Villard pour Paul Constant Mayor. Démolie en 1955.

No 15 Hôtel de l'Europe, 1897 (aut.), Jost pour Vago & Champion entrep.; premier bât. de 3 étages sur rez, implanté en L. 1905 (aut.), 1907 (inaug.), Hermann Lavanchy pour W. Bettschen hôtelier: adjonc. d'un pavillon central à toiture bombée et lucarnes monumentales néo-baroques ainsi que d'une aile sud d'un étage de plus que le premier bât. Dans pavillon central, salle à manger traversante prolongée par une véranda. Aménagement int. subsistant dans certains salons. Ferronneries Art Nouveau. Menuis. Held. 120 lits en 1913. Act. école hôtelière. Source: JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 81.

Nos 17–17b–19 Ensemble de 3 imm. loc. et comm., 1904 (aut. No 17), 1908 (aut. Nos 17b–19), Villard pour Louis Gaimard (Nos 17–17b) et Righetti frères (No 19). Bien qu'édifié en deux temps et par deux propr. différents, l'ensemble présente une façade homogène et monumentale organisée de part et d'autre du No 17b qui, avec seulement 2 axes, fait office de corps central avec une toiture en pavillon bombée à lucarne monumentale. Version loc. du palace hôtelier néo-baroque. Ferronneries des portes d'entrée aux monogrammes des propr. respectifs. Menuis. complètes Held au No 19. Planchers en béton armé syst. Hennebique aux Nos 17 et 17b. Source: JTH. Bibl. 1) BA 11 (1908), No 121, p. 82. **No 21** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), Villard pour Ritschard-Schild. Décor néo-gothique. Linteau de la porte d'entrée daté «1897». Source: PVMCh, 18.02.1895. **No 23** Annexe de l'Hôtel Parc et Lac (voir *Grand-Rue* No 38), 1903 (aut.), Villard pour Charles Nicodet. Heimatstil, tourelle dans l'axe de l'entrée en forme de bretèche, motifs floraux Art Nouveau aux avant-toits. A l'int., paysages suisses stylisés peints aux

tympan de la porte d'entrée, ferronnerie Art Nouveau dans l'escalier, papier mural gaufré à motifs végétaux. Relié au bât. de la Grand-Rue par une passerelle fermée. 1924 (aut.), A. Schorp pour Mme Schneider: transf. en appart. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 147; 2) Wyssbrod II, No 9. **No 29** Imm. loc. et comm., 1906 (aut.), Villard pour Robert Guhl et Henri Cavin. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Démoli en 1990. Bibl. 1) BA 9 (1906), No 98, p. 103; 10 (1907), No 112, p. 144. **Nos 33–35** Imm. loc. et comm., 1896 (aut.), Hermann Lavanchy pour lui-même et Chessex (No 33) et Mme Arnaud (No 35). Ordonnance parfaitement symétrique de la façade sur rue, avec corps central flanqué de 2 pavillons latéraux légèrement en retrait, qui ne reflète pas la répartition des bienfonds, Mme Arnaud n'étant propr. que de l'aile septentrionale. Composition et décor Renaissance italienne. A l'origine toiture plate à balustrade sur les ailes. Médaillons ornés de fruits à la rencontre des pilastres et du bandeau soulignant l'attique. **No 39** Imm. loc. et comm., 1905 (aut.), Villard pour F. Linder. Lilla entrep. Monogramme FL à la clé de l'imposte. Heimatstil, toiture hérissée de lucarnes, dôme central, balcons à poteaux et balustrades de bois ouvragés. Rez transf.

No 45 (et *Grand-Rue* Nos 66–70) Hôtel Suisse, puis Grand Hôtel Suisse, act. Hôtel Suisse et Majestic. 1868–1869, premier établissement dans la partie inf. de la parcelle en bordure de la Grand-Rue, bloc néo-classique à avant-corps central légèrement saillant pourvu d'un étage en attique, chaînes d'angle, cordons et corniches en molasse. En 1884, dépend. à l'arrière. 1892/1900, annexes basses pour mag. sur la Grand-Rue. 1901–1903 (proj.), 1905 (aut.), bât. sur l'av. des Alpes par Villard pour Hoirie Alfred Schöri, Vago & Champion entrep. Ce bât., dont l'imposant volume fait face à la nouvelle gare CFF, est mis une première fois à l'enquête en 1901. La réalisation est différée de plusieurs années faute d'une entente entre les propr. et la Com. sur l'alignement, le gabarit et la création d'un passage public entre les deux rues. L'hôtel, dont le chantier débute en juillet 1905, se présente sous la forme d'un édifice néo-baroque à 5 corps; les 3 avant-corps légèrement saillants sont coiffés de pavillons à lucarnes monumentales; le pavillon central, à toiture bombée à l'origine, a été fortement simplifié: toute la ferblanterie – épis de faitage et garde-corps de la terrasse faitière – a disparu. Le premier hôtel est abaissé et sa toiture transf. en terrasse. Salle à manger dans annexe basse méridionale en retour d'aile dont les stucs du plafond mettent en scène des enfants symbolisant les saisons. Dans la cage d'escalier, vitraux floraux «E. Diekmann Lausanne 1907» dont le

65



motif diffère à chaque étage. Nombreuses menuis. Held. Planchers en béton armé syst. Hennebique. 1914 (aut.), même arch. pour même propr., transf. et agrand. des bât. de la Grand-Rue. 200 lits en 1913. Source: PVMCh, 02.12.1901. Bibl. 1) BA 9 (1906), suppl. annuel; 2) Koenig 1973, pp. 133, 135; 3) *werk-archi-these*, No 6, 1977, p. 15; 4) Schmitt 1982, p. 70; 5) Wyssbrod II, No 126; 6) Koenig I 1991, p. 91; 7) Koenig II 1991, p. 52; 8) *Menuiserie Modèle*, pp. 103, 177.

No 49 Imm. loc. et comm., 1901 (aut.), Hermann Lavanchy pour Oscar Légeret. Architecture italianisante. Démoli au début des années 1990. **No 53** Villa loc. Palazzetto, 1894 (aut.), Villard pour François Cuénet. Monogramme FC à la ferronnerie de la porte d'entrée. En façade sud, 2 niveaux de vérandas sur consoles métalliques. Source: PVMCh, 19.02.1894. **No 57** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), «1896» (inscr.), Jost pour Joseph Lilla entrep. Pan coupé avec bow-window. **No 59** Imm. loc. et comm., 1897 (aut.), Villard pour Pierre Chevalley. Gabarit urbain. Bât. triangulaire se terminant par une annexe basse au nord. **No 61** voir *Grand-Rue* No 100.

66



No 63 Eglise allemande de Montreux et presbytère, 17.05.1880, première pierre (inscr.), 15.05.1881 (inaug.), H. Chaudet pour Communauté évangélique allemande de Montreux. 1889 (aut.), clocher. 1899 (aut.), presbytère. Ensemble néo-roman à arcatures lombardes. Variété des pierres: molasse, Meillerie et St-Triphon. Menuis. Held et véranda métallique au presbytère. Source: PVMCh, 13.01.1880, 10.06.1889, 29.12.1890; JTH. Bibl. 1) Cérésole 1885, p. 28; 2) Koenig 1973, p. 129; 3) Koenig II 1991, p. 20.

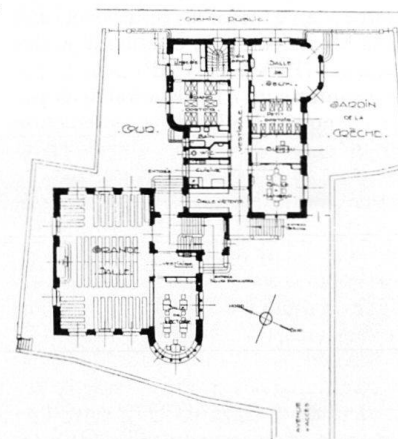
Nos 10-12 Imm. loc. et comm., 1902 (aut.), Savary & C. Schorp pour Angèle Picozzi, commerçant en vins. Monogramme AP au fronton de la fenêtre centrale du 1er étage. A l'int.: décor en faux marbre et stucs du plafond de l'allée dont les motifs de vigne évoquent la profession du propr. Menuis. Held. A l'arrière, bât. indépendant abritant caves et logements. Source: JTH. **No 22** Imm. loc. et comm., 1904 (aut.), 1905/1907 (constr.), Hermann Lavanchy pour Georges Thévenaz. Heimatstil simplifié, passage cocher pour accéder aux dépôts, écuries et remise de l'annexe sur cour, édiée en 1905.

No 28 Le Foyer, bât. de la Société des Salles populaires évangéliques de Montreux, 1911 (concours), 1912 (aut.), «F. Huguenin & Eug. Rochat architectes 1913» (inscr.), 02.11.1913 (inaug.). Concours entre arch. locaux; 11 proj. présentés. Jury: Louis DuPasquier ing. et Dr Félix Mercanton médecin à Montreux, Eugène Jost et Georges Epitoux arch. à Lausanne, Robert Convert arch. à Neuchâtel: 1. «Orientation» et 2. «Famille» de Rochat & Huguenin; 3. «Automne 1911» de Schorp. Plan en L, soit deux corps de bât. reliés par une tour d'escalier pour un programme complexe: grande salle, salles de réunion ou de lecture, halle de gymnastique, crèche, logements.

«D'un aspect engageant et familial, ce bâtiment serait très appropriable à sa destination» (bibl. 1). Ferronneries sécessionnistes dans l'escalier. Collège primaire d'Etraz depuis 1948. Bibl. 1) *BTSR* 38 (1912), pp. 34-38; (1914), pp. 199-200.

Nos 38-58 et *Rouvenettaz* Nos 8-14 Ensemble de 11 imm. loc., comm. et artisanaux, 1909 (aut. Nos 54-58), 1911 (aut. Nos 46-52) et 1912 (aut. Nos 38-44). Villard pour SI de l'av. des Alpes. L'ensemble est remarquable tant par son implantation de part et d'autre de sa propre voirie que par son décor. La première période de constr. concerne 3 imm., l'un sur l'av. des Alpes, le deuxième à l'angle de cette dernière et de la rue privée, le troisième en prolongement au N-E; passage cocher entre ces deux derniers. Les bât. entre la rue de la Rouvenettaz et la rue privée font l'objet de la deuxième période. L'opération s'achève par l'édification des imm. en front de l'av. des Alpes. Les bât. Heimatstil sont appareillés en moellons de Meillerie rustiqués et possèdent un décor foisonnant qui varie en fonction de la situation plus ou moins privilégiée de l'imm. et d'une étape à l'autre. Les toitures sont particulièrement mouvementées: chaque angle qu'il soit arrondi ou à pan coupé, chaque cage d'escalier ou oriel se termine par

67



Plan du rez-de-chaussée - 1 : 500.

un pavillon ou un dôme dont les toits diffèrent; multiples lucarnes. Les encadrements de fenêtres à accolade ou linteau droit sur coussinets s'inspirent du moyen âge. Les 3 premiers imm. se distinguent par des allèges sculptées de pommes de pin. La rangée arrière est traitée plus simplement. Enfin, les imm. de la dernière période montrent une frise polychrome sous l'avant-toit, peinte de motifs de rameaux de marronniers, sujet présent sur tous les garde-corps. Au No 44, tympan de la porte d'entrée arrière daté «1913». La taille des appart. varie également selon la situation; les logements les plus vastes se situent aux angles et sur l'av. des Alpes. La rangée arrière est précé-

dée d'un corps bas de boutiques ou d'ateliers qui ont conservé leur devanture d'origine. Les autres bât. abritent des ateliers à l'entresol. Distribution de type hôtelier projetée pour le No 46 qui comprenait 2 salles au rez et 11 chambres par étage. Menuis. Held. Source: JTH. Bibl. 1) *Léman 1900*, p. 141.

No 60 Hôtel-Pension de la Nouvelle Gare, 1904 (aut.), Savary pour Noël Béard. Bien que dénaturé par une surélév. moderne, le bât. a conservé l'ordonnance originelle de sa façade ainsi que son décor en ciment moulé dont un masque au linteau de la fenêtre centrale du 1er étage. Act. imm. loc. et comm.

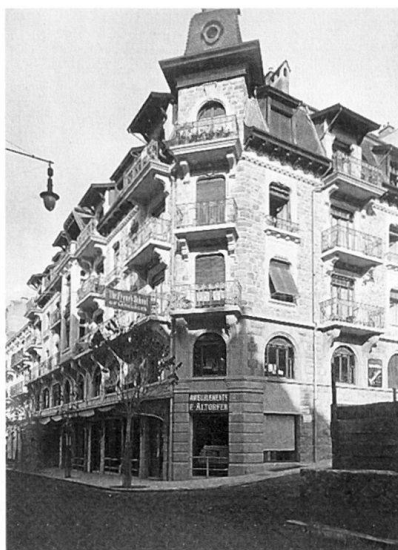
No 62 Imm. loc. et comm., 1894 (aut.), Flaegel pour Jean Bonetti (voir 2.7.6). Ordonnance urbaine des balcons. **No 64**

Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), Hermann Lavanchy pour Seinet. Entresol, coursive de l'étage attique et pan coupé à l'angle sud. Masques de lion aux consoles des balcons. **No 66** Hôtel de la Nouvelle Poste, 1905 (aut.), Hermann Lavanchy pour Emonet; Lilla entrep. Balcon à balustrades de pierre, axes verticaux soulignés par des refends; cartouches néo-baroques au linteau des fenêtres du 3e étage. Supprimé lors d'une surélév. récente mais discrète, le motif se répétait en toiture: les 3 axes centraux étaient surmontés d'un fronton cintré brisé incluant le même cartouche. Annexe à l'arrière pour grande salle. Act. imm. loc. et comm. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 179; 2) Wyssbrod II, No 108. **No 68** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), Villard pour Maillard. Le bel étage est marqué par un balcon filant et par les frontons des fenêtres latérales. A l'origine, parement de briques polychromes. Transf. récente des combles et des baies de l'entresol par l'adjonc. de bow-windows.

No 74 Gare CFF, 1900 (aut.), 1903 (inaug.), «Eug. Jost architecte 1901-1902» (inscr.) pour Cie du Jura-Simplon, Vago & Champion entrep. Inaug. le jour de la reprise du réseau par les CFF, le bât. remplace une première gare construite en 1860, peut-être par Jean Franel arch. de la Cie du Sud-Ouest Suisse, agrandie en 1871, qui se trouvait en amont de la voie ferrée. En 1896, les autorités communales constatant que le nouveau boulevard se construit rapidement achètent du terrain en vue d'édifier une gare conforme à la densité du trafic et aux ambitions de la station. D'inspiration néo-baroque, le bât. s'adosse au mur de soutènement des voies haut de 8,60 m. Deux monte-charges (Duvillard à Lausanne), un ascenseur (Stigler à Milan) et un escalier central monumental dont les piliers et les colonnes sont en roche de Villebois, mettent en communication l'av. des Alpes et les voies. La façade sur l'av. des Alpes que longeait une marquise (Fatio à Lausanne) est rythmée par 7 baies monumentales en plein cintre re-

posant sur des pilastres, dont la menuis. est l'œuvre de la Maison Held, comme celle de l'ensemble du bât. Façade en marbre de St-Triphon (socle), roche de Villebois (rez), pierre blanche de St-Paul-Trois-Châteaux (étages). Motif de l'horloge dû au ciseau du sculpt. genevois Sartorio. Une annexe en métal et verre (Fatio) flanquait la façade N-E; elle abritait l'escalier d'accès aux voies et au passage souterrain les traversant. Démolie il y a plusieurs années, elle a été rétablie en langage contemporain lors de l'importante restructuration achevée en 1997 (Rodolphe Lüscher arch.). Marquise du quai côté lac des ACMV, celle du quai amont réalisée par Fatio. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Source: ACV KIX 206/1; JTH. Bibl. 1) *BTSR* 30 (1904), pp. 169-175; 2) *BA* 3 (1901), No 33; 3) Birkner 1975, p. 144; 4) Stutz 1976, pp. 56, 74, 76, 90, 223-224; 5) *Léman 1900*, p. 155.

68



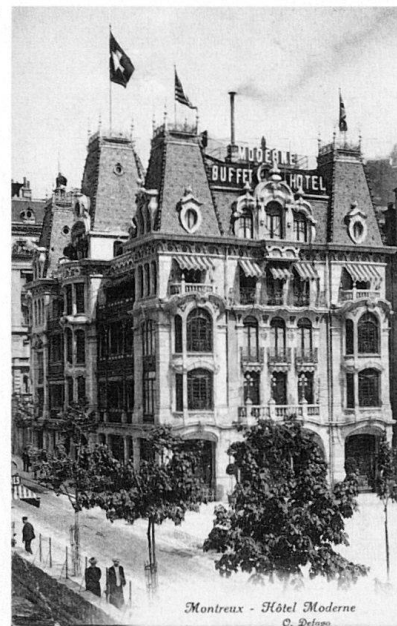
Nos 80-84 Buffet-Hôtel Moderne, 1903-1904 (proj.), 1904 (aut.), 1908 (permis d'hab.), Clerc pour Joseph Lilla entrep. Agrand. de l'ancienne maison Flaegel, édifée en 1894 (aut.) par l'arch. Flaegel pour lui-même et occupant la partie nord de la parcelle. L'agr. se place au sud et les travaux comportent une reprise de l'ancienne façade. Exemple rarissime d'architecture Art Nouveau: lignes ondulantes des oriels, des bandeaux et des menuis. des fenêtres, présence de nombreuses volutes taillées dans la pierre ou enchâssées dans un fond de mosaïque dorée, lierre peint. Qualifié de «coquet et original» (bibl. 1) en 1908. Accueillait au rez un café-concert «dont les peintures du plafond représentaient le Dôme de Milan, Notre-Dame de Paris, le Temple de Montreux et la Vérité sortant d'un puits. Sur la façade principale, côté place de la Gare, les vitraux étaient ornés de motifs et blasons de Suisse, d'Italie et de France» (bibl. 2). Menuis. complètes Held. 1957, Walter Baumann arch. pour

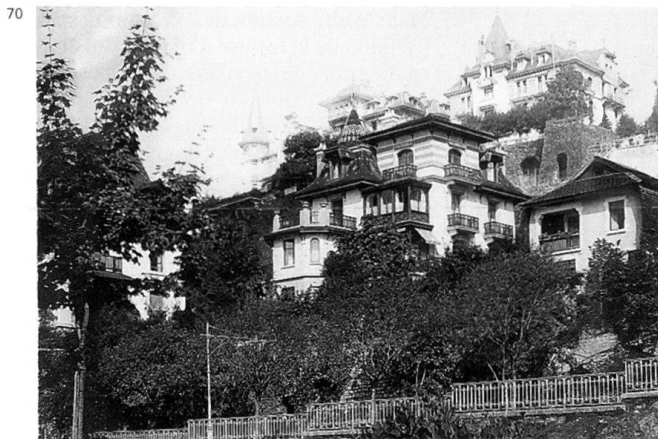
69

Hans Welti: surélév. de 2 niveaux et suppression de la toiture d'origine qui était rythmée par des pavillons et des lucarnes simples ou triples à l'encadrement sinueux; la réfection des années 1980 a tenté d'améliorer l'impact de cette transf. A l'int., éléments de menuis. et de ferronnerie Art Nouveau, encadrements des portes palières en faux-marbre reprenant le motif de la volute. Act. imm. loc. et comm. Source: PVMCh, 19.11.1894, 22.02.1904, 29.06.1908; JTH. Bibl. 1) Koenig 1973, p. 126; 2) Dominique Gilliard, *Ancien Hôtel Moderne, av. des Alpes 80: rapport de situation et proposition d'intervention*, 1981, dactyl. (MH); 3) Wyssbrod I, p. 175; 4) Wyssbrod II, No 99; 5) Koenig I 1991, p. 112; 5) *Léman 1900*, pp. 57-58.

No 86 Magasin, 1899 (aut.), Villard pour Pierre Chevalley. Corps de bât. d'un niveau avec appart. à l'arrière. Devanture d'origine.

No 88b Pavillon des Eaux alcalines de Montreux ou Trinkhalle, 1897 (aut.), Villard pour la Sté des Eaux alcalines de Montreux. 1882 (inaug.), Fabrique de parqueterie d'Interlaken, premier pavillon de bois sculpté avec galerie couverte du côté du lac: «gracieuse halle [qui] sert de promenoir, on peut y boire gratuitement l'eau, c'est là qu'est légèrement gazéifiée celle qui est expédiée en bouteilles et en siphon» (bibl. 2). En 1884, la société produit 13'271 bouteilles, dix ans plus tard 199'368. Source alcaline naturelle légère, recommandée pour le traitement de plusieurs maladies: «Les affections chroniques des voies urinaires: gravelle urique, néphrite catarrhale, pyélie, cystite» (bibl. 3). L'emplacement du bât. est déterminé par la source qui jaillit à la rue du Centre. En 1896, Gustave Betteux souhaiterait que l'on tire davantage parti de cette source en créant des bains





et que Montreux se transforme en véritable station thermale: «Pourquoi Montreux n'aurait-il pas un établissement ayant à sa disposition l'usage des eaux alcalines? Le pavillon des eaux a-t-il sa raison d'être où il est actuellement? Non. C'est au centre du mouvement près du beau jardin public que nous possédons et à proximité des quais, en un mot, à La Rouvenaz, – ou près du Kursaal – que sa place est indiquée. Construisez un élégant pavillon et amenez-y les eaux alcalines, aménagez-les confortablement, élevez une estrade et que la musique résonne, accordez une place à un kiosque où l'on vendra des journaux, à une échoppe regorgeant de fleurs et de fruits, que desservira quelque gracieuse enfant portant le costume montreusien et vous verrez si ce pavillon-là ne sera pas le lieu de rendez-vous de tous les étrangers en séjour à Montreux. Appelez notre station Montreux-les-Bains ou Montreux-les-Eaux, si bon vous semble, mais faites valoir cette eau excellente qui ne craint pas la comparaison et qui nous est une ressource précieuse» (bibl. 3). Le nouveau bât. en maçonnerie est beaucoup plus important que le premier pavillon et offre une image plus prestigieuse d'inspiration néo-baroque. Fronton curviligne brisé à volutes du corps central dans lequel s'insère une lucarne monumentale. Fonction ind. transparaissant dans les larges baies. Planchers à sommiers métalliques sur poteaux en fonte. Bibl. 1) *FAM*, 30.12.1882; 2) Dubochet, 1886, p. 272; 3) Bettex 1896, pp. 56–60; 4) Koenig 1973, p. 215; 5) *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 16–17.

No 90 Imm. loc. et comm., Pension Ramsayer, 1890 (aut.), 1891–1893 (constr.), Francis Isoz pour Pierre Chevalley (voir 2.7.3). Imm. formant îlot. Position privilégiée sur le carrefour et caractère urbain accusé par les balcons filants de l'attique. Simplicité du décor à l'exception de l'oriel en façade sud reposant sur des consoles massives et présentant des masques de lion et des motifs végétaux. Maison natale du chansonnier Gilles dont le père Louis Villard ouvre là sa

première agence d'arch. Menuis. Held. Face sur carrefour dénaturée par l'adjonc. en 1952 d'un corps bas pour mag. Source: PVMCh, 15.07.1890, 27.04.1891, 12.06.1893, 18.09.1893; JTH. **Nos 96–98** Imm. loc. et comm., 1894 (aut. No 96) pour Ruëdi. No 98 prob. postérieur au No 96. Imm. édifiés à l'emplacement de bât. démolis pour laisser le passage au futur boulevard. Les 2 imm. de plan et de dimensions différentes offrent une façade homogène et symétrique sur l'av. des Alpes. Gabarit urbain et balcons filants du bel étage et de l'attique. **No 102** Imm. loc. et café, 1892 (aut.), Alfred Arnaudeau «architecte mètreur-vérificateur», pour C. Monaco. Premier en date des imm. bordant l'av. des Alpes, il en possède déjà toutes les caractéristiques: entresol, bel étage et attique avec balcon filant, fenêtres médianes du bel étage agrémentées d'un fronton cintré. **No 108** Imm. loc. et comm., 1901 (aut.), Jean Giovanna pour Giovanna frères. Reconst. ou exhaussement d'un bât. préexistant à la constr. de l'avenue. **No 112** Ecuries, remise et logements, 1905 (aut.), Hermann Lavanchy pour Oscar Légeret. Trois corps de bât. disposés en U. Piliers en granit au rez. Importantes transf., notamment celle du fenil en logement. **No 114** Maison d'hab. avec grange et écurie, 1899 (aut.), C. Traversini entrep. pour Henri Perret. Unique exemple de constr. rurale dans le secteur inf. du territoire. Arch. pittoresque: briques polychromes, dentelles de bois aux avant-toits. Annexe orientale, 1913 (aut.), G. Fath et L. Botelli pour hoirie Perret. Transf. en 1927. **No 120** Imm. loc. et comm., 1908 (aut.), Villard pour Alexandre Emery. Ordonnance classique de la façade dont le corps central est légèrement saillant et possède un parement en molasse. Balcon coursive au 1er étage. **Nos 122–126** Dépend. du Montreux-Palace, 1905 (aut.), Jost pour Sté des Hôtels National et Cygne. Relié au Palace par un passage souterrain. A l'origine, sur rue: mag. au rez et dortoirs pour le personnel à l'étage; sur cour: buanderie, salle de repassage, porcherie

et écuries. Le corps de bât. sur rue était organisé symétriquement de part et d'autre d'une porte cochère, surmontée d'un dôme; aux extrémités, 2 grandes lucarnes terminaient la composition. 1906 (aut.), même arch., serres à l'ouest. 1962 (aut.), surélev. et banalisation. **No 146** Villa La Chaumine, 1907 (aut.), Hermann Lavanchy pour Antoine Monney. Heimatstil. Toiture à demi-croupe, chaîne d'angle rustiquée. Monogramme AM au portail. Véranda modernisée. Act. villa loc. **No 150** Villa Le Genet, 1910 (aut.), Bauer pour Eugène Vincent. Pittoresque, avec de nombreux décrochements de volume: toiture à berceau plat et tourelle au S-E. La loggia du pignon a été fermée. **No 152** Villa loc. Clos des Alpes, 1904 (aut.), Villard pour H. Messaz. Villa pittoresque avec tourelle d'escalier, à l'origine polychrome dans sa partie sup. 1909 (aut.), Villard, annexe et bûcher au S-O. **No 156** Villa loc. Le Mazot, 1903 (aut.), H. Chaudet pour Frédéric Margot bijoutier. Volumétrie pittoresque. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA* 6 (1903), No 61, p. 16.

Ancien-Stand, rue de l'

Route de Vernex à Petit par Vuarenses et Pallens dont le proj. est établi par l'ing. C. Chessex en 1874. Elle est construite en 1879–1881 par les frères Vago entrep. qui y occupent, en novembre 1879, 71 ouvriers, soit 27 vaudois, 7 étrangers domiciliés et 37 étrangers en séjour.

S.n. Stand de tir de Ballalaz, 1890–1891 (constr.), édifié en remplacement de celui de La Rouvenaz (voir *place du Marché*). Concession accordée pour une durée limitée à vingt ans car les autorités désirent «réserver l'avenir et ne pas asservir à perpétuité des terrains jouissant d'une vue étendue et sur lesquels pourront s'élever, dans la suite des constructions importantes» (source 1). Suppression et transfert à Chailly en 1914. Source: 1) PVMCh, 28.12.1886. **No 19** Villa loc. Les Colondalles, 1895 (aut.), «1896» (inscr.), prob. Villard pour Henri Vago entrep. Silhouette pittoresque et foisonnant décor néo-gothique des éléments

en ciment moulé ainsi que des menuis. de la porte d'entrée et des portes palières. **No 21** Imm. loc. issu de transf. et sur-élev. successives, notamment en 1895 et 1899 (aut.), d'une hab. rurale existant en 1883. Henri Vago entrep. pour lui-même. Belles ferronneries de fonte. **No 23** Imm. loc., peut-être 1886 (aut.), pour Noël Vago entrep., père d'Henri. Source: PVMCh, 10.05.1886.

Nos 2-4 Imm. loc. existant en 1883, sur-élev. et transf. en 1909 (aut.), Jean Giovanna pour Dominique Vago. **Nos 6-8** Imm. loc., 1906 (aut.), Hermann Lavanchy pour Dominique Cardis. Typologie hôtelière appliquée à un imm. de logements: symétrie de la composition, véranda du rez sur toute la longueur de la façade, nombreux balcons. **No 16** Villa loc. Le Clocheton, 1902 (aut.), Savary & C. Schorp pour A. Girard. Toiture Heimatstil et chaînes d'angle à bossages taillés en pointe de diamant. Adjonc. véranda en 1929.

Anciens-Moulins, rue des

Projetée en 1909 par les propr. bordiers désireux de mettre en valeur leurs terrains, cette rue est réalisée dès 1913 par la Com., un des riverains subsidiant l'opération à 60%. Cette artère a également pour but de desservir le quartier industriel de La Corsaz situé sur le territoire des Planches. En raison des prétentions exorbitantes des propr. concernés par la portion de route à construire sur la Com. des Planches, puis à cause de la guerre, le pont sur la Baye de Montreux n'est adjugé qu'en 1917 aux entrep. Guenzi et Rambert; il est ouvert à la circulation l'année suivante.

No 15 Imm. loc., 1914 (aut.), A. Schorp & L. Botelli pour Laurent Lilla. **Nos 19-19b** Imm. loc. et ateliers, 1914 (aut.), Jean Giovanna pour Humbert Giovanna. En 1916, les locaux, pas complètement achevés, sont inutilisés; le No 19b est alors converti provisoirement en fabrique de jouets en bois dans laquelle travaillent des internés français. Menuis. Held. Source: JTH. **Nos 23-25** Deux villas, 1909 (aut.), Moser arch. et Chollet, Rosazza & Stähelin entrep. pour Oscar Visinand. A l'origine une troisième maisonnette devait être construite. Gabarit modeste et décor pittoresque: pan de bois au No 23 et briques polychromes au No 25.

Ansermet Ernest, quai → 2.9.5

Nos 4-4b Hôtel des Bains et «usine à vapeur» (source 1), 1889 (aut.), évtl. H. Chaudet pour Charles Weber, Chaudet frères entrep. Bât. implanté perpendiculairement à la rive, composé de 2 pavillons et d'un corps intermédiaire; le pavillon du bord du lac abritait les chambres d'hôtes, le corps intermédiaire et le pavillon arrière, les bains; l'ensemble était complété par une buanderie qui se si-

tuait au-delà du pavillon arrière. Monumentalisme de l'entrée de l'établissement de bains: arcade en plein cintre sur toute la hauteur de la façade, englobant le porche à colonnes ioniques et la baie du 1er étage. «La grande attraction de ces bains consiste en une piscine qui n'a pas moins de 18 mètres de long sur sept de large et deux et demi de profond, contenant 250'000 litres d'eau chauffée à 22 degrés: un bain du lac en miniature. Le bassin est construit d'après le système Monnier, le même qui est appliqué au nouveau réservoir de Sonzier; c'est un treillage en fortes tiges de fer revêtu de ciment. Le fond du bassin est passé en couleur et donne à l'eau la teinte bleue du lac. L'eau est d'ailleurs fournie par le lac, puisée dans le sous-sol de l'établissement au moyen de deux pulsomètres; elle est renouvelée sans cesse dans la piscine à raison de 10'000 litres environ par heure. Trente cabines disposées sur deux étages garnissent un des côtés du vaste hall, qui est éclairé par des vitraux peints, et de nuit, par deux grandes lampes électriques à arc. Le plafond et les deux paires sont décorées de fresques allégoriques. [...] Une salle de douche à eau chaude et eau froide, à plusieurs systèmes s'ouvre sur la piscine. L'établissement contient en outre des bains turcs, des cabinets de massage etc., ainsi qu'une vingtaine de cabines de bains, des plus simples aux plus luxueux avec baignoire en marbre blanc. Le bâtiment entier est éclairé à la lumière électrique et chauffé à la vapeur» (bibl. 1). La piscine a été transf. en salle des fêtes en 1897. 1927 (aut.), A. Schorp pour SI Plage SA, transf. en appart. et garage. Source: PVMP, 15.05.1889. 1) PVMP, 25.11.1889. Bibl. 1) *Gazette de Lausanne*, 04.11.1890; 2) [Perret Adrien], *Guide illustré de Lausanne-Vevey-Montreux et environs*, Lausanne, [1894], pp. 135-136; 3) Bettex 1896, p. 227; 4) *Annuaire de Vevey-Montreux [...] 1902-1903*, Montreux, 1901, pp. 64-65; 5) Koenig 1973, p. 151; 6) Wyssbrod II, No 64.

Arzillière, route de l'

No 6 Ecole de Chernex, 1878 (proj.), 27.06.1879 (première pierre), 1880 (in-aug.), H. Chaudet pour Com. du Châtelard; entrep.: Victor Maget-Gaudin arch. à Lausanne. Typologie de l'école villageoise, implantée à mi-chemin de Chernex et Pertit, au milieu des vignes. A la demande de la Municipalité, les arch. Jaquerod et Chaudet fournissent chacun un proj.: «Quant aux plans présentés par les deux architectes, la Municipalité les trouvent trop chargés d'architecture et il sera demandé à chacun de ces Messieurs un nouveau plan, plus simple [...] avec distribution intérieure pour 3 salles d'école, 1 de couture et deux logements. Le plan devra être conçu sans fenêtres jumelles et avec volets, toit simple à deux

pans, avec avant-toit suffisant; encadrements en pierre dure pour le rez-de-chaussée et molasse pour l'étage [...]» (source 1). Bandeau et encadrements des baies du rez inf. en St-Triphon. Fontaine contemporaine. 1932 (aut.), Georges Reybaz arch., salle de gymnastique en face (Ch. de Chaméroz No 4). Source: PVMCh 19.04.1879, 07.07.1879; 1) PVMCh, 12.04.1878.

Avants, route des → 2.10.7

S.n. Pavillon des sports du Grand Hôtel des Avants, 1912 (aut.), Villard pour Sté du Grand Hôtel des Avants. Situé en contrebas de l'établissement (voir *Narcisses* No 80), il se composait d'un bât. symétrique dont l'axe médian était marqué par un clocheton. Au rez, vestiaires et bar, au 1er, galerie couverte pour tribunes. Disparu. **No 29** Villa, 1898 (aut.), Villard pour Pappazoglu. Villa de villégiature pittoresque en maçonnerie, avec tourelle d'escalier effilée à décor de briques polychromes. Rez réservé aux réceptions, 7 chambres à coucher, salle de bain. Bibl. 1) *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 5 & 8.

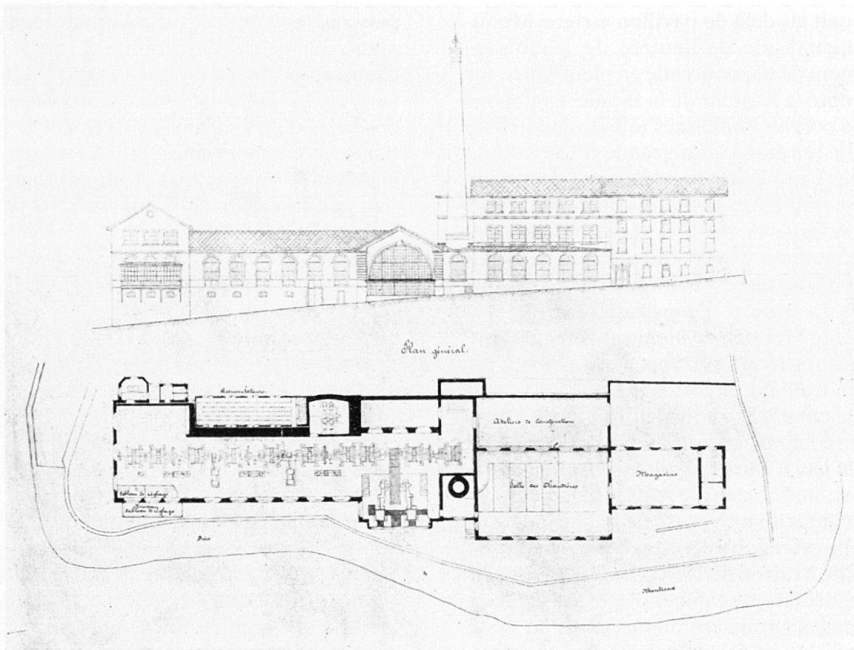
No 26 Chalet des jardiniers et serres du Grand Hôtel des Avants, 1912 (aut.), Villard pour Sté du Grand Hôtel des Avants. Les serres ont disparu. **No 28** Chapelle catholique du Grand Hôtel des Avants, 1909 (aut.), arch. anonyme pour Dufour frères. Constr. en madriers d'inspiration alpestre; clocheton au faite. Verres colorés et vitraux à motifs végétaux néo-gothiques dans le chœur, signés Chiara à Lausanne. Frises peintes à la manière des chalets du Pays-d'Enhaut.

Baye, rue de la → 2.5.2

No 7 Usine hydroélectrique de Taulan, 1886-1887 (constr.), H. Chaudet pour SEVM. Bât. regroupant «tous les services nécessaires à la production et à la distribution du courant électrique, ainsi



73



que l'administration générale, les magasins et ateliers de réparations» (bibl. 1). Salle des machines de 53,4 m de long et de 9,5 m de large. En 1888–1889, agrand. pour 5 machines à vapeur alimentées au charbon. Les installations sont complétées en 1894 (aut.) et en 1898 (aut.), même arch. pour même propr.; au N-E, nouvelle salle des machines édif. entre le premier bât. et la pente du terrain, seconde salle des chaudières et par conséquent seconde cheminée. Rénov. complète en 1962. Aménagement de dépôts en 1965 et d'ateliers en 1986. Bibl. 1) Flesch 1896; 2) *BTSR* 35 (1909), p. 265; 3) *SEVM 100 ans*.

Baye de Clarens

Torrent de 7,5 km célèbre pour ses crues et les dégâts qu'elles occasionnèrent en raison de l'absence de consistance des terrains qu'il traverse: «Pendant près d'un siècle et demi, la Baye de Clarens a été le fléau de cette riante contrée qui s'étend du Léman aux Pleyades dans les Préalpes vaudoises. Le débordement de ses eaux, chargées de galets et de terres enlevées aux coteaux supérieurs et dans un espace d'environ 14 kilomètres carrés, transformait en vraie steppe ce vaste triangle qui s'étend du lac au pont de Tavel, au pied de la colline que couronne aujourd'hui le château moderne des Crêtes» (bibl. 1). Pour protéger le village, les Bernois édifièrent vers 1730 une première digue qui ne va pas jusqu'au lac et laisse le torrent déborder sur la rive droite. Dès la fin du XVIIIe siècle, les études et réalisations se succèdent, mais les ouvrages sont aussitôt emportés par les inondations comme le constatent les ing. Fraisse et Saussure en 1829: «Déjà plusieurs essais ont échoué devant les effets de ce torrent destructeur. De tous les tra-

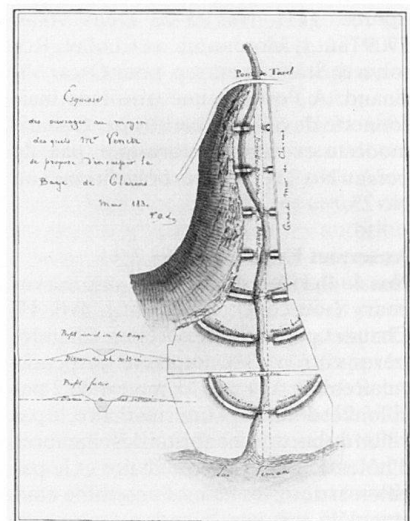
vaux qui ont été tentés pour en diriger le cours, il ne reste rien, absolument rien, que la triste expérience que nous avons faite de l'inutilité de nos efforts, et le regret de sommes considérables dépensées en pure perte» (source 1). En 1833, le gouvernement cant., «au milieu de l'incertitude qui régnait sur cette question et voulant cependant répondre aux vœux réitérés des habitants de la localité, pensa que le meilleur moyen de parvenir au but était de faire un appel à l'esprit de spéculation, ordinairement si actif et généreux» (source 3); il ouvre un concours qui est remporté par l'ing. cant. valaisan Ignace Venetz; en contrepartie, «l'Etat de Vaud cède et abandonne à perpétuité à titre d'indemnité à Monsieur Venetz, tous les terrains qui lui appartiennent, tant dans le lit même occupé actuellement par la Baye, que sur ses bords, dans toute l'étendue comprise entre le pont de Tavel et le rivage du Lac à l'exception toutefois des espaces nécessaires pour le nouveau lit du torrent et pour la grande route, ainsi que pour tous les travaux y relatifs» (source 2). L'entreprise semble concluante – des parcelles du pierrier sont même replantées en vigne – mais «le 29 août 1846, une pluie torrentielle, qui fit ressentir ses effets désastreux sur tous les cours d'eau depuis le district de Lavaux jusqu'à l'extrémité de celui d'Aigle, vint renverser et anéantir la plus grande partie des ouvrages qui avaient été exécutés pour diguer la Baye de Clarens» (source 3). Ruiné, Venetz renonce. L'Etat reprend possession des terrains et poursuit l'entreprise à son compte, sur un proj. du colonel De la Rottaz qui adopte un syst. plus simple: «De distance en distance, le torrent, resserré entre deux fortes digues, coule sur un pavé maçonné, avec une ra-

pidité qui ne permet pas le dépôt des matériaux; dans les intervalles, les digues lui laissent plus de place, mais pas assez pour qu'il puisse vaguer au hasard» (bibl. 2). En 1894, l'ing. Cuénod établit un proj. global de correction du cours d'eau qui ne sera pas réalisé pour des raisons financières. Source: 1) Rapport sur les ouvrages relatifs à l'encaissement de la Baye de Clarens [...], par Messieurs Victor de Saussure et William Fraisse, 1829 (ACV S8/640); 2) Convention entre l'Etat de Vaud et Monsieur Ignace Venetz, Ingénieur en chef de la République et canton du Valais, 24.06.1834 (ACV S8/640); 3) Avril 1847: exposé des motifs pour projet de décret pour le diguement de la Baie de Clarens (ACV S8/640); 4) Emile Cuénod, Commission exécutive des Baves de Montreux et de Clarens: Rapport sur la correction de la Baye de Clarens, 1894 (TCh XVII/9). Bibl. 1) *Mémorial* 1896, pp. 129–136; 2) Rambert 1877, pp. 124–126; 3) Koenig 1873, p. 102.

Baye de Montreux

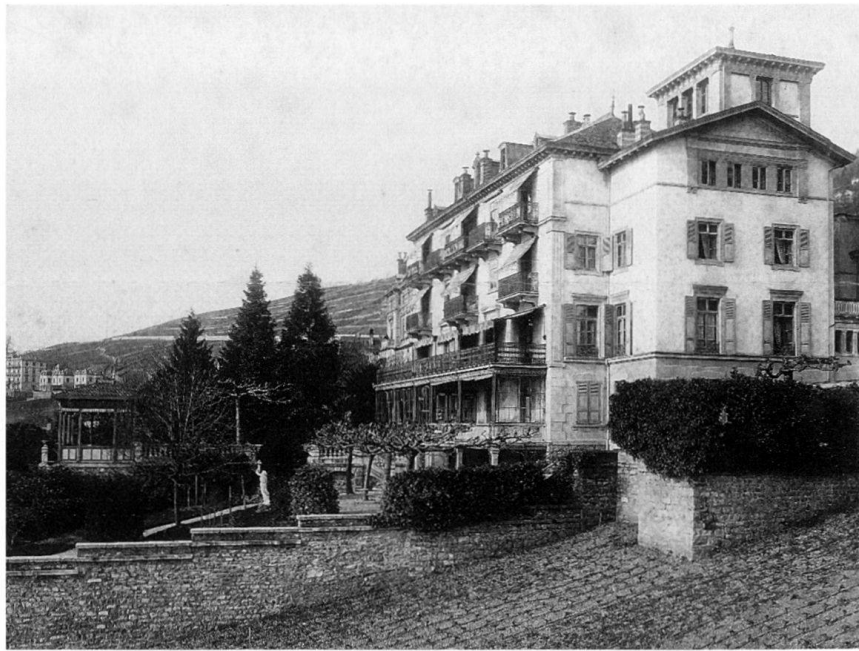
Torrent de 8,5 km prenant sa source au pied de la Cape au Moine, à l'origine du cône alluvionnaire de Montreux. Il constitue la frontière entre les Com. du Châtelard et des Planches. Avant de passer sous le pont de Montreux, le cours d'eau traverse les gorges du Chauderon, où la Société d'embellissement a aménagé dès 1869 une promenade pittoresque. Entre le pont de Montreux et le lac, la forte déclivité du torrent a permis l'installation de diverses industries recourant à l'énergie hydraulique; en 1896 sont recensées deux scieries, la menuiserie Held, une marbrerie et fabrique de ciments, la chocolaterie Séchaud et les installations frigorifiques de la sté ind. de Montreux. Un proj. de correction est établi à la fin des années 1880; il s'agit de créer un chenal maçonné coupé de nombreuses chutes qui sera réalisé entre 1893 et 1897. Le *Mémorial des travaux publics du canton de Vaud* constate en 1896: «Il a fallu

74



le grand et récent développement des constructions de toutes sortes dans la contrée de Montreux et spécialement dans le voisinage immédiat du torrent, pour donner l'impulsion nécessaire à un travail aussi important et dispendieux que l'endiguement du cours du torrent sur toute l'étendue de son passage à travers son cône de déjection, soit sur 700 mètres de longueur [...]. Outre le danger des débordements sur la partie inférieure du torrent, dangers menaçant principalement les industries riveraines et leurs prises d'eau, l'aspect et le contenu du torrent, à certains moments de la journée surtout, ne pouvaient plus être laissés à l'état naturel à côté des constructions de valeur élevées sur ses bords. Il y avait là une question d'édilité et de salubrité autant que de sécurité publique» (bibl. 1). Les travaux étaient presque terminés en 1895, quand deux crues successives provoquèrent des dégâts considérables, si bien «que l'on reconnut la nécessité d'exécuter des travaux dans la partie «en montagne» du torrent, c'est-à-dire en amont du pont de Montreux, dans les gorges du Chauderon, pour empêcher les charriages de matériaux dans la section inférieure corrigée de la Baye» (bibl. 2). Cette campagne de travaux est achevée en 1907. L'on songe ensuite à couvrir le cours d'eau dans sa partie inf. entre l'av. du Casino et l'av. des Alpes. Les deux ing. communaux sont chargés d'en faire le proj. Le principe du voûtage est adopté en 1911. La même année, le tracé de la rue de la Paix est mis à l'enquête; le proj. prévoit la couverture partielle de la Baye entre la route cant. et la rue de l'Eglise-Catholique. En 1915 seulement est adjugée la constr. du pont qui constituera la place de la Paix. Entre-temps, le directeur des travaux de la Com. des Planches avait étudié une solution personnelle visant à éradiquer le cours d'eau. Il publie son étude dans le *Journal de Montreux* du 13.12.1913. Il propose de canaliser et de dévier la rivière; une première variante prévoit un tunnel en ligne droite, de l'usine de Taulan à Bon-Port; une seconde variante plus courte fait débiter la canalisation à La Corsaz; celle-ci aboutit au lac après avoir passé sous l'Hôtel National. Selon son auteur, le proj. de déviation résoudrait plusieurs problèmes d'aménagement urbain: «Plus grande sécurité en cas de crues exceptionnelles, suppression de trois ponts existants, suppression de quatre ponts projetés, suppression du voûtage dès le pont du Vuagnard au lac, facilité pour la construction du passage sous voies à Crin, facilité pour la déviation de la ligne du Simplon, suppression du contour de La Corsaz, alluvionnement du Golfe de Bon-Port et amélioration pour l'établissement du Quai» (source 1). Le proj. ne verra pas le jour, malgré l'intérêt que lui porte Ami Chessex qui félici-

75



te l'auteur en ces termes: «Votre projet [...] est vraiment génial seulement il reste à le faire accepter. Vous pouvez d'ores et déjà me compter au nombre des participants» (source 2). Source: PVMCh, 08.11.1911, 02.08.1915; Préavis Muni Ch, 13.11.1911; 1) J. Vittoz, *Projet de déviation de la Baye de Montreux*: mémoire, 06.12.1913 (ACV S8/643); 2) Lettre d'A. Chessex à Vittoz, 14.12.1913 (TP 79). Bibl. 1) *Mémorial* 1896, pp. 136-140; 2) *Bull. des séances du Grand Conseil Vaudois* automne 1915, Lausanne 1915, p. 165.

Belmont, avenue

Les édiles se soucièrent à plusieurs reprises d'améliorer la viabilité de cette importante voie de communication qui permettait aux villageois du secteur S-E du Châtelard de se rendre au cimetière, puis de rejoindre les hameaux occidentaux de la commune. Elle comporte deux tronçons distincts: le premier à forte pente, reliant Estombes à l'Infirmerie, traverse l'agglomération de Vernex-Dessus; presque plane, le second tronçon s'étend dans les vignes. Témoignant de l'importance de cette artère, un règlement spécial des constructions est voté en 1897. Il autorise uniquement l'édification de villas; il définit le gabarit des bâtiments, soit en aval 9 m à la corniche et 12,5 m au faîte, dimensions qui correspondent à des «villas spacieuses ayant un étage sur rez-de-chaussée et des mansardes» (source 1) et qui pourront être évtl. outrepassées par des «tournelles, des avant-corps ou des motifs de décoration» (source 1). En amont, les dispositions diffèrent en raison de la déclivité du terrain: les bât. pourront atteindre 15 m à la corniche et 18 m au faîte, deux voisins pourront s'entendre pour construire des maisons contiguës. Considéré comme ur-

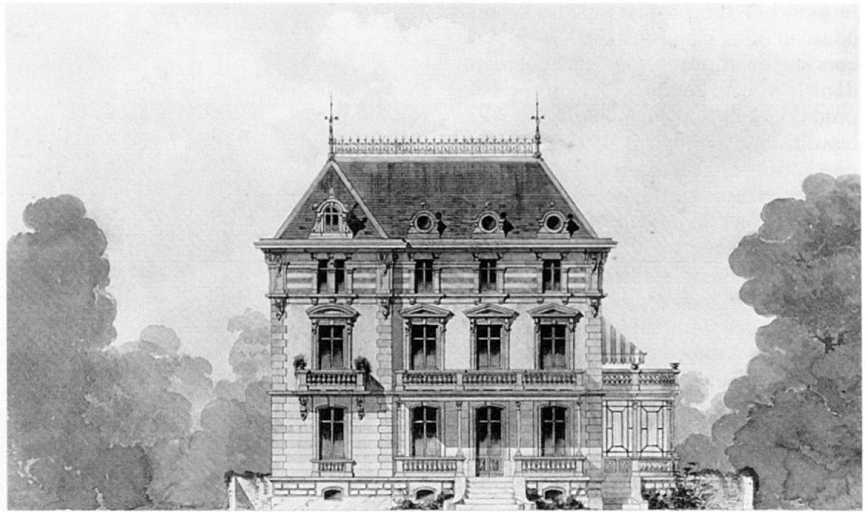
gent en 1897, l'élargissement de la route ne se concrétise que dix ans plus tard. En 1905, le CC, nanti d'un projet dessiné par la direction des travaux, émet le vœu que «des architectes-spécialistes» se penchent sur la création «d'une avenue-promenade allant du Basset à Belmont et peut-être jusqu'à la bifurcation d'Estombes» (source 2). Le projet communal est par conséquent soumis à l'appréciation des arch. Maurice Wirz et Edouard Davinet; ils en acceptent les grandes lignes tout en suggérant un modif. qui renforce le rapport que l'on souhaite créer entre voirie et paysage: «Il s'agit de la situation exceptionnelle de cet emplacement, qu'il importe non seulement de sauvegarder mais de mettre en valeur par tous les moyens possibles. Il est difficile, en effet, d'imaginer un site qui réunisse d'une façon plus complète tous les éléments de beauté que l'on peut demander à un paysage. C'est d'un côté la vue imposante du lac et des montagnes, avec les maisons de Montreux étageant leurs toitures sur les pentes du vignoble; de l'autre, les arbres magnifiques du vieux cimetière, entre lesquels s'ouvrent des échappées pittoresques, formant autant de tableaux variés et imprévus. On eût voulu créer cet ensemble, d'une beauté unique dans la contrée, que l'on serait resté bien en dessous de ce que la nature nous offre ici, sans apprêt. [Les experts] estiment que les modifications apportées au tracé de la chaussée actuelle doivent être combinées de façon à conserver à cet ensemble son caractère agreste et local, dans toute son intégrité. [...] L'ancienne route serait conservée telle qu'elle existe actuellement, et deviendrait une promenade point de vue, exclusivement réservée aux piétons, qui pourraient ainsi circuler

paisiblement, sans être inquiétés par le bruit ou la poussière des voitures et des automobiles. La chaussée proprement dite, d'une largeur de six mètres, serait indépendante et traverserait l'ancien cimetière en laissant entre elle et la route, un espace de terrain, de forme irrégulière, qui serait aussi maintenu dans son état actuel. Cette chaussée passerait ainsi à travers un parc superbe, comme vous en voyez des exemples aux abords de certaines grandes villes. Mais à Montreux, cet espace, quoique restreint, prendrait un caractère tout particulier, par le fait qu'il s'ouvre des deux côtés sur un des paysages les plus grandioses que l'on puisse imaginer, et c'est là un point sur lequel les experts tiennent avant tout à insister. Ils estiment que ce site, ainsi aménagé, prendrait une importance considérable pour l'avenir de Montreux en ce sens qu'on sauvegarderait à tout jamais un emplacement unique dans le pays en contribuant à perpétuer la réputation de beauté de ce coin de terre» (source 3). La proposition de faire passer la chaussée à travers le cimetière n'est pas admise car elle touche des tombes dont les concessions sont encore en vigueur. Finalement, une chaussée de 7 m avec trottoir aval de 4 m et trottoir amont de 1 m sera votée en automne 1905. Les travaux débutent l'année suivante; à l'exception des plantations et de la pose des bancs, ils sont achevés en août 1910. Source: 1) Règlement spécial pour les constructions sur la route des Colondalles (Vuarennas-Planchamp) et la route de Belmont (Infirmerie-Clarens), approuvé par le Grand Conseil le 14.09.1897; 2) PVMCh, 29.05.1905; 3) Edouard Davinet & Maurice Wirz, Rapport sur l'élargissement de la route de Belmont à Montreux, 26.08.1905.

⁷⁵ **No 5** Hôtel Bellevue-Villa Bella, 1871 (constr.), par Jaquerod pour lui-même. Dès 1916, imm. loc. Les transf. successives, notamment celles de 1986–1987, ont fortement modifié la distribution et altéré la façade sur rue. La tourelle-belvédère de l'angle N-E a été décapitée. Subsistent l'ordonnance des balcons de la façade lac et les baies jumelées du pignon S-E. Un escalier monumental avec portail en maçonnerie démolit reliait directement l'hôtel à la gare. 45 lits en 1913. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 68.

⁷⁶ **No 7** Villa de maître, 1881 (aut.), Maillard pour Emile Vuichoud. Chaudet entrep. Petit château d'inspiration Renaissance française. Architecture très soignée et représentative du statut social de son propr., futur syndic et député. Grande diversité et remarquable mise en œuvre des matériaux: molasse d'Ostermündingen près de Berne, parements en briques «de Montchanin dites Porphyres» (source 1), pierre d'Arvel, marbre de Colombey, roche de Hauteville, pierre

76



blanche d'Echaillon. Cartouche de la porte d'entrée (murée) frappé des initiales EV encadrées de rinceaux. Source: PVMCh, 18.05.1881; dossier de plans (MVM); 1) Cahier des charges de l'entreprise à forfait pour la construction de la maison de M. E. Vuichoud à Vernex (MVM).

No 25 Infirmerie, 1874 (concours), 1876 (aut.), 1877 (inaug.), pour SA de l'Infirmerie. 20 lits à l'origine. Transf. et agrand. continuel. 1926 (aut.), E. Gribi, deuxième bât., 100 lits au total. 1932 (aut.), même arch., exhaussement du premier édifice et adjonc. de galeries. 1959–1961, nouvelle adjonc. Source: PVMCh, 20.03.1876. Bibl. 1) Jean-Charles Kollros, *100 ans, Hôpital de Montreux*, [Montreux 1977]. **Nos 27 & 29** Villas loc., vers 1893, pour Henri Vago entrep., contemporaines de l'Hôtel Belmont voisin.

No 31 Hôtel Belmont, dès 1902 Hôtel Château-Belmont, 1893 (constr.), pour Henri Vago entrep.; bât. symétrique à ailes légèrement saillantes. 1901 (aut.), Villard pour Thomas Unger, nouveau bât. au N-E du premier, qui double la capacité d'accueil. Silhouette pittoresque et asymétrique d'inspiration Renaissance française. Le nouvel édifice se termine par un corps de bât. en forme de tour «recouvert d'un toit en pavillon à terrasse faîtière. L'autre extrémité, séparée par un corps intermédiaire, plus bas, à toit en terrasse masqué par une balustrade, était coiffé d'un toit en pavillon» (bibl. 1). Toits supprimés en 1945 et remplacés par une banale toiture à 4 pans. Le proj. de Villard prévoyait la surélév. du premier bât. dont les ailes auraient reçu une toiture en forme de tour crénelée à échauguettes, pour le mettre en conformité avec le style castellaire du nouveau bât. Important dispositif de vérandas dont certaines sont des adjonc. postérieures; jardin en terrasse. 125 lits en 1913. Act. inoccupé. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 151; 2) Wyssbrod II, No 69; 3) Claire Huguenin, Anne Wyssbrod, *Hô-*

tel National Montreux analyse historique, Lausanne 1988, pp. 9–10, dactyl. (MH).

No 37 Villa loc., 1906 (aut.), Savary pour Rodolphe Leiser. A l'emplacement d'un chalet déplacé en 1907 à l'av. des Colondalles No 50. Inspiration néo-gothique dans le pignon et dans le décor: bandeau à arcatures en lancette et iris.

^{70, 77} **No 39** Villa loc., puis dépend. de l'Hôtel Belmont, Hôtel Grammont dès 1903, 1895 (aut.), Jost pour Mlles Müller. Fait partie d'un ensemble de 3 villas (voir Nos 41 et 43) édifiées par le même arch. sur un imposant mur de soutènement à arcature aveugle. Balcon en béton armé syst. Hennebique. Manoir François 1er banalisé par les transf. de 1971. Act. villa loc. Source: PVMCh, 04.03.1895; 13.05.1895. Bibl. 1) BA 2 (1899–1900), No 13, p. 8; suppl. annuel, p. 72.

^{70, 77} **No 41** Villa loc. Castel Belmont, 1895 (aut.), Jost pour Mlle Vincent. Balcon en béton armé syst. Hennebique. Même opération que les Nos 39 et 43. Référence à la Renaissance italienne. Menuis. Held. Clôture et portail d'origine. Source: PVMCh, 04.03.1895; JTH. Bibl. 1) BA 2 suppl. annuel (1899–1900), p. 72.

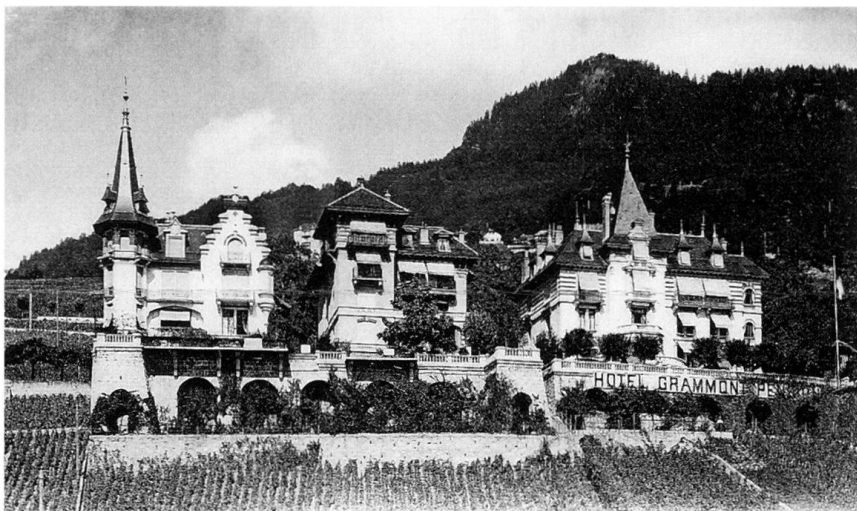
^{70, 77} **No 43** Villa loc. La Tourette, 1896 (aut.), Jost pour Mlles Müller, même opération que Nos 39 et 41. Château de conte de fée; vaste choix des matériaux et nombreux décrochements: tourelles d'angle, pignon à redents. Clôture et portail d'origine. Sur-élév. en 1987, Yves Callet-Molin arch. pour SI La Tourette. Bibl. 1) *Architecture suisse*, No 85, 12.1988.

No 38 Imm. loc. existant en 1883, sur-élév. et transf. en 1909 (aut.), Jules Motter charpentier pour lui-même.

Blonay, route de

⁷⁸ **Pont de Brent**, 1899 (concours), 1900–1901 (constr.), armoiries vaudoises datées «1901». En 1875 déjà, le village de Brent récolte une souscription en faveur de la correction du chemin de Brent à Blonay et de la constr. d'un nouveau pont. La route est alors très pentue et

77



enjambe la rivière au fond du vallon sur un pont souvent emporté par le torrent en crue. En février 1899, l'Etat, car il s'agit d'une route cant., ouvre un concours pour un viaduc métallique. 14 proj. sont présentés ainsi qu'un proj. de pont en maçonnerie élaboré par William Cosandey, directeur des travaux du Châtelard. Jury: J. Gaudard prof. à l'Université de Lausanne, Gremaud ing. cant. à Fribourg, Elskès ing. et chef du Service des ponts aux chemins de fer J-S. Pas de 1er prix; 1ères primes: Eugen Probst ing. à Berne, Maillard ing. et Pleghard arch. à Zurich, usine Duvillard à Lausanne; 2e: Paccanari ing. à La Chaux-de-Fonds; 3e: ACMV; 4e: Ciappi prof. et ing. à Rome; 5e: Kinkel ing. à Sterkrade. «Estimant qu'un ouvrage en maçonnerie était préférable à une construction métallique et partageant la manière de voir du jury» (bibl. 2), l'Etat charge Cosandey de l'étude du proj. définitif à laquelle participe également l'arch. Hermann Lavanchy. Le pont (112 m de longueur, 8,20 m de largeur, 24 m de hauteur maximale) se compose d'une arche centrale de 44 m d'ouverture à tympans évidés par 6 voûtes; l'arche est encadrée par 2 piles-culées avec contreforts et par 2 viaducs d'accès de chacun 2 arches de 8 m d'ouverture. Pierre de taille pour les retombées des piles des voûtes d'élévage, les consoles, plinthes, couvertes de parapet, dés et balustres; moellons têtus pour les voûtes et dégrossis pour les piles, culées, murs en retour et tympan. Source: PVMCh, 03.07.1899, 31.07.1899,

21.08.1899; ACV KIX 1149/294. Bibl. 1) *SBZ* 33 (1899), pp. 72, 246; 2) *BTSR* 26 (1900), pp. 106–107; 39 (1913), pp. 111–112; 3) Koenig 1973, p. 200; 4) Koenig I 1991, p. 28; 5) Pierre Delacrétaz, *Vieux ponts du Pays de Vaud*, Chavannes/Moudon 1991, pp. 105–107.

Bocherex, rue du → 2.10.4

Plusieurs projets se succèdent dans le but de créer de ce côté-ci de la commune des Planches un accès au lac plus aisé que l'actuel passage de l'Auberge et qui offrirait une dévestiture aux terrains à bâtir situés en amont du chemin de fer, entre l'ancienne agglomération et la Veraye. En 1893, C. Chessex produit un plan de route de desserte des terrains uniquement puisqu'elle ne rejoint pas le lac; il est accepté par le CC en 1894. Les prétentions de certains propr. en empêcheront la réalisation. En 1901, la Municipalité constate que la «Commune des Planches a pris un développement considérable grâce aux nombreuses constructions qui y ont été édifiées en ces derniers temps. Un simple coup d'œil jeté sur la partie inférieure de la Commune fait voir que les places à bâtir tendent de plus en plus à devenir rares. [...] Il existe cependant encore quelques emplacements qui [...] permettraient de créer soit de nouveaux quartiers soit de nombreuses villas et de donner ainsi aux terrains une forte plus-value. [...] Parmi ces emplacements, l'un des plus favorables est sans contredit le quartier dit le Bocherex, mais il est dépourvu actuelle-

ment de tout moyen d'accès» (source 1). Un nouveau plan est alors établi; faute de moyens financiers, on renonce à l'exécuter. L'idée refait surface en 1907. L'ing. communal John Vittoz établit 3 avant-projets. Le tracé le plus court, qui part au bas de l'act. rue de l'Auberge, décrit un lacet en aval de la terrasse de l'Hôtel Bristol, puis emprunte le passage sous-voie existant, est accepté par le CC en mai 1908; il ne sera réalisé qu'après la guerre. Source: 1) Notice descriptive sur plan d'alignement, annexée au préavis Muni P [1901].

No 2 Buanderie du Grand Hôtel de Territet, déjà construite en 1877, surélev. et transf. en imm. loc., 1906 (aut.), Meyer & Daulte pour Sté du Grand Hôtel de Territet. Relié par une passerelle au bât. des dépend. (voir *Chillon* No 75). L'étage supplémentaire présente en façade lac une succession de loggias.

Bochet, chemin du

No 5 Gare de Chernex, 1925 (aut.), Villard fils pour MOB. Remplace un modeste abri de bois. Bibl. 1) Michel Grandguillaume [et al.], *MOB Du Léman au Pays-d'Enhaut*, vol. 1., Lausanne, 1992, pp. 34, 37–38.

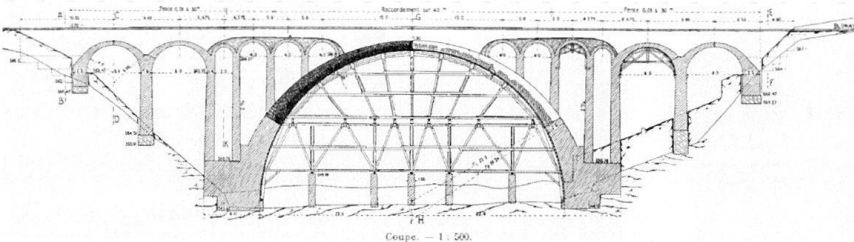
Bon-Port, rue de → 2.10.1

Le tronçon occidental de la rue act. constitue l'ancienne route cant. Jusqu'en 1954, date de la création du passage sous-voie, la route franchissait le rail par un passage à niveau qui se situait en face de l'act. No 7. La partie orientale date de 1861; elle est contemporaine de la création du port de Territet dont elle constitue l'accès principal. Cette artère, qui fait l'objet d'une importante campagne de rélargissement en 1908, est l'un des sites privilégiés de Montreux. Dans les années 1850–1860 s'y édifie d'abord des villas qui seront ensuite démolies ou transformées pour faire place aux hôtels.

Fontaine à l'ours, «Jésus a dit venez à moi vous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai. Mars 1865. Math VI. 28» (inscr.). Son eau a les mêmes propriétés que celle qui est mise en bouteilles par la Sté des Eaux alcalines. Se trouvait à l'origine sur la propriété de Mme de Wersen qui la supprime. En 1875, cette dernière, après moult démarches de la Commune, s'engage à la rétablir dans le mur de soutènement de la voie ferrée.

No 9 Villa Beauregard, 1891–1892 (constr.), pour Ami Chessex qui en fait sa résidence personnelle. Villa-château néo-Louis XIII édifée sur une imposante galette qui, derrière de larges baies en plein cintre, abrite des remises et ateliers. A l'origine, une orangerie en hémicycle ouvert sur le jardin au S-E prolongeait en retour d'aile le bât. des ateliers. Parement de brique; nombreuses ouvertures (loggias, vérandas, oriels et balcons) sur

78





le lac et les Alpes. Clôture et marquise en fer forgé. Menuis. complètes Held. En 1909, les sculpt. Negri et Uberti installent leur atelier dans le soubassement. Source: PVMP, 21.03.1891; JTH.

79 **No 15** Hôtel-Pension Les Tourelles, 1903 (aut.), Villard pour Ami Chessex. Issu de la transf. de la Villa Beau-Site, prob. édif. en 1891–1892. Constr. d'une galette au niveau du lac qui prolonge celle de la villa Beauregard (No 9), adjonc. d'une aile au N-O et création de balcons en conformité avec ceux de la nouvelle aile qui présente une architecture d'inspiration méditerranéenne, avec tourelles et oriels surmontés de campaniles et larges balcons face au lac. Cette partie du bât. s'élève à l'emplacement de la villa Maria, construite vers 1875 pour Marie Behr et transférée en 1897 à l'av. Colonge No 29. L'ensemble incluait la villa Les Marronniers, démolie en 1977, qui se situait à l'angle N-E de la villa Beau-Site, à l'emplacement de l'act. parking; il a été fortement dénaturé lors d'une transf. opérée en 1976, tout particulièrement la galette dont les grandes baies en plein cintre sont coupées par des balcons. Act. imm. loc. Source: PVMP, 10.06.1903. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 127.

No 23 Imm. loc. et comm., 1894/1900 (constr.), bât. septentrional. 1905 (aut.), «1906» (inscr.), bât. méridional, Savary pour Jean Mischler, constr. à l'emplacement d'un imm. édifié avant 1876. Imposant corps de loggias face au lac.

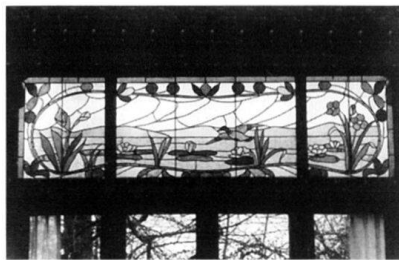
80 **No 27** Hôtel Excelsior et Bon-Port, édifié en plusieurs étapes par démol. et reconstr. successives. 1852, maison d'hab. à Jean-Jacques Mercier, agrand. en 1863. 1874–1875, démol. et reconstr. par Jacques Taillefer, agrand. en 1883. 1893 (aut.), Villard pour Kunz, constr. de l'hôtel, base de l'act. aile nord; menuis. Held. 1902 (aut.), pour Arnold Zürcher & Eugène Buser, galerie vitrée de liaison avec la villa Colombia (à l'emplacement du No 29) construite en 1874–1875, annexée à l'hôtel en 1885 et démolie en 1947. 1906 (aut.), Villard pour SA du Grand Hôtel Excelsior et Bon-Port, édification d'un nouveau bât. d'un gabarit beaucoup plus imposant accolé au S-E du bât. de 1893. Architecture d'inspiration toscane, loggias à l'attique des pavillons latéraux, ferronneries Art Nouveau des balcons. Le rez inf. est traité en socle; il est percé de monumentales baies en plein cintre et accueille une fastueuse enfilade de pièces de réception dont le décor original de stuc (motifs floraux, angelots) a été préservé: petit salon avec véranda orthogonale dans le pavillon latéral occidental, salle à manger dans le corps central, salle des fêtes avec véranda hémicirculaire dans le pavillon oriental. Vitraux de la cage d'escalier «E. Diekmann Lausanne 1908»; menuis. Held. Le nouvel hôtel compte 10 axes; il développe une façade lac d'environ 40 m qui ne représente toutefois que le quart du proj. initial. Le plan déposé à l'enquête prévoyait en effet un édifice gigantesque de 140 m de long, totalisant 35 axes de fenêtres, qui aurait englobé non seulement le bât. de 1893, la galerie vitrée de 1902 et la villa Colombia mais encore la villa Elisabeth (à l'emplacement de l'act. No 31); parfaitement symétrique, il aurait comporté 5 pavillons et 4 corps intermédiaires. 1928 (aut.), Van Dorsser & Buisson, surélév. du bât. de 1893, sur le

modèle du bât. de 1906–1908, transf. des pièces de réception du rez sup. dont le décor néo-classique est réalisé par la Menuis. Held. 1957 (aut.), surélév. du corps central du bât. de 1906–1908. 180 lits en 1913. Source: ACM-Fds Held; JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 71; 1) *Menuiserie Modèle*, pp. 90, 222.

81 **No 35** Hôtel Breuer, act. Golf Hôtel René Capt, 1883 (aut.), pour Georges Breuer qui avait édifié en 1869 un premier hôtel aujourd'hui démolé (à l'emplacement du No 33, dépend. construite en 1960 (aut.), Robert Capt à Pully pour René Capt). Selon un rapport d'expertise de l'arch. Charles Mauerhofer dressé à la demande des autorités com. en 1884, le mode de constr. de l'hôtel diffère de la pratique locale; l'expert relève notamment que les galandages int. sont construits en pan de bois. Cette manière de faire laisse penser que l'arch. est peut-être d'origine allemande comme le propr. Large emploi du ciment: «Tous les escaliers sont en fer et ciment; l'emploi du ciment ayant du reste joué un rôle important dans cette construction, pour laquelle tout ce qui se fait ordinairement en pierre de taille, marbre, granit ou molasse, a été fait en ciment» (source 1). Plan articulé en H, asymétrique à l'arrière en raison de l'implantation légèrement oblique par rapport à la route. Architecture néo-classique. A la fin des années 1880, on y trouve le «seul ascenseur à Montreux» (bibl. 1). 1907 (aut.), Villard pour SA Hôtel Breuer, constr. d'un porche en métal et vitrail sur la façade route, remplacé en 1935, et d'un corps bas côté lac inséré entre les 2 ailes latérales; il abrite la salle des fêtes dont la véranda montre aux impostes un remarquable ensemble de vitraux figuratifs lacustres: cygnes, canards, nénuphars. Vitraux floraux dans la cage d'escalier, prob. de 1907 et peut-être E. Diekmann qui signe les vitraux des autres constr. contemporaines de Villard. Adjonc. de balcons en 1946 et 1954 (aut.), Robert Capt à Pully pour René Capt. 130 lits en 1913. Source: PVMP, 02.08.1869, 16.03.1883. 1) Rapport d'expertise de



82



l'arch. Ch. Mauerhofer, 01.02.1884, in PVMP, 11.02.1884. Bibl. 1) *The district or Cercle of Montreux*, Montreux, [1883–1888], p. 35; 2) Wyssbrod II, No 72; 3) Koenig II 1991, p. 53.

Bosquets de Julie, avenue des → 2.10.3

Ancien chemin creux reliant la Maladreyre à Tavel et Baugy, dont les abords seront progressivement bâtis de maisons de maître sises dans de grands parcs.

6, 83 **No 13** Château des Crêtes, 1864 (inaug.),
132 Emile Bertolini d'après les plans d'Eugène Laval (1818–1868) arch. à Paris pour Vincent Dubochet financier et ancien directeur du Gaz parisien. Position privilégiée sur une éminence, devient rapidement un signe distinctif de la station répondant au château médiéval du Châtelard. Edifice de molasse et de briques «de plus pur style Napoléon III» (bibl. 9) édifié sur un imposant soubassement abritant l'orangerie. Tourelle octogonale couronnée d'un belvédère, accessible par un escalier métallique en spirale supporté par son noyau central. Cadran solaire au fronton d'une baie. Le château est «entouré d'un parc des plus romantiques» (bibl. 6); en référence à Rousseau, les Bosquets de Julie sont plantés, une petite grotte est aménagée. L'effigie de l'écrivain orne aussi le manteau de la cheminée en marbre blanc de Carrare du salon principal (voir *Nouvelle-Héloïse* No 2). Bibl. 1) Bierfreund 1867, p. 20; 2) *Gazette des architectes et du bâtiment*, No 12, 1868–1869, p. 128; 3) Rambert 1877, pp. 123–124; 4) *BSVIA* 9 (1883), p. 28; 5) Steiger 1886, p. 9; 6) Cérésolo 1889, p. 23; 7) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 34; 8) Gilles Barbey, Jacques Gubler, «La «Cité de villas» Dubochet à Clarens, paysage architectural total» in *NMAH* 1978, 4, XXIX, 1978, pp. 394–395; 9) Gilles Barbey, Jacques Gubler, Hans Maurer, *Les villas Dubochet à Clarens*. Guide SHAS, 1981, pp. 2, 3, 12–13; 10) Yves Jault, Yvan Muriset, *Les châteaux viticoles du Pays de Vaud*, Lausanne, 1990, pp. 106–113. 11) Koenig II 1991, p. 39. 12) *Léman 1900*, pp. 72–74.

No 29 Hab. rurale, 1904 (aut.), Savary & C. Schorpp pour Ami Dufaux; 1907 (aut.), Rochat frères & Gremaud pour Marius Nicollier, transf. pour loger le fermier du domaine rattaché à la maison voisine (voir No 31). Heimatstil. **No 31** Maison de maître, 1907 (aut.), Villard pour Ma-

rius Nicollier. Vaste villa Heimatstil avec nombreuses références au moyen âge: accolades, meneaux, tour; multiples décrochements tant en plan qu'en élévation. Maçonnerie en pierre de Meillerie rustiquée. Plancher en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA* 10 (1907) No 112, p. 144. **No 45** Villa L'Empereur, 1913 (aut.), Henry Baudin à Genève pour Arthur Robert-Couvreu; E. Hermès sculpt. Transf. complète et agrand. d'une maison existante par adjonc. de l'aile orientale. Présentée comme un exemple de maison «moderne» alliant architecture vernaculaire et confort le plus récent: «L'aspect extérieur évoque la simplicité rurale des vieilles fermes ou maisons de vigneron du pays vaudois, mais la distribution intérieure correspond à celle d'une maison patricienne et la solution de la distribution de l'éclairage est résolue par l'adaptation de baies plus vastes que celles d'autrefois, mais dont la disposition n'apporte aucun élément hétéroclite dans l'ensemble» (bibl. 1). Bibl. 1) *Werk* 3 (1916), pp. 33–41. **No 49** Villa Petit Crêt, 1910 (aut.), Chalets Modernes SA D'Okolski arch. pour Louise Roubaschine. Heimatstil. **No 59** Chalet de maître, 1899 (aut.), pour Mme Dudgeon, plans établis à Interlaken, réalisés par Traversini entrep. Spacieux bât. d'inspiration oberlandaise; vaste galerie couverte au rez; clocheton et lucarnes élancées. Mise en œuvre soignée des matériaux. Act. dépend. de l'Ecole St-Georges. **No 67** Asile de vieillards, 1907 (proj.), 1908 (aut.), 1909 (inaug.), Bauer pour Sté de l'Asile des Vieillards. Heimatstil simplifié. La tourelle d'escalier marque le caractère semi-public du bât. Façade sud organisée symétriquement: au rez, les salles communes de chaque sexe encadrent la salle à manger traitée en Meillerie rustiquée et formant terrasse à l'étage. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Nombreuses transf. et adaptations. Bibl. 1) *BA* 11 (1908), No 121, p. 82.

83



Bugnon, rue du → 2.6.1

7 **No 9** Dépôt des locomotives et remise des voitures, 1891 (proj.), A. Laubi ing. pour Cie Glion-Naye; 2 bât. disposés de part et d'autre des voies de garage implantées perpendiculairement à la ligne du chemin de fer; locomotives au sud, voitures et prob. logements au nord. 1903 (aut.), Lavanchy pour même propr., agrand. du bât. méridional. 1905 (aut.), même arch. pour même propr., adjonc., à l'ouest de la remise à voiture, d'un bât. pour logements aux étages et remise au rez. Source: ACV KIX 258/1; PVMP, 14.08.1891.

Casino, avenue du → 2.10.1

Anciennement av. du Kursaal. Tronçon de la route cant. Lausanne-St-Maurice établi en 1865. L'ancienne route empruntait le tracé de l'act. rue de l'Eglise-Catholique. Au milieu du siècle, le secteur est planté en vigne et n'accueille aucun bât. On distingue plusieurs phases de constr. le long de cette avenue qui devient, dès la constr. du Kursaal en contrebas de la rue en 1881 (voir *Théâtre* No 9), la principale artère comm. de la station touristique. Dans un premier temps, des villas loc. ou individuelles sont édifiées en aval de la route à une certaine distance de celle-ci, puis avec le développement du négoce, des mag. sont construits en front de rue. Au tournant du siècle, la plupart de ces villas, qui abritent parfois des pensions, sont remplacées par des imm. de rapport ou des hôtels. Seul le front nord conserve act. quelques témoins de la période antérieure à 1900. De manière générale, le processus de démol./reconstr. s'est poursuivi tout au long du XXe siècle; à de rares exceptions, tous les rez ont été modernisés. **Nos 11–15** Villas Magnolias et Bellerive, prob. 1887 (aut.), prob. Gustave Wanner arch. à Lausanne pour Félix Wanner et Philippe Faucherre. Luxueux bât. résidentiel néo-classique dont la toiture en

84



terrasse était à l'origine cantonnée de balustrades, disparues lors d'une surélév. en 1949 (aut.). Tourelles correspondant aux escaliers. Avant-corps ponctués de pilastres à chapiteaux ioniques. Façade lac largement pourvue de balcons. Cour anglaise et locaux de service dans le mur de soutènement amont. Belles ferronneries et menuis. des portes palières. No 13 converti en imm. de bureaux. Source: PVMP, 28.03.1887. **No 21** Villa loc., vers 1870. Dernier témoin d'un type fréquent à la fin du siècle sur le front aval de la rue. Encadrements et chaînes d'angle en molasse; toiture à la Mansart couverte d'ardoises; balcons de la façade lac sur colonnettes en fonte. 1894 (aut.), Hermann Lavanchy pour Jules Martin; adjonc. de 2 corps bas symétriques sur rue pour mag., avec terrasses en toiture. L'accès au bât. principal se fait par un passage médian dont le portail possède un encadrement monumental à fronton brisé sur console. Frise historiée dans le passage. **Nos 53-55** (et *Quai* No 1) Imm. loc. et comm., 1912 (aut.) 1912-1913 (constr. No 53), 1913-1914 (constr. No 55), Polak & Piollenc pour J. & Ch. Séchaud chocolatiers (No 53) et Ed. & Ch. Suter bouchers (No 55). Composition rythmée verticalement par des oriels et des loggias et horizontalement par une remarquable marquise au rez et un balcon filant à l'attique. Abondant décor de pierre Art Nouveau: motifs de vigne sur treille sculptés et «fondus» dans le mur, placés en général sous les éléments en encorbellement; la marquise et la grille de la porte d'entrée (*Quai* No 1) s'inspirent du même thème. Le décor végétal ainsi que sa localisation sont des signes distinctifs de Polak. Au luxe de la façade répond celui des logements qui, organisés autour de courettes, comprennent d'importantes parties de réception et de ser-

vice. Menuis. complètes Held. Source: ACM-FdsHeld. Bibl. 1) *Léman* 1900, pp. 142-143.

Nos 10-14 voir *National* No 2.

87 No 28 (et *Nestlé* No 8) Villa et imm. loc. et comm., 1910 (aut.), Polak et Piollenc pour Henri Bujard. A l'emplacement de la Villa Nestlé, 1883 (aut.), Edouard Stämpfli pour Henri Nestlé, bât. en T à pignons croisés pourvu d'un décor en bois découpé. 1901 (aut.), Villard pour Henri Bujard, adjonc. de mag. En 1910-1911, Polak et Piollenc transformant la villa dont ils conservent le plan. Elle comporte alors un logement au 1er et un luxueux appart. en duplex aux 2e et 3e étages. Ils surélevent et agrandissent les mag. de l'av. Nestlé pour en faire un imm. loc. L'articulation complexe des 2 bât. trouve donc son origine dans la réutilisation du bâti antérieur. Le relief du décor en pierre sculptée sur le thème de la vigne a été fortement atténué lors d'une réfection récente des façades et devait à l'origine se présenter comme celui des Nos 53 et 55 de l'av. du Casino et celui de l'imm. Riant-Château (*Riviera* Nos 4-6). Source: PVMP, 05.03.1883. Bibl. 1) Koenig 1973, p. 154.

86 No 30 Eglise catholique, 1882 (aut.), 17.03.1885 (consécration), E. Thoubillon arch. français pour communauté catholique de Montreux. Eglise néo-romane dont le proj. prévoyait un clocher à

88



l'angle N-E qui n'a pas été réalisé; nef et 2 bas-côtés, chœur à déambulatoire. Remarquable ensemble de vitraux datés et signés «1885 CP» soit Paulin Campagne. 1901 (aut.), Louis Boët arch. pour même propr., sacristie adossée à l'angle N-O avec verres colorés d'E. Diekmann. En 1904, même arch., création d'une galerie pour l'orgue installé en 1905 (Kuhn Männedorf-Zurich), qui a des conséquences sur l'ordonnance de la façade principale: baies du 1er étage transformées en niches, fenêtre du pignon remplacée par une rose et adjonc. de 2 tours d'escaliers pour accéder à la galerie; nouveau peron à rotonde. Prob. au même moment, adjonc. d'un second bas-côté et de 8 chapelles dans le chœur, avec galeries à l'étage. Nouvelle série de vitraux provenant de Bar-Le-Duc de chez Etienne et Moulleron. En 1911 (aut.), adjonc. en façade orientale d'un oriel pour le baptistère avec vitraux «Dufour et Müller Lausanne 1912». Source: PVMP, 16.05.1882, 23.09.1903, 11.03.1911. Bibl. 1) Cérésolle 1889, p. 26. 2) Koenig 1973, p. 147.

86



Nos 32-34 Pension Rossier, puis Hôtel-Pension de Russie, puis Hôtel de Paris dès 1882, act. Hôtel Helvétie. 1874-1875 (constr.), pour les sœurs Jeanne et Marianne Rossier, premier bât. pour étrangers du quartier. 1890 prob., adjonc. de 2 ailes latérales et d'un corps de bât. à l'arrière pour Louis Moinat. 1894 (aut.), Neuhaus pour même propr., surélév. du premier bât. devenu corps central, dont la toiture plate forme une terrasse. 1902 (aut.), Louis Boët arch. pour le même propr., transf. et reconstr. de la partie arrière pour salle à manger et salon. 1904 (proj.), 1905 (aut.), même arch. pour même propr., constr. d'un corps de mag. sur rue, avec marquise; le jardin d'hiver, profondément transf. en 1929 par Dumas, remonte peut-être à cette campagne de travaux. 1906 (aut.), même arch. pour même propr., constr. de l'aile occidentale qui vient s'aligner sur les mag., de sorte que la façade principale dessine un L; modif. de la toiture de l'aile orientale pour la mettre en conformité avec la nouvelle constr. Menuis. Held. Int. très hétérogène, reflet de la succession des interventions. La salle à manger de 1905-1906 conserve ses stucs à l'iconographie champêtre (scènes de vie des animaux de la ferme), mais le bow-window

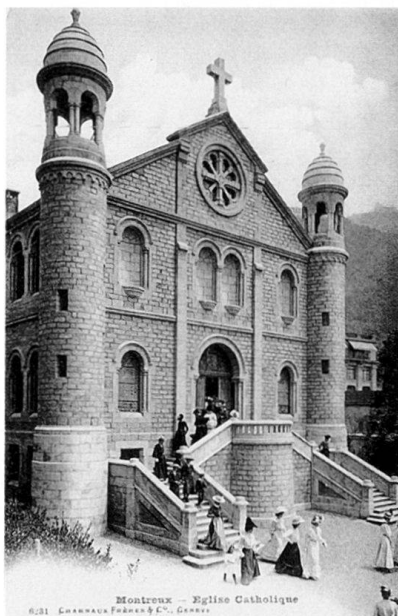
87



d'origine a été remplacé par une véranda moderne. Source: PVMP, 28.07.1875; JTH. Bibl. 1) Koenig 1973, pp. 146–147; 2) Wyssbrod II, No 123; 3) Koenig II 1991, p. 19.

No 36 Imm. loc. et comm., vers 1880–1890, vestige de la première génération d'imm. bordant le front amont de la rue; toiture à deux pans dont le faite est perpendiculaire à la rue. **No 46** Imm. loc. et comm., prob. 1894 (aut.), pour Ernest Miauton, bel étage souligné par un balcon filant et fenêtres surmontées d'un fronton curviligne. Source: PVMP, 04.07.1894. **No 48** Imm. loc. et comm., prob. 1892, prob. Jost pour hoirie Jost. Même parcelle qu' *Eglise-Catholique* No 6. Ordre colossal de la façade imposé par des pilastres à chapiteaux ioniques; balcons coursives au bel étage et à l'attique.

88



Montreux — Eglise Catholique
S.31 CHAMPAUX FRÈRES & C^o, GENÈVE

Les portes palières reflètent le standing de l'imm. Menuis. complètes Held réalisées dès 1892. Source: JTH. **No 50** Imm. loc. et comm., prob. 1888, prob. Lavanchy & Neuhaus arch. et entrep. pour eux-mêmes. Décor en ciment moulé abondant et d'une grande finesse. Source: PVMP, 05.03.1888.

No 52 et *place de la Paix* No 1 Banque Populaire Suisse, 1913 (aut.), Maurice Schnell & Charles Thévenaz arch. à Lausanne, suite au décès de Hermann Lavanchy qui avait dressé un premier projet une année auparavant. Agrand. du siège de la rue de l' *Eglise-Catholique* No 4. Imm. admin. et loc. en tête d'îlot, contemporain de la création de la place qu'il domine par l'ordre colossal de sa façade et par son dôme. «Le motif central de la toiture dépasse la hauteur réglementaire, mais il est autorisé [...] attendu qu'il complète fort bien le bâtiment qui constituera un embellissement pour le quartier» (source 1). Architecture représentative empreinte de néo-classicisme XVIII^e siècle. Importants rez et entresol. A l'origine, 2 allégories, œuvres du statuaire Alfred Foretay de Lausanne, étaient assises sur le garde-corps du balcon du 1^{er} étage de part et d'autre de la porte d'entrée. Les autres motifs sculptés, notamment les corbeilles de grappes de raisin du balcon de l'attique, sont réalisés par Uberti et Negri; porte d'entrée et marquise disparues de Louis Zwahlen à Lausanne. Menuis. partielles Held. Source: JTH; 1) PVMP, 05.11.1913. Bibl. 1) *BTSR* 42 (1916), pp. 236–238; 2) *SBZ* 69 (1917), p. 21.

No 41 Collège de Glion, 1903 (aut.), 29.10.1904 (inaug.), Hermann Lavanchy pour Com. des Planches; Lilla entrep. En 1860, l'école de Glion accueille 30 élèves, ils sont plus de cent en 1903. Le besoin d'un nouveau bât. scolaire se fait sentir dès le début des années 1890. Premier proj. de Lavanchy en 1893 sur un terrain en aval de la localité qui s'avère trop exigu. Acquisition en 1898 d'une parcelle en amont du village, plus vaste, mieux exposée et plus centrale. Deuxième proj. de l'arch. pour un bât. modeste s'inspirant des écoles de Chernex et de Brent. Troisième proj. du même arch. admis en 1902, après que le programme a été complété par l'adjonc. d'un appart. pour le concierge, du chauffage central, d'une soute à charbon, d'une geôle ainsi que

Casino, quai du → 2.9.5

No 14 et *Quai* No 12. Villas, 1896 (aut.), Neuhaus pour comte et comtesse du Pujet. Jumelles à l'origine parfaitement symétriques. Image de la villa pittoresque

aux réminiscences médiévales dans la lignée du Village Suisse de l'Exposition nationale de Genève qui se tient cette année-là. Toiture à la bernoise. En 1902, Pension La Vaudoise à l'ouest et Taverne Valaisanne à l'est. 1956 (aut.), adjonc. terrasse couverte au No 12. 1960 (aut.), Charles Jeanneret pour Belroul Raha Ahmed, annexe de style mauresque au No 14; aménagement du restaurant arabe décoré de stucs et céramiques polychromes.

Caux, route de → 2.5 & 2.10.5 & 2.10.6 Rue principale du village de Glion prolongée en direction de Caux à la fin des années 1880. Sa construction, associée à l'établissement du chemin de fer Glion-Caux-Rochers de Naye inaug. en juillet 1892, a largement contribué au développement de la station d'altitude.

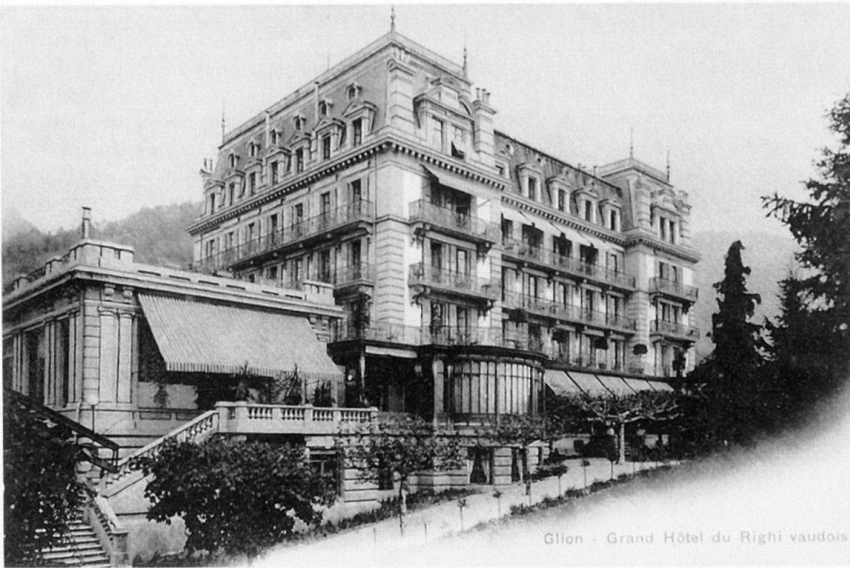
No 15 Imm. loc. et comm., 1896 (aut.), pour Léonard Muscat. Edifice plus urbain qu'alpestre. **No 17** Imm. loc. et comm., 1896 (aut. partie amont), Lavanchy pour Mme Moglia. 1909 (aut. partie aval), F. Santschi pour même propr. Typologie urbaine. **No 31** Villa loc. Les Acacias, 1896 (aut.), pour Gex-Chabloz notaire à Aigle. Pignons croisés, appareil rustiqué et dentelles de bois aux avant-toits.

89



No 41 Collège de Glion, 1903 (aut.), 29.10.1904 (inaug.), Hermann Lavanchy pour Com. des Planches; Lilla entrep. En 1860, l'école de Glion accueille 30 élèves, ils sont plus de cent en 1903. Le besoin d'un nouveau bât. scolaire se fait sentir dès le début des années 1890. Premier proj. de Lavanchy en 1893 sur un terrain en aval de la localité qui s'avère trop exigu. Acquisition en 1898 d'une parcelle en amont du village, plus vaste, mieux exposée et plus centrale. Deuxième proj. de l'arch. pour un bât. modeste s'inspirant des écoles de Chernex et de Brent. Troisième proj. du même arch. admis en 1902, après que le programme a été complété par l'adjonc. d'un appart. pour le concierge, du chauffage central, d'une soute à charbon, d'une geôle ainsi que

90



d'une dépend. pour bûcher, remise à pompes et local de gymnastique. L'implantation du bât. dont la façade principale est orientée au levant fait l'objet de critiques: «Quant à l'orientation du bâtiment, si la configuration du sol l'avait permis, il eut été préférable de faire pivoter les 2 principales façades de manière à donner à celle de l'est un peu plus de midi et à celle du midi un peu plus d'ouest» (source 1). Collège de la génération 1900 présentant une grande diversité des matériaux (molasse, bois et briques) ainsi qu'une large toiture avec dôme et clocheton; ce dernier, associé à l'horloge du pignon, marque loin à la ronde la fonction de l'édifice. Salle de gymnastique contemporaine en annexe au sud. «Ce collège est l'un des plus beaux et des plus merveilleusement situés du canton de Vaud» (bibl. 1). Source: PVMP, 16.08.1893, 06.11.1901, 05.02.1902, 11.03.1903, 13.05.1903, 28.09.1904; Rapport commission du CC P, [1898]; 1) Rapport

commission du CC P, 03.05.1902. Bibl. 1) PS 11 (1904), p. 285.

No 93 Villa loc. Les Hortensias, 1900 (aut.), Lavanchy pour Louis Jordan. Vernaculaire alpestre banalisé par des transf. successives; vestiges de dentelles de bois.

No 123 Hôtel Villa Maria, 1893 (aut.), villa pour Marcel Leguilloux. Plan en L, toiture à demi-croupe, décor de brique et frise peinte empruntent au répertoire du pittoresque. 1911 (aut.), 1911-1912

(constr.), Polak & Piollenc pour Georges Grolleau, bât. occidental à fins d'hôtel et corps bas de liaison avec la villa, qui accueille au rez la salle à manger. Dans le nouveau bât., chaque chambre possède son propre cabinet de toilettes. Grande impression de verticalité; grammaire sécessionniste sensible dans la forte pente de la toiture et dans le pignon en courbe et contre-courbe de la façade sud. Menuis. complètes Held. Source: JTH. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 171; 2) Wyssbrod II, No 15. **No 127** Imm. loc. et comm., 1893

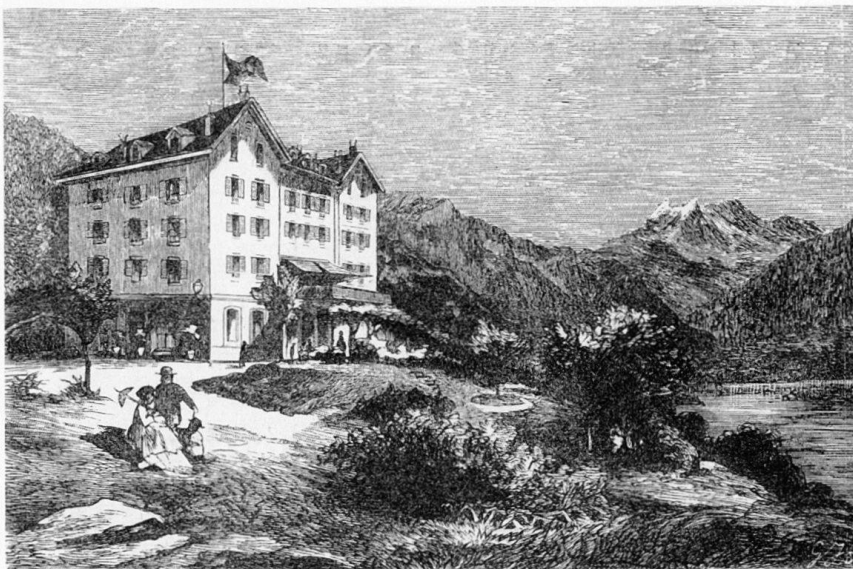
(aut.), pour Marcel Leguilloux. Bloc néo-classique, à toit plat, dont le caractère urbain surprend. Mag. avec mezzanine et un niveau de logements. Devanture du rez et de l'entresol en bois sculpté. Rideaux de fer «W. Tillmans Remscheid».

No 2 Hôtel du Righi Vaudois, 1854-1855 (constr.), premier bât. soit vaste chalet de bois, prob. Ph. Franel pour Jacques Mirabaud, banquier genevois établi à Clarens, associé à Turretini-Necker, démoli.; 1865-1866 (constr.), pour Auguste Heimberg, second bât. à 3 corps en maçonnerie, mais important usage du bois: colombage, aisseliers sculptés ainsi que galeries et véranda. 1895 (aut.), Maillard pour Conradine Reichelmann-
90 Heimberg, agrand. et transf. du précédent bât. Surélev. d'un étage et nouvelle toiture à la Mansart avec lucarnes monumentales aux ailes et terrasse faîtière. Vérandas hémicirculaires au droit des 2 ailes et annexe basse à l'ouest pour salle à manger, datée «1896». Adjonc. de balcons. Le rez est remanié; un des salons à plafond à caissons remonte certainement à la première étape; les autres sont réaménagés en style Empire. Menuis. Held. Source: PVMP, 06.01.1854, 31.12.1866; JTH. Bibl. 1) Bierfreund 1867, p. 52; 2) Steiger 1876, p. 12; 3) Wyssbrod I, p. 79; 4) Wyssbrod II, No 63; 5) Koenig II 1991, p. 33.

No 12 Eglise catholique, 1908 (aut.), 28.03.1909 (inaug.), chapelle rustique à toiture à demi-croupe à coyaux, avant-toits en berceau et clocheton au faite. A l'int., voûte en berceau lambrissé et mobilier néo-gothique d'origine. Source: PVMP, 08.04.1908. **No 14** Ecole, 1863 (proj.), 1864 (constr.), H. Chessex pour Com. des Planches. 1890 (proj.), Charles Boulénaz arch., agrand. 1906 (aut.), constr. d'annexes à l'ouest et au sud pour frères Müller et transf. en logements. Source: PVMP, 12.12.1863, 26.03.1864, 27.10.1864, 28.05.1890.

No 16 Hôtel Victoria dès 1873, précédemment Nouvel Hôtel du Midi, puis Hôtel Reuteler, 1869-1870 (constr.);
91 1871 (inaug.), pour Jean-Jacques Reuteler, premier bât. formé d'un corps central et de 2 ailes latérales à toiture en bâtière, dont le pignon donne sur le lac. 1876-1877, pour Madeleine Muller, agrand.; 1882, évtl. Maillard pour même propr., bât. oriental avec, à l'origine, toiture en bâtière, balcons de bois et corniche en bois découpé. Vers 1891, évtl. même arch. pour même propr., réunion des 2 bât. par la constr. de la salle à manger. Prob. à la même date, surélev. du premier bât. par adjonc. d'un étage et d'une toiture à la Mansart avec lucarnes monumentales; balcons sur la façade lac. 1907 (aut.), Villard pour Dominique Candrian, transf. De cette étape date le hall-salon d'inspiration sécessionniste. Entrée précédée d'une véranda et pourvue d'une marquise en métal et verre.

91



92



Source: PVMP, 20.08.1870, 27.03.1871. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 61.

S.n. Eglise anglaise édifée entre 1882 et 1895 par la Colonial Church Society Montreux à proximité de l'Hôtel Victoria. Chapelle rustique de style néo-gothique avec clocheton au faîte et porche de bois. Démolie. Source: PVMP, 25.06.1882. **No 28** Chalet, 1910 (aut.), A. De Goumoens arch. à Lausanne pour Victor Puenzieux. Programme et décor d'une maison de maître (stucs des pièces de réception, colonnes du porche et du hall) dans une enveloppe de chalet. Nombreuses transf. Act. pensionnat Pierre-feu.

Chailly, route de

Route cant. de Clarens à Châtel-St-Denis élargie à plusieurs reprises, notamment vers 1910 au moment de l'établissement de la voie du tramway Clarens-Blonay qui emprunte la chaussée.

Fontaine de la place du Pertuiset, 1905 (proj.), Blanchod directeur des travaux pour Com. du Châtelard. Bassin et chèvre sculptée de motifs Art Nouveau; marbre de St-Triphon. Source: PVMCh, 21.08.1905. **No 1** Imm. loc., 1906 (aut.), H. et Ch. Chaudet pour Louis Lambert. Heimatstil de rapport. Grand déploiement de balcons en façade est. Consoles du bow-window et des balcons en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) BA 9 (1906), No 102, p. 167; No 103, p. 184.

No 10 Villa loc. Châtillon, 1905 (aut.), Louis Boët arch. pour Ami Durand-Dufaux, Guenzi entrep. Bât. hétéroclite pourtant réalisé d'un seul tenant. Vêranda en bois avec contrecœur en brique.

No 14 Villa loc. La Romaine, 1905 (aut.), Savary pour Ami Durand-Dufaux. Version simplifiée de la villa toscane.

Chamby, route de

Tronçon de la route des Avants projeté en 1878, mais réalisé en 1896 seulement.

S.n. Station transformatrice de Chamby de la SRE, 1921 (aut.). Modèle-type Heimatstil dont le dessin date de 1912,

92 Charles Gunthert arch. **No 17** Gare de Chamby, 1903 (aut.), Villard pour MOB, bât. étroit et haut à l'origine; chalet en madriers à pignons croisés perché sur important socle de maçonnerie. 1932 (aut.), Villard fils pour même propr., agrand.

Chaméroz chemin de

No 4 voir *Arzillière* No 6.

Champ-Fleuri, route de → 2.10.5

93 **No 3** Hôtel du Parc, 1903 (aut.), Villard pour Ernest Gaiser. Modèle apprêté de vernaculaire alpestre. Ailes latérales coiffées d'une toiture en bâtière, mais pavillon central à terrasse faitière. Utilisation intensive du bois dans les multiples balcons, les galeries et vérandas du rez, les pignons et les lucarnes. Les pièces de réception qui occupent l'ensemble du rez ont été rénovées avec soin. Menuis. complètes Held. Act. annexe de l'Hôtel du Righi Vaudois. Source: JTH. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 165; 2) Wyssbrod II, No 62. **No 8** Hôtel Champ-Fleuri, prob. 1895 (constr.), pour Gottfried Pfister. 1896 (aut.), annexe nord pour cuisine et salle à manger. Etablissement médico-social dès 1952. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 58.

Chantex, chemin de

No 46 Ecole de Brent, 1883 (concours), 1884-1886 (constr.), 02.08.1886 (inaug.), H. Chaudet pour Com. du Châtelard qui ouvre un concours pour l'élaboration des plans des écoles de Brent et de Clarens. Jury: Benjamin Recordon et Charles Mauerhofer arch. à Lausanne, Maillard arch. à Vevey; 3 proj. rendus: 1. «Simplicité. Economie» d'H. Chaudet; 2. «XY» de Théophile Van Muyden et Francis Isoz de Lausanne; 3. «Où il y a des hommes,

il n'y aura jamais la perfection» de Jean Chidini de Cossonay. Programme: «Les bâtiments seront prévus simples et de bon goût; en moellons pour les soubassements; le rez-de-chaussée en taille de pierre dure, et en taille de molasse pour les étages [...]. Deux grandes salles pour classes primaires; une salle pour école de couture. Ces salles seront chauffées par des fourneaux placés dans la chambre; un appartement pour le régent; deux caveaux et une geôle» (source 1). A l'origine, bât. isolé au milieu des prés et des vignes. Typologie de l'école villageoise: volumétrie simple sous toiture en bâtière. Bât. desservi par décrépiage récent des façades. Fontaine du préau contemporaine. Source: PVMCh, 09.04. 1883, 06.08.1883, 17.09.1883, 22.03.1884, 01.09.1884; 1) Programme pour l'élaboration des plans de constructions de 2 bâtiments d'école [04.1883].

Châtaigniers, chemin des

No 2 Castel Savoy, ancienne Pension Bencker puis Hôtel Mury dès 1871. 1861-1862 (constr.), villa pour pension tenue par Edouard Bencker (19 lits), volume simple à pignons croisés. 1906 (aut.), Rambert pour Mury, agrand. par enveloppement: adjonc. des ailes et sur-élev. (50 lits). Les façades sont unifiées, chaque fenêtre s'ouvre sur un balcon. Le bât. présente une image méditerranéenne: baies en plein cintre de l'étage attique avec décor en trompe-l'œil, avant-toits plats largement débordants. 1931 (aut.), H. Python pour Crédit foncier Vaudois, transf. en imm. loc. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 159; 2) Wyssbrod II, No 16.

Châtelard, avenue du

Cette rue rectiligne qui a pour perspective le Château du Châtelard est réalisée en 1914. Ses trottoirs sont plantés de charmilles disposées en arceaux en 1915. **No 5** Imm. loc. et Café des Brayères, 1911 (aut.), 1914 (aut. proj. modif.), Rambert pour Louis Maillard. Contemporain de la création de la rue et seul imm. de rapport du quartier édifié avant-guerre.

93



94





Chaulin, route de

94 **Nos 3-5** Ateliers du MOB, 1905 (proj.), 1906 (aut. No 3), Villard pour MOB. Les bât., implantés en U autour d'une cour ouverte à l'amont, accueillent les ateliers nécessaires à l'entretien des voitures (montage, forge, menuis., peinture, bobinage). Le bât. principal au S-E comporte une toiture à pignons croisés et des éléments de faux pans de bois. Si stylistiquement l'ensemble renvoie au vernaculaire alpestre, sa mise en œuvre s'apparente à l'architecture ind.: charpente métallique, éclairage au moyen de vastes lanternes et planchers en béton armé syst. Hennebique. Menuis. complètes Held. 1931 (aut. No 5), Villard fils, deuxième bât. pour remises à voitures et atelier au S-E du précédent. Source: JTH. Bibl. 1) BA 9 (1906), No 98, p. 103.

Chemins de fer, route des → 2.10.5

95 **No 5** Gare et buffet du funiculaire Territet-Glion et du chemin de fer Glion-Naye, 1883-1884 (constr.), comporte des logements; un «buffet-restaurant spacieux est installé au premier étage de cette gare et l'organisation de ses diverses salles est [...] de nature à suffire aux exigences d'une grande circulation» (bibl. 1). Charpente du couvert du quai en bois mouluré. La gare en faux colombages offre une image alpestre, avant de perdre ses fins décors en dentelles de bois. 1891 (aut.), A. Laubi ing., agrand. lors de la constr. du Glion-Naye; adjonc. d'une salle d'attente à l'est. Source: PVMP 26.08.1891. Bibl. 1) *Quatrième rapport du conseil administratif de la compagnie du chemin de fer Territet-Montreux-Glion [...] exercice 1883*, Lausanne, 1884.

Chessex Ami, quai → 2.9.8

Pont du Bocherex, 1910 (constr.), G. Meyer ing., A. Reich entrep., syst. de béton armé G. S. Meyer; le tablier a été remplacé, après avoir été emporté en 1927 lors d'une crue spectaculaire. Source: TP 93. **No 1** Villa Bocherex puis Thésy, 1896 (aut.), prob. Hermann Lavanchy pour Oscar Visinand. Château pittoresque aux multiples décrochements. Vérandas de bois, soubassement en Meillerie percé côté lac d'arcades reposant sur des colonnes de marbre. Menuis. complètes Held. 1913 (aut.), même arch. pour Thérèse Ouchkoff, constr. d'une annexe à l'angle N-O dont le couronnement est ceint d'un promenoir. 1911 (aut.), même arch. pour même propr., dépend. Source: JTH.

Chillon, avenue de → 2.10.4

Route cant. de Lausanne à St-Maurice. **No 51** Hôtel Richelieu, ancienne Pension Board, 1883 (constr.) comme maison d'hab. 1894 (aut.), Jost pour Jean Louis Duvoisin, agrand. Démoli en 1963. Source: PVMP, 20.06.1894. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 136.

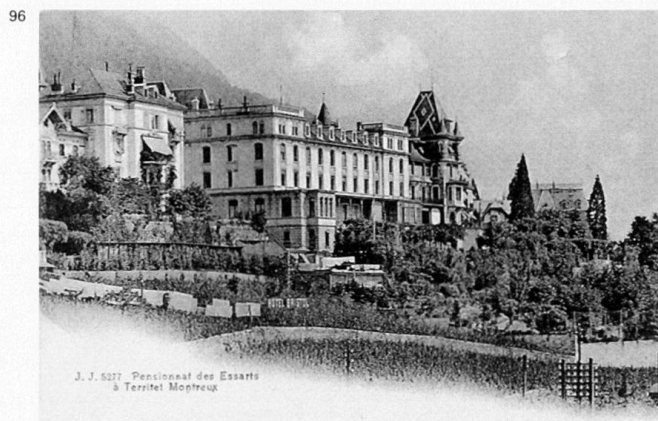
96 **No 57** Pensionnat Des Essarts, act. Institut Monte-Rosa, 1896 (aut.), Villard pour Eugène Des Essarts, bât. principal d'inspiration Renaissance italienne. Attique des pavillons latéraux à baies jumelées en plein cintre. Au rez sup., salles de classe et services; au rez inf., salle à manger dans l'aile nord et salons face au lac. 22 chambres à deux lits, 7 chambres à un lit ainsi que des pièces réservées aux institutrices et à l'infirmerie. 1902 (aut.), même arch. pour même propr., «Villa», soit annexe néo-gothique destinée au propr. et à sa famille. Volumétrie pittoresque: tourelle d'escalier, bow-window, échauguettes. Multiplicité formelle des baies parfois ornées de vitraux de Diekmann; l'une d'elles est surmontée des armes de la famille. Au rez, salon avec vitrail Art Nouveau à motif de roses; chapelle néo-gothique à plafond polychrome à nervures de bois, placée sous le signe de la fleur de lys. «D'une allure classique qui sied tout particulièrement à une

école, l'institut se démarque de la demeure pittoresque richement décorée. Tout les distingue: les matériaux, la couleur, le traitement» (bibl. 1). Menuis. complètes Held. Bibl. 1) *Léman 1900*, pp. 89-90.

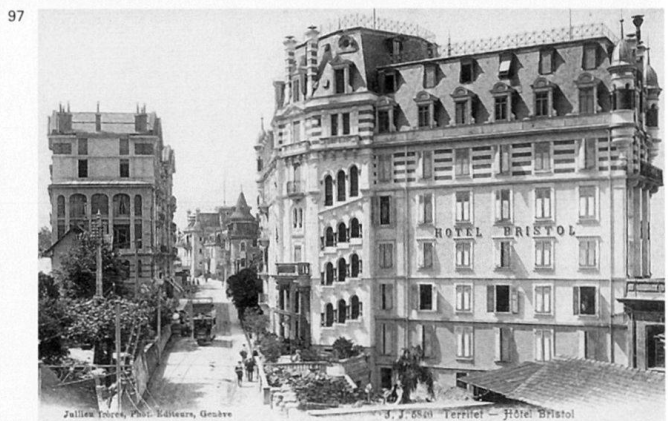
96 **Nos 59-61** Villa Chaumeny (No 59) et dépend. (No 61), avant 1875, bât. d'un étage sur rez, transf. à plusieurs reprises. 1896 (aut.), Hermann Lavanchy pour Curtin, annexe pour cage d'escalier au No 61 et surélév. des 2 bât. 1954 (aut.), nouvel exhaussement du No 59. Source: ACM-Fds Held.

97 **No 63** Pension Mounoud puis Hôtel Bristol dès 1895. 1858-1859 (constr.), pour Abram Mounoud. 1895 (aut.), Ernest Moachon arch. à Lausanne pour Gustave Jeannod, adjonc. aile sud et corps central. Ancien bât. et nouvelle aile implantés obliquement de part et d'autre du corps central formant pivot. 1904 (aut.), évtl. même arch. pour même propr., adjonc. d'un étage attique et d'une nouvelle toiture à lucarnes monumentales et échauguettes sur le modèle du château Renaissance française, en conformité avec l'ordonnance des baies de la cage d'escalier. Constr. au nord d'une annexe néo-classique pour salle à manger. Démoli en 1984. Source: PVMP, 04.12.1858, 04.05.1904. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 139. 2) Flückiger.

Nos 69-71 Imm. artisanal et comm., 1899/1906, évtl. 1903, pour Marius Chessex, pavillon de tête au S-E pour mag. et atelier. 1906 (aut.), prob. Daulte pour Sté du Grand Hôtel de Territet, «nouveau garage automobile» au rez inf. et rangée de boutiques; certaines devantures conservées. Source: Plans cadastraux (ACV GB 345/d); PVMP, 04.11.1903. **No 75** Imm. loc. et comm., tea-room, ancien Hôtel des Alpes, puis dépend. lors de la constr. d'un nouvel hôtel en 1863 (voir Chillon Nos 74-82). 1855 (constr.), pour François Chessex comme Hôtel des Alpes, en face de la première auberge édifée en 1841; édifice cubique à toiture plate. Diverses modif., adjonc. de balcons et de vérandas. 1894 (aut.), Jost pour Sté du Grand Hôtel de Territet, constr.



J. J. 527 Pensionnat des Essarts à Territet Montreux



Jullien Tocco, Phot. Editeurs, Genève

J. J. 6501 Territet - Hôtel Bristol

98



des 2 ailes latérales. 1906 (aut.), Meyer & Daulte pour Sté du Grand Hôtel de Territet, démol. partielle: les deux derniers étages sont rasés et remplacés par une toiture plate, pourvue de pergolas et cantonnée de balustres. Bibl. 1) *Territet par deux alpinistes suisses*, Zurich, [ca 1889]; 2) *Wyssbrod I*, pp. 67–68; 3) *Wyssbrod II*, No 134; 4) Dave Lüthi, *Le Grand Hôtel et Hôtel des Alpes. Rapport historique et architectural*, travail de stage, Uni. Lausanne 1996, dactyl., pp. 3, 9–10, 18.

97 **Nos 58–60** Imm. loc. et comm. Les Jumelles, 1896 (aut.), Clerc pour Ami Chessex (No 60) et Pierre Falquier (No 58). Corps central flanqué d'ailes à toiture en bâtière dont le pignon s'orne de cartouches et de colonnes engagées massives et monumentales: à l'origine, parement de briques à l'attique. Important corps de véranda sur la façade latérale du pavillon nord. **No 66** Imm. loc. et comm., 1901 (aut.), pour Ammetter boucher. Rez à refends avec baies en anse de panier sur façade principale et en plein cintre dans les pans coupés. La devanture en métal, malheureusement coupée par une marquise moderne, porte l'emblème de la boucherie: hache à l'imposte des baies latérales et têtes de mouton aux piédroits de l'entrée. Menuis. Held. Source: JTH. **No 70** (et *Terrasses* Nos 10–12, *sentier de Collonge* No 5) Imm. loc. et galette comm. édifiés en plusieurs étapes. 1890 environ pour Marius Chessex, bât. principal (*Terrasses* No 12); 1908 (aut.), prob. Daulte pour Sté du Grand Hôtel de Territet, adjonc. des vérandas. 1895 (aut.), Flaegel pour Marius Chessex, corps de 7 boutiques en front de rue à devanture métallique (*Chillon* No 70). A chaque extrémité, porche monumental en St-Triphon surmonté à l'origine d'un garde-corps de pierre; décor sculpté polychrome au linteau. Menuis. complètes Held. 1895 (aut.), même arch. pour même propr., annexe à l'arrière du No 12 (*Terrasses* No 10 et *sentier de Collonge* No 5). Source: JTH.

22, 51 **Nos 74–86** Grand Hôtel et Hôtel des Alpes, vaste complexe édifié en plusieurs étapes par démol. et reconstr. successives. 1841 (constr.), Auberge du Chasseur des Alpes pour François Chessex. 1844, adjonc. d'une aile au N-O; devient en 1855 dépend. du nouvel Hôtel des Alpes (voir *Chillon* No 75). «De 1859 à 1865, le bruit des marteaux se fait entendre avec une nouvelle ardeur. On bâtit de nouvelles écuries, avec remise et fenil. On construit une scierie, une buanderie et des chambres nouvelles pour les employés. Comme on constate en même temps que les locaux à l'usage des étrangers ne sont plus assez confortables ni suffisants, on décide la démolition d'une partie des constructions élevées en 1844 et 1846 [sic], pour les remplacer par un bâtiment conforme aux besoins de l'époque. Aussi au mois d'août 1863, l'Hôtel des Alpes [...] est-il inauguré. La «dépendance» de jadis redevient annexe. Un confort plus grand est introduit partout. Les locaux sont plus vastes. Une centaine de personnes peuvent loger à Territet, et cela, en payant de 6 à 10 francs par jour» (bibl. 1). 1863, constr. aile sud et surélev. de l'ancienne auberge qui devient l'avant-corps de la composition, décentré, car les ailes n'ont pas les mêmes proportions, H. Chessex arch. surveillant des travaux. 1875, constr. d'une annexe au nord pour salle à manger et cuisines pour Ami Chessex. 1882 (aut.), Passage des Alpes soit galerie marchande (Nos 80–82), Maillard pour même propr.; sis au nord de la salle à manger, mais séparé de cette dernière par une butte couverte de végétation, le bât. forme un J et comporte 12 boutiques avec mezzanines et un buffet pour la gare du Territet-Glion inaugurée en 1883 (voir *Chillon* No 90). L'entrée côté gare est surmontée d'un fumoir turc de style mauresque relié à la salle à manger par une galerie vitrée. Boutiques amputées par la création d'un trottoir couvert lors du rélargissement de la route en 1956. 1887 (aut.), 1888 (inaug.), Grand Hôtel (No 78),

même arch. pour même propr. Edifié à l'emplacement de la butte séparant l'Hôtel des Alpes du Passage des Alpes et dont les déblais serviront à la création d'un jardin gagné sur le lac. Le nouvel hôtel est relié à l'ancien par un jardin d'hiver, transf. dans les années 1960. La toiture fait référence à la Renaissance française. Plan en U sur cour ouverte à l'arrière où se situaient l'entrée principale et le hall, édifice en verre et métal doté d'une verrière en vitrail, œuvre du Lausannois Charles Kunz qui réalise l'ensemble des vitraux médiévalisants de la cage d'escalier et des couloirs. L'établissement peut accueillir dès lors plus de 250 hôtes. Menuis. de Georges Held. 1894 (aut.), 02.03.1895 (inaug.), Jost pour même propr., salle des fêtes (No 84), act. théâtre de l'Alcazar, dans la cour orientale du Passage des Alpes, décor int. néo-baroque, peintures de l'artiste Marcel Chollet (reconstituées dans les années 1980 suite à un incendie); au rez, salle de gymnastique et d'escrime. La façade orientale d'inspiration Renaissance italienne est la plus élaborée: avant-corps légèrement saillant formé de 3 baies en plein cintre encadrées de pilastres à chapiteaux ioniques. 1902 (aut.), Jost pour Sté du Grand Hôtel de Territet constituée en 1895 sous la présidence d'Ami Chessex, Hôtel des Alpes (No 74) à l'emplacement du bât. de 1863 et de la salle à manger de 1875. Edifice néo-baroque en 5 corps dont la toiture imposante est percée de monumentales lucarnes. Les façades présentent tout l'assortiment de bow-windows, balcons et loggias. Abondance de décor en ciment moulé. Edifiée en 90 jours, la nouvelle salle à manger qui vient se placer dans un corps bas entre l'hôtel proprement dit et le jardin d'hiver du bât. de 1888 (No 76), comporte une façade de verre et de métal, à l'instar d'une véranda et présente un remarquable décor de stucs (putti, femmes, guirlandes etc.) et de boiseries réalisées par la Menuis. Held. Grande verrière, œuvre d'Edouard Diekmann, où structure en métal et motifs de verre se complètent. 1911 (aut.), constr. au droit de la galerie vitrée d'un «jardin d'hiver sur terrasse italienne» en métal et verre réalisé par les ateliers Louis Zwahlen et aménagé par la Menuis. Held. Luminaires d'origine et frise en bas-reliefs de satyres et de nymphes. Transf. des 2 bât. principaux en appart. en 1976 (No 78) et en 1979 (No 74). Musée suisse de l'Audiovisuel «Audiorama» (No 76) en 1992. 1888 (constr.), terrasse métallique longue de 60 m enjambant le chemin de fer sur colonnettes de métal et massifs de maçonnerie en bossage percés de niches; 1902, agrand. vers le nord. Dispositif complexe et monumental d'escaliers permettant d'atteindre les jardins du bord du lac créés en 1887–1888. 1911 (aut.), ascenseur ext. Schindler dans py-

99

100

99



lône métallique reliant la terrasse aux jardins, par les ACMV; démoli. Source: PVMP, 15.08.1882, 21.02.1887; JTH. Bibl. 1) *Territet par deux alpinistes suisses*, Zurich, [ca 1889]; 2) Bettex 1896, pp. 103–106; 3) *SKL*, t. 4, p. 98; 4) Schmitt 1982, pp. 24, 26, 70, 136; 5) Michel 1986, p. 27; 6) Wyssbrod I, pp. 67–69; 7) Wyssbrod II, No 134; 8) Claire Huguenin, Anne Wyssbrod, *Le Grand Hôtel et Hôtel des Alpes Territet. Analyse historique*, Lausanne, 1988, dactyl. (MH); 9) Koenig I 1991, pp. 168–169; 10) *Menuiserie Modèle*, pp. 51, 92, 97, 147, 182; 11) *Léman 1900*, pp. 59–63; 12) el-Wakil in *Historische Hotels*, pp. 25–32; 13) Dave Lüthi, *Le Grand Hôtel et Hôtel des Alpes. Rapport historique et architectural*, travail de stage, Uni. Lausanne, 1996, dactyl.; 14) Flückiger.

5, 22 **No 90** Gare du funiculaire Territet-Glion et logements, 1883 (constr.), bât. à pignons croisés; dentelles de bois aux

avant-toits; à l'arrière, quai couvert d'une marquise sur colonnettes de fonte. 1891 (aut.), Lavanchy & Neuhaus pour Cie Territet-Glion, agrand. de la gare par adjonc. au nord d'un second bât. traité à l'identique. Annexe basse au sud dans les années trente. Source: ACV KIX 270; PVMP, 26.08.1891, 23.03.1893. Bibl. 1) *Quatrième rapport du conseil administratif de la compagnie du chemin de fer Territet-Montreux-Glion [...] exercice 1883*, Lausanne, 1884, pp. 4–5. **S.n.** Kiosque à journaux et pavillon pour buvette, 1893 (aut.), Villard pour Cie Territet-Glion. Le kiosque se trouvait au nord de la place, le pavillon en bordure de la route cant. Edifices en métal. Le pavillon à toiture bombée présentait un plan cruciforme. Démoli. **No 92** Chapelle, 1881 (constr.), désignée comme «Institute» en 1895, puis bibliothèque, act. cure. 1914 (aut.), Polak et Piollenc, adjonc. d'une sacristie reliant ce bât. à

l'église adjacente. 1929 (aut.), A. Burnat & Pierre Nicati, surélev. de la toiture et création de 2 lucarnes longitudinales. 1954 (aut.), Bournoud, transf. en appart., suppression des fenêtres en lancette d'origine et banalisation complète. Bibl. 1) Gilles Barbey, *Eglise anglaise Saint-Jean l'évangéliste Territet-Montreux. Rapport d'analyse historique et d'évaluation architecturale*, 1985, dactyl. (MH).

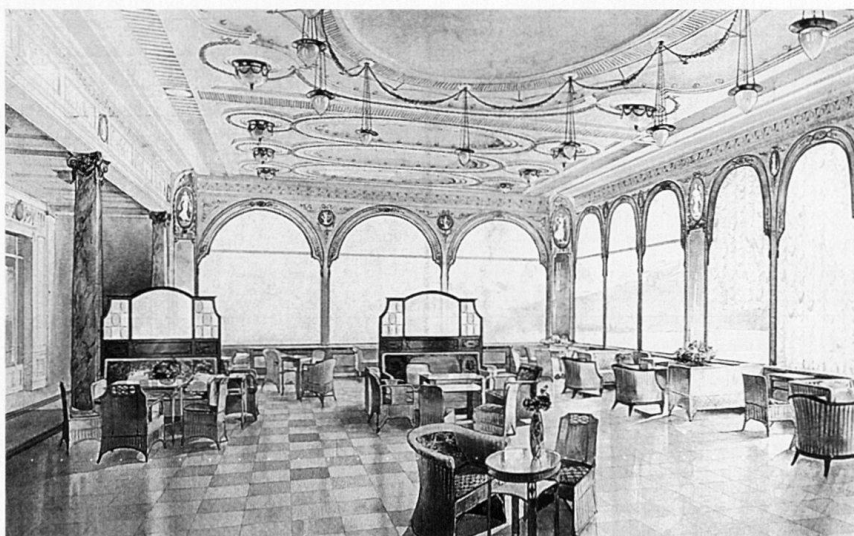
22 **S.n.** Eglise anglaise St John, 1875 (proj.), 1877 (inaug.), John Henri Foretay arch. à Morges sur la base de plans établis par Hebson, conseiller de paroisse pour Sté de l'Eglise nationale anglaise de Montreux créée en 1872. Terrain cédé gracieusement par Ami Chessex. Bât. néogothique à nef unique de 5 travées. Entre 1877 et 1886, trois agrand. successifs, dont l'adjonc. de la tourelle d'escalier octogonale et du portique en forme de narthex. 1895 (aut.), Reginald Blowfeld arch., constr. du bas-côté N-E, de la chapelle de la Vierge dans le prolongement du transept et de la sacristie; création d'une entrée latérale. 1928 (aut.), A. Burnat & Pierre Nicati, agrand. du chœur. La nef est couverte «d'une charpente lambrissée en berceau brisé avec des blochets sur des consoles chantournées. Le bas-côté comporte également un berceau brisé. La chapelle de la Vierge est couverte d'un plafond à caissons peints» (bibl. 4) ornés de dessins floraux au pochoir. «L'édifice est un exemple intéressant d'harmonisation d'un extérieur rappelant les architectures médiévales locales et d'un intérieur respectant le caractère des sanctuaires anglicans» (bibl. 3). Menus. diverses et bancs Held entre 1884 et 1896. Source: JTH. Bibl. 1) Cérésole 1885, p. 28. 2) Dubochet 1886, p. 272. 3) André Meyer, *Englische Kirchen in der Schweiz*, in *ZAK* 29 (1972), pp. 74–75; 4) Gilles Barbey, *Eglise anglaise Saint-Jean l'évangéliste Territet-Montreux. Rapport d'analyse historique et d'évaluation architecturale*, 1985, dactyl. (MH).

Collège, rue du → 2.10.3

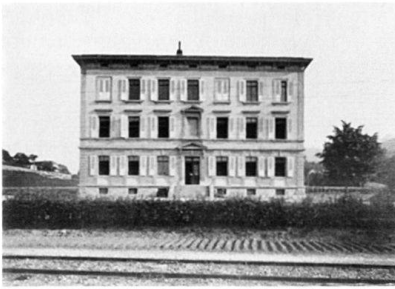
Chemin public reliant la Baye de Clarens à Clarens, élargi lors de la construction du collège.

No 1 Hôtel des Crêtes puis Hôtel de la Gare dès 1894, 1864–1865 (constr.), E. Burnat & Ch. Nicati pour Louis Rouge. Transf. à plusieurs reprises. Act. imm. loc. Source: PVMCh, 17.06.1865. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 34; 2) Paul Bissegger, Ernest Burnat et ses concours d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (1855–1860), in *ZAK* 46 (1989), p. 230. **S.n.** Gare de Clarens, 1861 (constr.), Jean Franel, arch. de la Cie des chemins de fer Suisses. Bâtiment-type des gares de la ligne dont la caractéristique principale réside dans une toiture qui se prolonge en marquise de chaque côté du bât. et qui prend appui sur des poteaux de bois. Reconstituée en 1971. Source: ACV KIX

100



101



206/1. **No 5** Buffet de la gare, 1911 (aut.), Villard pour SI de Glion. Vaste chalet en maçonnerie dont la terrasse et le perron sont couverts d'un large auvent sur poteaux de bois. L'int. du café comporte encore les stucs et boiseries d'origine. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Menuis. complètes Held. Source: JTH. Bibl. 1) BA 15 (1912), No 173, p. 160.

101

No 24 Collège de Clarens, 1883 (concours voir *Chantex* No 46), 1884–1886 (constr.), 02.08.1886 (inaug.), H. Chaudet pour Com. du Châtelard, Chaudet frères entrep., Maillard surveillant des travaux. Programme: «Un petit logement pour concierge, si possible au rez-de-chaussée; cinq grandes salles de classe; deux salles pour écoles de couture; une dite pour les catéchumènes, de 30 m²; un emplacement pour calorifère central à air chaud, et les canalisations y relatives; une geôle (une soule à charbon de pierre); un caveau pour le concierge. Les salles d'école devront être pourvues de cheminées en nombre suffisant pour que le chauffage puisse se pratiquer, le cas échéant, au moyen de fourneaux ordinaires» (source 1). A l'origine, bât. isolé au milieu des vignes mais typologie de l'école urbaine; bloc néo-classique dont la façade principale est organisée symétriquement autour d'un axe central. Porte d'entrée surmontée d'une fausse fenêtre à fronton munie d'une plaque de marbre offerte par l'arch., inscr. «Commune du Châtelard Ecole primaire de Clarens 1885–1886» et signature de l'arch. Les frontons de l'axe central ainsi que les corniches des baies du 1er étage ont disparu. Marbre de Collombey pour le soubassement et les allèges des fenêtres du rez; encadrements et chaînes d'angle en molasse, à refends au rez. Salle de gymnastique convertible en salle des fêtes, 1912 (aut.), Rambert pour Com. du Châtelard. Heimatstil simple; remplace un local, jugé insuffisant, qui devait se trouver dans le bât. d'école même. Source: PVMCh, 09.04.1883, 06.08.1883, 08.10.1883, 01.09.1884, 08.09.1884, 15.09.1884, 22.12.1884, 17.06.1912; 1) Programme pour l'élaboration des plans de constructions de deux bâtiments d'école [04.1883]. Bibl. 1) Geneviève Heller, Marianne Fornet, *La Cage dorée. De la chambre d'école au groupe scolaire. Deux siècles d'architecture vaudoise*, Chapel-le/Moudon 1997, pp. 66–67.

No 40 Villa loc. Beau-Réveil, 1891 (inscr.), H. Chaudet pour lui-même, transf. ou reconstr. d'une marbrerie avec hab. et remise édifiée peut-être en 1877 pour Chaudet frères. 1893 (aut.), surélev. de la partie N-O et adjonc. d'un balcon en façade sud, même arch. pour même propr. Encadrements de fenêtres et chaînes en harpe en molasse. Source: Plans cadastraux (ACV GB 341/f); PVMCh, 29.10.1877, 18.09.1893.

102

No 44 Abattoirs, 1909 (aut.), Hermann Lavanchy pour Com. du Châtelard et des Planches. Bât. qui marque l'aboutissement d'un long débat puisqu'il est question en 1868 déjà de construire un abattoir pour lequel Jaquerod fournit un projet de bâtiment-pont sur le lit de la Baye de Montreux en aval de la ligne de chemin de fer. En 1872, l'abattoir de Louis Mury-Vautier situé en amont du pont de Montreux, devient public et résout pour un temps la question. En 1897, suite au vœu du CC du Châtelard en faveur de la construction d'un établissement «remplissant les conditions voulues d'hygiène, d'humanité, de salubrité et de commodité» (source 1), le Cercle se propose de racheter les abattoirs pour les reconstruire. Mais en 1901, une ordonnance fédérale exige que les abattoirs recevant du bétail étranger soient placés près d'une voie ferrée afin de limiter les risques d'épizootie. Deux emplacements sont alors considérés: le premier à La Corsaz et le second sur la rive gauche de la Baye de Clarens aux Brayères. Le projet de La Corsaz, qui a la faveur des bouchers, est écarté d'emblée «pour la considération que des abattoirs dans cet endroit seraient trop à la vue surtout depuis le pont de Montreux» (source 2). En 1904, Veytaux se retire, les deux autres communes acquièrent des ter-

rains aux Brayères; 44 propr. s'opposent au projet, estimant que «le voisinage de l'abattoir sera préjudiciable pour leurs immeubles; ils redoutent spécialement les immiscions d'odeur et le bruit» (source 3). D'autres sites sont alors envisagés, mais en vain. En hiver 1907, les élus des deux communes approuvent l'emplacement des Brayères, puis à la fin de l'année suivante, acceptent les plans de Lavanchy. Toutefois, en novembre 1909, le CC des Planches vote l'ajournement de toute décision sur cet objet et souhaite que l'on étudie la possibilité de construire les abattoirs à Villeneuve. Au Châtelard, les élus décident de faire cavalier seul au cas où leurs collègues des Planches persisteraient dans leur attitude. Après expertises, contre-expertises, études conjointes des deux directeurs des travaux et décision du Châtelard de continuer seul, les élus des Planches reviennent sur leur vote. Adjudications au début 1910, dont charpente métallique à Wartmann et Valette de Genève. L'exploitation démarre le 02.10.1911. L'établissement se présente sous la forme d'une succession de bât. bas à toiture plate d'où se détachent 2 grandes halles à toiture en bâtière couronnée d'un lanterneau, réservées à l'abattage des porcs et du gros bétail. L'ensemble a subi de nombreuses transf.; subsistent la marquise métallique du quai de déchargement et quelques vestiges de l'état d'origine dans la partie nord, notamment les arcs de décharge en briques de certaines baies. Source: PVMCh, 29.07.1901, 18.04.1904, 01.05.1906, 02.07.1906, 17.09.1906, 09.11.1908, 01.11.1909, 22.11.1909, 24.11.1909, 20.12.1909, 27.12.1909, 07.02.1910, 28.04.1910; 1) PVMCh, 31.05.1897; 2) Communication du Cercle aux CC des trois communes, 05.1902; 3) PC.

102



Collonge, avenue de → 2.10.4

Voie projetée par l'ing. Mouthoud en 1860 afin de relier Territet à Veraye et Collonge, en remplacement d'un ancien chemin. Le chantier, conduit par l'entrep. François Buche de Lutry, est terminé en octobre 1868. Le tronçon sup. entre Collonge et la route de Glion est élargi et doté d'un trottoir en encorbellement en 1906 sur la base d'un projet d'Alphonse Vautier dressé en février 1883; les édiles souhaitent ainsi faciliter la constr. sur les terrains avoisinants. Le tronçon inf. est élargi et doté d'un trottoir en 1910.

103



Nos 1-3 Villas Châtelaine et Germaine, act. Pension Germaine, 1899 (aut.), Clerc pour H. Schneider, RoCHAT entrep. Même opération que No 5. Édifiées sur un socle à vocation comm. qui a été fortement transf. et dont les bossages rustiques ont disparu, les 2 villas sont jumelles et disposées en parfaite symétrie centrale autour d'un jardin d'hiver hémicirculaire en métal et verre, appartenant à l'origine au No 3 et servant act. de corps de liaison entre les 2 bât. Situation privilégiée et dominante à l'entrée du village de Territet. Architecture pittoresque et polychrome caractérisée par une profusion de matériaux et de textures ainsi que par une toiture à multiples décrochements, hérissée de lucarnes et de cheminées. Bibl. 1) *Léman* 1900, pp. 88-89. **No 5** Villa, 1899 (aut.), Clerc pour H. Schneider, RoCHAT entrep. Même opération que Nos 1-3. Socle comm. Architecture pittoresque d'inspiration Heimatstil; nombreux décrochements tant en plan qu'en élévation et large usage du bois; tourelle d'escalier et « pigeonnier » hexagonal. **No 9** Hôtel d'Angleterre, 1872-1873 (constr.), pour Henri Monnier. 1911 (aut.), Huguenin & Eugène RoCHAT pour E. Reiber, adjonc. d'un étage et de 2 niveaux de combles logés dans une toiture régionaliste. Installation d'un ascenseur, véranda et balcons. 48 lits en 1913. 1974 (aut.), annexe à l'arrière, surélevée en 1994. Act. établisse-

ment médico-social Les Laurelles. Source: PVMP, 22.03.1872. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 135. **No 23** Villa loc. Colibri, 1903 (aut.), Villard pour Ami Chessex. Imm. en tête d'îlot d'inspiration Heimatstil. **No 29** Villa loc., 1897 (aut.), pour Ami Chessex; il s'agit de la villa Maria édifée vers 1875 qui est transférée de Bon-Port à cet emplacement (voir *Bon-Port* No 15). Pignons croisés. Fenêtres et porte d'entrée en arc brisé. Intéressantes menuis. **No 31** Villa Perce-Neige, 1894 (aut.), pour F. Fonjallaz; 1900 (aut.), Jost pour Sté du Grand Hôtel de Territet, adjonc. du corps septentrional à pignon retourné et prob. surélev. partielle du premier bât. Vernaculaire alpestre: pan de bois et aisseliers moulurés. 1914 (aut.), Daulte pour Sté du Grand Hôtel de Territet, adjonc. de la véranda de bois. **No 39** Imm. loc. Castel Rivaz, 1904 (aut.), pour Rodolphe Dupertuis, « reconstruction et rehaussement » d'un bât. préexistant situé au S-E, remontant à 1817 environ et agrandi à plusieurs reprises. Citadelle pittoresque dont la toiture mouvementée (dôme, tourelle, échauguettes) est couverte en tuiles vernissées polychromes. Marquise Art Nouveau. Source: Recensement arch. du canton de Vaud: Montreux-1D-203 (MH). **No 43** Clinique de la Collonge, 1904 (aut.), pour Mille Gagnebin. Heimatstil; dôme au nord, tourelle à pan de bois et lucarnes très ouvragées au sud; porche, vérandas et balcons de bois. Act. établissement médico-social. **No 47** Villa St-Jean, 1898 (aut.), adjonc. du corps de bât. septentrional à toiture en forme de dôme pour Blackburn et l'Eglise anglaise de Territet; le bât. d'origine remonte à la 1re moitié du XIX^e siècle. Menuis. Held; 1911 (aut.), Polak et Piollenc pour John Lomas, vérandas polygonales sur la façade du bât. de 1898, longitudinales sur la façade du premier bât. Source: JTH. **No 51** Villa loc., 1911 (aut.), Polak et Piollenc pour G. Strub. Heimatstil. Toiture à coyaux très prononcés.

Nos 2-2b Maison de maître (No 2), 1901 (aut.), Villard pour E. Marquis. Exploitation vigneronne: pressoir au sous-sol. Architecture classicisante. En façade lac, loggia flanquée de 2 vérandas, ferronnerie au monogramme du propr. 1903 (aut.), écurie, grange et fenil (No 2b), même arch. pour même propr. **No 8** Villa loc. La Citadelle, 1905 (aut.), pour Marius Chessex; bât. daté « 1906 » et monogramme du propr. MC au tympan de l'entrée. Riche décor peint: motifs végétaux et scènes de la Fête des Vignerons de 1905 à l'encorbellement de l'attique. Angle à pan arrondi percé de loggias. Menuis. complètes Held. Source: JTH.

No 30 Collège de Collonge, 1907 (proj.), 1908-1909 (constr.), 28.08.1909 (inaug.), Hermann Lavanchy pour Com. des Planches. Collège Heimatstil d'un gabarit imposant en raison de la pente; le bât. sco-

laire est édifié sur un socle abritant les locaux du service du feu. Soubassement et chaînes en pierre de Meillerie rustiquée; clocheton et toiture pittoresque. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Seul bât. scolaire de la commune dans lequel sont installés des bains et des douches à l'usage des écoliers. Source: PVMP, 20.02.1907, 27.03.1907, 11.03.1908, 15.07.1908, 02.12.1908, 04.08.1909. Bibl. 1) *BA* 11 (1908), No 125, p. 146.

No 44 Villa loc. Le Châtagny, 1904 (aut.), Villard pour Maillard. Usage étendu du bois: avant-toit en berceau et galerie de pignon dans le pavillon N-O; balcons sur poteaux de bois. **No 46** Villa loc. Côte d'Or, 1907 (aut.), Savary pour E. Milliquet. Toiture à multiples dômes; grande véranda au S-E.

Collonge, sentier de → 2.10.4

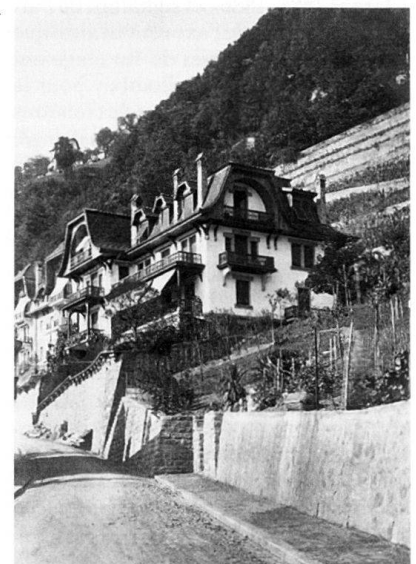
No 3 Villa loc. Voltaire et « auto-garage », 1907 (aut.), Daulte pour Sté du Grand Hôtel de Territet. Architecture italianisante et décor Art Nouveau polychrome au linteau des fenêtres et sous la corniche. Corps de vérandas hémicirculaires. Sous-sol entièrement occupé par un garage accessible depuis le chemin des Terrasses, agrandi en 1912 (aut.), Daulte et Louis Zwahlen constr. métalliques Lausanne pour même propr.: adjonc. d'une halle à charpente métallique et lanterneau.

No 5 voir *Chillon* No 70.

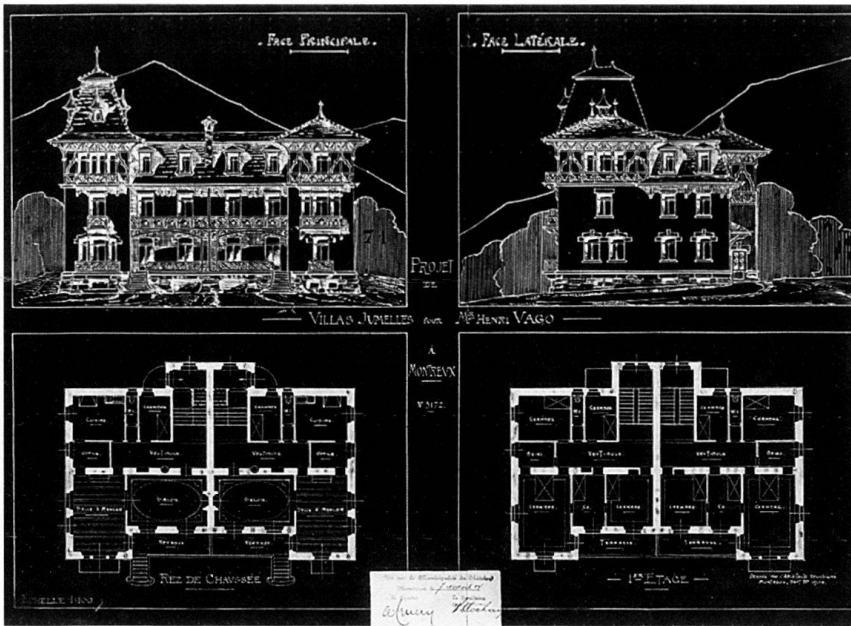
Colondalles, avenue des

Cette route en corniche à flanc de coteau a été établie dans le but de relier Planchamp à la gare de Montreux et remplace le chemin act. désigné sous le nom de Châble de la Crausaz. L'intention de créer cette liaison remonte à 1882; l'ing. C. Chessex en dresse le plan en 1888. Portion de la route cant. de « Tercier à la Gare de Montreux », l'ouvrage nécessite l'aval du Grand Conseil qui l'accepte

104



105



en 1891. Le chantier dure de 1895 à 1898. En 1897, la Municipalité rédige un règlement des constructions spécifique à cette artère: «La nouvelle route des Colondalles (Vuarennnes-Planchamp) offre sur son parcours l'une des vues les plus belles de notre commune. Nulle part la contrée de Montreux ne se présente dans son ensemble d'une manière aussi complète, aussi devons-nous chercher à ménager la vue dont l'on jouit dès cette splendide promenade, en ajoutant au règlement sur la Police des constructions, des dispositions spéciales concernant celles qui s'élèveront sur le parcours de cette route. [...] Du côté aval il importe de ménager autant que possible la vue et le soleil, et pour cela il faut réduire la hauteur des maisons, les isoler les unes des autres, et réserver la possibilité de rélargir le trottoir [...]. Les restrictions imposées par les dispositions que nous proposons porteront atteinte, il est vrai et en quelque mesure, à la liberté des propriétaires de bâtir comme ils l'entendent, mais ceux-ci ne doivent pas perdre de vue que l'établissement de nouvelles voies pour lesquelles la Commune et l'Etat s'imposent de lourds sacrifices, donne malgré les restrictions qui leur sont imposées une importante plus-value à leurs propriétés, et que ces restrictions sont du reste aussi à leur avantage. [...] Pour le côté amont, la hauteur des bâtiments a une moindre importance, mais il est toutefois prudent de la restreindre pour ne pas arriver à des exagérations d'un effet toujours fâcheux» (source 1). Le règlement autorise uniquement la constr. de villas familiales ou loc.: les bât. agricoles sont tolérés dans certains secteurs «à condition que les dites constructions soient traitées architecturalement suivant les directions de la Municipalité» (source 2). Les gabarits

autorisés sont les mêmes qu'à l'av. Belmont. Malgré la qualité du site, les constr. tardent à s'y élever si bien qu'en 1904 la Municipalité enquête auprès des entrep. et des arch. pour connaître les raisons de ce désintérêt. Il ressort que plusieurs propr. ont renoncé à bâtir en raison du «manque de canalisations d'eau, de gaz, d'électricité et d'égouts» (source 3). La Municipalité prend alors contact avec les services concernés et propose que la Com. participe à l'installation des diverses canalisations. Source: 1) Préavis Muni Ch, 10.04.1897; 2) Règlement spécial pour les constructions sur la route des Colondalles (Vuarennnes-Planchamp) et la route de Belmont (Infirmerie-Clarens) approuvé par le Grand Conseil le 14.09.1897.

No 89 Villa Jasmina, 1907 (aut.), Hermann Lavanchy pour Métraux pasteur. Nombreux décrochements tant en plan qu'en élévation. Chaînes d'angle en Meillerie. Grande diversité des percements.

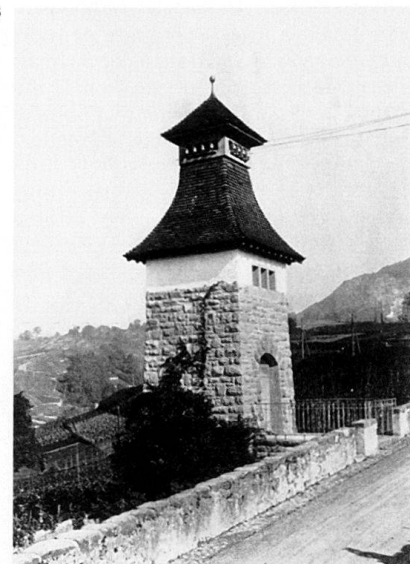
Nos 2-4 Villas contiguës Rocaille A & B, 1904 (aut.), Villard pour Henri Vago, entrep. Jumelles en plan mais pas en élévation, elles se distinguent par le traitement des avant-corps latéraux. Grand usage du bois notamment dans les galeries sur poteaux du corps central et dans le faux pan de bois de l'attique des pavillons. Act. villas. loc. Bibl. 1) *werk-architecte*, No 6, 1977, p. 20. **No 48** Villa Ste-Cécile, 1904 (aut.), Bauer pour Charles Troyon professeur de chant et un des principaux artisans de la Fête des Vignerons de 1905. Cottage en pan de bois très transf.; le pignon oriental est une constr. récente, réalisée à l'identique en 1992. **No 50** Chalet, 1886 (aut.), pour Fritz Güder. Déplacé en 1907 (aut.), Savary pour R. Leiser, il se situait à l'origine à l'av. Belmont No 37. Relève davantage de la

fabrication de jardin que de la maison d'hab. Interpénétration pittoresque des multiples avant-toits; véranda en pan de bois ajoutée en 1913 (aut.), Jean Giovanna pour Emile Amouroux. Source: PVMCh, 06.09.1886, 03.06.1907. **No 52** Villa loc., 1909 (aut.), Eugène Rochat & Huguenin pour Jules Vuilloud. **No 80** Villa de maître Quisana, 1905 (aut.), Bauer pour Michael Kuppermann ing. Galerie du pignon S-O datée: «A 1905-1906 D». Bât. édifié sur une terrasse contenue par un imposant mur de soutènement en Meillerie et bordée d'un garde-corps en ferronnerie Art Nouveau. Mélange d'éléments vernaculaires et castillans. Disposition int. luxueuse: cuisine au sous-sol; rez réservé exclusivement aux pièces de jour, soit fumeur, cabinet de travail, grand et petit salons, salle à manger prolongée par un jardin d'hiver en façade S-E. 1908 (aut.), Savary pour même propr., constr. de 2 annexes à l'arrière dont une flanquée d'une tourelle, afin de créer 2 logements à entrée distincte. **S.n.** Station transformatrice de Planchamp de la SRE, 1913, modèle-type Heimatstil dont le dessin date de 1912, Charles Gunthert arch.

Corsaz, rue de la → 2.10.2

Contemporain de l'endiguement de la Baye de Montreux, le tronçon parallèle à la rivière est établi en 1896-1898 par les propr. bordiers selon un plan général d'aménagement du quartier proposé par l'arch. Eugène Cellier au nom de Nicollerat. En 1904, les riverains réclament, par voie de pétition, la réalisation d'une route mettant en communication le quartier avec l'act. av. des Planches. Un projet est mis à l'enquête au printemps 1905, mais le chantier ne démarre qu'en juin 1908. **No 1** Bât. de la voirie, 1908 (aut.), Hermann Lavanchy pour Com. des Planches. Programme: remise pour le service du feu, remise pour les véhicules et outils

106



de la voirie, écurie avec fenil, 2 appart. destinés à des ouvriers communaux. Terrain choisi en raison de sa position très centrale mais suffisamment en retrait «pour ne pas nuire par sa destination au quartier» (source 1). Cette constr. est consécutive à la reprise en 1906 par les Com. du Cercle du service de voirie assuré auparavant par la Sté d'utilité publique. Source: 1) Préavis Muni P, 06.04.1908. **Nos 9-11-11b** Casernes loc. et ateliers, 1905 & 1907 (aut.), Savary pour Jules Emery. Faux jumeaux (Nos 11-11b) agrémentés de détails italiens au niveau de l'attique: fenêtres en plein cintre, avant-toit à modillons et toiture plate à balustrade remplacée par un toit à 4 pans dans les années 1950. L'annexe basse (No 9) abritait à l'origine une forge. **No 15** Forge et logements, 1897 (aut.), Eugène Cellier arch. pour Henri Nicollerat maréchal-ferrant. A l'imposte de l'entrée, motif peint signé P. Beck: date de 1897 et monogramme du propr. enlacés dans un fer à cheval. Décor polychrome de briques. Int. totalement transf. **No 23** Caserne loc., 1903 (aut.), Savary & C. Schorp pour Ernest Capra, entrep. Gabarit important. Décor soigné pour des logements de 2 à 3 pièces sans salle de bains. L'axe des façades sur rue est marqué par la présence de fenêtres jumelées en anse de panier reliées par des allèges.

No 24 Imm. loc. et café, 1896 (aut.), évtl. Eugène Cellier arch. pour Henri Nicollerat.

Couvent, chemin du

S.n. Station transformatrice de Chernes de la SRE, 1912 (aut.), premier exemple du type qui sera ensuite généralisé à l'ensemble du territoire de Montreux, Charles Gunthert arch.

Crépon, chemin du

No 32 Pension Baugy puis Hôtel Beau-Site. Le bât. occidental, construit dans la 1^{re} moitié du XIX^e siècle comme maison d'hab., abrite la première pension, attestée en 1876. 1903 (aut.), Villard pour Félix Murisier, bât. oriental en U implanté perpendiculairement au premier bât. Galerie vitrée sur toute la longueur de la façade au rez; menuis. Held. 1913 (aut.), même arch. pour même propr., exhaussement du premier bât. et nouvelle toiture; agrand. du bât. de 1903 par remplissage de l'espace entre les 2 ailes et transf. de la toiture pour rendre les combles habitables; nouvelle entrée à l'ouest et aménagement du hall act. Belles ferronneries, certaines avec monogramme BS. Renov. et transf. en 1961, 1974 et 1987. Act. établissement médico-social. Source: PVMCh, 26.08.1876; JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 6.

S.n. Station transformatrice de Baugy de la SRE, 1913 (aut.), selon le type établi en 1912, Charles Gunthert arch.

Cygne, rue du

No 1 Imm. loc. et atelier, 1896 (aut.), pour Christian Schneider serrurier; reconstr. consécutive à l'établissement de l'av. des Alpes. Composition urbaine de la façade mais gabarit se rapprochant davantage des imm. du noyau ancien situés à l'arrière que de ceux de la nouvelle avenue.

Deux Chapelles, route des → 2.10.6

S.n. Eglise catholique de Caux, 1907 (aut.), 1908 (inaug.), Daulte pour SI de Caux. Vaste chapelle Heimatstil. Le porche percé d'arcades en plein cintre évoque le cloître roman. Voûte en berceau à charpente apparente peinte. Imposante galerie. Ensemble de vitraux signés E. Diekmann 1908. Source: PV Conseil d'admin. SI de Caux, 1898-1920 (AM). Bibl. 1) PS 15 (1908), p. 296.

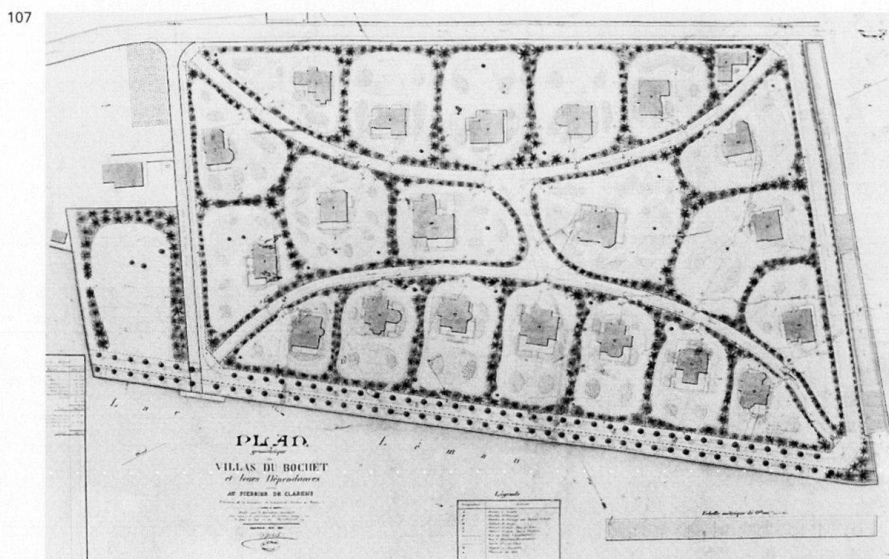
Doyen-Bridel, avenue du

No 6 voir *Florimont* No 11.

Dubochet Villas → 2.10.3

107 Ensemble de 21 villas, implantées dans
108 un parc à l'anglaise, 1874-1876 (constr.),
pour Vincent Dubochet. Le plan d'ensemble est dessiné par l'ing. Alphonse Alphand (1817-1891), directeur du service des parcs de Paris dès 1854, puis directeur des Travaux de Paris, apôtre du jardin anglais ou jardin paysager, créateur des parcs du Bois de Boulogne, du Bois de Vincennes, des Buttes Chaumont, Monsouris et Monceau. Les plans des villas sont l'œuvre d'Emile Hoche-reau, principal collaborateur d'Alphand. L'exécution très rapide du projet, puisqu'en moins de deux ans il est achevé, quai et plantations compris, est assurée par l'arch. veveysan Maillard. Vincent Dubochet achète le terrain à l'Etat de peur que des établissements ind. ne viennent s'implanter au-dessous de son château (voir *Bosquets-de-Julie* No 13), ce

dont il était alors fortement question. Il obtient une concession de grève en septembre 1872 assortie de l'obligation de construire un quai public. En effet, en regard de la portion très étendue de terrain gagné sur le lac, au moyen de remblais acheminés par barque de la rive opposée, qui dépasse de loin les concessions demandées par les autres riverains, les habitants de Clarens exigent la constr. d'un quai ouvert au public. L'Etat, considérant la forte plus-value que l'avancée sur le lac apporte au terrain, adhère à ces exigences. Dubochet prend le parti de construire une cité de villas à louer sur les conseils des hôteliers de la région, qui avaient pris conscience qu'une certaine partie de leur clientèle désirait mener une vie mondaine que l'hôtel, même de première classe, ne permettait pas. «Cette pratique se répand dans les stations de villégiature où la construction de villas locatives et d'hôtels de premier ordre va de pair» (bibl. 7). La parcelle mesure environ 4 ha; 2 allées curvilignes «se joignant en H» (bibl. 7), la traversent de part en part et délimitent des parcelles dont la surface oscille entre 923 et 2283 m²; les villas bénéficient d'un jardin particulier et sont disposées en quinconce afin de préserver la vue de chacune d'entre elles sur le lac. La parcelle est entourée d'un mur comportant 4 portails de fer aux angles; l'entrée principale, située à l'angle N-E, est flanquée du pavillon du gardien (*Lac* No 121) et de la villa du régisseur (No 6 et *Lac* No 123). L'ensemble forme un «paysage architectural total» (bibl. 6). Le quartier possède son propre réseau d'égouts et de distribution d'eau. Les dépend. sont rejetées au-delà de la route cant., hors du périmètre protégé (*Lac* No 124). «L'iconographie architecturale varie d'un pavillon à l'autre, au point de composer 21 images différentes. Cette diversité est certes nécessaire à la promotion et à la



108



location de produits finis, individualisés et appropriables. Personnifiés dans leur écriture décorative, les immeubles oscillent entre deux modèles culturels, le *château* et la *villa*. Les pavillons 7, 10, 11, 13, 14, 19 sont typiquement châteaux; les Nos 8, 15, 17, 20 typiquement villas. Pris isolement, certains détails ornementaux se réfèrent directement au Moyen Âge ou à la Renaissance française ou italienne. Mais ces allusions stylistiques se conjuguent en une grammaire décorative homogène, typique de l'éclectisme créatif des années 1860–70» (bibl. 7). La distribution int. de chaque maison est similaire: au sous-sol sont regroupés cuisine, logement du personnel et salle de bain; le rez décline ses espaces de réception, tandis que les étages sup., qui comportent 4 à 7 chambres de maître sont réservés à la vie privée des hôtes et de leurs invités. A l'origine, chaque maison possédait une «décoration complètement originale» (bibl. 4) en provenance de Paris: «Ces villas sont richement meublées et pourvues de tout le confort moderne: Linge, Argenterie pour douze personnes, Vaisselle pour douze personnes, Batterie de cuisine, Eau, Gaz, Salle de bains. L'entretien des jardins,

l'eau, l'argenterie, le linge, la batterie de cuisine, la vaisselle et les cristaux sont compris dans le prix de location. La seule dépense à la charge des locataires, en sus de la location, est le gaz consommé par eux à l'intérieur de leur villa qu'ils paient directement à la Compagnie du gaz de Vevey» (bibl. 1). Dès les années 1950, les villas seront progressivement vendues et certaines divisées en appart. (on compte act. 35 logements sur le site); la villa No 18 a été démolie et reconstruite en 1965 et la villa No 1 (*Lac* No 133) a été complètement enveloppée dans un bât. ind. en 1947–1948. Le quai a également été modifié; il était à l'origine large de 8,40 m et planté de 2 rangées de platanes. Les propr. bordiers ont enlevé les platanes et étendu leurs jardins, réduisant la largeur du quai à 3,50 m. Quant aux dépend. édifiées sur un plan en U ouvert en direction de l'ouest et qui comprenaient des remises, une grange, une écurie et des chambres pour le personnel, elles ont été complètement dénaturées; le bât. S-E de l'act. No 124 de la rue du *Lac* en constitue un vestige. Source: Concessions de grève SE 341.G/63-64. Bibl. 1) *The district of Cercle of Montreux*, Montreux, [1883–1888], p. 34 (annonce

publicitaire); 2) Steiger 1886, p. 9; 3) *DGS*, T. 6, 1910, p. 355; 4) *PS* 22 (1915), pp. 302–303; 5) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 34; 6) Gilles Barbey, Jacques Gubler, La «Cité de villas» Dubochet à Clarens, paysage architectural total, in *NMAH* 4, XXIX, 1978, pp. 391–401; 7) Gilles Barbey, Jacques Gubler, Hans Maurer, *Les villas Dubochet à Clarens*, Guide SHAS, 1981; 8) Jean-Daniel Urech, *Quartier des villas Dubochet à Clarens (Commune de Montreux). Analyse et gestion du patrimoine*, mars 1989, dactyl. (MH); 9) Pierre-André Dupertuis, *Vu du Léman. Belles demeures des rives du lac*, Lausanne, 1992, p. 29; 10) *Léman* 1900, pp. 72–76.

Ecoliers, chemin des

111 **No 9** Ecole de Chailly et salle de gymnastique, 1909 (concours), 1910–1912 (constr.), «De Rham et Peloux architectes Lausanne» (inscr.) pour Com. du Châtelard. 51 proj. rendus. Jury: A. Emery syndic du Châtelard, Eugène Bron arch. cant., Charles Melley arch. à Lausanne, Maillard arch. à Vevey, Villard arch. et délégué de la commission scolaire: 1. «Ohé la marmaille» de De Rham & Georges Peloux à Lausanne; 2. «27 janvier 1909» de Charles Gunthert à Vevey; 3. «Narcisse III» de Louis Emery à Vevey; 4. «Labor II» de René Bonnard & Jean Picot à Lausanne. Dès le milieu des années 1890, les autorités s'étaient soucies d'améliorer l'école de Chailly; plusieurs proj. d'agrand. des arch. Villard et Chaudet resteront sans suite. Le proj. primé présente les qualités suivantes: «Bonne distribution générale, des communications claires du dehors au bâtiment, de l'escalier au préau et du bâtiment d'école à la salle de gymnastique. Les façades sont modestes et bien dans le caractère voulu [...]. Le cube est restreint; l'exécution pourrait être simple et économique» (bibl. 1). La mise au point du proj. définitif dure une année. «Si l'étude en a été longue, c'est que la Municipalité a demandé à plusieurs reprises aux architectes des modifications de nature à diminuer le coût de l'édifice, tout en conservant autant que possible les locaux prévus au programme et demandés par la commission scolaire» (source 1). Malgré ces efforts d'économie, le bât. réalisé correspond au proj. du concours. Distribution: sous-sol: 2 locaux de la dimension d'une classe normale; rez: 2 classes, 1 salle de couture, cuisine et loge du concierge; 1er: 3 classes, logement du concierge; combles: espace pour aménager une classe; salle de gymnastique dans annexe occidentale. En avril 1911, décision d'installer des douches au sous-sol sur recommandation du médecin scolaire. S'inscrivant dans le courant Heimatstil très en vogue au tournant du siècle dans l'architecture scolaire, le bât. principal est couvert

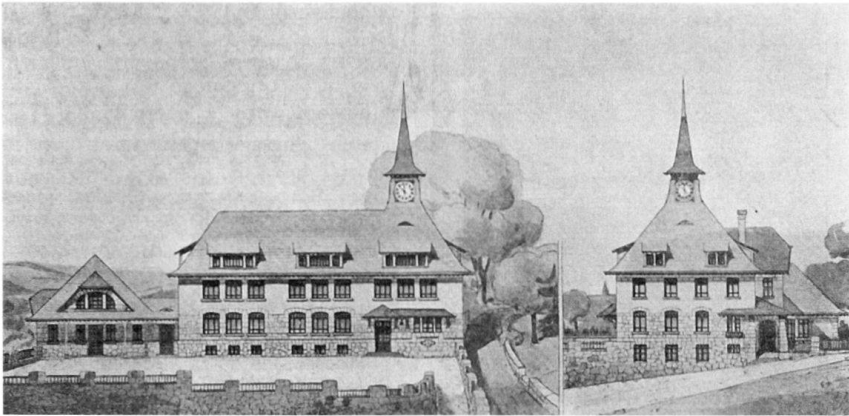
109



110



111



d'une volumineuse toiture agrémentée d'un clocheton; soubassement en Meillierie rustiqué; cage d'escalier en retour d'aile au nord, porche avec plafond à caissons. Source: PVMCh, 13.08.1894, 10.12.1894, 16.03.1908, 04.03.1909, 13.09.1909, 11.10.1909; 1) Préavis Muni Ch, 01.02.1910. Bibl. 1) *BTSR* 35 (1909), pp. 66–70, 77–79, 91–94, 105–106.

Eglise-Catholique, rue de l' → 2.10.1

Partie de l'ancienne route cant. jusqu'en 1865, date de l'établissement du nouveau tracé qui emprunte l'act. av. du Casino. Dénommée d'abord chemin du Vuagnard, cette artère commerçante et artisanale est rectifiée, élargie et plantée de tilleuls à la fin des années 1880, à un moment où les constructions commencent à s'y élever.

112 **No 11** et *Nestlé* s.n. Imm. loc. et comm., 1892 (aut.), évtl. Hermann Lavanchy pour Jules Martin et Pierre Botelli. Imm. en tête d'îlot d'une grande urbanité; angle à pan arrondi largement vitré et surmonté d'un pavillon à toiture hémicirculaire; balcon filant de l'attique. Inspiration Renaissance française. Grande qualité des éléments décoratifs tels que les motifs en ciment moulé et les ferronneries.

112



113 **No 4** Banque Populaire Suisse, 1904 (aut.), 1905 (inscr.), Hermann Lavanchy pour Banque Populaire Suisse. 1915 (aut.), Maurice Schnell & Charles Thévenaz, A. Schorpp pour même propr., sur-élev. contemporain de la constr. du bât. de l'av. du Casino No 52. A l'origine, le bât. ne comprenait que le rez et l'entresol et s'élevait jusqu'au niveau de la corniche à modillons. La façade monumentale est rythmée de pilastres à chapiteaux ioniques; l'axe principal est marqué par un fronton curviligne dans lequel s'inscrit le cartouche portant la date de l'imm. Masque de femme au linteau de la porte d'entrée. **No 6** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), Jost pour hoirie Jost. Edifice néo-Renaissance; toiture plate à balustrade. Même parcelle que av. du Casino No 48. Surélevé d'un étage au milieu du XXe siècle. **No 8** Magasin, 1903 (constr.), Hermann Lavanchy pour Ernest Miauton, propr. de toute la parcelle sise entre cette rue et celle du Casino et occupée par ses ateliers. Belles menuis. métalliques des baies. Pan arrondi à l'angle avec ruelle du Trait. Transf. désastreuses en 1976. Source: PVMP, 11.03.1903, 25.03.1903. **No 10** Imm. loc. et comm., boucherie ind., 1911 (aut.), Louis Boët arch. pour Edouard Suter. Faux jumeau du No 12. Grande variété des matériaux: allèges de céramique, loggias de bois en attique. Langage décoratif emprunté à l'Art Nouveau. A l'arrière sur ruelle du Trait, annexe à décor polychrome de briques qui abritait à l'origine les locaux de préparation des viandes et les logements du personnel. **No 12** Imm. loc. et comm., 1911 (aut.), Louis Boët arch. pour A. Knorr-Ducret. Faux jumeau du No 10. Sinuosité Art Nouveau des portes palières, des loggias et des éléments en ferronnerie dont la remarquable porte d'entrée du serrurier E. Huber de Clarens. **No 14** Imm. Fatio, ancienne école catholique des filles, 1903 (proj.), Louis Boët arch. pour Paroisse catholique. Bât. entièrement appareillé en molasse, dont les grandes baies laissent transparaître la fonction d'origine. Source: PVMP, 23.09.1903.

Flours, quai des → 2.9.3

S.n. Kiosque, 1928 (aut.), Gribi pour Com. des Planches. Bât. d'inspiration néo-classique comprenant une salle d'attente hémicirculaire ouverte vers l'est, un kiosque et des WC publics. Revêtement de pierre artificielle. Avatar tardif de proj. plus ambitieux établis par Polak et Piollenc avant la guerre. En 1912, la Municipalité leur commande un plan d'aménagement de la place prévoyant la suppression du tennis, la constr. d'un kiosque à musique et d'un pavillon avec salle d'attente, guichets, bazar et WC publics. Le proj. est contesté par des propr. bordiers, alors que la Municipalité «estime qu'il a lieu de conserver et d'attirer le public sur la seule place communale que l'on puisse mettre à sa disposition, d'y organiser des concerts par les sociétés subventionnées par le Cercle ou toute manifestation patriotique quelconque. Si la réalisation du projet devait échouer grâce à l'opposition de MM. Ami Chessex et consorts, la Municipalité leur en laisserait la responsabilité» (source 1). Source: PVMP, 11.01.1912; 1) PVMP, 16.10.1912.

Florimont, avenue de

A l'origine, voie de desserte des imm. de la Sté Foncière de Bon-Port (voir *Riviera* Nos 10–22). Passe au domaine public en 1927.

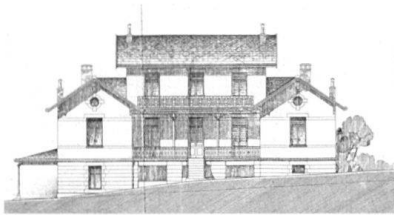
Nos 7–9 Imm. loc., 1929 (aut.), A. Burnat, Villard & Pierre Nicati pour Sté Foncière de Bon-Port. Avatar du plan d'ensemble de 1906 (voir *Riviera* Nos 10–22). Succède à 2 proj. d'imm. loc. avec rez comm. et artisanal mis à l'enquête en 1913, Daulte pour même propr., jamais réalisés. **No 11** et *Doyen-Bridel* No 6 Pensionnat Miramonte, 1912 (aut.), Louis Boët arch. pour SI Sous Les Planches. Inspiration Heimatstil. Au centre des façades latérales, corps de loggias à angles incurvés. Vitraux géométriques dans l'escalier. Nouvelle entrée au nord en 1958. Act. Hôtel Miramonte. Source: PVMP, 17.01.1912.

Foge, chemin de la

114 **No 2** Lazaret, 1899–1900 (constr.), Villard pour Com. du Châtelard. La question de la constr. d'un hôpital d'isolement ou lazaret se pose en 1884 au moment d'une épidémie de choléra; on loue alors à cet effet un bât. à La Foge. L'année suivante, un règlement cant. oblige les communes à disposer de locaux pour traiter les personnes atteintes de maladies épidémiques. En 1890, l'Etat enjoint les communes du Cercle à s'entendre sur la constr. d'un hôpital d'isolement. La question de l'emplacement va soulever de nombreux débats; aucune des trois communes ne veut d'un tel établissement, si bien que l'Etat leur impose un ultimatum au 15 juillet 1891; au-delà de ce terme, si elles n'ont pas présenté un

proj. commun, le Bureau de police sanitaire procédera au choix d'un emplacement et à la constr. «du ou des hôpitaux qui seraient reconnus nécessaires par la commission désignée à cet effet» (source 1). Le Conseil du Cercle propose alors les sites d'En Burgat au Châtelard, En Vignales aux Planches et Es Planches Banneret à Veytaux. Le Châtelard décide pourtant de faire cavalier seul et d'acquérir le terrain En Burgat. «cet emplacement étant isolé, éloigné de toute habitation et ne pouvant être vu d'aucun de nos villages et cependant d'un abord facile» (source 1). 137 personnes s'opposent à ce choix; on y renonce après moult tergiversations au profit de La Joretaz, en amont de Chaulin. L'Etat prend acte de cette décision mais émet des réserves quant au montant de sa participation aux frais de visite du médecin et de transport des malades «étant donné que l'on ne saurait admettre pour l'Etat ou la Confédération une surélévation des charges résultant du fait que l'autorité communale a jugé convenable d'établir le lazaret dans l'endroit le plus éloigné possible du centre des habitations» (source 2). Pour sa part, la Municipalité des Planches acquiert un terrain à Troche dans le but d'y construire son propre lazaret, dans une situation pas trop isolée, mais dissimulée à la vue par un rideau d'arbres suffisamment épais. Puis au Châtelard, il est question en 1896 d'acheter un terrain à La Foge. Le 6 janvier 1897, sans concertation des deux parties, Villard et Lavanchy sont mandatés, le premier par Le Châtelard, le second par Les Planches pour établir un projet comportant deux alternatives: l'une avec l'étuve à désinfecter, appartenant au Cercle et qui doit être déplacée, car le tenancier de l'Hôtel des Bains n'en veut plus dans son établissement, et l'autre sans. Ce n'est que deux ans plus tard que la constr. d'un lazaret avec service de

114



désinfection à La Foge est admise par les élus du Châtelard. Le bât., achevé à l'automne 1900, est complètement aménagé en mai 1901, y compris l'étuve à désinfecter placée dans un local indépendant au sous-sol de l'aile orientale: «Le service de désinfection comprend: 1° un local d'arrivée des objets à désinfecter. 2° une étuve (propriété du Cercle). 3° un local pour la désinfection personnelle. 4° un local pour la sortie des objets désinfectés. L'arrivée se ferait par voiture spéciale, sous couvert fermé avec des claire-voies servant en même temps de remise pour les voitures du lazaret et de la désinfection» (source 3). Le bât. présente un plan en H. En façade sud, le corps intermédiaire comporte une galerie couverte de type sanatorium, qualifiée «d'heureuse innovation» (source 4) par le Bureau sanitaire fédéral. L'ensemble du projet a été conçu dans un souci d'économie et d'hygiène maximales, comme l'explique l'arch.: «Je me suis attaché à concevoir une construction robuste dans toutes ses parties, facile à nettoyer et à désinfecter sans frais exceptionnels; c'est pour cela que la partie maçonnerie ascende à un chiffre relativement fort, tandis que la menuiserie est réduite au strict indispensable. Il n'y a ni cadres en bois, ni faux cadres, ni embrasures, ni plinthes; les portes jouent dans des feuillures en ciment comme les volets extérieurs; les quelques rayons et tablettes nécessaires sont tous mobiles de sorte que tout peut être lavé avec la plus grande facilité, l'absence d'angles vifs creux permettant à l'éponge d'atteindre toutes les parties de la construction» (source 3). Programme: «2 salles à 4 lits pouvant au besoin en contenir 5 = 10 lits; 2 chambres à 2 lits pour convalescents, 1 id. séparée, 2 id. pour logement d'infirmier et infirmière. Ces derniers serviraient en même temps de concierges et seraient chargés du service de la désinfection. Ce service, étant donné les nombreux hôtels de la contrée qui l'utiliseraient et en outre la participation des communes du Cercle et le cas échéant des communes voisines, serait susceptible de rendre un intérêt suffisant à payer le personnel gardien. Le lazaret comprend encore: un cabinet pour le docteur, dans lequel les médicaments et objets médicaux, téléphone, bureau, trouvent leur place. Une cuisine, un réfectoire pour le personnel, une chambre de repassage-lingerie, un garde-manger, une cave, un bûcher, une soule sous l'escalier, un étendage à couvert, une chambre à lessive et deux salles de bains. Une

véranda couverte au midi et un grand balcon au dessus de la dite pour convalescents» (source 5). Une convention règle l'admission des malades des autres communes du Cercle qui ont renoncé à construire leur propre établissement. Bât. démoli en 1997. Source: PVMCh, 26.08.1884, 20.07.1885, 01.12.1890, 12.10.1891, 19.09.1892, 04.05.1896, 01.06.1896, 06.01.1897, 17.01.1899, 20.03.1899, 20.05.1901; PVMP, 06.01.1897; Préavis Muni P, [nov. 1896]. 1) PVMCh, 06.07.1891; 2) PVMCh, 09.01.1893; 3) Lettre de Villard à Muni Ch, 06.02.1899 (AM J/7); 4) PVMCh, 13.06.1899; 5) Préavis Muni Ch, 15.02.1899.

Fontanivent, route de

Nouvelle route de Chailly à Chernex établie en 1851–1852.

No 59 Villa de maître Les Bosquets, 1913 (aut.), 1913–1914 (constr.), Huguenin & Eugène Rochat pour Roland Zehnder-Spörri, premier directeur du MOB. Implantation symbolique: la villa est construite au centre d'un vaste parc inscrit dans une courbe du chemin de fer, à proximité immédiate de la gare de Fontanivent. Heimatsstil. Nombreux décrochements du plan dont porche et loggia ornée de faïences bleues et de vitraux.

115 Rez organisé autour d'un vaste hall comportant une cheminée avec revêtement de faïences. Magnifique ensemble de boiseries et de mobilier fixe, dessiné par les arch. et réalisé par la Menuiserie Held. 1917 (aut.), Spring frères à Genève pour même propr., chalet pour basse-cour, étable et atelier dans le parc. Act. école privée. Bibl. 1) *Menuiserie Modèle*, pp. 188–189.

No 2 Hôtel-Pension Beau-Mont puis Windsor dès 1911, 1906 & 1907 (aut.), Villard pour Louis Chabloz. Bât. construit à l'emplacement d'une maison rurale dont l'arch. conserve les murs pour la partie centrale. Position dominante visible de tout le littoral. Bât. symétrique à pignons croisés, toiture en demi-croupe, avant-toits en berceau et galerie d'inspiration bernoise. 1933 (aut.), Dumas pour SI de La Crétaiz, transf. en imm. loc. **No 16** Villa loc., 1908 (aut.), H. Libaud arch. à Clarens pour Primatesta. Silhouette pittoresque due au pignon retourné doté d'une toiture en demi-croupe à forte pente.

No 62 Gare de Fontanivent et logement, 1912 (aut.), Villard pour MOB en remplacement d'un simple abri de bois. Banaïisé par des adaptations successives.

Gambetta, rue → 2.4 & 2.10.3

No 3 Hôtel Gambetta, 1904 (aut.), Bauer pour Henri Cuvit. Position en tête d'îlot. Traitement différencié du corps de bât. d'angle: maçonnerie en pierre de taille, toiture en forme de dôme sur aisseliers moulurés, balcons de part et d'autre d'un oriel à 4 pans reposant sur un cul-de-

113



115



lampe à l'effigie du chef d'Etat français dont l'hôtel commémore le passage à Montreux. Blason daté «1878» et inscr. aux allèges du 1er niveau de l'oriel: «Sur cet emplacement le citoyen Gambetta abattant 14 quilles en deux coups, gagna la finale d'une partie engagée avec ses amis de Clarens le 10 octobre 1878.» Planchers en béton armé syst. Hennebique. Act. établissement médico-social. Bibl. 1) BA 7 (1904), No 75, p. 228; 2) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 16; 3) Wyssbrod I, p. 169; 4) Wyssbrod II, No 37. **No 25** voir *Mayor-Vautier* No 1. **No 37** Villa loc. Clos des Roses, vers 1870. 1913 (aut.), Huguenin & Eugène Rochat pour Ed. Hope, transf. en pension et agrand. de la salle à manger par l'adjonc. d'une annexe vitrée à l'ouest. Plan en croix à pignon retourné, vernaculaire alpestre présentant une certaine originalité dans les ailes latérales en appentis, les chaînes d'angle à bossage un-sur-deux et les baies en plein cintre du 1er étage, jumelées sur l'aile. **No 26** Imm. loc., comm. et atelier de marbrier, 1907 (aut.), Rambert pour Louis Borlat marbrier. Heimatstil simplifié. Pignon à redents de la cage d'escalier. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) BA 10 (1907), No 113, p. 160.

Gare, rue de la → 2.10.1

Route cant. reliant le bord du lac au village des Planches. L'ouverture de la gare en accroît fortement la fréquentation si bien qu'elle est élargie une première fois en 1869-1871 entre Vernex et Sâles sur un plan établi par l'ing. Delarageaz. En 1873, on constate qu'il faut également corriger le tronçon inf. entre Vernex et le lac car deux voitures ne peuvent s'y

croiser. En 1904, «vu la grande circulation qui règne dans cette rue et tenant compte que le mouvement ne peut aller qu'en augmentant» (source 1), les autorités prévoient une artère de 6 m de largeur flanquée de deux trottoirs de 2 m. Au milieu des années 1990, plusieurs bât. du front nord sont démolis pour permettre la réalisation d'un passage routier dénivelé remplaçant le passage à niveau de Vernex. Source: 1) PVMCh, 09.09.1904. **No 3** Hôtel Central dont l'origine remonte au XVIII^e siècle, nouvelle façade d'inspiration Renaissance italienne au tournant du siècle. Démoli en 1994. Bibl. 1) Wyssbrod I, p. 159; 2) Wyssbrod II, No 111. **No 5** Hôtel de la Paix, 1877

(constr.) en tant que maison d'hab. pour Veuve Dupraz-Genier. Surélev. et adjonc. d'une annexe basse pour grande salle peut-être en 1896, date à laquelle la Menuis. Held y effectue des «menuiseries intérieures et extérieures diverses» (source 1). Act. imm. loc. et restaurant. Source: PVMCh, 02.03.1876; 1) JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 111. **No 7** Hôtel de Montreux, puis dès 1877, bureau de poste de Montreux, 1861 (constr.), par François Louis Mayor notaire. Le bât. présentait un corps central à pignon retourné. Le 1er étage était orné d'un triplet dont la baie médiane était pourvue d'un fronton sculpté, masqué à l'origine par une véranda portée par des colonnettes de fonte. Démoli en 1994. Source: PVMCh, 23.09.1861; Bibl. 1) Koenig 1973, p. 116; 2) Wyssbrod I, p. 95; 3) Wyssbrod II, No 103. **No 17** Imm. loc. et comm., 1901 (aut.), Volkart pour Jean Siegrist boucher. Agrand. et surélev. d'un bât. existant. Devantures originales. Dernier témoin du type de bât. qui bordait le front nord de cette rue jusque dans les années 1990. **No 21** Villa loc., 1865-1866 (constr.) pour Auguste Mellet pharmacien dont l'officine se situait au rez. Imposant corps central à fronton-pignon dont le tympan, percé à l'origine d'un œil-de-bœuf, a été muni ensuite d'une serlienne. Molasse finement ouvragée. Ferronneries de fonte. Curieux balcons polygonaux sur cul-de-lampe. Source: PVMCh, 19.08.1865, 03.02.1866. **No 23** Imm. loc. et comm., Grand Bazar de Montreux, dès 1876 Hôtel Victoria, 1872 (aut.), évl. Gustave Wanner arch. à Lausanne pour son frère Félix. Le bât. principal est flanqué de 2 annexes implantées en léger retrait; l'annexe orientale d'un niveau abritait un mag.; l'annexe occidentale accueillait un mag. au rez et la salle à manger de l'hôtel à l'éta-

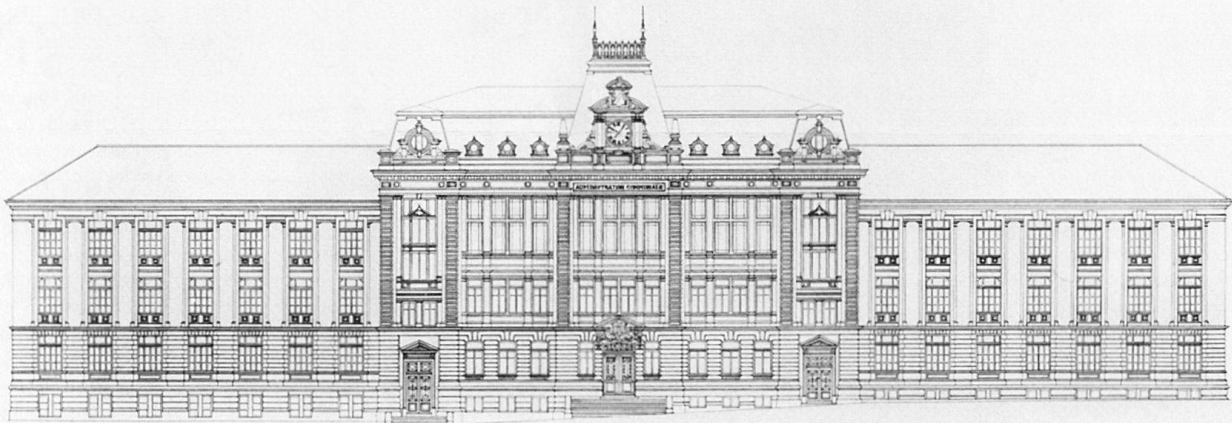
116

116

116



BATIMENT SCOLAIRE ET D'ADMINISTRATION COMMUNALE
POUR LA COMMUNE DU CHATELARD



FACADE PRINCIPALE

ge. Délicate sculpture des consoles des balcons et des linteaux des baies: masque aux clés des 2 portes d'entrée et des fenêtres latérales de l'étage sup. Source: PVMCh, 24.04.1872. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 129. **No 25** Imm. loc. et comm., mag. dans corps bas occidental. Hôtel de Montreux dès 1894, 1876–1877 (proj.), 1878 (constr.), évtl. Gustave Wanner arch. à Lausanne pour son frère Félix. Mêmes éléments décoratifs qu'au No 23, mais simplifiés; remarquable ferronnerie du balcon du 1er étage. A l'origine, la travée médiane légèrement saillante était soulignée par un fronton sur corniche à modillons. 1907 (aut.), Hermann Lavanchy pour Ernest Tschanz, nouvelle toiture à la Mansart et adjonc. des balcons du 2e étage. Source: PVMCh, 11.09.1876, 03.03.1877. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 104.

No 33 Collège et Ecole sup. de Montreux, admin. com., 1892 (concours), 1894 (aut.), 10.05.1897 (inaug.), Maillard & Robert Convert pour Com. du Châtelard. En 1891, la Com. négocie l'achat du terrain en vue de la constr. d'un nouveau collège, celui de 1871 étant devenu trop exigu. Son choix se porte sur le terrain de la rue de la Gare qui présente l'avantage d'être «aussi rapproché que possible de celui du Collège actuel qui occupe une position centrale» (source 1). Après s'être renseignée auprès des autorités lausannoises qui avaient organisé des concours pour la constr. de plusieurs bât. scolaires, elle décide de procéder de la même manière. Le programme est rédigé par Hermann Lavanchy. Jury: Samuel Cuénoud syndic de Lausanne, Charles Melley arch. & prof. à l'Uni. de Lausanne, Henri Juvet arch. à Genève. 13 proj. rendus. Pas de 1er prix

décerné: 2. «Ecusson du Châtelard» de Flaegel arch. à Lausanne; 3. «Jaman» de H. Chaudet; 4. ex aequo «Motto Montreux» et «Papillon» de Gustave Clerc arch. à La Chaux-de-Fonds. Aucun des arch. primés ne se voit confier la réalisation du projet. En décembre 1892, la Municipalité désigne au scrutin secret l'arch. Maillard qui sera chargé de l'exécution; elle lui remet «les deux plans ayant obtenu les deux premiers prix [...] pour élaborer le projet définitif» (source 2). Plans adoptés en juin 1893. Maçonnerie et terrassement adjugés en mars 1894 à A. Vago et H. Champion. Adjudications du second œuvre en décembre 1895: menuis. du corps central à Held; balustrade du grand escalier à Louis Zwahlen. 21 classes. Chauffage central à vapeur. Dans les ailes, classes du collège des garçons et de l'école sup. de jeunes filles, admin. com. dans le corps central qui était doté à l'origine d'une toiture à la Mansart avec pavillon central à terrasse faitière et lucarnes monumentales à ses extrémités, remplacées par un étage attique en 1951. Salle de gymnastique à l'arrière. Appareil en boscages de molasse et vastes baies, notamment celles de la grande salle du 2e étage, distinguent le corps central. Cartouche aux armes de la Com. au fronton de la porte principale. Les contemporains jugent le nouvel édifice en ces termes: «Construction moderne, véritable monument dans lequel on a introduit tous les progrès de l'art spécial qui est devenu de nos jours une spécialité importante, la construction scolaire [...]. Il domine le paysage et par sa situation même se trouve dans des conditions remarquables d'hygiène» (bibl. 1). Sour-

ce: PVMCh, 11.04.1892, 25.04.1892, 17.10.1892, 19.12.1892, 12.06.1893, 26.03.1894, 18.11.1895, 31.01.1896; 1) Préavis Muni Ch, 16.12.1891; 2) Rapport gestion Muni Ch pour 1893. Bibl. 1) *Guide-touriste de Montreux et environs*, Berne [ca 1898], pp. 39-41; 2) Geneviève Heller, Marianne Fornet, *La cage dorée. De la chambre d'école au groupescolaire. Deux siècles d'architecture vaudoise*, Chapel-le/Moudon 1997, p. 67.

No 41 Villa, mag. et atelier, 1898 (aut.), Hermann Lavanchy pour Jean Georges Linsig.

No 18 Banque de Montreux, bureaux et appart. du directeur, 1905 (proj.), 1907 (aut.), 1907–1909 (constr.), Villard et Hermann Lavanchy pour Banque de Montreux. 1872 (proj.), 1874 (inaug.), premier bât. à l'emplacement de l'act. giratoire. Edifice d'un néo-classicisme discret, démoli lors de la constr. du nouveau siège. Le bât. de 1907–1909 est un palais néo-baroque et monumental. Façade principale en 3 corps surmontée d'une toiture bombée qui a perdu ses épis de faitage ainsi que ses crêtes faitières et dont les lucarnes ont été violemment modernisées; les ailes légèrement saillantes possèdent, sur rue comme côté lac, un balcon à garde-corps de pierre sur de massives consoles et une corniche en plein cintre dont le tympan est sculpté. Porche de maçonnerie surmonté d'un fronton brisé avec cartouche sculpté. Menuis. complètes Held, notamment les guichets en acajou du hall, dont subsistent quelques rares éléments. 1935 (aut.), A. Schorp pour Banque cantonale vaudoise, balcons en façade lac. Act. imm. admin. Source: PVMCh, 09.07.1872. Bibl. 1) Koenig 1973, pp. 121, 212.

No 20 Dépôt et ateliers du MOB, 1901 (aut.), Villard pour Cie Montreux-Montbovon. Bât. d'un niveau, surélevé en 1903 (aut.), même arch. pour MOB. Bureaux (dont salle du conseil d'admin.) et logements des employés à l'étage, annexe au sud pour atelier. **No 22** Hôtel de la Gare et Terminus, 1874 (constr.), pour François Ruchonnet, petit bât. avec corps central à pans coupés, reconstruit en 1947. Vers 1890, bât. en amont du premier; gabarit plus élevé, mais 2 axes seulement en façade lac; transf. en 1947. 1907 (aut.), Villard pour Cie Montreux-Glion, constr. du bât. oriental. Aménagement de la tête de ligne du chemin de fer au pied de la terrasse de l'hôtel qui est remplacée par un bât. bas pour café-restaurant. Quai abrité par une marquise en béton armé, syst. Brazzola, exécutée par les ing. Paris & Berthod et aménagée en jardin au niveau de l'hôtel. Bibl. 1) *SBZ* 54 (1909), p. 22; 2) *Wyssbrod II*, No 83. **No 24** Chapelle écossaise, 1873 (constr.), pour Eglise libre d'Ecosse. 1896 (aut.), adjonc. du corps de bât. sur rue en pierre appareillée avec clocher crénelé. Néo-gothique Tudor. Act. église catholique romaine de rite traditionnel après avoir été loge maçonnique «les Amis discrets». Source: *PVMCh*, 02.07.1873. **No 26** Imm. loc., 1875 (constr.), pour Jules Allamand; Chaudet frères entrep. et prob. arch. Bloc néo-classique animé par le léger ressaut des ailes en façade sur rue et par un avant-corps souligné d'un fronton-pignon en façade latérale. Avant-corps de la façade lac encadré de balcons fermés par des verres colorés. Etage attique partiel malheureusement dénaturé par une isolation périphérique récente. Forte corniche à modillons entre l'attique et les étages inf. Escalier hémicirculaire éclairé par une verrière. Source: *PVMCh*, 02.08.1875.

119



No 28 Collège de Montreux, 1869 (proj.), 22.03.1870 (1ère pierre), 31.05.1871 (inaug.), Jaquerod pour Com. du Châtelard, Masson & Chaudet entrep. Fin 1868-déb. 1869, plusieurs proj. des arch. Jaquerod et C. Nicati & E. Burnat. En 1873, Jaquerod pour même propr., dépend. pour appart. du concierge et transf. d'un des appart. de régent en salle de classe. Le bât. abrite le collège classique, le collège ind., l'école sup. de jeunes filles et 3 classes primaires. Edifice néo-classique en U. Sur rue, portique constitué de 3 arcades en plein cintre dont les piliers sont décorés de pilastres cannelés et dont les écoinçons portent les attributs sculptés de la connaissance: tables de loi, mappemonde, compas et équerre, livre, lyre et balance. La façade lac, de dimensions très importantes en raison de la dénivellation, présente un avant-corps central légèrement saillant souligné par des baies jumelées par trois et un modeste fronton à la corniche. 1909 (aut.), Volkart pour même propr., modif. de la toiture et création de 2 appart. dans les

combles, constr. d'une salle de gymnastique à l'emplacement de l'appart. du concierge, achevée en 1911; sa toiture sert de préau. Source: *PVMCh*, 20.03.1869, 05.04.1869, 20.11.1869, 22.03.1870, 17.12.1870, 31.05.1871, 15.05.1873, 24.10.1874, 15.03.1909, 15.05.1911. Bibl. 1) Koenig 1973, p. 124.

No 32 Villa loc. Les Iris, vers 1875. 1904 (aut.), Villard pour Louis Jaccoud, constr. de la travée N-O pour la cage d'escalier et adjonc. du 3e étage. Fermeture de l'espace sous la terrasse avec réemploi des colonnes existantes et transf. en mag. Monogramme LJ à la ferronnerie de la porte d'entrée. La nouvelle cage d'escalier présente un décor peint de marbre en trompe-l'œil et de motifs floraux, dont des iris. Dispositif de vérandas de bois en façade lac. Source: *PVMCh*, 22.04.1889. **Monument «aux soldats de Montreux morts pour la patrie 1918»**, 1921 (concours), 23.10.1921 (inaug.), Polak & Alfred Hoch, Raymond-Aguet sculpt. Concours entre artistes montreuviens ou établis à Montreux. Jury: R. Lugeon sculpt. à Lausanne, Bonnard arch. à Lausanne, Chappuis ing., E. Mayor et H. Guhl, respectivement président et secrétaire du comité. 1. Polak & Alfred Hoch arch. et Raymond-Aguet sculpt.; 2. Schlageter sculpt.; 3. Arnold Staub à Genève. Simple obélisque gravé du nom des disparus, implanté au centre du jardin aménagé en 1898. Cette vaste terrasse faisait partie de la propriété du banquier Julien Dubochet (voir *Gare* No 34); elle est acquise par la Commune en 1897. 1947, adjonc. du sarcophage en l'honneur des morts de la Seconde Guerre mondiale. Source: *PVMCh*, 22.11.1897. Bibl. 1) *BTSR* 47 (1921), p. 156; 2) *L'Œuvre* 5 (1921), p. 6; 3) *SBZ* 78 (1921), p. 13. **No 34** Maison de maître Les Cèdres, vers 1877 (constr.), H. Chaudet pour Julien Dubochet banquier. Manoir XVIIIe pittoresque. Nombreux décrochements du plan et de l'élévation: rotonde en façade lac; véranda au S-E. Chaque façade est différente. Mise en œuvre soignée de la molasse qui présente de nombreux éléments de sculpture. Remarquable marquise sur colonnettes de fonte. Services et logement du personnel au sous-sol. 1905 (aut.), Villard pour Jacques-Robert Roesti, adjonc. d'une véranda au N-O et terrasse en béton armé syst. Hennebique. Act. bureaux et appart. après avoir abrité l'Hôtel Les Beaux Cèdres. Bibl. 1) Benzencenet & Gateuil, *L'architecture pour tous*, Thésard éd., Dourdan, 1878; 2) *BA* 9 (1906), No 96, p. 72.

120

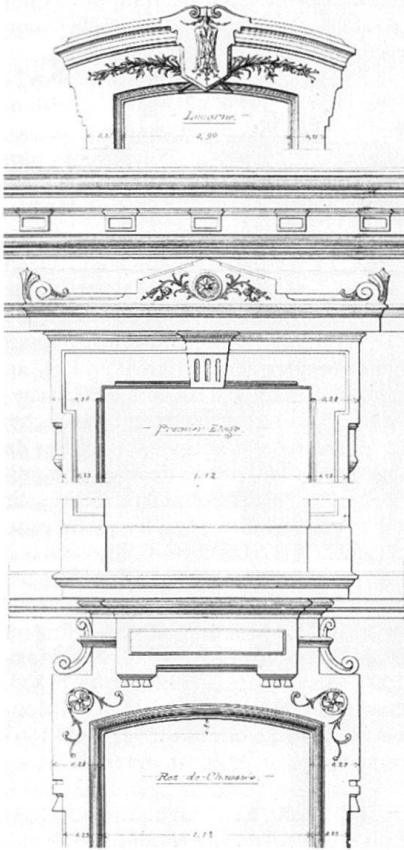
118



Glion, route de → 2.3

Route construite au début des années 1850 en remplacement d'un ancien chemin dont la pente avoisine les 30%. La route participe du développement touristique de Glion. Elle permet aussi ce-

120



121 ment. **No 77** Chalet Biensis, 1891 (aut.), peut-être Clerc pour Ami Chessex. Très bel exemple de Swiss Chalet à pignons croisés; serlienne; riche décor de bois sculpté: frise végétale, trumeau des baies orné de colonnette torses ou de pilastres; aisseliers moulurés.

No 111 Hôtel Bellevue et Belvédère, 1891–1892 (constr.), pour Mme Allmann, bât. oriental comprenant 2 ailes à pignon retourné, act. reconstruit. 1906 (aut.), Louis Boët arch. pour Fritz Buchs, véranda entre les 2 ailes. Adjonc. à une date indéterminée d'un corps bas à l'ouest, surélevé dans sa partie nord en 1912 (aut.), même arch. pour même propr. 1912 (aut.), même arch. pour même propr., bât. occidental de 7 niveaux en façade lac, incluant 2 terrasses en ciment armé. Oriels d'angle face au lac. Malgré de lourdes transf., subsiste de cette étape une salle à manger avec intéressants stucs et boiseries. Bât. en contrebas et ascenseur panoramique réalisés en 1978, I. Boudkov, arch. pour l'école hôtelière Centre international de Glion qui occupe le bât. depuis 1962. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 57; 2) *25e anniversaire du Centre International de Glion*, Glion, 1987.

No 42 Loge de portier de la villa Maryland (voir *Glion* No 52), 1906 (aut.), adjonc. d'une «écurie et remise annexe au pavillon de concierge de la villa Maryland», Villard pour F. Jenkins, soit aile

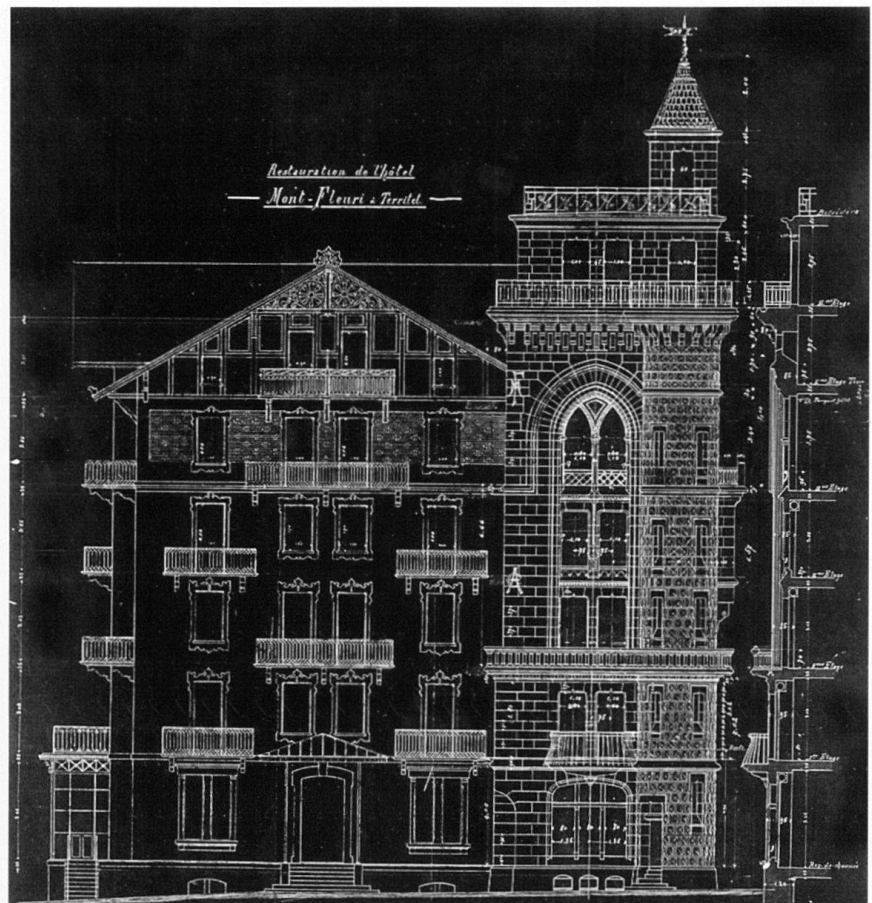
121



N-O du bât. act. dont la partie centrale a été peut-être élevée vers 1901. Pan de bois. 1907, portail et grille. 1911 (aut.), transf. et adjonc. de vérandas, même arch. pour même propr. 1916 (aut.), même arch. pour même propr., garage au S-E. Act. villa loc. Source: PVMP, 06.11.1907. **No 52** Villa Maryland, plusieurs étapes de constr. Le bât. existe en 1893 lorsqu'est mise à l'enquête une nouvelle route d'accès. Le monumental portail remonte peut-être à cette date. 1901 (aut.), Villard pour Woronzow, adjonc. d'un corps de bât. au N-E et d'un bow-window sur la façade ouest. 1909 (aut.), même arch. pour F. Jenkins, même opération à l'angle N-O; à la jonction entre l'ancien et le nouveau bât., tourelle à 3 pans. Le corps central, soit le chalet primitif, présente face au lac 2 niveaux de galeries de bois sur poteaux.

No 56 Hôtel Mont-Fleuri, 1870–1872 (constr.), pour Ami Chessex. 1881, annexe au nord. 1886, cuisine au nord et

122



lui de Mont-Fleuri où Ami Chessex édifie un premier chalet en 1870. A la fin du siècle, elle ne donne plus entière satisfaction et on cherche des solutions pour éviter la forte rampe au droit de l'Hôtel Bellevue. L'ing. C. Chessex produit un plan de route qui se dirige dès le chalet Biensis (*Glion* No 77) vers Valmont où elle décrit une large courbe et aboutit au centre de Glion. En 1907, l'ing. Butticaz propose une autre solution: la route part en aval du chalet Biensis, passe sous les Hôtels Bellevue et du Parc et aborde le village par l'ouest. Ce tracé nécessite la construction d'un pont sur le Scex de Glion. La Municipalité y est favorable le jugeant très pittoresque et d'une vue incomparable. Aucune de ces propositions ne sera exécutée.

No 23 Villa loc., 1909 (aut.), Savary pour lui-même. En raison de la forte pente, la constr. repose sur un imposant soubassement à contreforts d'angle. Heimatstil.

No 43 Chalet, 1911 (aut.), Fabrique de Parquets et de Chalets SA à Berne pour Ami Chessex. Plusieurs loggias. Même opération que No 45. **No 45** Chalet, 1911 (aut.), Fabrique de Parquets et de Chalets SA à Berne pour Ami Chessex. L'implantation à l'int. de la courbe décrite par la route induit un plan en L. Galerie sur poteaux. Même opération que No 43. **Pont du funiculaire Territet-Mont-Fleuri**, 1910 (constr.). Tablier métallique sur culées de maçonnerie. Passage piétonnier en tunnel aménagé postérieure-

123



jardin d'hiver à l'ouest. 1894 (aut.), Clerc pour Ami Chessex, surélev. d'un étage et annexe au N-E. Les édiles décident de transmettre les plans à «l'architecte communal pour examen et surveillance en attirant spécialement son attention sur le fait du peu de solidité de l'Hôtel actuel pour recevoir une surélévation» (source 1). Implanté sur une importante terrasse, le bât. principal se rattache à la typologie des grands chalets à pignons croisés; décor en bois découpé, en particulier aux encadrements de fenêtres, qui a disparu lors de la rénov. de 1988; l'annexe néo-gothique au N-E contraste fortement avec le bât. principal et fait figure de donjon médiéval; flanqué d'une tourelle en bossage à pointe de diamant, l'annexe possède une corniche dont les modillons rappellent des mâchicoulis, des fenêtres en arcbrisé ainsi qu'une fausse bretèche. Menuis. Held. Act. Institut de jeunes filles Surval. Source: PVMP, 16.03.1872. 1) PVMP, 21.11.1894. Bibl. 1) Wyssbrod I, pp. 107, 153; 2) Wyssbrod II, No 141; 3) *Menuiserie Modèle*, p. 100. **No 98** Villa de maître, 1918 (aut.), Bauer pour Jacoba Klever-Kemps. Bât. massif

accroché à la pente. Plan en L; rez réservé aux réceptions: billard-cabinet de travail, salon de musique, salon, salle à manger. Important soubassement en Meillerie abritant les services. Loggia et tourelle d'angle.

Grand-Rue → 2.4 & 2.4.6 & 2.10.1

Portion de la route cant. Lausanne-St-Maurice établie en 1751, qui devient rapidement l'artère la plus fréquentée de l'agglomération, bordée de nombreux hôtels et commerces. Le front amont présente encore, malgré moult démol. et reconstr., un aspect proche de celui qu'il avait au tournant du siècle. En revanche, le front aval a été «élagué». De nombreux bât. ont été démolis pour permettre d'une part le rélargissement de la route et d'autre part l'édification de nouvelles infrastructures touristiques. La plupart des devantures ont été saccagées, les marquises ont été remplacées. Exempte de constr. au milieu du XIXe siècle, la rue sera bâtie en deux temps. Une première phase de développement intensif prend place dans les années 1870. Au tournant du siècle, on assiste à une

densification du tissu par remplissage des parcelles non encore bâties et surélev. ou reconstr. des imm. des années 1870.

No 5 voir *place du Marché* No 12. **No 71** Villa, 1889 (aut.), pour Jean-Louis Monney-Dufour. Belles ferronneries au monogramme du propr. Polychromie des cheminées. Source: PVMCh, 07.10.1889. **No 73** Villa et atelier de photographie, 1885 (aut.), pour Hermann Witte. 1899 (aut.), Hermann Lavanchy pour Lucien Burnet, reconstr. que la Municipalité n'autorise qu'à condition que la façade soit édifée 1,40 m en retrait. Longues négociations qui aboutissent en 1907 au rachat de l'imm. par la Com. 1907. Achèvement du bât. par Hermann Lavanchy; les autorités com. s'engagent auprès de l'assemblée du village de Vernex à édifier un bât. ne dépassant pas 2 étages sur rez et couvert d'une toiture plate; cette servitude détermine prob. le recours à une architecture d'inspiration Renaissance italienne; frise en céramique sous la corniche. Act. admin. com. Source: PVMCh, 22.06.1885, 29.12.1899, 24.06.1907, 22.07.1907, 17.09.1910; TCh V/3. **No 81** Hôtel Monney, Grand Hôtel Monney et Beau-Séjour dès 1894, 1862-1863 (constr.), premier bât. pour famille Monney, démolé et reconstruit en 1872-1873. Vers 1877, bât. en contiguïté au S-E. 1893 (aut.), pour Antoine Monney, nouveau bât. avec rotonde établissant la liaison avec l'Hôtel Beau-Séjour situé au S-E, édifié en 1871 pour Louis Monney. 140 lits en 1913. Démol. en 1962. Source: PVMCh, 11.09.1893. Bibl. 1) Wyssbrod II, Nos 66 & 100.

No 83 Villa Florentine, logement et commerces, 1894 (aut.), Clerc pour Alexandre Emery. Résidence privée du propr. de l'Hôtel du Cygne voisin et du futur Montreux-Palace. Monogramme AE aux ferronneries des garde-corps du porche. Plan en L ouvert sur les jardins de l'hôtel qui communiquent avec la rue au moyen d'un escalier monumental à balustrade de pierre et rotonde. Palazzo à l'italienne: «Exemplaire régional unique de compromis entre la villa classique

124



125



d'inspiration italienne et le pavillon éclectique, généralement asymétrique, d'inspiration vernaculaire» (bibl. 1). Remarquable escalier int. en fer et bois. Décor foisonnant – guirlandes de fruits, feuillages, masques féminins et masculins, bossages en pointe de diamant percés en leur centre – mais pas homogène: chaque façade développe son propre langage. Vitraux floraux signés G. Hirt. 1903 (aut.), adjonc. d'une annexe au N-E pour salle de bain. Transf. en hôtel garni en 1960. Transf. en 1991: percement d'un passage piétonnier côté rue et adjonc. d'un étage. Bibl. 1) Claire Huguenin, Anne Wyssbrod, *La villa Florentine, Montreux. Rapport historique*, Lausanne et Genève, 1988, dactyl. (MH); 2) *Léman 1900*, pp. 85–86. 3) *Aspects du patrimoine vaudois 1995*, [Lausanne] 1996, pp. 106–107.

126



124 **No 85** Pavillon des Sports du Montreux-Palace, 1910 (aut.), 09.09.1911 (inaug.), Jost pour Sté des Hôtels National et Cygne.

Construit à l'emplacement du premier Hôtel du Cygne, édifié en 1836 pour Charles Vautier. Edifice et programme remarquable: skating-ring, bowling et locaux de service au niveau inf.; galerie de tir et logement du personnel à l'entresol; mag., tea-room et salons au niveau sup. «La juxtaposition de programmes différents se traduit dans l'architecture du bâtiment. Le niveau inférieur de plan rectangulaire présente une géométrie orthogonale commandée par les pistes de skatinage et de bowling. En revanche, le tea-room de plan central possède sa logique compositionnelle propre et présente un exemple classique pour cette époque. Ce qui fait la singularité de l'édifice est la superposition de ces deux architectures relativement contradictoires, à la manière d'une pièce montée. Il faut encore ajouter qu'une partie du niveau inférieur, du côté de la route, résulte vraisemblablement d'un remploi du soubassement de l'ancien Hôtel du Cygne qui ne fait qu'accentuer cette impression de relative incohérence. Cette juxtaposition fonctionnelle se traduit aussi dans le langage architectural. Le niveau inférieur, par sa façade côté lac en appareillage rustique encadrant les portes-fenêtres fortement partitionnées, accentue un côté massif de la construction. En revanche, l'architecture du tea-room joue sur l'extrême transparence «route-lac» avec la présence de larges baies vitrées d'un seul tenant ou presque, exprimant une légèreté qui contraste avec le reste de l'édifice» (bibl. 5). Façade en pierre artificielle blanche revêtue de marbre et de syénite de Norvège. Coupole de «cuivre avec frises et nervures décorées» (bibl. 1) et surbaissée afin de ne pas masquer la vue sur le lac depuis le Palace. Vitraux de la lanterne de l'atelier lausannois Dreverd-Wavre. Menuis. Held. Int. du tea-room

blanc et or avec stucs réalisés par Negri & Uberti. Influence sécessionniste dans les menuis. des fenêtres, les consoles de la marquise et les garde-corps. Liaison avec le Palace par un tunnel sous la rue. 1955 (aut.), Pierre Vincent arch., transf. de la halle de skating en grande salle polyvalente et nouveau hall; suppression du bowling et de la galerie de tir, remplacement des tribunes et des galeries et création d'une entrée à l'ouest. 1994, Pierre Steiner arch., rénov. du tea-room, restructuration des niveaux inf. et de la grande salle, nouveaux escaliers int. côté rue. Act. restaurant à l'enseigne du Petit Palais et salle de spectacle. Bibl. 1) *BTSR* 39 (1913), pp. 188–191; 2) Michel 1986, pp. 24–25; 3) Martine Jaquet, *Pavillon des sports: chronologie*, EPFL-ITHA, 1990, dactyl.; 4) *Menuiserie Modèle*, p. 172; 5) Martine Jaquet, *Montreux-Palace, tea-room, skating-rink*, EPFL-ITHA, 1993, dactyl.; 6) *Léman 1900*, p. 65; 7) *Journal de la construction*, No 12, 1994, pp. 43–47; 8) Teyssiere in *Historische Hotels*, pp. 75–80.

No 93 Hôtel Lorius, 1863–1864 (constr.), pour Adèle Lorius. 1874–1875 (constr.), deuxième bât. au S-E du premier auquel il est relié par un corps bas à toiture métallique abritant la salle à manger. 1898 (aut.), Villard pour Sté des Hôtels National et Cygne, surélev. du premier bât. et adjonc. d'une véranda au bât. S-E. Démoli en 1980 pour laisser la place à l'Auditorium Stravinski. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 95. **No 97** Hôtel Continental, 1893 (aut.), évtl. H. Chaudet pour Alexandre Neubrandt à l'emplacement de la villa Richelieu. 1911, rénov. suite à un incendie qui détruit les combles. Bât. de 4 étages articulé en 3 corps. Oriels latéraux et véranda méridionale ornés de vitraux. 90 lits en 1913. 1906 (aut.), villa, H. Chaudet pour même propr., édifice Heimatstil implanté dans les jardins de l'hôtel, prob. résidence du directeur. Ensemble

démoli en 1978 et remplacé par l'Hôtel Intercontinental. Source: PVMCh, 20.03.1893. Bibl. 1) *PS* 18 (1911), pp. 28–29; 2) Wyssbrod II, No 75.

126 **Nos 2–14** (et *rue de la Paix* Nos 1 & 7) Imm. loc. et comm., 1906 (aut.), Villard pour Comtesse Dzierzbicka. Remplace une série de boutiques installées dans des petits chalets édifiés en 1886 (aut.), constr. jugées comme «passablement délabrées» (source 1) en 1905 et qui seront démolies deux ans plus tard. Typologie remarquable: mag. au rez, bureaux à l'entresol, logements à l'étage. Composition organisée autour d'un faux avant-corps de 3 axes. A l'origine, toiture-terrasse cantonnée d'une balustrade interrompue par les frontons des avant-corps latéraux et central. Planchers et terrasse en béton armé syst. Hennebique. 1926 (aut. No 2), A. Schorp pour SI Hauterive, bât. d'angle semi-circulaire à coupole surbaissée. Véranda en porte-à-faux du tea-room Le Perroquet. Bât. dénaturé par des transf. successives dont une surélev. en 1957. Source: PVMCh, 22.02.1886; 1) Préavis Muni Ch, 10.06.1905. Bibl. 1) *BA* 10 (1907), No 107, p. 64.

26 **No 16** Imm. loc. et comm., 1894 (aut.), Hermann Lavanchy pour Samuel Rolli jardinier. Caractère urbain des balcons filants de l'entresol, du bel étage et de l'attique. Monogramme SR à la ferronnerie de la porte d'entrée. **No 22** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), pour Jules Allamand. Composition tripartite, corps latéraux marqués par des chaînes à refends et par 2 vérandas métalliques superposées aux 2e et 3e étages dont l'une conserve des vitraux peints aux impostes. **No 24** Imm. loc. et comm., 1885 (aut.), pour Jules Allamand. Etage attique ajouté en 1961. Source: PVMCh, 25.05.1885. **No 28** (et *rue du Marché* No 4) Imm. loc. et comm., 1904 (aut.), Savary pour Albert Kauer boulanger, surélev. et agrand. d'un bât. existant qui

127



comptait 2 étages sur rez. **No 30** (et *rue du Marché* No 2b) Imm. loc. et comm., 1908 (inscr.), pour A. Durand-Dufaux, accès par le No 32. Jusqu'au 1er étage, une seule cage d'escalier commune aux Nos 32 et 34. Remplace une constr. basse abritant un mag., prob. édifée en 1882. Oriel daté. Source: PVMCh, 08.04.1882. **No 32** Imm. loc. et comm., 1898 (aut.), Neuhaus pour A. Durand-Dufaux, agrand. d'un bât. existant par adjonc. d'un étage et extension à l'arrière. Les balcons, frontons et chaînes d'angle datent de cette transf. Source: PVMCh, 16.05.1898. **No 38** Hôtel Parc et Lac (voir *Alpes* No 23), 1861, premier bât. construit comme maison d'hab. de 2 étages sur rez. 1871, transf. en hôtel pour Pierre Marguet. 1894 (aut.), Villard pour Charles Nicodet, reconstr. d'un bât. de 4 niveaux. 1895 (aut.), adjonc. véranda. 1898 (aut.), même arch. pour même propr., surélev. du bât. de 1894. Les 5 étages sur rez sont autorisés «vu la position exceptionnelle de ce bâtiment sur la place de La Rouvenaz et afin de lui permettre une communication avec l'avenue des Alpes» (source 1). Balcon filant à l'attique et en toiture (disparu). Reprise du décor et de la véranda. Réalisation différée et nouvelle enquête en 1900. Source: PVMCh, 10.09.1894, 07.01.1895, 12.02.1900; 1) PVMCh, 10.06.1898. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 97. **No 40** Imm. loc. et comm., 1904 (aut.), Villard pour Dr Félix Mercanton. Elevé à l'emplacement d'un bât. plus modeste. Composition symétrique organisée autour d'un oriel central à 3 pans qui porte les dates «1904-1905» et le monogramme FM. Riche décor mêlant néo-gothique et Art Nouveau. Balcons portés par d'étranges consoles en demi-vasque. A l'origine, mag. et entresol comm., cabinet de consultation au 1er étage relié à l'appart. du 2e par un escalier indépendant. Les lucarnes ont été simplifiées; celle du centre était surmontée d'un belvédère

en forme de campanile. En 1966, transf. radicale de la marquise et de la devanture métallique qui englobait le rez et l'entresol. **No 52** Hôtel Splendid, 1902 (aut.), Villard pour Robert Guhl & Henri Cavin confiseur; Traversini frères, entrep. Reconstr. d'un bât. existant. A l'entresol, bow-window en métal richement ouvragé. Ordre colossal: pilastres et colonnes à chapiteaux corinthiens. 1913 (aut.), jardin d'hiver à l'arrière. Source: PVMCh, 25.08.1913. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 125. **No 54** Hôtel de la Tonhalle, 1877 (constr.), à l'emplacement de l'Hôtel du Léman; 1894 (aut.), Flaegel pour Pillou, grande salle à galeries et charpente sur colonnettes de métal à l'arrière, transf. en 1904 en salle à manger et salle des fêtes. 1901 (aut.), Hermann Lavanchy pour Sté de la Tonhalle, surélev. Seule l'aile orientale dont la véranda remonte prob. à 1901 a résisté à la banalisation. Source: PVMCh, 25.04.1904. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 91. **No 56** Imm. loc. et comm., prob. 1876 (aut.), pour Ferrier; vestige de la première vague de constr. des années 1870. Source: PVMCh, 31.07.1876. **No 58** Hôtel de Londres, 1901 (aut.), Hermann Lavanchy pour Bonny. Construit comme imm. loc., hôtel attesté en 1909; 30 lits en 1913. Démoli en 1981. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 93. **No 60** Imm. loc. et comm., 1904 (aut.), Villard pour François Linder. Surélev. d'un bât. existant d'un niveau sur rez. Cet exhaussement se fait conjointement à celui de l'imm. voisin (No 62) démoli depuis, par le même arch. pour Mamin. Parement de briques à l'entresol. **No 64** Imm. loc. et comm., 1887 (aut.), pour Bornand, surélev. d'un bât. qui, en 1884, comprenait mag. et chambre. Belles ferronneries. Source: PVMCh,

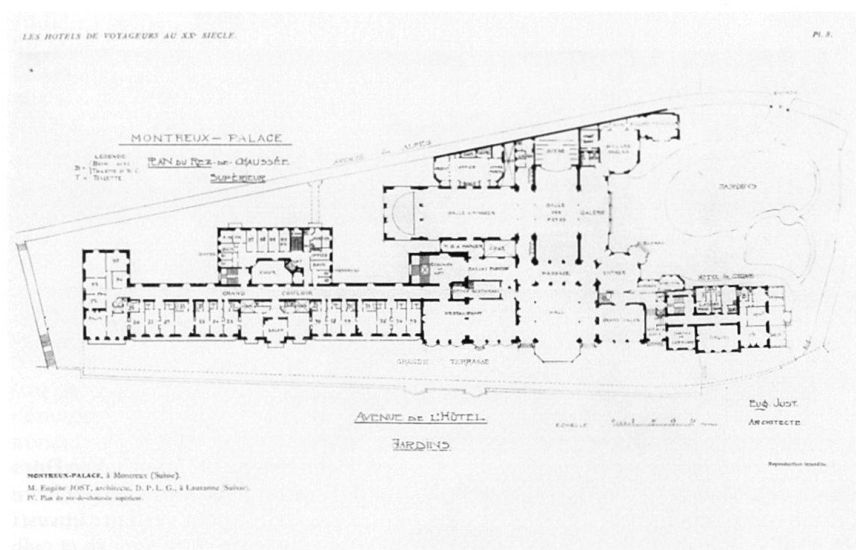
22.08.1887. **Nos 66-70** voir *Alpes* No 45. **No 72** Imm. loc. et comm., 1883 (aut.), pour Louis Monney-Dufour. Source: PVMCh, 03.12.1883. **No 74** Imm. loc. et comm., évtl. 1878 (constr.), pour L. Brémond. Balcons et devantures postérieurs. Vitraux floraux Art Nouveau signés G. Jourdin aux impostes de la devanture S-E. Source: PVMCh, 28.05.1878. **No 76** Imm. loc. et comm., évtl. 1888 (aut.), pour Oscar Légeret. Source: PVMCh, 20.08.1888. **No 84** Imm. loc. et comm., prob. 1870 (constr.), pour Nicolas Kauert boulanger. Vestige de la première phase de développement de la rue. Source: PVMCh, 19.05.1870.

⁴⁶ **No 100** (et *Alpes* No 61) Hôtel du Cygne et Montreux-Palace, deux étapes principales et 3 bât. 1864 (constr.), Hôtel du Cygne, par Ph. Franel pour Edouard Vautier. En complément du premier Hôtel du Cygne, sis en aval de la rue, dès lors baptisé «Petit Cygne» (voir *Grand-Rue* No 85). Construit sur un sous-bassement abritant la salle à manger et formant terrasse au rez sup., le bât. possédait un avant-corps central dont l'étage attique était percé de baies en plein cintre; portique face au lac et véranda au S-E. 1906 (aut.), Jost pour Sté des Hôtels National et Cygne, agrand. et modif. complète de l'image qui de néo-classique devient néo-baroque. Adjonc. au N-O d'une aile légèrement en retrait; surélev. d'un étage, nouvelle toiture bombée percée de 2 niveaux de lucarnes, pignon cintré à 2 étages de fenêtres sur l'ancien corps central; à chaque chambre son balcon. Montreux-Palace, 1904 (aut.) ¹²⁸ 1906 (inaug.), Jost pour même propr. A l'emplacement de la Pension Pilibet ouverte en 1871 dans une maison édifée au début du siècle. Bât. néo-baroque en

127

128





5 corps, totalisant 23 axes de fenêtres. Ailes, corps central et arrière-corps sont pourvus de bow-windows, en maçonnerie couronnés d'une lucarne monumentale dans l'élément central, et métalliques ailleurs. «Cette manière de rythmer la façade en alternant divers types d'ouverture naît du souci d'atténuer la monotonie inhérente aux longues façades percées régulièrement. De cette préoccupation naît la différenciation des balcons précédant chaque ouverture» (bibl. 7). A l'exception du rez de l'aile S-E qui abrite le fumoir à l'arrière et le Restaurant Français côté lac, le bât. est occupé uniquement par des salons privés et des chambres d'hôtes, qui possèdent toutes une salle de bain ou un cabinet de toilette. Les espaces communs – soit à l'origine hall et grand salon face au lac, entrée sur hall hémicirculaire à l'angle avec le Cygne, galerie donnant accès aux salles de billards français et anglais, salle des fêtes et salle à manger à l'arrière – sont compris dans un corps bas reliant le Palace au Cygne; sa façade de lac s'organisait primitivement de part et d'autre d'une véranda hémicirculaire. Les 3 bât. reposent sur un soubassement saillant qui isole l'hôtel de la rue et abrite des mag. sur rue, des salles de sports pour les hôtes – gymnastique et escrime – et des services à l'arrière. 1906 (aut.), même arch. pour même propr., agrand. de la salle à manger. 1909 (aut.), même arch. pour même propr., annexe au nord pour les courriers. 1910 (aut.), même arch. pour même propr., adjonc. d'un salon de lecture à l'arrière du corps intermédiaire, entre le corps central et l'aile S-E, au décor int. d'une grande richesse. La salle des fêtes bénéficie de l'éclairage zénithal d'une verrière dont les vitraux proviennent de l'atelier Drevard-Wavre; ses peintures bucoliques sont l'œuvre d'Otto Haberer qui réalise aussi le décor, partiellement conservé, du Restaurant Français qui, avant les

transf. de 1973, «était sans doute l'un des plus remarquables ensembles décoratifs Art Nouveau produit dans la région lémanique. Le plafond arborait des stucs en coups de fouets. Les murs étaient ornés de peintures légères façon Grasset» (bibl. 10), figurant des scènes de contes de fées. Marcel Chollet signe le plafond du grand hall qui a été blanchi, F. Gygi les fresques de la salle de correspondance. La majorité des boiseries et menuiseries ont été réalisées par Held. Stucs de Negri & Uberti qui exécutent aussi la cheminée disparue du grand hall. Statuaire d'Alfred Foretay, sculpt. à Lausanne. 250 lits en 1913. Source: PVMCh, 10.09.1864, 07.10.1871. Bibl. 1) Edouard Ossens, *Hôtels de voyageurs au XX^e siècle*, Paris, s.d., pp. 3–4, pl. 5–13; 2) *FAM*, 18.03.1897; 3) *PS* 13 (1906), p. 236; 4) Koenig 1973, p. 132; 5) Schmitt 1982, pp. 17, 24–25, 37–38, 68–70, 149; 6) Michel 1986, pp. 29, 68; 7) Wyssbrod I, pp. 139–143; 8) Wyssbrod II, Nos 78, 112, 114; 9) *Menuiserie Modèle*, pp. 84, 93, 185, 187; 10) *Léman 1900*, pp. 63–65; 11) el-Wakil in *Historische Hotels*, pp. 25–32; 12) Flückiger.

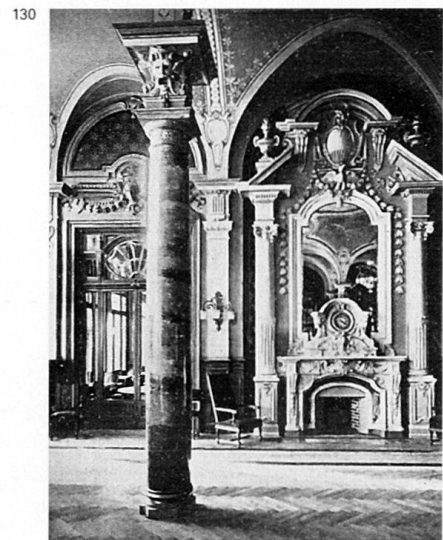
No 108 Christ Church église anglaise de Vernex-Clarens, act. église néo-apostolique, 1883 (aut.), 1885–1886 (constr.), pour Colonial and Continental Church Society de Montreux. Plan en croix. Deux porches d'entrée dont un en bois; au N-O flanquant la façade principale, tourelle d'escalier se présentant comme un clocher tronqué. Bât. néo-gothique entièrement appareillé en Meillerie; fenêtres en lancettes à remplage trilobé. Bibl. 1) André Meyer, *Englische Kirchen in der Schweiz*, in *ZAK* 29 (1972), pp. 74–75.

Impératrice, chemin de → 2.10.6

No 1 Eglise anglaise St Michael and All Angels, 1905 (aut.), 01.02.1906 (dédicace), Maitland arch. pour Society for the Propagation of the Gospel sur terrain of-

fert par la SI de Caux. Chapelle rustique. A l'int. remarquable ensemble néo-gothique: charpente lambrissée en berceau brisé dont les fermes cintrées reposent sur des consoles à blochet orné d'anges sculptés, table de communion soutenue par des anges cariatides, retable en buis massif exécuté en 1906 par le sculpt. Alphonse de Wispelaere à Bruges, vitraux d'Arthur L. Moore et fils à Londres illustrant le ministère et le service des anges. Eglise évangélique réformée depuis 1946. Source: PV conseil d'admin. SI de Caux, 1898–1920 (AM). Bibl. 1) *Eglise évangélique réformée Caux sur Montreux. Bienvenue à St Michel et tous les anges*, dépliant-guide, s.d., s.n.; 2) Michel 1986, p. 140.

- 131 **No 2** Grand Hôtel puis Hôtel Régina dès 1925, 1890–1893 (constr.), Maillard pour Philippe Faucherre, Chaudet frères et Perrin entrep. Le bât. comprend un pavillon central avec étage attique sous une toiture bombée, 2 arrière-corps à toiture plate et balustrade, 2 ailes avec un étage-attique à toiture plate aux angles. D'inspiration Renaissance italienne, les attiques à parement bicolore sont percés de baies en plein cintre. Echauguettes aux angles extrêmes du bât. Véranda métallique de part et d'autre d'une rotonde. En 1896 passe «pour être le plus bel hôtel du monde» (bibl. 1). 1899 (aut.), même arch. pour SI de Caux, surélév. 52 L'étage attique est étendu à toute la surface des ailes qui reçoivent une toiture en pavillon à terrasse faîtière de 2 niveaux de combles; les corps intermédiaires sont dotés d'une toiture à la Mansart. Cette opération qui confère au bât. sa silhouette act. le banalise en le rapprochant des hôtels contemporains de plaine. Le premier couronnement avec pavillons d'angle exhausés à toiture plate se rencontre beaucoup plus rarement et rappelle le célèbre Hôtel Kursaal Palace Maloja édifié en 1882–1884. 180 lits en 1913. 1925 (aut.), Van Dorsser & Buis-



131



son et 1943, O. Dürr & Ch. Jeanneret, transf. int. Act. Lectorium Rosicrucianum. Source: PVMP, 27.08.1890, 11.11.1891, 14.09.1892. Bibl. 1) Bettex 1896, p. 219; 2) Mottu 1969, pp. 24, 32; 3) Schmitt 1982, pp. 64, 136. 4) Flückiger.

Industrielle, rue → 2. 4

No 23 (et *rue du Marché* No 14) Imm. loc. et ind., 1911 (aut.), Rambert pour Chollet, Rosazza et Stähelin entrep. qui y installent leurs dépôts. Les larges baies de la façade lac témoignent de la fonction ind. du bât. Menuis. Held. Source: JTH. **No 16** Imm. loc. et comm., 1894 (aut.), pour Guhl frères. Ordonnance urbaine de la façade. Menuis. Held. Source: PVMCh, 02.04.1894; JTH. **No 20** Imm. ind. et loc., ancienne fabrique de pâtes alimentaires, existant en 1877. Abrite les ateliers de la Menuiserie Held de 1894 à 1898 (voir *rue du Marché* No 19); converti ensuite en fabrique de glace hygiénique, puis en atelier de serrurerie. Démoli vers 1990. Bibl. 1) Koenig 1973, p. 161.

Joli-Bois, route de

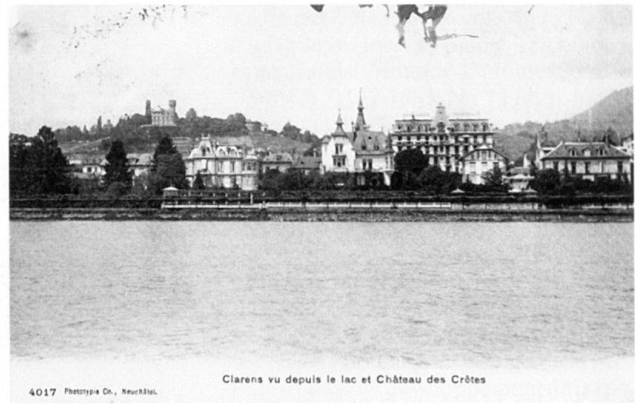
Route privée projetée en 1909 par Adrien Morier-Genoud qui envisageait de morceler son terrain et d'établir plusieurs voies de desserte.

No 2 Villa et mag., 1911 (aut.), Bauer pour Adrien Morier-Genoud. Heimastil simplifié. **No 10** Clinique Mont-Riant, 1911 (aut.), Bauer pour Dr F. Jentzler. Installations d'hydrothérapie et de mécano-thérapie pour le traitement des maladies nerveuses (non mentales), des affections des voies digestives et de la nutrition, etc. Chapelle. Chaque chambre s'ouvre sur sa propre loggia. Inspiration sécessionniste. Très transf. Act. établissement médico-social Fondation Joli-Bois. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 24.

Lac, rue du → 2.10.3

Section de la route cant. Lausanne-St-Maurice longue de 2,5 km dès le confin oriental de la commune au lieu-dit Maladeyre jusqu'au carrefour avec l'av. des Alpes à Vernex. Au milieu du XIXe siècle, à l'exception du village de Cla-

132



4017 Phototypie G., Neuchâtel.

Clarens vu depuis le lac et Château des Crêtes

rens et de quelques maisons rurales aux abords de la Maladeyre, on n'y rencontre aucune construction.

No 3 Villa de maître, 1911 (aut.), Hermann Lavanchy pour Dr Henri Carrard. A l'emplacement de la Pension Clarentzia, attestée en 1866 dans un bât. édifié en 1861 et reconstruite en 1874. Cabinet médical au rez avec entrée séparée. Pompe néo-classique. Menuis. complètes Held. Source: JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 74. **No 5** Villa loc. Barreswyl, vers 1895. Balcons polygonaux sur colonnettes de fonte. **No 25** Villa loc. Joli-Site, vers 1910, polychromie et grande variété des matériaux. En tête de rangée. **No 27** Villa loc., vers 1910, combles régionalistes et polychromie. **No 35** Hôtel Roth, Hôtel Régis dès 1909, 1873–1874 (constr.), Maillard pour Jules Dufour. 1908 (aut.), Hermann Lavanchy Jacques Breuer, transf. et agrand., notamment véranda disparue depuis. 50 lits en 1913. Act. bât. admin. Bibl. 1) *BTSR* 49 (1923), p. 206; 2) Wyssbrod I, p. 101; 3) Wyssbrod II, No 47. **No 37** Hôtel du Midi, 1911 (aut.), Savary pour Adolphe Pauly. 1912 (aut.), même arch. pour même propr., surélev. Act. bât. admin. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 45. **No 53** Villa, 1879, pour le géographe français Jacques-Elysée Reclus. 1907 (aut.), Rochat frères & Gremaud pour Caroline et Sophie Vincent, maîtresses de pensionnat, transf. des combles et adjonc. de la lucarne à fronton curviligne. Balcon sur colonnettes de fonte. Bibl. 1) Evelyn Luthi-Graf, *Sur les pas de Hemingway: Montreux-Vevey*, dépliant, Montreux, [1992]. **No 55** Villa, évtl. 1880 (aut.), pour Louis Meyenrock. Décor de molasse rappelant au pignon la constr. en pan de bois. 1902 (aut.), pour Desseaux, annexe pour salle de billard au S-E précédée d'une véranda avec marquise. Source: PVMCh, 03.12.1880.

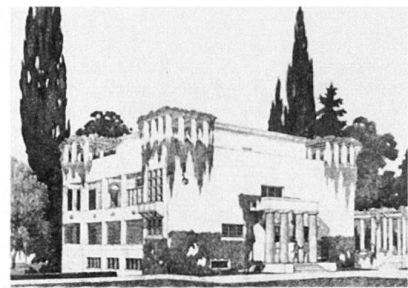
No 59 Château Beau-Cèdre, 1892/1897, prob. 1894 (constr.). Manoir néo-médiéval à volumétrie accidentée. Echauguette, tourelle d'escalier, véranda, toitures aiguës et surmontées d'épis de façade. 1909 (aut.), Bauer pour Hoirie Pilet, annexe indépendante sur rue: garage et logement, planchers en béton armé

syst. Hennebique. 1927 (aut.), Van Dorsser & Buisson pour SI de Beau-Cèdre, corps bas sur rue pour vestiaire et vestibule, porche entre cette annexe et celle de 1909. Act. pensionnat de jeunes filles. Source: PVMCh, 25.06.1894. Bibl. 1) *BA* 12 (1909), No 138, p. 17. **No 61** Villa Murillo, prob. 1894–1895 (constr.), prob. Jost pour Schuster. Manoir néo-Renaissance française. Avant-corps latéral surmonté d'une lucarne monumentale. 1897 (aut.), Jost pour même propr., annexe orientale se terminant par une véranda Art Nouveau semi-circulaire en métal finement ouvragé. Menuis. Held. Sur le quai, clôture à balustre de pierre et fabrique de jardin ornée de peintures en trompe-l'œil et d'une fresque figurant la baie de Naples. Source: PVMCh, 20.03.1895; JTH. Bibl. 1) *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 16–17. **No 63** Villa loc., vers 1860, Jean-Jacques Mercier propr. en 1883. Large balcon sur piliers de maçonnerie en façade sud. **No 87** Villa loc. La Capucine, 1908 (aut.), Léon Boillot arch. à La Chaux-de-Fonds pour lui-même. Imm. de haut standing; 1 appart. par étage. Soubassement en Meillerie rustiqué et appareillé. Marquise Art Nouveau. **Nos 121, 123 & 133** voir *Dubochet. Monument à la mémoire de Rodo de Niederhäusern*, 06.06.1932 (in-aug.), Villard fils & A. Schorp, Reymond-Aguet sculpt. «1863–1913 à la mémoire du sculpteur Rodo de Niederhäusern Georgine Claraz a fait don de ce monument» (inscr.). En 1926, G. Claraz (1844–1931) offre à la Com. 2 bas-reliefs en vue de l'érection d'un monument au cimetière de Clarens. Après d'innombrables tergiversations, le monument est placé au Basset. 2 sculptures disposées de part et d'autre d'une stèle: à droite «Mélancolie Rodo» et à gauche, Adam et Eve. **No 143b** Bains publics, 1910–1911 (constr.), Villard pour Com. du Château. Plan type imposant une stricte séparation des sexes: de chaque côté du bât. central s'avancant dans le lac, 2 édifices bas en L abritent les cabines précédées d'une galerie couverte sur poteaux. Cet établissement remplace un premier qui se situait un peu plus à l'est,

édifié en 1888 par H. Chaudet pour la Sté des Bains du Basset. Le Voyer de l'Etat estime que ces bains «sont devenus d'une nécessité absolue depuis la suppression des grèves par la construction de quais, terrasses, etc.» (source 1). Mais l'établissement «paraît ne pas répondre à ce que l'on en attendait» (source 2) et en 1902 la Sté souhaite que la Com. le reprenne. Celle-ci demande à Villard un projet de nouvelles installations plus importantes et sur un site plus central, à l'est de la Baye de Clarens. La constr. est décidée en 1906, mais en raison du coût exorbitant des fondations démontré par plusieurs expertises, on renonce à cet emplacement; on se rabat sur celui du Basset qui «présente l'inconvénient d'être excentrique, mais par contre l'avantage d'un sol sous-lacustre rocheux en pente très douce (10% environ) permettant des fondations à la fois solides et économiques» (source 3). En 1909, Villard élabore un projet plus modeste: 34 cabines dont 6 chauffables, stalles ouvertes pour 80 baigneurs, 2 stalles pour douches, 2 «repositoires», lingerie, chaufferie, pavillon de rafraîchissement, WC et logement pour le tenancier. L'édifice est prévu en bois sur cadre en fers spéciaux fixés dans des massifs en béton; l'installation du chauffage central est envisagée pour le cas où l'établissement serait exploité également pendant la saison froide. Avril 1910: début des travaux; fondations à l'entrep. P. Rochat, charpente à Adolphe Cardinaux. Printemps 1911: ouverture. Après quelques mois d'exploitation, suite à des plaintes, édification d'une palissade dans le prolongement du corps central. Réfection en 1995, après démol. du corps central en 1987. Démonté en 1911, l'établissement de 1888 aurait été reconstruit sur une porcherie à Baugy et sert de remise selon le témoignage de l'act. propr.;

il présente un plan en U, des dentelles de bois au pignon, des girouettes en forme de coqs, éléments effectivement insolites pour un simple hangar. Source: PVMCh, 04.07.1887, 22.06.1909, 11.04.1910, 09.05.1910, 21.08.1911; Préavis Muni Ch, 08.12.1906; 1) Concession de grève SE 341 G/77; 2) PVMCh, 24.03.1902; 3) Préavis Muni Ch, 21.06.1909. **No 147** Villa de maître Clos du lac, puis pensionnat de jeunes filles, 1864 (inscr.). Villa classicisante. Masques de lion et guirlandes végétales à l'encadrement de la porte. Au sud, loggias dans le corps central. Act. villa loc. **No 149** Blanchisserie ind., 1907 (aut.), 1910 (inaug.), J. Jasselin & L. Raisin arch. à Genève pour Sté de Blanchisserie de Montreux. La Municipalité demande de réduire la hauteur de la cheminée et «de couper la monotonie de la toiture plate qui surmontera la façade, de près de 40 mètres de longueur, qui bordera le lac, par quelques motifs architectoniques» (source 1). Annexée à la fabrique Zurcher en 1918 (voir *Lac* Nos 151–155). 1930 (aut.), Van Dorsser & Buisson pour SI Basset-Dessous B, transf. en imm. d'appart. et démol. d'annexes et de la partie occidentale du bât. où se trouvaient à l'origine les chaudières à vapeur et la cheminée. Source: 1) PVMCh, 27.05.1907. **Nos 151–155** Fabrique de chocolats Zurcher, 1905 (aut.), Villard pour Chocolats Zurcher. Opposition des voisins quant à l'installation d'un établissement ind. à cet emplacement à laquelle Zurcher rétorque que, convaincu qu'il fallait sauvegarder le site, il «avait donné l'ordre formel à son architecte de donner au bâtiment une apparence extérieure aussi architecturale et esthétique que possible, de façon que sa destination de fabrique ne fût en aucune façon apparente» (source 1). Implantation perpendiculaire à la route; silhouette d'imm. de rapport Hei-

134



matstil avec clocheton et étage attique en brique et pan de bois. Extensions en 1910 (aut.), 1914 (aut.), 1915 (aut.), 1916 (aut.) et 1919 (aut.), Huguenin & Eugène Rochat pour même propr., passage couvert et annexe reliant l'usine à la blanchisserie voisine (voir *Lac* No 149). 1929 et 1930 (aut.), Van Dorsser & Buisson pour SI Basset-Dessous B, transf. des Nos 151–153 en appart. de haut standing disposés autour d'une large cour centrale; loggias en façade lac; menuis. Held; transf. du No 155 en pensionnat. Source: JTH; 1) Lettre d'A. Zurcher à Muni Ch, 25.03.1905 (PC).

No 171 Villa Karma, issue de la transf. par enveloppement d'une maison de maître du XVIIIe siècle, 1904–1912 (constr.), pour Theodor Beer, physiologue viennois. Janvier 1904 (aut.), Henri Lavanchy, projet de galeries superposées sur les façades S-E et S-O et d'un étage attique. Adolf Loos, mandaté en février 1904 pour l'aménagement int. «reprend complètement le dessin de Lavanchy dont il systématisé le parti, développant la «Ummantelung» sur trois côtés, exprimant les terminaisons par des tours, implantant à l'angle sud le donjon-belvédère arrondi. Loos dessine et fait exécuter à Vienne l'aménagement du bel étage: boiserie, marbrerie, cuivreries et mobilier» (bibl. 4). En 1906, rupture entre l'arch. viennois et son client avec pour conséquence l'abandon du chantier; réclamations de la population et de la Municipalité au sujet de «l'aspect déplorable que présente la maison Beer inachevée» (source 1). En 1908, Hugo Ehrlich, arch. de Zagreb travaillant à Vienne chez Josef Hoffmann, termine la maison; il établit le «couronnement de la villa, terrasse, attique, pergolas» (bibl. 4) et conçoit l'aménagement des 2 niveaux sup.; il dessine aussi le jardin et son mobilier. «L'architecture de la villa Karma tient de la citadelle et du paquebot» (bibl. 4). Rénov. en 1977: redistribution du niveau sup. et banalisation des façades. Source: 1) PVMCh, 19.08.1907. Bibl. 1) Jacques Gubler, Gilles Barbey, Loos's Villa Karma in *Architectural Review*, mars 1969, pp. 215–216; 2) V. Behalova, Die Villa Karma von Adolf Loos in *Alte und moderne Kunst*, nov.-déc. 1970, p. 11; 3) Jacques Gubler, Loos, Ehrlich und die Villa Karma in *Archithese* I, 1971, p.

133



135



136



46; 4) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 35; 5) Benedetto Gravagnuolo, *Adolf Loos. Teoria e opere*, Milan 1981, pp. 106–115; 6) Jacques Gubler, «Sur l'album photographique de la villa Karma» lettre à A. M. Vogt in *Institut für Geschichte und Theorie der Architektur – fünf Punkte in der Architekturgeschichte, Festschrift für Adolf Max Vogt*, herausgegeben vom Katarina Medici-Mall, Bâle, Boston, Stuttgart 1985, pp. 214–229; 7) Roberto Schezen, Kenneth Frampton, Joseph Rosa, *Adolf Loos architecture 1903–1932*, Paris 1996, pp. 26–49.

135 **Nos 2 & 8** Villa Pauline (No 2) et Villa Toscane (No 8), 1905 (aut.), Villard respectivement pour Louis Rosset notaire et pour lui-même. Symétrie de l'élévation mais pas du plan. Le No 8 abrite au rez l'agence de l'arch. qui bénéficie d'une entrée latérale indépendante, surmontée de 2 chérubins tailleurs de pierre portant la devise «Mens mutatur moles»; hall somptueux décoré de marbre polychrome à hauteur d'appui, de boiseries néo-Renaissance et d'un vitrail. Dans les cages d'escalier, vitraux floraux non signés, peut-être Diekmann. Dans les appart., salle à manger néo-Renaissance avec plafond à caissons, manteau et hotte de cheminée en bois ouvragé; salon Louis XVI. Architecture méditerranéenne comportant toute une gamme d'espaces de séjour qui assurent la transition entre l'int. et l'ext.: loggias, balcons, vérandas, toit-terrasses et perrons. Planchers creux, poteaux et terrasses en béton armé syst. Hennebique. Rénov. complète en 1989 en vue de l'établissement d'un hôtel; constr. d'un passage vitré sur la terrasse du 1er étage pour relier les 2 bât. Bibl. 1) *BA* 8 (1905), p. 167; 9 (1906), suppl. annuel; 3) Jean Villard Gilles, *Mon demi-siècle*, Lausanne 1954, pp. 23–25; 3) *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 14–15; 4) Gilles Barbey, Une vitalité ignorée derrière l'enveloppe bâtie [...], in *Matières* 1 (1997), pp. 42–43.

136 **Nos 4 & 6** Imm. loc. Riant-Coteau, 1905 (aut.), Villard pour Louis Rosset notaire et pour lui-même. Imm. Heimatstil à tourelles campé sur un imposant ouvra-

ge de soutènement à arcatures aveugles. Relève davantage de l'architecture hôtelière que de l'architecture résidentielle. Planchers creux en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA* 8 (1905), p. 167; 9 (1906), suppl. annuel, p. 24; 2) *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 14–15.

Nos 10–12 Villa Rousseau, «1894» (constr.), évtl. Clerc qui y installe ses bureaux. Imm. classicisant manifestant une forte urbanité par la présence d'un rez commercial avec mezzanine, de pans coupés aux angles et d'un balcon coursi-ve à l'attique. Dans l'axe de la façade principale, l'accès aux commerces se pratique au travers d'un porche dans-œuvre à pans coupés, parti qui n'est pas sans rappeler celui de l'Hôtel Moderne (voir *Alpes* Nos 80–84). Menuis. Held. 1912 (aut.), Villard pour SI de Montreux, remplacement de la couverture plate d'origine en ciment ligneux par un toit. Source: JTH. **No 18** Villa Ormond, vers 1864, prob. Ph. Franel pour Michel Louis Ormond. Manoir à péristyle palladien. Transf. totale en 1982 pour appart. de luxe. Bibl. 1) Koenig 1973, p. 109. **Nos 24–26** Pension Germann dès 1871, puis dès 1895 Pension Mirabaud, 1854 (constr.), prob. Ph. Franel pour Jacques Mirabaud banquier, grand chalet d'hab. 1895 (aut.), Villard pour Georges Béraneck, annexe en L au S-E pour salle à manger et surélév. mimétique du chalet dont les façades latérales présentent dorénavant des galeries superposées sur poteaux moulurés. 1906 (aut.), même arch. pour même propr.; agrand. par sur-élév. et transf. de l'annexe de 1895; tourelle. Le projet prévoyait la constr. d'une aile au N-O, pendant symétrique de l'aile S-E, le chalet primitif devenant ainsi le corps central d'un vaste complexe. Démoli en 1963. Source: PVMCh, 30.11. 1871. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 39. **No 36** Hôtel Roy, dès 1898 Hôtel Royal, 1841 (constr.), villa de maître néo-classique par Jaquerod, employé de Ph. Franel, pour Jacques Mirabaud banquier. 1873–1874, agrand. en direction de l'est et transf. en hôtel pour Xavier Roy. 1894, surélév. de l'ensemble. 1926 (aut.), Van

Dorsser & Buisson pour MOB, annexe sud au rez et transf. int. pour bureaux et appart. De la première maison subsiste le motif de l'avant-corps à 3 pans de la façade au midi. Act. siège admin. du MOB. Bibl. 1) Bettex 1896, p. 119; 2) Wyssbrod II, No 48. **No 40** Imm. loc. et comm., 1897 (aut.), Villard pour Adolphe Puenzieux. Architecture ostentatoire. Monogramme du propr. à la ferronnerie de la porte d'entrée, à la frise de l'oriel et au fronton de la lucarne monumentale de l'axe central. Ordre colossal de l'oriel. Allée conservée dans son état d'origine avec plafond peint et stucs. **No 46** «Villa de rapport» Les Maronniers, 1906 (aut.), Bauer pour Ernest Mayor. Remarquable ensemble décoratif tant ext. qu'int. sur le thème du marron d'Inde: frises de la façade, lumineuse, stucs des parois de l'allée, balustrade de l'escalier, pavement en mosaïque.

137 Animaux – palombes, chats, poules et castors – aux allèges et appuis de fenêtres du 1er étage. Inscr.: «David Bauer architecte 1907–1908» «Ernest Mayor propriétaire» «A. Eichenberger sculpteur». Un appart. de plus de 250 m² par étage. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA* 10 (1907), No 105, p. 32.

132 **Nos 72–74** (et *Vergers* Nos 6a, b, c) Grand Hôtel de Clarens, 1873–1874 (constr.); dès 1895, à l'enseigne de la Pension Mosser. 1903 (aut.), Volkart pour J. Moser, agrand. et exhaussement. Adjonc. de 2 travées à l'ouest; surélév. de 2 niveaux et nouvelle toiture. Axe central souligné par une toiture en pavillon à terrasse faîtière. Refonte complète de l'image dès lors Renaissance française. Plancher et terrasse en béton armé syst. Hennebique. 1905 (aut.), même arch. pour même propr., adjonc. à l'est d'un corps de bât. d'un gabarit moins élevé et à toiture-terrasse abritant au rez la salle des fêtes, véranda en façade sud du bât. transf. en 1903. 75 chambres en 1913. 1936 (aut.), Dumas pour SI de Clarens SA, transf. en appart. et modif. du comble. Menuis. Held en 1903–1904 et en 1936. Source: JTH. Bibl. 1) *BA* 6 (1903), No 61, p. 16; 2) Wyssbrod II, No 46.

No 76 voir *Vergers* No 4. **No 86** Villa loc. Clos d'Ouest, 1895 (aut.), Volkart pour lui-même. Décor de molasse. **No 112** Entrepôt, 1915 (aut.), Rambert pour William Baumann. Verticalité des façades soulignées par de pseudo contreforts. Sommiers en béton armé. Act. garage automobile.

- 6 **No 116** Remise des tramways, dépôts des bus et bât. admin. de la SEVM, implantation au centre de la ligne reliant Vevey à Chillon (voir 2.5.2). 1888 (constr.), grande halle de bois partiellement ouverte avec 6 voies de garage; atelier de peinture et de réparation en maçonnerie éclairé par de vastes fenêtres en plein cintre. Vers 1895, constr. d'une nouvelle remise pour 4 voitures. L'ensemble comprenait encore sur l'av. Rousseau la «Villa Augusta» abritant le bureau du chef de dépôt, la salle des employés, le veilleur, la lampisterie, le chauffage, etc. 1912 (aut.), Hermann Lavanchy pour SEVM, constr. de logements, bureaux, dépôts, atelier et mag. des trams. La nouvelle halle, imposée par le changement du matériel roulant, empiète en partie sur le premier dépôt; elle possède une charpente métallique mise en œuvre par les ACMV et une toiture en sheds d'Eternit; les façades presque aveugles, en limite septentrionale de la parcelle et sur l'av. Rousseau, sont animées par un pignon cintré et par la variété des textures. La façade de l'av. Rousseau débordé la toiture et masque le dispositif de sheds. A l'angle S-E, un imm. admin. et loc. d'inspiration Heimatstil remplace la remise édifiée vers 1895. 1927 (aut.), A. Michaud ing., remise pour «auto-omnibus» en limite S-O de la parcelle à pan arrondi sur rue et toit-terrasse avec balustrade. Les bât. sont ensuite conti-

nuellement transf. et adaptés au nouveau matériel roulant, notamment en 1958 lors de l'arrivée des trolleybus, avant d'être rasés pour la constr. d'un nouveau dépôt en 1992–1995 par l'arch. Daniel Desponds. Bibl. 1) Flesch 1896; 2) 1904–1954 *Cinquantiennaire de la Société romande d'électricité Montreux-Clarens*, Montreux, 1954; 3) Michel Grandguillaume [et al.], *Les tramways vaudois*, Lausanne, 1979, pp. 97–152; 4) *SEVM 100 ans*.

No 124 voir *Dubochet*. **No 150** Villa loc., vers 1870, maison d'hab. d'Alois Ketterer, propr. de la pension voisine, puis annexe de cette dernière (voir *Prairie* No 16). Vernaculaire alpin. Remarquable galerie de bois sur poteaux précédant l'ensemble de la façade lac. Toiture transf. en 1965. **Nos 152–154** Maison de maître (No 154) et dépend. (No 152), vers 1880. La maison principale possède une étonnante façade N-E à assises alternées de brique et de tuf. **Nos 162 & 166** 2 villas-chalets, 1904 (aut. No 166) et 1905 (aut. No 162), A. Schmukli, architecture-métrage à Vevey pour Edouard Althorfer. Pittoresque outrancier; le belvédère du No 166 a été supprimé. **Nos 168–178** Colonie de villas Montgibert, 1908 (aut.), Armand Schmitt pour Georges Perrinjaquet. Tentative de répondre au problème de la maison individuelle petite et économique par une production en série de mêmes éléments qui sont mis en œuvre de manière individualisée pour éviter la monotonie; variation du plan et de la toiture. Étagés sur la pente, les 6 cottages comportent salon, salle à manger et cuisine au rez, 3 chambres et salle de bain à l'étage. Bibl. 1) *SBZ* 56 (1910), pp. 130–131; 2) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 21.

Léman, rue du → 2.6.2

Nos 2–4 Imm. loc. et comm., tea-room, 1910 (aut.), Bauer pour SI Rue des Vergers. A l'origine, Pension Liliana au No 2. Loggias panoramiques à pans coupés face au lac. Bibl. 1) Wylsbrod II, No 41.

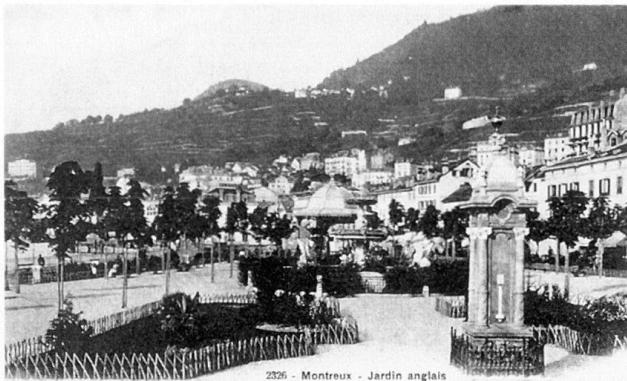
Marché, place du → 2.9.4

Bordée d'une rangée de peupliers plantés à la limite de la grève, l'ancienne place de La Rouvenaz, place d'armes appartenant au Cercle de Montreux, accueille un stand de tir dès le XVIII^e siècle au moins, implanté en bordure de la route cant.; on y trouve aussi une cantine édifiée en 1854 et qui, jugée disgracieuse, sera démolie en 1873. En 1866, le **stand** est reconstruit au bord de l'eau, à frais partagés entre le Cercle et les sociétés militaires, sur les plans de l'arch. H. Chessex; la ligne de tir ne traverse plus la place, mais franchit le lac dont le rivage forme une petite anse, pour atteindre les cibles disposées sur une courte jetée. Au début des années 1870, certains aménagements sont apportés à la

place qui est aussi utilisée pour le dépôt des matériaux de constr. amenés par barque. Le premier marché a lieu en 1874. En 1876, un contemporain décrit ainsi le site: «La promenade de La Rouvenaz, qui longe le lac, et sur laquelle se trouve le débarcadère des bateaux à vapeur, est depuis quelques années en voie de transformation. Elle a été embellie, garnie de trottoirs et nivelée. Une fontaine pittoresque en fait le principal ornement; elle entoure un platane immense qui la couvre de son ombre; le bassin circulaire reçoit l'eau par deux conduits placés à droite et à gauche, et l'arbre semble sortir du milieu du bassin» (bibl. 1). En 1891 a lieu l'Exposition vaudoise d'horticulture. Cette manifestation revêt une grande importance pour l'aménagement de la propriété du Cercle, car elle est à l'origine du **Jardin anglais**. En septembre 1890, le Comité de l'Exposition d'horticulture du canton de Vaud émet le souhait d'organiser sa prochaine exposition à Montreux. Le Cercle met à disposition le futur Marché couvert et la place d'une surface d'environ 10'000 m², vierge de toute plantation. En effet, les 18 peupliers qui la bordaient du côté du lac sont abattus à cette occasion. L'exposition qui se tient la dernière semaine de septembre 1891 aligne les massifs de fleurs sur ce qui n'était une année auparavant qu'un terrain vague. Un rocher entouré d'eau, une fontaine lumineuse et un kiosque à musique complètent le dispositif. «L'exposition avait à peine fermé ses portes qu'une souscription était lancée pour que certaines installations construites pour la durée de la manifestation puissent être utilisées comme décors du jardin public souhaité par beaucoup» (bibl. 2). Cette idée avait d'ailleurs déjà été suggérée dans le journal local: «Et après? Après les mêmes ouvriers reviendront et démoliront tout ce qui a été fait, le beau pavillon, la grotte fraîche et ombreuse, la fontaine lumineuse disparaîtront, et l'hiver prochain la place s'étalera de nouveau triste et énorme et entre les tas de sable, les ouvriers italiens lanceront de nouveau leurs boules les beaux dimanches après-midi! et ce vandalisme pourrait pourtant se commettre à Montreux, dans un pays où les habitants n'ont jamais reculé devant les sacrifices lorsqu'il s'agit de doter leur contrée d'une création utile, ou seulement d'un attrait nouveau» (bibl. 2). A la fin de l'année 1891, le Conseil du Cercle commande un plan d'ensemble aux deux bureaux d'architectes Chaudet & Lavanchy & Neuhäus et choisit en février 1892 le projet des seconds qui conserve certains éléments de l'exposition. Le kiosque à musique est transféré; il sera remplacé en 1961; la fontaine et ses griffons sont reconstruits en «matériaux faits pour durer» (bibl. 2); elle sera détruite en 1951.



138



2326 - Montreux - Jardin anglais

139



Montreux.

2614 ÉDITION BUREY, LITH., ST-DIER.

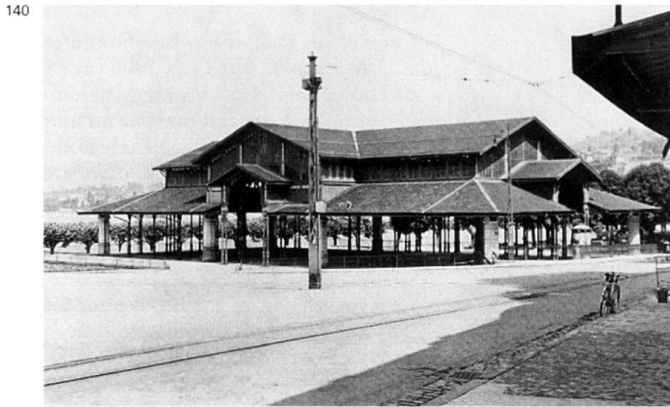
On installe une colonne météorologique offerte par l'ancien syndic Louis Mayor-Vautier qui contenait un limnimètre, un baromètre, un thermomètre et un hygromètre. Cette colonne sera déplacée en 1902 en face de l'Hôtel Parc et Lac, avant d'être supprimée. Le même notable offre également 2 sphinx de pierre qui sont placés de part et d'autre du grand escalier du Marché couvert; ils seront jetés au lac en 1923. Le 12.11.1893, le Jardin Anglais est inauguré par un concert donné sous le kiosque. La station de villégiature possède enfin, avec les quais nouvellement construits, un espace de promenade et de détente au bord du lac. D'anglais, ce jardin ne possède que les lignes courbes de ses massifs et peut-être à l'origine un certain foisonnement de la végétation. Son plan par contre est organisé symétriquement de part et d'autre d'un axe central, parallèle à la ligne du quai, sur lequel sont implantés la colonne météorologique, la fontaine et le kiosque. Le jardin est agrandi vers le nord en 1907. Entre-temps, l'espace au S-E du Marché couvert a été débarrassé des constr. qui l'occupaient et transformé en place après qu'un projet d'imm. de rapport étudié par Jost pour le compte du Cercle en 1895-1896 a été abandonné. Bibl. 1) *Montreux et ses environs [...] guide du touriste*, Genève, 1876, p. 9; 2) Koenig 1992.

- 4 **Débarcadère**, 1860 (constr.); ouvrage qui avait été précédé, du temps du radeau, d'un pavillon d'attente édifié en 1857 par la Sté des bateaux à vapeur le Rhône. En 1860, l'Etat impose la constr. de débarcadères sur l'ensemble du lac. Une société privée construit un simple ponton, le pavillon d'attente de 1857 existant peut-être encore. En 1870, le débarcadère est emporté par une tempête et reconstruit l'année suivante un peu plus au nord. L'accès au ponton est alors commandé par un pavillon qui sera reconstruit ou déplacé en 1882. En 1902, le pavillon est agrandi par la constr. d'un kiosque-abri. En 1910 (aut.), nouveau pavillon par Villard pour le Cercle comprenant un mag. et des WC publics; plancher en béton armé syst. Hennebique.

En février 1935, il est abîmé par un violent orage. Un nouveau débarcadère est érigé une quinzaine de mètres plus au nord, lui-même remplacé par l'act. constr. en 1991. Source: PVMCh, 18.07.1857, 30.06.1902. Bibl. 1) BA 14 (1911), No 160, p. 144; 2) Koenig 1992, pp. 86-87.

- 140 **Marché couvert** 1888 (concours), 1891-1892 (constr.), H. Chaudet pour Conseil du Cercle de Montreux. L'idée d'un Marché couvert apparaît ponctuellement dès 1874, mais ne se concrétise qu'à la fin des années 1880 lorsqu'Henri Nestlé fait don à cet effet d'une somme de 60'000 francs. Les contemporains relèvent l'importance économique de cette infrastructure commerciale car les chalands, depuis l'ouverture de la ligne de tramway Vevey-Chillon en 1888, ont tendance à se déplacer à Vevey pour leurs achats. Le programme du concours pour un édifice dont le coût ne devait pas dépasser 90'000 francs est rédigé par H. Chaudet qui avait mené les études préliminaires. Les projets d'Henri Schobinger de Vevey et H. Chaudet, seuls concurrents semble-t-il, sont primés mais jugés peu satisfaisants. Un projet hors concours présenté ensuite par Clerc et Alphonse Vautier ing. à Lausanne à l'instigation d'un des membres du Conseil du Cercle, retient l'attention bien qu'il soit devisé à 190'000 francs. Le Conseil du Cercle et l'arch. Benjamin Recordon, membre du jury, se prononcent unanimement pour le plan Clerc-Vautier en décembre 1888. Nestlé y est également favorable et augmente sa participation à 80'000 francs. «Le projet de Clerc emprunte à la croix fédérale sa configuration extérieure. Cette forme a été choisie comme offrant en élévation un surcroît de garanties contre les différentes poussées du vent; elle est en même temps une conséquence logique de l'emplacement adopté. Le bâtiment [...] présente ainsi un aspect décoratif, une perspective agréable sans être un obstacle à l'horizon» (source 1). Fermé par des vitrages, le bât. de 1100 m² pourrait être employé à d'autres fins. Afin de tirer parti de la pente, l'arch. a prévu un sous-sol où il place un «restau-

rant populaire», une cuisine, une salle à manger, un vestibule, une salle des fêtes, des entrepôts, des locaux pour le service du feu et pour le sauvetage. Mais en juin 1890, les élus du Châtelard, tout en acceptant le principe d'un Marché couvert, refusent le projet, le jugeant trop coûteux et trop ambitieux. Les arch. Clerc et Chaudet se remettent au travail sur un projet simplifié, sans sous-sol. La proposition de Chaudet d'une halle ouverte comprenant une nef avec bas-côtés et un transept sous une vaste toiture cruciforme portée par 8 piliers de maçonnerie et des colonnettes de fonte moulée l'emporte. Les adjudications démarrent aussitôt: la charpente en poutres à treillis d'acier revient à Charles Schmiedt, constructeur à Genève. Le bât. est presque achevé en septembre 1891 pour l'Exposition d'horticulture qui l'utilise comme serre et cantine. «Spécimen helvétique le plus important de ce type, le Marché couvert de Montreux, considéré comme «objet architectural», frappe par sa qualité de transparence. La masse articulée de la couverture pose sur un réseau de piliers et colonnes montés en filigrane devant le paysage urbain et lacustre de la place du Marché» (bibl. 3). L'absence de locaux en sous-sol sera très rapidement sentie. Dès septembre 1891 déjà, les propositions d'agrand. se succèdent. En 1900, un projet de Villard obtient l'assentiment de la Municipalité du Châtelard. Le marché serait déplacé au S-E et équipé de locaux de service en sous-sol (feu, sauvetage, écurie, postes de police et de gendarmerie avec logements, géôle, poids public). «Dans le but de donner à l'édifice un aspect moins aride que celui offert par la stricte construction métallique actuelle et surtout pour obtenir des locaux de vente et d'exposition absolument indispensables pour les besoins de la place, deux galeries latérales est et ouest avec quatre pavillons à dômes arrondis ont été prévues; on y accède par deux grands escaliers à paliers de repos et à jours centraux dans lesquels fonctionneront les ascenseurs. Ces galeries pourront aussi être utilisées comme tribune pour la musique et les chœurs en



cas de fêtes populaires» (source 2). En 1907, le Conseil du Cercle demande à Villard d'inclure dans son plan une grande salle. Cette variante très ambitieuse comporte une halle entièrement fermée par des vitrages et au 1er étage deux salles dont une de 650 places avec galeries. Aucune proposition ne sera réalisée et le bât. échappe même plusieurs fois à la démol. En 1907, il est question de le vendre à la Commune de Bulle; en 1960, un référendum empêche sa destruction qui avait été décidée par les autorités municipales; en 1984, une nouvelle votation populaire conclut à son maintien; un parking est créé en sous-sol, le Marché couvert est démonté, restauré, reconstruit et inauguré le 22.10.1988. Source: PVMCh, 07.07.1890. 1) Conseil administratif du Cercle de Montreux. Marché couvert de La Rouvenaz. Rapport aux autorités des trois communes, [juillet 1889]; 2) Déplacement et Agrandissement du Marché Couvert. Exposé des motifs et étude financière présentés par le Conseil administratif du Cercle de Montreux à la ratification des communes intéressées, 1900. Bibl. 1) J.-P. Marmier, *Marché couvert de Montreux: constat de l'état de la charpente*, avril 1976, dactyl. (MH); 2) *Le Marché couvert de Montreux: lecture architecturale 1891*, EPFL, DA, mai 1978; 3) *Le Marché couvert de Montreux, 1891*, Dpt d'architecture de l'EPFL, in *Chantiers*, No 12, 1982; 4) Werner Heerde, Une métamorphose constructive: le Marché couvert de Montreux, in *Chantiers*, No 4, 1988; 5) Koenig 1992.

No 2 Cinéma Apollo et café, vers 1890, constr. en tant que manège pour Jean-Louis Monney et Village de La Rouvenaz. Vers 1900, le bât. abrite un «Cycle hall» soit «Vélodrome de Montreux» ainsi qu'une brasserie. 1909 (aut.), Villard pour Dr. Rohring, transf. en salle de spectacle; menuis. Held. 1917 (aut.), A. Schorp, transf. du «Théâtre des variétés de Montreux»; nouvelles façades sur la place et côté lac; modif. de la distribution int. Démoli en 1997, le bât. dont la structure en bois se lisait encore au pignon S-E, présentait un plan cruciforme.

La façade sur la place rapportée en 1917, déployait un pignon cintré qui témoignait de la fonction de l'édifice. Source: JTH. **No 4** Imm. loc. et café, vers 1890. 141 Démoli en 1997. **Nos 6-8** Imm. loc. et imprimerie, 1905 (aut.), Villard pour SA de l'Imprimerie et lithographie de Montreux. Important soubassement, comprenant rez et entresol, occupé par l'imprimerie qui s'étend aussi à l'arrière dans une annexe basse. Bât. Heimatstil dominant la place; réminiscences médiévales dans les baies à coussinet, dans les tuiles vernissées et dans les pavillons de la toiture, en forme de tourelles à fausse bretèche. Ferronneries Art Nouveau à motifs de tournesol, également présents sur les consoles. A l'origine, les tourelles et l'étage attique étaient ornés d'un décor Art Nouveau présentant des motifs floraux et 2 figures féminines à la Grasset enchâssées dans des médaillons. 1907 (aut.), même arch. pour même propr., marquise qui a été remplacée à une date récente. **No 10** Imm. loc. et Café du Marché, 1894 (aut.), Hermann Lavanchy pour Louis Gaimard. Bien que de dimensions plus modestes que ses voi-

sins, le bât. présente une composition de façade très urbaine. Rez et entresol comm., balcons filants. **No 12** (et *Grand-Rue* No 5), Imm. loc. et comm., 1905 (aut.), Hermann Lavanchy pour Marc Rossiaud, agrand. et surélev. d'un bât. existant, prob. construit en 1886. Edifiée sur une annexe abritant un atelier, la travée côté lac en forme de pavillon latéral légèrement saillant est ajoutée tandis que l'ensemble est surélevé. Source: PVMCh, 15.03.1886.

Marché, rue du

Ancien cheminement reliant le hameau de Sales à La Rouvenaz.

142 **No 19** Menuiserie Modèle Albert Held, 1896 (aut.), mai 1898 (inaug.), Villard pour Albert Held, premier artisan de Montreux à disposer d'électricité pour actionner un parc de machines des plus modernes. Manufacture organisée sur 3 niveaux: forge et ateliers divers précédés d'un portique pour le dépôt des bois au sous-sol, halle des machines au rez inf., halle des établis au rez sup.; logement à l'attique. «Les dimensions des percements reflètent la fonction dévo-



143



lue aux différents espaces: le volume principal est percé de grandes baies annonçant la vocation industrielle des lieux, tandis que l'étage en attique, réservé au logement, présente des fenêtres plus petites qui s'ouvrent au midi sur un balcon» (bibl. 1). 1903, 1904, 1905 (aut.), constr. d'annexes diverses en amont et au S-E. Adaptation et agrand. continus des installations. 1965 (aut.), hangar au N-O. L'entreprise, qui occupe 90 personnes en 1912 et 195 en 1937, ferme ses portes en 1985. Act. entrepôts et ateliers divers. Bibl. 1) *Menuiserie Modèle*, pp. 24-26, 63-83.

No 2b voir *Grand-Rue* No 30. **No 4** voir *Grand-Rue* No 28. **No 8** Villa Mounsey, 1886 (aut.), Maillard pour Mounsey. Villa de maître dénaturée par les transf. successives. Source: PVMCh, 12.04.1886, 24.12.1886. **No 10** Chapelle de l'Eglise libre, 1854 (constr.), simple parallélépipède rectangle sous toiture en bâtière s'apparentant davantage à une maison d'hab. qu'à une chapelle. 1886 (aut.), Jules Verrey arch. à Lausanne, exhaussement, constr. d'une sacristie à l'est et d'un porche à l'ouest, adjonc. d'un décor modeste qui lui confère un caractère religieux. Arcature lombarde au pignon percé d'une baie en plein cintre, fenêtres latérales en plein cintre surmontées d'un larmier, chaînes d'angle à refends. Act. salle de paroisse. Source: PVMCh, 19.04.1886. **No 12** Presbytère de l'Eglise libre, 1906 (aut.), P. Rochat pour SI de l'Etraz sous Crin. Menuis. complètes Held. Source: JTH. **No 14** voir *Industrielle* No 23.

Mayor-Vautier, avenue → 2.6.2

143 **No 1** (et *Gambetta* No 25) Deux imm. loc. et comm. L'Aurore (No 1), 1908 (aut.), Villard pour Robert Künzi boulanger. Une première enquête en 1903, la réalisation est différée en raison de l'élaboration du plan des Communs de Clarens. Bien que faisant partie de la même opération, les 2 bât., d'inspiration Heimatstil, sont traités différemment selon leur position. L'effort se porte sur le bât. d'angle d'un gabarit plus important. Parement en Meillerie, pan coupé avec oriel. Devantures d'origine. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA 11* (1908), No 122, p. 98.

Midi, avenue du → 2.4

Route établie en 1861 et élargie en 1912 au moyen de trottoirs de béton armé en encorbellement.

Nos 7-9 Dépend. de la Pension Vautier (voir *Midi* Nos 2-4), prob. 1882 (aut.), pour sœurs Vautier. Remise et bûcher en 1900. Act. garage. Source: PVMP, 15.08.1882. **No 41** Villa loc., 1903 (aut.), Savary & C. Schorp pour Henri Veillard. Accrochage à la pente au moyen d'un imposant mur de soutènement. Dispositif de vérandas en molasse appareillée à l'angle sud. Menuis. complètes Held. 1918 (aut.), Huguenin pour même propr., dépend. et terrasse à l'angle nord. Source: JTH.

Nos 2-4 Pension Vautier dès 1855 dans un bât. de la fin du XVIII^e siècle qui devait se trouver en contrebas le long de l'av. des Planches. 1855 et 1863, agrand. 1872 (aut.), Masson & Chaudet entrep. pour Dames Vautier, «reconstruction» d'une nouvelle aile (No 2) venant s'accoler à «la maison neuve» (source 1) édif. en 1862-1863 (No 4). Façades d'une grande simplicité; consoles et dalles des balcons en granit; appuis de fenêtres et piliers de la clôture du jardin en fonte. Transf. en imm. loc. après la Première Guerre. Source: PVMP, 24.03.1862; 1) PVMP, 29.04.1872. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 128.

Monts, route des → 2.10.6

No 9 Pension de famille Les Fougères puis Hôtel Alpina dès 1926, 1906 (aut.), pour Théophile Rouge. Vaste constr. édif. sur une terrasse retenue par un mur imposant. Toiture régionaliste, nombreux décrochements du plan; diversité des percements et des matériaux. Menuis. Held dans le hall. 30 lits en 1913. Act. imm. loc. Source: JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 14.

No 2 Villa, 1899 (aut.), Villard pour Dr Mercanton. Cabinet de consultation et pièces de réception au rez. Vernaculaire alpestre à pignons croisés, complètement dénaturé par les transf. successives. Act. hôtel.

Narcisses, route des → 2.5 & 2.10.7

No 1 Chalet, 1903 (aut.), Michel Volkart pour F. Richard. Accroché à la pente, bât. pittoresque jouant sur l'asymétrie.

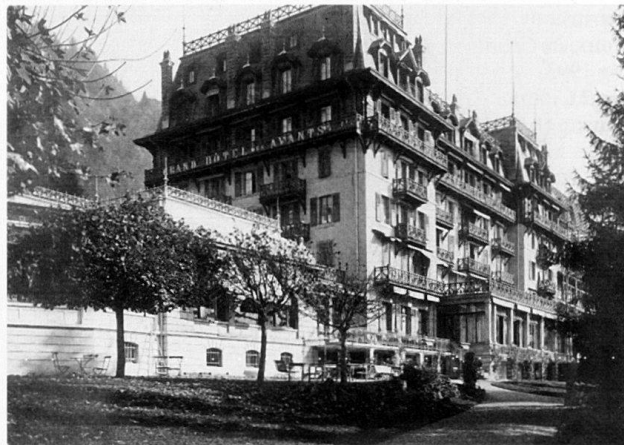
No 55 Villa, 1899 (aut.), Villard pour frères Dufour. Balcon sur poteaux de bois moulurés.

No 26 Imm. loc., 1904 (aut.), Rambert pour Adolphe Habertich boulanger. Vérandas de bois en façade sud. **No 42** «Chalet-villa», 1900 (aut.), Villard pour hoirs Chevalley. Pignons croisés à toiture en demi-croupe. Parement de bois des pignons avec frise découpée. Adjonc. d'une annexe malencontreuse au sud et suppression des balcons d'origine en 1990. **No 72** Villa loc. et comm. La Tourelle, 1906 (aut.), Hermann Lavanchy pour C. Ritschard. Tourelle d'escalier et tuiles vernissées. Architecture plus urbaine qu'alpestre. **No 74** Villa loc. et boulangerie-pâtisserie, 1898 (aut.), P. Rochat à Vevey pour Adolphe Habertich. 1907 (aut.), Rambert pour même propr., véranda. Décor de pan de bois aux pignons. **No 76** Chapelle évangélique St-Pierre, 1876 (constr.), pour frères Dufour; la Com. fournit le bois de sapin, à titre de subvention. Utilisée pour les cultes protestant et anglican. Extrême simplicité. Clocheton élané au faite. Plafond de bois et charpente apparente. Adjonc. postérieure du porche sur colonnes

144



145



torses de bois. Vitrail du chœur signé «Margaret Chilton Edinburgh 1943». Source: PVMCh, 10.08.1876.

- 144 **No 80** Grand Hôtel des Avants, 1873–1874 (constr.), pour Julie Marguerite Dufour. Bât. de 3 étages sur rez; 2 ailes à pignon retourné et corps central précédé d'une galerie couverte. 1900 (aut.), 53 Villard pour frères Dufour, surélev. et adjonc. d'un corps bas à l'est pour salle à manger et restaurant, se terminant par une véranda en rotonde; une toiture bombée à terrasse faîtière, crêtes et épis de faîtage en zinc couvre cette annexe dont le décor int. est particulièrement soigné. Un 4e étage avec balcon coursive est ajouté; l'ensemble est pourvu d'une toiture à la Mansart, à 2 niveaux de combles dans les ailes, soit 6 étages de chambres et 200 lits. Adjonc. de balcons devant chaque chambre. Dernières innovations en matière de confort: lumière électrique, ascenseur, chauffage central à vapeur, ventilation électrique, sanitaires de provenance anglaise. 1911 145 (aut.), même arch. pour Sté du Grand Hôtel des Avants, agrand. par constr. d'un corps intermédiaire et d'une nouvelle aile orientale qui forme le pendant symétrique du bât. de 1900 dont le pavillon oriental devient ainsi le corps central de l'ensemble (250 chambres). Aménagement d'un hall d'entrée traversant dont les boiseries sont réalisées par la Menuis. Held. Suppression de la véranda de la salle à manger, remplacée par une constr. hémicirculaire. Prolongation de la véranda de la façade sud avec rotonde à l'axe du hall. A chaque nouvelle chambre son cabinet de toilette. A l'arrière, théâtre de 240 places qui présente un riche décor de stucs et des vitraux de Drevard et Wavre à Lausanne. L'hôtel

offre de multiples distractions: une chapelle catholique (voir *Avants* No 28), un jardin alpin, une place de sport avec patinoire et 2 tennis, «the best in Switzerland» (bibl. 1) (voir *Avants*). Source: PVMCh, 26.06.1874; JTH. Bibl. 1) Alfred Cérésolle, *Les Avants above Montreux*, Zurich, 1904; 2) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 18; 3) Wyssbrod II, No 1.

National, chemin du

- 63 **No 2** Hôtel National, 1873–1874 (constr.), 146 E. Burnat & Ch. Nicati pour Philippe Faucherre-Vautier. Surplombant la route cant., le bât. fait référence au château de la Renaissance française et constitue un exemple précoce d'historicisme hôtelier dans la région. 2 pavillons à toiture très pentue, couronnée de crêtes et agrémentée de lucarnes à ailerons, encadrent un corps central en retrait. 1895, pour Edouard-Wilhelm Weller, adjonc. d'une annexe basse à l'est pour logement et jardin d'hiver. 1898, Jost pour Sté des Hôtels National et Cygne. Chaudet frères entrep., adjonc. d'un étage-attique à assises polychromes. La nouvelle toiture présente les mêmes caractéristiques que la précédente avec toutefois davantage d'exubérance dans le décor des lucarnes. Nouveaux balcons. 98 lits en 1913. 1955 (aut.), Dumas, rénov. int. et aménagement de l'entrée avec nouvelle marquise. Le décor de certaines pièces de réception subsiste: grand salon Louis XVI qui présente un bel ensemble de stucs, des boiseries et surtout un remarquable 147 plafond peint; boiseries du jardin d'hiver réalisées en 1910 par la Menuis. Held. Dans l'aile est, une salle de bain d'étage avec faïences, accessoires et sanitaires d'origine. Bât. fermé depuis 1985, en 148 attente de réhabilitation. **Arcades de l'Hô-**



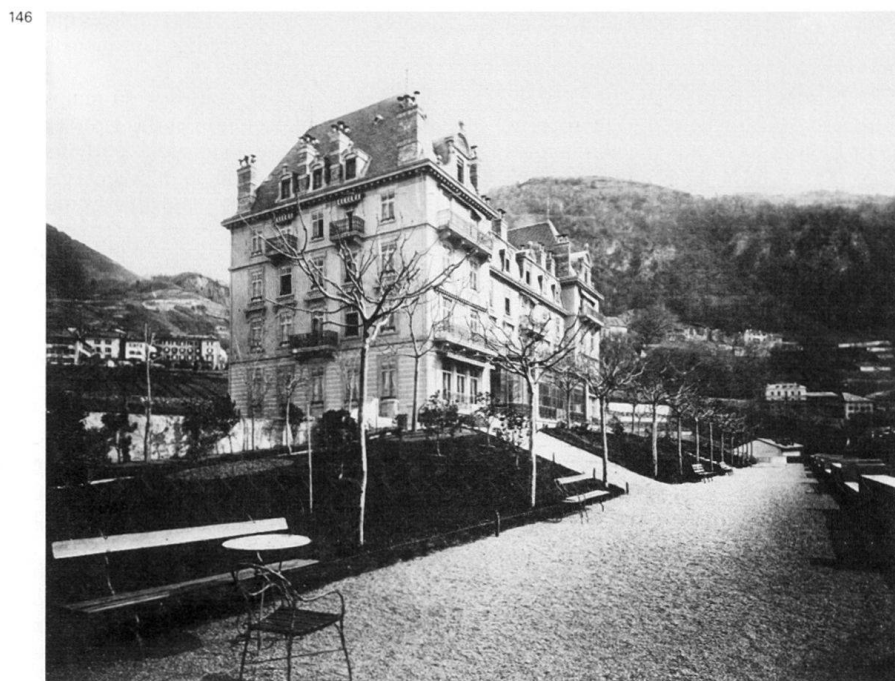
tel National (av. du Casino Nos 10–14), 1894 (aut.), 1895–1896 (constr.), Jost pour Edouard-Wilhelm Weller. Le bât. s'élève à l'ouest, en contrebas de l'hôtel. Il est implanté à la limite de la route cant. en dérogation au plan d'alignement voté en 1889; il comporte un trottoir sous arcades, négocié par la Municipalité, et de ce fait offre une typologie unique. L'édifice comprend un grand escalier d'accès à l'hôtel et une série de boutiques avec mezzanines précédées d'arcades monumentales; l'étage est réservé au logement du personnel de l'hôtel. Le bât. est séparé du mur de soutènement des jardins de l'hôtel par une étroite courette abritée par un lanterneau. La toiture supporte un promenoir couvert cantonné de 2 pavillons à toiture à bulbe. Ornementation de têtes de lion et de guirlandes. Menuis. complètes Held. 1937 (aut.), installation d'un ascenseur pour relier l'av. du Casino aux jardins de l'hôtel. Source: PVMP, 01.03.1873; Préavis Muni P, 08.12.1894; ACM-Fds Held; JTH. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 106; 2) Claire Huguenin, *Hôtel National Montreux analyse historique*, Lausanne, 1988, dactyl. (MH); 3) *Menuiserie Modèle*, p. 89; 4) *Léman 1900*, p. 59; 5) Flückiger.

Nestlé, avenue → 2.4

Etablie à la fin des années 1860. Son tronçon inf., soit l'ancien chemin de la Capitale existant dès le XVIIe siècle, est élargi en 1886–1887. A la fin du siècle, suite à la création de l'av. des Alpes sur le territoire du Châtelard et à l'édification d'un nouveau pont au Vuagnard, le tronçon sup. est également amené à la largeur d'un boulevard.

No 1 Ateliers de charpente et de menuis., 1900 (aut.), pour la Sté des ateliers de construction menuiserie et charpente; bât. principal et cheminée, peut-être à l'emplacement d'un bât. existant. La toiture à pignons croisés est ornée d'éléments en bois finement découpés qui font office d'enseigne du savoir-faire de l'entreprise. 1905 (aut.), A. Schorp pour même propr., hangar au N-O. 1912 (aut.), Villard pour Charles et Oscar Moraz, annexe basse qui vient s'accoler au sud du premier bât. Avec la Menuis. Modèle, cette entreprise était l'une des plus importantes de la place. Source: PVMP, 05.09.1900, 19.12.1900, 09.01.1901.

No 15 voir *Planches* Nos 23–27.



No 2 Imm. loc. et comm. Au Village Suisse, 1897 (aut.), Neuhaus pour J. Voltenweider, marbrier. Bât. à colombages sur soubassement à refends. Pittoresque de l'architecture et de la position en surplomb sur la Baye de Montreux. Belles devantures en anse de panier avec menuis. d'origine. **No 4** Imm. loc. et comm., 1892 (aut.), Villard pour Joseph Lilla, entrep. Première œuvre recensée de Villard. Ordre colossal de la façade: axes verticaux marqués par des pilastres à chapiteaux ioniques dans les étages sup. Balcon filant du bel étage. 1961 (aut.), surélev. par transf. de la toiture, auparavant à la Mansart. **No 6** Imm. loc. et comm., 1890 (aut.), pour Jules Martin, charpentier et Pierre Botelli, entrep. Décor simple mais ferronneries élaborées. **S.n.** voir *Eglise-Catholique* No 11. **No 8** voir *av. du Casino* No 28. **No 16** «Maison à loyer» Villa Lussy, 1900 (aut.), 1901 (inscr.), Villard pour Dr Lussy, Traversini entrep. Rez sup. occupé par le cabinet médical et l'appart. du propr. Implantation en front de lac et grammaire architecturale hôtelière pour des appart. de luxe d'une surface de 350 m² environ.

Nouvelle-Héloïse, chemin de la

No 2 Dépend. du Château des Crêtes (voir *Bosquets de Julie* No 13), 1864, pour Vincent Dubochet. Bât. altéré par les transf. successives. Comprendait à l'origine une remise et une basse-cour implantées en hémicycle à l'est. Source: PVMCh, 23.07.1864.

Paix, rue de la

Nos 1 & 7 voir *Grand-Rue* Nos 2a-14.

Paix, place de la

No 1 voir *av. du Casino* No 52.

Pallens, côte de

No 11 Château de Pallens, 1887 (aut.), H. Chaudet pour Célestine Perret. Position dominante, grammaire néo-Renaissance française de la façade lac. La façade arrière s'apparente aux maisons vigneronnes voisines, mais présente une porte d'entrée à fronton curviligne bri-

148



sé dans lequel s'inscrit la baie de l'escalier ornée d'un tympan ajouré. Source: PVMCh, 28.06.1886, 28.03.1887.

Panorama, rue du → 2.10.6

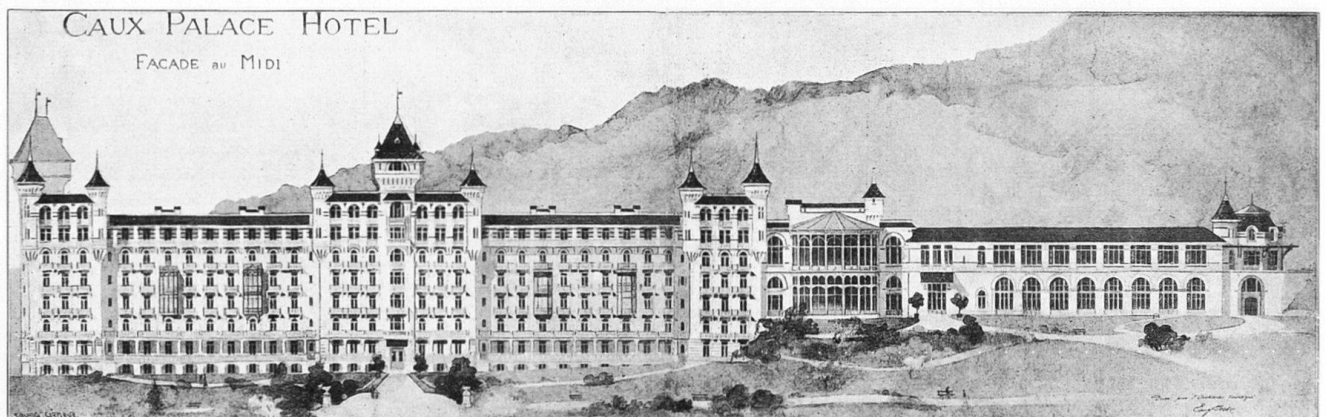
52

No 2 Caux-Palace, Hôtel Esplanade dès 1937, 1899-1902 (constr.), 07.07.1902 (inaug.), Jost pour SI de Caux, Daulte surveillant du chantier. Immense vaisseau développant une façade méridionale de 230 m en position de citadelle médiévale imprenable. Les travaux débutent à l'automne 1899 par la constr. d'un mur de soutènement qui permet de déverser les déblais et d'établir un boulevard-promenoir ondulant sur plus de 600 m de long. La topographie a incité l'arch. à prévoir un bât. épousant au mieux la courbe du terrain, avec pour conséquence un édifice fortement articulé composé de 2 parties distinctes. La partie occidentale, formée de 5 corps et comprenant jusqu'à 8 niveaux, totalise 350 chambres orientées au sud et bénéficiant toutes d'un balcon; la buanderie, la lingerie et les équipements d'hydrothérapie y sont installés au nord. Les 3 pavillons sont cantonnés de poivrières et

150

2 d'entre eux se terminent par des tours. La partie orientale, d'un gabarit moins élevé, est constituée d'un corps principal qui, à son niveau sup. correspondant au 4^e étage du bât. des chambres, est occupé par le vestibule, le hall de réception, la salle des fêtes et le jardin d'hiver; les cuisines et le restaurant se situent au niveau du jardin. Ce bât. est prolongé au S-E par un édifice en retour d'aile abritant une rangée de boutiques sur rue, un promenoir côté lac ainsi que la salle à manger au niveau inf. Confort maximal (chauffage central, eau chaude, lumière électrique, ascenseurs hydrauliques, téléphone, ventilation) et décor luxueux qui subsiste dans le hall principal en «style suisse ancien» (bibl. 2) où 2 cheminées monumentales se font face. Les coupoles et les voûtes du hall «sont peintes de guirlandes et de trophées qui font revivre la peinture des lansquenets des Leu et des Deutsch. Rubans, oriflammes, bannières, cuirasses du temps glorieux des mercenaires et des grandes batailles suisses, thèmes alors porteurs dont s'inspire aussi au même moment Ferdinand Hodler dans ses grands décors mu-

149



raux du Musée national de Zurich» (bibl. 11). Le vestibule, la salle à manger et, dans une moindre mesure la salle des fêtes, dont le décor peint de Marcel Chollet est dissimulé sous un faux-plafond, ont perdu leur aspect d'origine. Par contre, le bât. des chambres a été peu transf. et constitue un important témoignage de la typologie hôtelière du tournant du siècle. Mur de soutènement, pont sur le chemin de fer Glion-Naye et planchers de l'hôtel en béton armé syst. Hennebique. Menus. Held. 1908 et 1909 (aut.), prolongation orientale du bât. sur rue pour jeu de quilles américain, garage à bobsleighs et divers locaux d'entreposage, Villard pour même propr. Centre du Réarmement moral dès 1946. Source: ACM-Fds Held; JTH. Bibl. 1) *BA* 3 (1900), No 26, pp. 11–12; No 30, p. 16; suppl. annuel; 2) *BTSR* 29 (1903), pp. 243–247; 3) Mottu 1969, pp. 31–36; 4) Birkner 1975, p. 130; 5) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 18, 31; 6) Schmitt 1982, pp. 16, 64–68, 134, 138, 176; 7) *L'esprit d'entreprise, SIA 1837–1987*, Lausanne 1987, pp. 22–23; 8) Wyssbrod I, pp. 153–155; 9) Wyssbrod II, No 12; 10) *Menuiserie Modèle*, p. 91; 11) *Léman 1900*, pp. 66–68; 12) el-Wakil in *Historische Hotels*, pp. 25–32; 13) Flückiger.

No 4 Gare et buffet, 1891 (proj.), prob. A. Laubi, ing. de la Cie Glion-Naye. Bât. symétrique d'inspiration vernaculaire alpestre avec ailes à pignon retourné. Marquise en fermes de treillis métalliques sur colonnettes en fonte côté quai; elle se prolonge sur les façades latérales pour former un couvert portant terrasse, fermé par la suite au sud. Cette halte, non prévue dans le projet initial des promoteurs, a été exigée par les autorités communales. 1947 (aut.), H. David, transf. Source: PVMP, 05.06.1890. Bibl. 1) *Crémaillères et funiculaires*, pp. 41–93; 2) Edgar Styger, Robert Widmer, Jean-Charles Kollros, *A l'assaut du Roc de Naye*, Montreux, 1985.

Peccaux, chemin de → 2.10.7

No 1 Hôtel des Sports, 1908 (première aut.), Edmond Quillet pour Locher-Burdet; chantier interrompu au niveau des fondations. 1911 (seconde aut.), Rambert pour Adolphe Habertich boulanger. Implantation d'angle avec escalier en façade principale dans le pan coupé. Toiture régionaliste.

No 6 Villa loc., 1894 (aut.) pour Dr Carrard fils. Maçonnerie avec décor de briques, véritables au linteau mais fausses au pignon.

No 12 Collège des Avants, 1910 (constr.), 04.01.1911 (inaug.), Bauer pour Com. du Châtelard, Pierre Primavera, entrep. Premier projet refusé, car jugé trop coûteux par le CC qui demande à la Municipalité «de prier l'architecte de donner au toit la forme de celui d'un chalet suisse, avec grands avant-toits» (source 1). Second projet comportant, selon la Mu-

nicipalité, «le minimum de ce qui doit être prévu pour satisfaire aux besoins actuels – il est en effet nécessaire de pouvoir disposer immédiatement d'une classe normale, d'une salle de couture et d'un local de gymnastique – pour la salle de couture, on utilisera une des classes normales. Le préau couvert que la Municipalité estime indispensable servira de local de gymnastique et pourra aussi être utilisé pour les récréations en cas de mauvais temps. Enfin il [...] paraît nécessaire de loger le régent dans le bâtiment d'école vu la difficulté de trouver actuellement aux Avants des logements à des prix abordables» (source 2). Particularité du préau couvert en bois adossé au S-O et dans lequel sont placés des engins de gymnastique. Toiture régionaliste et clocheton au faite; appareillage rustiqué du soubassement; galerie du pignon ajoutée par la suite. Source: PVMCh, 24.05.1909, 28.02.1910, 16.05.1910, 04.01.1911; 1) PVMCh, 14.02.1910; 2) Préavis Muni Ch, 05.03.1910. Bibl. 1) *BTSR* 37 (1911), pp. 70–71.

Viaduc du funiculaire Les Avants-Sonloup 1910 (constr.). Funiculaire réalisé à l'initiative des frères Dufour, qui en avaient confié l'étude au directeur du MOB, Roland Zehnder; destiné en premier lieu à la pratique des sports d'hiver. Ligne construite en majeure partie en remblais en raison des 2 passages sous-voie de la route de Sonloup. Le viaduc en maçonnerie du Peccaux est constitué de 11 voûtes de 5 m d'ouverture. Bibl. 1) *BTSR* 36 (1910), p. 273; 37 (1911), pp. 1–3, 17–18, 25–28, 42–43; 2) *SBZ* 56 (1910), p. 271; 3) *Crémaillères et funiculaires*, pp. 243–247; 4) Edgar Styger, Jean-Charles Kollros, *Au paradis des Narcisses*, Montreux 1986.

Pertuiset, place du Fontaine voir Chailly.

Planches, avenue des

L'ancien «chemin de Montreux» constituait jusqu'à la constr. de l'av. du Midi, le principal axe de communication entre le lac et le village des Planches. Au tournant du siècle, à l'exception de l'Hôtel National, aucune constr. ne s'y élevait. Dans les premières années du XXe siècle, des villas loc. ou individuelles sont bâties sur son front occidental qui jouit d'une exposition privilégiée. Le chemin est rectifié en 1895–1897 sur la base d'un plan de l'ing. C. Chessex. On établit alors une avenue formée de 2 segments rectilignes disposés en angle droit et reliés par une courbe régulière; le pont enjambant la voie ferrée est élargi. La partie de l'ancien chemin qui s'avançait jusqu'à l'Hôtel National est incorporée aux jardins de l'hôtel.

Nos 23–27 (et *Nestlé* No 15) Cure, Ecoles catholiques des garçons, logements et commerces, 1899 (aut.), Neuhaus pour



Paroisse catholique de Montreux. Plan en L pour un programme multiple. Bât. sur l'av. Nestlé: Cure et comm. Bât. sur l'av. des Planches (No 25): salle de gymnastique au sous-sol; grande salle avec scène au rez inf., divisible dès l'origine en 2 parties par un dispositif de cloison de bois mobile, et dont l'espace est coupé par 8 colonnettes de fonte qui reprennent la structure porteuse du bât.; 4 salles de classes au rez sup.; appart. des régents au 1er étage; en attique, un logement de 300 m² desservi par sa propre cage d'escalier à l'est (No 27). Nette différenciation dans le traitement des façades et des toitures des 2 ailes. La fonction scolaire du bât. oriental se lit dans l'appareillage de molasse et les dimensions des baies dont les trumeaux sont traités en pilastres et affichent ainsi une certaine monumentalité. Par contre, le bât. d'angle et son retour sur l'av. Nestlé s'apparente clairement à l'imm. de rapport: pan arrondi et coupole sur le carrefour faisant pendant à l'imm. de la rue de l'*Eglise-Catholique* No 11. Menus. complètes Held. 1948 (aut.), Dumas, création de 2 appart. au 1er étage accessibles par l'escalier oriental. Source: JTH.

No 2 Imm. loc. et comm. Villa Speranza, 1896 (aut.), pour Joachim Terribilini. Typologie et gabarit urbains en limite du tissu ancien du village. Balcons filants et passage cocher à l'axe de la façade principale. **No 4** Imm. loc., 1895 (aut.), pour Ernest Vautier, reconstr. de la partie orientale en retrait et surélev. de la partie occidentale, imposées par le nouvel alignement conséquent à la rectification de la rue. Gabarit urbain. **No 6b** Villa loc. La Vedette, 1904 (aut.), évtl. Jost pour W. Schopfer. Heimatstil. Déploiement de balcons sur fines colonnettes de métal à l'angle S-E. **No 8** Villa loc. Les Dagnires, 1907 (constr.), Hermann Lavanchy pour Jules Martin. Architecture de rapport régionalisée par une toiture à dômes. Large cage d'escalier de plan

151



carré sous verrière. Source: PVMF, 18.12.1907. **No 10** Villa Ma Retraite, 1907 (aut.), Villard pour Jules Martin. Position dominante sur mur de soutènement édifié en 1907 (aut.). **No 12** Chalet, 1911 (aut.), Chalets Modernes Eugène D'Okolski à Lausanne pour G. Baumann. Modeste bât. en madriers, act. desservi par sa couleur. **No 14** Villa loc., dépend. et serres, 1911 (aut.), Huguenin & Eugène RoCHAT pour Marcel Mottier. Éléments décoratifs d'inspiration sécessionniste. Dépend. en contrebas contre laquelle sont adossées les serres et dont la toiture forme terrasse. **No 16** Villa Mon Souhait, 1907 (aut.), Villard pour Louis Chessex. Villa italianisante à tourelle d'escalier et loggia. En 1929 (aut.), A. Schorp pour O. Oboussier, annexe côté rue en remplacement d'un balcon et d'une véranda.

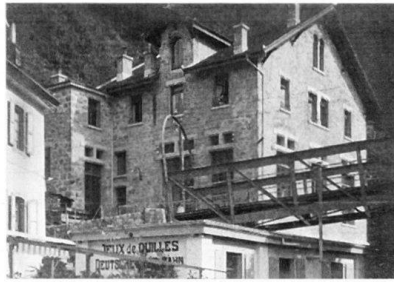
Pont, rue du

Pont de Montreux ou des Planches, 1844–1846, reconstr. du pont du XVIIe siècle; 1873 (proj.), 1874–1876 (constr.), rélargissement qui fait suite à celui de la rue du Pont sur les territoires des 2 communes. Deux projets en concurrence: seconde voûte de maçonnerie en aval de l'existante proposée par l'ing. C. Chessex ou trottoirs sur arc en fer, projetés par les ing. Vautier et Pellis de Lausanne. Pour éviter les expropriations nécessaires aux fondations des culées de la voûte, on choisit la solution du trottoir, mais uniquement du côté aval; en amont, le parapet de marbre de 1845 est remplacé par une balustrade en fer; Chaudet frères entrep. Source: PVMCh, 12.06.1847, 12.08.1874, 07.07.1876; Préavis Muni Ch, 03.10.1873.

152 **No 10b** Sous-station électrique de Chêne, 1908 (aut.), Villard pour Cie Montreux-Glion. Plan en T. Salle des accumulateurs et salle des machines, 2 logements à l'étage. Programme ind. dans enveloppe pittoresque. Appareillage rustiqué; baies des pignons à linteau de briques curviligne.

10 **Viaduc du chemin de fer Montreux-Glion**, 1908 (aut.), ACMV, J. Dubuis ing. pour Cie Montreux-Glion. Pont métallique d'une longueur de 61,26 m et d'une pente de 10,8%; le montage a été rendu périlleux en raison de la présence de bât. en contrebas. Bibl. 1) SBZ 49 (1907), p. 279; 54 (1909), pp. 18–23, 36–40, 50–54;

152



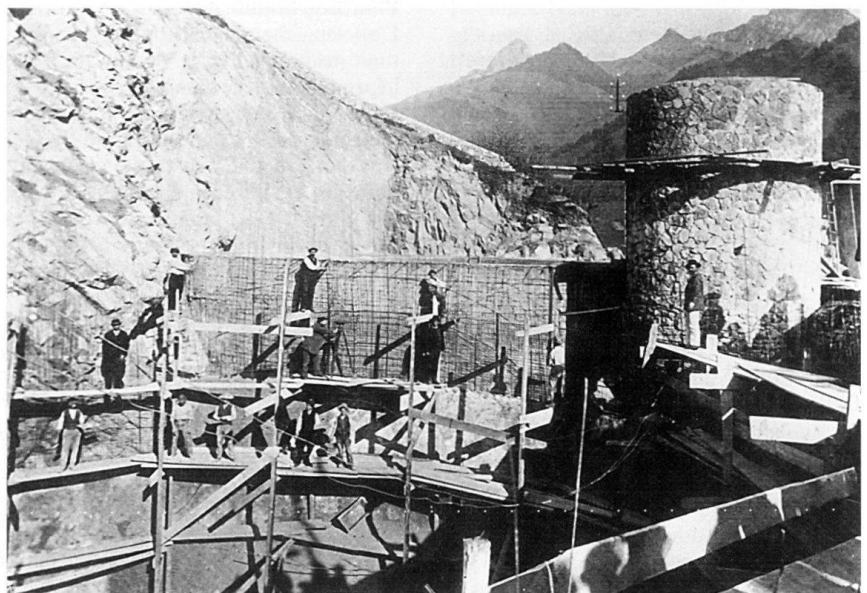
2) PS 16 (1909), pp. 83–84, 96; 3) *Crémaillères et funiculaires*, pp. 41–93; 4) Edgar Styger, Robert Widmer, Jean-Charles Kollros, *A l'assaut du Roc de Naye*, Montreux 1985.

No 29 Imm. loc. et comm., 1897 (aut.), Villard pour Vve Cavin. Irruption d'une typologie urbaine dans le tissu villageois.

Pont de Pierre, route du

153 **Réservoirs de la SEVM**, 1889 (aut.), 1890 (constr.), édifiés en remplacement du réservoir précédent qui se situait sur le tracé de la future voie du MOB à Sonzier. Destiné à alimenter la conduite forcée de l'usine de Taulan (voir Baye No 7), le premier réservoir d'une contenance de 6000 m³ est mis en exploitation à fin 1887. Ses «dimensions imposantes, ajoutées à la nature saine du terrain, faisaient prévoir une solidité absolue de l'ouvrage. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi; le 6 novembre 1888 à 6 heures du matin, après avoir été en service pendant bientôt une année, le réservoir s'effondrait par suite des crevasses dans la maçonnerie, provenues d'un affaissement de terrain du côté aval de l'ouvrage» (bibl. 1). La catastrophe fit 7 victimes et d'importants dégâts matériels qui s'étendirent jusqu'à l'Hôtel du Cygne. Lors de la constr. du nouveau réservoir, l'Etat exige qu'il soit édifié plus à l'est afin, qu'en cas d'accident, l'eau se déverse

153



dans les gorges du Chauderon. Les premiers essais de remplissage de la nouvelle installation, dont le chantier a été placé sous la surveillance de l'arch. Neuhaus, ont lieu en octobre 1890. «Au nombre de deux, ces réservoirs sont entaillés complètement dans le roc, de forme cylindrique, juxtaposés et revêtus d'une couche de ciment armée de fer, d'après le système Monnier & Cie. Le volume total est de 5'182'826 litres. [...] L'arrivée de l'eau au réservoir se fait dans une tourelle, contenant une cuve à double séparation concentrique» (bibl. 1). Source: PVMCh, 07.01.1889, 22.07.1889, 13.10.1890. Bibl. 1) Flesch 1896, pp. 5–6; 2) Henri Michel, Le centième anniversaire d'une sombre affaire, in *L'Étin-celle*, No 128, déc. 1988, pp. 9–10.

Port, rue du

Artère principale du vieux village de Clarens.

Nos 23–25 Maison d'hab. implantée en U. Constr. en plusieurs étapes par transf. ou reconstr. de maisons rurales, accompagnées de regroupements de parcelles. La partie centrale a été reconstruite vers 1864. Les 2 ailes d'inégales longueur et hauteur abritaient à l'origine des granges; elles ont été transf. en maison d'hab., celle du nord vers 1855, celle du sud vers 1890; de cette dernière étape datent certainement les ferronneries et le riche décor de bois mouluré. Avant la simplification récente du pignon de l'aile méridionale, les 2 corps latéraux présentaient un couronnement identique. Source: Recensement arch. du canton de Vaud: Montreux-1B-123 (MH).

No 4 Maison d'hab. et comm., 1906 (aut.), Villard pour hoirie Aloïs Mercanton. Reconstr. sur un parcellaire médiéval. Oriel néo-gothique daté «1907» au bel étage.



Poste, route de la → 2.10.7

53 **No 1** Gare des Avants, 1901 (aut.), Villard pour MOB. Avant l'adjonc. vers 1924 d'une annexe au S-O, chalet symétrique à pignons croisés. Service du chemin de fer au rez et logement à l'étage. Quai couvert d'une marquise sur piliers de bois ouvragés. **No 3** Buffet de la Gare et bazar, 1911 (aut.), Villard pour Sté du Grand Hôtel des Avants. Vaste chalet sur socle de maçonnerie percé de baies nombreuses et vastes. A l'origine, jeu de quilles au sous-sol et billard au rez. Même opération que les Nos 7-9 qui découle de la volonté des hôteliers de compléter l'offre en distraction de la petite station. **Nos 7-9** Imm. loc. et comm., bureau de poste, 1911 (aut.), Villard pour Sté du Grand Hôtel des Avants. Chalet composé d'un corps central et de 2 pavillons latéraux à pignon retourné. Logements aux étages et rangée de boutiques dans le soubassement en maçonnerie; vaste marquise sur aisseliers de bois torsadés protégeant le chaland s'adonnant au lèche-vitrines les jours d'intempéries. Même opération que No 3.

Prairie chemin de la → 2.10.3

No 10 Clinique de la Prairie, 1911 (aut.), Bauer pour Ernest Mayor. Clinique chirurgicale d'une quarantaine de lits: installations de mécanothérapie, de rayons X et salle d'opération. Comble régionaliste à pignons multiformes. Galerie couverte au rez. Planchers en béton armé syst. Hennebique. Menus, complètes Held. Source: JTH. Bibl. 1) BA 14 (1911), No 163, p. 175. **No 16** Hôtel-Pension Ketterer, pension attestée en 1859, issue de la transf. d'une maison vigneronne existant au milieu du XVIIIe siècle. Le bât. act. résulte principalement de travaux d'agrand. effectués en 1865 (voir aussi Lac No 150). Act. inoccupé après avoir abrité un pensionnat de jeunes filles. Bibl. 1) Wyssbrod II, No 40.

Pré, chemin du

No 5 Station sup. du funiculaire Territet-Mont-Fleuri, 1910 (constr.). Maisonnette pittoresque flanquée d'une galerie couverte; la marquise du quai montre des éléments de charpente en bois mouluré. **No 4** Clinique La Colline, 1897 (aut.), Clerc pour Ami Chessex. Important dispositif de galeries sur poteaux signalant la fonction hospitalière. Installations

d'hydrothérapie au sous-sol. Complètement dénaturé et transf. en imm. loc. en 1966.

Quai, rue du

Ancien chemin de la Scierie de Pierre, élargi et promu au rang de rue au début des années 1890. Source: PVMP, 19.03.1890.

No 1 voir av. du Casino No 53.

Nos 8-10 Imm. loc. et comm., 1896 (aut.), Villard pour les frères Capra. Ordonnance classique de la façade; rez en bossages et entresol à refends, balcon coursiive à l'attique; chaînes à pilastre. 1915 (aut.), Michel Colia arch. à Montreux pour Ernest Capra, agrand. en amont par constr. du pan arrondi et d'un corps de bât. sur la rue du Théâtre prolongée à cette date en direction de la Baye de Montreux.

No 12 voir quai du Casino No 14.

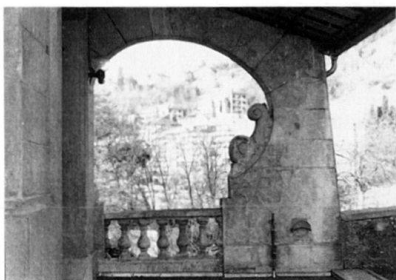
Rambert Eugène, avenue

Traversant des parchets de vignes, cette avenue s'inscrit dans le prolongement de l'av. Belmont et constitue un axe de liaison essentiel entre les villages de Vernex, Sâles, Planches et Tavel, Baugy, Chailly. Les villas ne s'y édifieront qu'après la Première Guerre mondiale.

Cimetière de Sur Muraz ou de Clarens situé dans une position centrale par rapport aux nombreux hameaux composant la Com. du Châtelard dont il constitue l'unique cimetière qui sera continuellement agrandi, toujours dans l'urgence, sans plan d'aménagement général. On y adjoint des parcelles de terrain en 1847 et 1859, date à laquelle on installe un «portail en marbre, avec chapiteaux, urnes et autres ornements» (source 1), réalisé par le marbrier François Mottier de Roche. Entre 1867 et 1911, le CC vote à dix reprises des acquisitions de terrain. En 1915, les élus émettent le vœu que la partie la plus ancienne du cimetière, c'est-à-dire son secteur S-O, soit transformée en parc, que soient conservés les grands arbres qui s'y trouvent et que soient plantés d'autres essences exotiques ou indigènes. La Municipalité y voit un emplacement approprié pour le monument à Eugène Rambert, en projet depuis de nombreuses années. Les guides touristiques célèbrent la poésie du site et élèvent le cimetière au rang de parc et de but de promenade. Source: 1) PVMCh, 05.11.1859. Bibl. 1) Steiger 1886, pp. 11-12; 2) Cérésolle 1889, pp. 23-24. 3) Bettex 1913, pp. 234-237; 4) *Guide du lac Léman*, Montreux 1905, pp. 72-75; 5) *Paradis encadré*, pp. 166-167. **Monument à Alexandre Vinet**, décédé à Montreux (1797-1847). Edifié vers 1849, date à laquelle les amis de Vinet dont Marquis, propr. du Château du Châtelard, et Doret sollicitent de la Municipalité l'autorisation de dresser un monument à sa mémoire. Peut-être œuvre

de Doret marbrier. Source: PVMCh, 07.04.1849. Bibl. 1) PS 4 (1897), pp. 112-113. **Morgue** ou «Chapelle mortuaire», 1890 (proj.), 1892 (constr.), H. Chaudet pour Com. du Châtelard, Chaudet frères entrep. Petit temple dorique à portique, de plan carré et à coupole centrale qui a été supprimée; chaque face s'orne d'un fronton. 1910, transf. par Villard. Source: PVMCh, 07.09.1891, 20.12.1909, 06.06.1910; Préavis Muni Ch, 06.12.1890. **Monument «à la mémoire des internés alliés morts dans la région de Montreux»**, 26.10.1919 (inaug.), Gaston Castel arch. français et Bernard Callie sculpt. belge, tous deux internés à Montreux, à l'initiative d'un comité présidé par Paul Kues. Le monument montre un «soldat mourant, couché sur des branches de chêne, la tête tournée vers la patrie loin de laquelle il meurt, pressant sur ses lèvres le drapeau de son pays, tandis qu'au-dessus de lui, le coq gaulois, le cou tendu pour l'appel du triomphe, chante éperdument, saluant l'aube de la victoire» (bibl. 1). Monumentalisme caractéristique de ce genre d'œuvres, érigées en masse dans les pays ayant subi la guerre mais relativement rares en Suisse. Bibl. 1) PS 26 (1919), pp. 274-275. **Monument à Eugène Rambert** (1830-1886), 1920 (concours), 06.07.1921 (inaug.), Polak & Alfred Hoch, Reymond-Aguets sculpt. à Vevey. En 1907, les Anciens-Zofingiens suggèrent à la Municipalité de profiter des travaux de correction de l'av. Belmont pour établir en aval de celle-ci, en face de l'entrée principale du cimetière, une petite place destinée à recevoir le monument qu'ils projettent d'élever un jour à la mémoire d'Eugène Rambert. Des études sont faites dans ce sens en 1909. La place est réalisée l'année suivante, mais pas le monument. Puis les autorités proposent de l'installer dans la partie récemment désaffectée du cimetière. En 1920, le comité d'initiative lance un concours pour un ouvrage dont le prix n'excédera pas 10'000 francs. Jury: Dr Mercanton (président du comité), Eugène Bron arch. de l'Etat de Vaud, Jean Morax peintre à Morges, Reymond Günthert sculpt. à Chardonne, E. Dubochet secrétaire à Territet, et Alexis Chessex ing. (suppléant). Résultats: 1. Alphonse Laverrier, arch. et Casimir Reymond sculpt.; 2. Georges Epitoux arch.; 3. Jacques Favarger arch. et Milo Martin sculpt. Le projet choisi en décembre 1920 par le comité n'apparaît pas dans ce palmarès; il a été préféré à ceux des illustres artistes lausannois. Devise sculptée: «Il aimait son pays et le faisait aimer». Référence alpine: stèle de granit trapue dont la base est laissée à l'état brut et dont la partie sup. comporte un bas-relief figurant un troupeau de chèvres. Petit bassin. Source: PVMCh, 18.11.1907, 18.10.1909, 09.05.1910, 06.12.

155



1920, 27.06.1921; TCh X/10. Bibl. 1) *BTSR* 46 (1920), p. 132; 2) *L'Œuvre*, 4 (1920), p. 36.

Temple de Clarens, 1936 (aut.), Huguenin pour Sté du Temple national de Clarens. Premier concours en 1920 ouvert à tous les arch. domiciliés en Suisse. Programme: «Temple contenant 500 places assises au parterre; en outre une galerie et la place d'un orgue; une sacristie de 30 à 40 m², avec entrée indépendante et accès direct rapproché de la chaire; un clocher, toilettes et W.-C. [...] En annexe au temple un columbarium. Le voisinage du château du Châtelard doit encourager les concurrents à adopter une architecture discrète» (bibl. 1). Jury: Eugène Bron arch. de l'Etat de Vaud, Frédéric Broillet arch. à Fribourg, Edmond Fatio arch. à Genève, Charles Mettraux pasteur à Montreux, Ernest Mayor député à Clarens, Guillaume Revilliod arch. à Genève (suppléant). 66 proj. présentés. Résultats: 1. Polak & Alfred Hoch; 2. Brenneisen & Isler à Zurich; 3. L. & A. Hertling à Fribourg. Le projet primé, en style néo-roman avec clocher-porche, est retenu pour «sa grande simplicité et le caractère local de son architecture» (bibl. 1). En 1936, nouveau concours plus restreint ouvert aux arch. du district de Vevey. Programme moins ambitieux, soit une église de 400 places avec orgue, une salle de paroisse de 150 places pouvant être rattachée à la nef lors de certaines manifestations et un clocher. Jury: Eugène Bron arch. cant., Georges Epitoux et Charles Thévenaz arch. à Lausanne, Gardiol pasteur, E. Rüfenacht. 29 proj. présentés. Résultats: 1. Huguenin arch. à Montreux; 2. A. Schorp & P. Bournoud arch. à Montreux; 3. Louis Forney arch. à Vevey. Le projet réalisé est choisi pour son parti architectural jugé convenable au site. Menuis. int., chaire, table de communion et croix en loupe de thuya réalisées par la Menuis. Held. Source: JTH. Bibl. 1) *BTSR* 46 (1920), pp. 132, 264, 276; 47 (1921), pp. 41–43, 55–57; 62 (1936), pp. 48, 200–205; 2) *SBZ* 75 (1920), p. 246; 76 (1920), pp. 188, 201, 222; 77 (1921), pp. 131–133.

Réchon, chemin de

No 7 Sanatorium Villa Bel-Air, 1894 (aut.), 1895–1896 (constr.), Clerc pour un consortium issu de la Sté des hôteliers à l'initiative d'Ami Chessex. Desti-

né à la clientèle des hôtels, il s'agit du premier sanatorium de Montreux. Implantation perpendiculaire à la pente. Edifice issu de la tradition vernaculaire et ne présentant pas encore la typologie du sanatorium: les balcons, situés sur la façade latérale orientée au midi, sont encore peu développés. L'unique pilier en maçonnerie du porche à la ligne sinueuse constitue un exemple d'Art nouveau précoce pour la région. Act. villa loc. Bibl. 1) Jean-Louis Mettler, *Montreux, cent ans d'hôtellerie*, Montreux 1979, pp. 42–43.

Riettes, chemin des

S.n. Station transformatrice de Tavel, 1906 (aut.), Villard pour la SEVM. Enveloppe historicisante. Béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA* 10 (1907), No 106, p. 48. **Nos 3–5** «Maisons ouvrières» La Roche, 1909 (aut.), P. Rochat, arch-entrep. pour lui-même. Caserne ouvrière agrémentée d'une toiture régionaliste; standing relativement élevé dans la mesure où chaque logement (2 pièces-cuisine-WC) bénéficie d'une loggia.

Riviera, avenue de la

Partie de la route cant. Jusqu'à la création du passage dénivelé sous le chemin de fer en 1954, cette avenue ne s'étendait pas au-delà du carrefour act. avec l'av. du Midi, à la hauteur duquel la route cant. franchissait les voies. La réalisation du passage sous-voie est un serpent de mer. Les projets se succèdent, grandioses ou modestes, pendant presque un siècle. Il est notamment question pendant plusieurs années de construire un tunnel ferroviaire entre Crin et Veytaux.

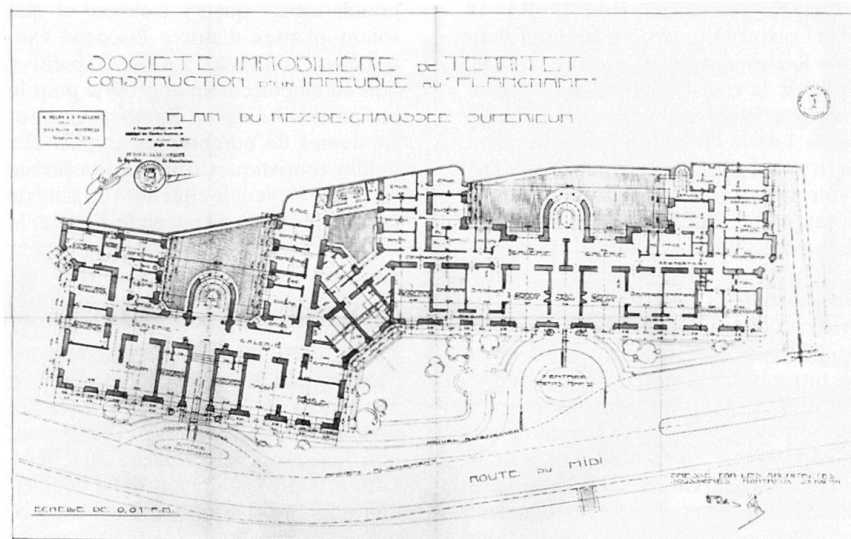
Parc des Roses, ancien cimetière de Territet ou de Planchamp, établi progressivement sans plan d'ensemble, en remplacement du cimetière situé aux Planches cancelé en 1817 et suite à l'abandon d'un projet de cimetière commun aux 3 localités de la paroisse. Les premiers

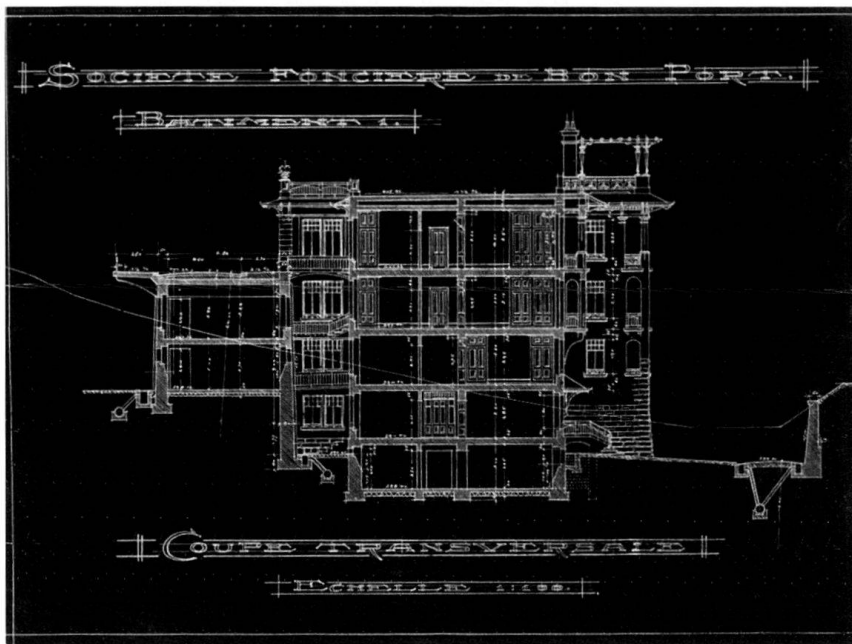
murs et le portail sont construits en 1817. Le cimetière présente une partie inf. attenante à la route, relativement plane et une partie sup. en terrasse, formée de 2 replats. Réclamé par les habitants depuis 1871, un cimetière est créé à Glion en 1893. Un nouveau cimetière com. est ouvert en été 1900 à Troches sur un plan d'aménagement établi par Lavanchy. On envisage alors la désaffectation partielle de celui de Planchamp. Ami Chessex offre, au nom d'un comité réuni à son initiative en 1898, une indemnité de 10'000 francs pour la désaffectation de la partie du cimetière qui se trouve entre l'avenue centrale et la route cant.; le comité souhaite créer un jardin public pour y placer un monument à la mémoire de l'impératrice Elisabeth d'Autriche. Les élus acceptent le projet en avril 1900. En 1908, ils votent le principe de la suppression du cimetière pour l'année 1893, décision confirmée en 1984. L'ensemble est transformé alors en parc; certaines pierres tombales d'une valeur artistique ou historique, dont celle d'Henri Nestlé et de son épouse, sont conservées et placées à l'angle N-E du jardin. Source: PVMP, 02.12.1871, 06.12.1893, 23.08.1899, 27.12.1899, 06.06.1900, 10.06.1908; Préavis Muni P. [janv. 1900]. Bibl. 1) Gilles Barbey, *Cimetière de Planchamp, Territet: étude historique en vue de la réaffectation du cimetière*, 1984, dactyl. (MH) 2) Luc Chessex, Jacques Chessex, *Mort d'un cimetière*, Lausanne 1989.

14 Monument «à la mémoire de sa majesté l'impératrice et reine Elisabeth en souvenir de ses nombreux séjours à Montreux», 22.05.1902 (inaug.), «Ant. Chiatone Lugano» sculpt. Pose plus familière qu'officielle pour cette figure assise et pensive exécutée dans un bloc de marbre blanc. Bibl. 1) *PS* 9 (1902), pp. 131–132. 2) Koenig I 1991, p. 36. 3) Koenig II 1991, p. 45.

No 2 Villa loc. Les Laurelles, Hôtel Régina dès 1916, 1904 (aut.), 1904–1907

156





(constr.), évtl. Hermann Lavanchy pour Albert Held qui réalise toutes les boiseries et menuis., la plupart conservées. Imm. Heimatstil. Multiplicité des balcons. Imposant soubassement en Meillerie. Act. logements. Bibl. 1) *Menuiserie Modèle*, pp. 133–143.

156 **Nos 4–6** Imm. loc. Riant-Château, 1911 (aut.), «Polak et Piollenc 1912–1913» pour SI de Territet sur un terrain appartenant à Ami Chessex qui avait déposé un projet de bât. sur cet emplacement en 1905. Exceptionnel complexe résidentiel de haut standing. Grammaire architecturale Art Nouveau sensible dans l'inflexion des balcons et des encorbellements, la forme des lucarnes et la sinuosité des oriels. 2 bât. en U dont les ailes sont adossées au terrain; décalés l'un par rapport à l'autre, les 2 imm. sont liés par un pan coupé, dispositif permettant un important développement de la façade regardant le lac. Chaque baie est une porte-fenêtre et s'ouvre sur un balcon, une coursive, une loggia ou comprend un garde-corps. Toiture-terrace. Foisonnant décor végétal Art Nouveau. A l'ext., pierre genre savonnière sculptée de bas-reliefs placés principalement sous les éléments en encorbellement et représentant des branches de pommier; à l'int. du No 6, pierre calcaire du hall à motifs de houblon. A la richesse du décor correspond l'ampleur des appart. dont la surface est modulable et totalise jusqu'à 500 m²: certaines pièces peuvent se rattacher à l'un ou à l'autre des appart. en permettant de regrouper 2 logements. Nette distinction établie entre les espaces de réception, les espaces privés des maîtres et les espaces de service. Menuis. Held. Bibl. 1) Joëlle Neuenschwander Feihl, *Riant-Château. Immeuble locatif à Territet (Montreux). Brève noti-*

ce historique, nov. 1996, dactyl. (MH).

No 8 Villa Windsor, Hôtel Windsor en 1916, 1911 (aut.), Austermaier & Daulte pour Sté Foncière de Bon-Port, transf. complète de l'ancienne villa l'Abri puis Pension Malburia édifée au milieu du XIXe siècle. Corps de loggias en saillie ajouté au S-O qui a pour effet de l'assimiler visuellement aux autres bât. de la Foncière (voir *Riviera* Nos 10–22).

157 **Nos 10–22** Ensemble résidentiel, Villas Reine-Berthe (No 10), Astrid (No 12), Elena (No 14), Wilhelmine (No 16), Mercedes (Nos 18–20), Alexandra (No 22), 1905 (concours), 1906 (aut. Nos 10–20), 1907 (aut. No 22), Meyer & Daulte pour Sté Foncière de Bon-Port. Concours d'idées «pour un plan d'ensemble de constructions locatives». Jury: Ami Chessex principal protagoniste de la Foncière, Edouard Davinet arch. à Berne, Francis Isoz arch. à Lausanne et Maillard arch. à Vevey. 7 proj. présentés, pas de 1er prix décerné, «aucun des projets ne pouvant sans remaniements importants, être pris en considération pour l'exécution» (bibl. 1): 2. ex aequo Meyer à Lausanne et Daulte, Durieu & Dubois à Lausanne; 3. ex aequo Gunthert à Vevey et Savary à Montreux; mention aux projets de Verrey & Heydel à Lausanne, Baud, Hoguer & Colia à Lausanne et Montreux, Guignet & Austermaier à Lausanne. Seule la partie inf. de la parcelle sera construite avant la Première Guerre (voir *Florimont* Nos 7–9). «Villas» regroupées en 4 bât. Les entrées principales se situent à l'origine au dernier étage, de plain-pied avec l'av. Florimont établie par la Sté Foncière; on y accède par une passerelle franchissant une courrette qui sépare les imm. de leurs locaux de service placés sous l'avenue elle-même: «symbiose du génie civil et de l'ar-

chitecture» (bibl. 2). Les façades face au lac sont entièrement garnies de loggias qui, associées à la toiture plate, confèrent à l'ensemble une tournure «rivière-sque». Ce choix stylistique est celui du projet Daulte, Durieu & Dubois que le jury avait commenté en ces termes: «Architecture n'ayant pas le caractère local, mais cependant pouvant être admise comme appropriée à une station d'étrangers; son caractère méridional peut certainement s'admettre dans le doux climat de Montreux» (bibl. 1). Menuis. complètes Held. Bibl. 1) *BTSR* 32 (1906), pp. 72, 131–132, 151–152; 2) *werk-archithese* 1977, No 6, pp. 14–15.

Rousseau, avenue → 2.6.2

Ancien chemin de la Baye, élargi en 1896–1897 et agrémenté d'acacias-boulevard. Première rue bâtie des Communs de Clarens, à vocation mi-résidentielle mi-artisanale, elle abritait plusieurs entreprises actives dans le domaine de la constr. Dans sa partie inf., elle est bordée par le dépôt des tramways (voir *Lac* No 116).

No 2 Imm. loc., 1892 (aut.), pour Emmanuel Puenzieux. 1906 (aut.), Clerc pour Louis Genton, adjonc. d'un 3e étage et de l'oriel de la façade sur la rue Rousseau. **No 4** Imm. loc. et admin., 1905 (aut.), Edouard Giovannoni entrep. pour lui-même, daté «1906». Corps central et chaînes d'angle à parement de briques s'inspirant de la Renaissance française. Standing relativement élevé pour le quartier; stucs et marbre en trompe-l'œil dans la cage d'escalier. Annexe à l'arrière pour entrepôts, chantier et bureau. **No 6** Caserne loc., 1899 (aut.), Edouard Giovannoni entrep. pour lui-même. **Nos 20–22** Imm. loc. et comm. (No 20), atelier de sculpture (No 22), 1911 (aut.), Jost pour Negri et Uberti. Deux façades en attente des bât. mitoyens qui auraient dû fermer l'îlot; un projet non réalisé d'imm. en L à l'angle S-O a été mis à l'enquête par Bauer pour SI de la Grande Place en 1912. No 22 prob. édifé sur un atelier existant. Toiture régionaliste et soubassement en pierres rustiquées; angle N-O à pan arrondi reposant sur une massive colonne engagée. Menuis. complètes Held. Source: JTH.

Rouvenettaz, rue de la

Nos 8–14 voir *Alpes* Nos 38–58.

Salagnon, île de

Île établie sur un affleurement rocheux au moyen d'enrochements et des déblais du chemin de fer PLM Evian-St-Gingolph par A. Allinges de Marseille, ing. et entrep. de la ligne. Son intention est de créer un îlot d'une surface d'environ 1400 m² qu'il qualifie de «rocher artificiel destiné aux mouettes» (source 1). Il obtient la concession en 1886. L'île comprend un petit port et un glacis au nord.

158

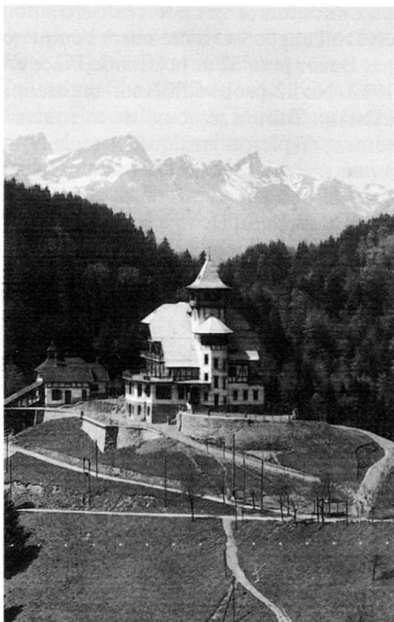


1909 (aut.), Gaston Lauzanne arch. à Paris (proj.) et Villard (exécution) pour le peintre français Théobald Chartran, résidence de villégiature. Palazzetto méditerranéen comprenant, outre l'atelier de l'artiste, de nombreuses pièces de réception et 5 chambres d'amis. Source: 1) Concession de grève SE 341 G/12-16. Bibl. 1) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 39; 2) Pierre-André Dupertuis, *Vu du Léman. Belles demeures des rives du lac*, Lausanne 1992, pp. 25-28.

Saudex, chemin de

Usine électrique de Sonzier et réservoirs, 1900 (aut.), 1902 (inaug.), pour SEVM. Turbine les Eaux du Pays-d'Enhaut qui sont ensuite acheminées à Lausanne comme eau potable. Pour parler de ces eaux, se réservant la possibilité de les turbiner sur une chute de 378 m, entre le Cubly et Sonzier, en disposant des excédents au profit de la centrale de Tau-

159



lan» (bibl. 2). Grandes baies de la salle des machines à encadrement de briques. Les œils-de-bœuf des pignons ont disparu, prob. en 1972 lors de la rénov. des installations. Bibl. 1) *BTSR* 35 (1909), pp. 265-269; 277-280; 2) *75 ans SRE*, Clarens, 1979, pp. 13, 22. **No 1** «Maison ouvrière» jumelle, 1905 (aut.), Hermann Lavanchy pour SRE. Logements de 3 pièces-cuisine sur 2 niveaux, disposés dos à dos et destinés au personnel de surveillance de la centrale voisine. Dénaturée par des adjonc. postérieures.

Saussaz, route de la

Nos 2-4 «Maisons d'habitation de campagne», 1897 (aut.), Villard pour Adolphe Puenzieux. 2 bât. jumeaux implantés de part et d'autre d'une cour et reliés par leurs granges. Typologie exceptionnelle, pendant rural de la maisonnette ouvrière.

Sonloup, route de → 2.10.7

Route construite à la fin du siècle, en partie grâce à une importante souscription des frères Dufour, sur les plans de l'ing. C. Chessex. Achevée en 1901, elle met en relation les vallons de Villars et des Avants.

No 1 Hôtel de Jaman, 1898 (aut.), Villard pour Louis Dufour. Démoli en 1945, il s'inspirait de la Renaissance italienne; étage attique souligné par des assises polychromes; corps central légèrement saillant à un niveau supplémentaire; toit-terrasse sur les 2 ailes. 85 lits en 1913. Bibl. 1) *Wyssbrod II*, No 2. **No 3** Villa loc., évtl. 1907 (aut.), pour Mme Nicodet-Dufour, prob. annexe de l'Hôtel de Jaman. Villa italianisante en harmonie avec l'hôtel voisin, mais dont le style surprend dans ce contexte alpin. Source: *PVMCh*, 17.06.1907.

159 **No 37** Hôtel de Sonloup, 1911 (aut.), Villard pour Sté du Grand Hôtel des Avants. Telle une citadelle, vaste chalet sur socle en maçonnerie avec tour-belvédère dans-œuvre. Important dispositif de vérandas. Hall typique des hôtels de montagne: plafond à poutraison apparente

et cheminée monumentale à manteau de bois, allettes en faïences et abat-flamme en métal repoussé. Menuis. Held dans locaux publics. Constr. contemporaine du funiculaire Les Avants-Sonloup. 50 lits en 1913. Source: *JTH*. Bibl. 1) *Wyssbrod II*, No 4; 2) Edgar Styger, Jean-Charles Kollros, *Au paradis des Narcisses*, Montreux 1986, pp. 96-99.

Temple, rue du

160 **No 11** Hôtel de Ville et école de la Com. des Planches, 1874 (proj.), 1875-1876 (constr.), H. Chaudet pour Com. des Planches, Chaudet frères entrep. Jaquerod, surveillant des travaux vu la double qualité de Chaudet. Programme étendu: salles pour les autorités communales et judiciaires, classes, appart. des régents, prison du Cercle, comm. Façade Renaissance française, symétrique et empreinte de monumentalité malgré une parcelle exiguë et trapézoïdale; corps central saillant et souligné par un balcon au bel étage. Richesse des matériaux: briques, molasse, pierre de taille d'Arvel et de St-Triphon, granit, pierre de Villebois. Rénov. en 1996. Source: *PVMP*, 18.04.1874, 09.04.1875, 24.03.1876, 04.11.1876.

Fontaine, 1878 (proj.), H. Chaudet pour Com. du Châtelard. Source: *PVMP*, 08.01.1878.

160

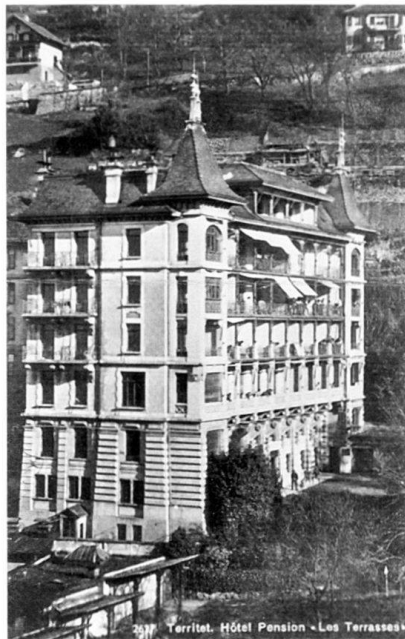


Buste du Doyen Philippe Sirice Bridel, sur la terrasse du Temple de St-Vincent, 18.10.1891 (inaug.), bronze d'Alfred Lanz sculpt. Inscr.: «A la mémoire du doyen Bridel, auteur du Conservateur suisse; pasteur à Bâle 1786-1796; à Château d'Ex 1796-1805; à Montreux 1805-1846». Bibl. 1) *Bettex* 1896, p. 117. **No 34** Villa loc., 1913 (aut.), pour François Dittert. Position de nid d'aigle. Oriel en façade lac.

Terrasses, chemin des

161 **No 4** Sanatorium l'Abri, 1905 (aut.), Ernest Moachon arch. à Lausanne pour Kurhaus de Territet et Sanatorium l'Abri. Exceptionnelle à Montreux, l'implantation est perpendiculaire aux courbes de niveau afin que la façade principale soit orientée plein sud. Soubassement massif à bossages adoucis. Encadrés par 2 corps de vérandas, 4 niveaux de galerie

161



de cure d'air et de soleil reposent, à la hauteur de l'entresol, sur de gigantesques consoles de pierre à volutes. Dès le 2^e étage, ces balcons sont soutenus par de fines colonnettes de fonte. Dans la cage d'escalier, vitraux floraux exclusivement en tons de bleu de l'atelier Chiara à Lausanne. Planchers, poutres et poteaux en béton armé syst. Hennebique. 55 lits en 1913. Act. imm. loc. Bibl. 1) BA 10 (1907), suppl. annuel; 2) Wyssbrod I, p. 157; 3) Wyssbrod II, No 133. **No 12** voir *Chillon* No 70.

Théâtre, rue du → 2.6

Cette voie est établie au tournant du siècle entre la rue du Quai et le Kursaal (voir 2.6). Puis on songe à la prolonger en direction du Châtelard. Le tracé est admis en 1909, mais son exécution n'est décidée qu'au printemps 1914. Un concours-soumission est ouvert pour le pont sur la Baye. La solution en béton armé syst. Brazzola des ing. Paris et Berthod de Lausanne est choisie. La rue est ouverte à la circulation au printemps 1915. La poursuite de l'avenue au S-E est envisagée dès 1907. Il s'agit de réaliser le tronçon qui, dès le carrefour de l'av. Nestlé, rejoint l'av. du Casino à la hauteur des Arcades de l'Hôtel National. Cette route soulagera l'unique accès au Kursaal très encombré les soirs de spectacle et permettra d'absorber une partie du trafic de l'av. du Casino, jugée trop étroite. L'entreprise est achevée en 1912 à la satisfaction des autorités qui déclarent: «La rue du Théâtre est le type de l'artère urbaine, large et bien aérée. Son ouverture a provoqué un élan de développement dont les effets ne tarderont pas à se faire sentir dans les finances communales. Cet exemple prouve une fois de plus que la Commune ne doit pas reculer devant

des sacrifices parfois considérables pour ouvrir de nouvelles voies de communication» (source 1). Source: 1) Rapport gestion Muni P pour 1911, p. 30.

No 1 Villa Champod, «bâtiment neuf» en 1892, pour John Champod. Au mur aveugle vient d'adosser en 1901 (aut.) une seconde villa pour F. P. Spickner, qui a été démolie en 1971. Source: Rapport de la commission du CC P, 03.02.1892.

¹⁹ **No 9** Kursaal de Montreux, 1881 (inaug.), E. Burnat & Ch. Nicati pour Sté du Kursaal, société par actions créée à l'initiative de L. Mayor-Vautier, Ph. Faucherre-Vautier, A. Favre, Ami Chessex, H. Chaudet, J. Dubochet et L. Monnet. Chaudet entrep., Clerc surveillant du chantier. Le bât. est édifié en pleine crise et dans l'intention de la conjurer. L'édifice comporte une grande salle de correspondance et de lecture – jusqu'à 80 journaux et revues mis à disposition des hôtes –, un jardin d'hiver, un café-restaurant où l'on donnait des concerts l'après-midi, une salle de billard, un tir au flobert, un jeu de quilles. Bâti dans un style mauresque affichant la fonction récréative du lieu, il s'apparente à une fabrique de jardin surdimensionnée. Il est composé d'un corps central abritant la salle de spectacles et de 2 ailes latérales dissymétriques, celle du S-E étant occupée par la scène et sa machinerie. La façade lac est précédée d'un jardin d'hiver hémicirculaire s'ouvrant sur une terrasse; 2 escaliers tournants symétriques permettent ensuite d'accéder aux jardins. Grande diversité des matériaux et des couleurs; polychromie supprimée, peut-être dans un souci d'homogénéisation, suite à la constr. du second bât. 1897, proj. d'agrand. et ouverture d'un concours national. Jury: Maillard à Vevey, Louis Bezencenet à Lausanne et Juvet à Genève, tous arch. Programme: «Au rez-de-chaussée: une grande Salle pour Concerts et Fêtes avec galeries pour mille personnes pouvant être utilisée le jour et la nuit; accessible du jardin, son plancher sera horizontal. A cette salle seront attenantes deux Salles pour Café et Billard et Salle pour les petits chevaux et les dépendances nécessaires, tels que Vestibule, Vestiaires spacieux, etc. Au sous-sol: Locaux de service, Chauffage central, Cave, Cuisine, communs aux deux constructions, et en outre un emplacement, bien éclairé pour Jeu de quilles et Tir au Flobert. Au 1^{er} étage: Salle de lecture et Salon de Dames et deux ou trois salles disponibles. Au 2^e étage: Appartement du Directeur et celui du Restaurateur. Aux combles: Dortoirs pour les employés. Le bâtiment neuf sera relationné avec l'ancien bâtiment par le vestibule du rez-de-chaussée et par le 1^{er} étage» (source 1). 7 proj. examinés: 1. et 2. Jost; 3. Charles Mauerhofer arch. à Lausanne. Du 1^{er} prix, les jurés

apprécient «la bonne disposition de son plan et la jolie architecture de ses façades, élégante et bien appropriée au caractère de l'Édifice. L'auteur a maintenu avec raison l'entrée du bâtiment dans l'axe de l'avenue du Kursaal tout en lui donnant l'importance qu'elle comporte» (source 2). Ils critiquent par contre le mauvais éclairage du hall et suggèrent la solution d'une verrière, proposition contenue dans le second proj. de Jost et qui sera réalisée. Le jury estime favorablement la distribution imaginée par Mauerhofer mais juge que «l'architecture des façades est trop sérieuse, on aimerait à lui voir plus de gaieté et davantage le caractère d'un kursaal» (source 2). Le bât. de style néo-baroque en pierre blanche est mis à l'enquête en 1898; il est ouvert au public en juillet 1903. Implanté à l'ouest du premier kursaal, il présente une façade sur rue monumentale et symétrique. Le pavillon oriental est une reprise de l'aile latérale du premier bât. Les pavillons comportent des frontons curvilignes à base interrompue entourant un oculus dont l'encadrement est richement sculpté de guirlandes et de masques. Des pilastres à chapiteau composite scandent la façade. Le hall d'entrée est majestueux; éclairé par une verrière, il se déploie sur toute la hauteur du bât.; il est ceint d'une galerie de tracé couronné; matériaux luxueux dont des colonnes de marbre rose à chapiteau doré à la feuille. Béton armé syst. Hennebique. Menuis. Held. Démoli suite à l'incendie du 4.12.1971. Source: JTH; 1) Programme de concours pour l'élaboration des plans d'agrandissement du Kursaal de Montreux, s.d. (MVM); 2) Rapport du Jury [...], 06.02.1897 (MVM). Bibl. 1) Céréssole 1889, p. 30; 2) Bettex 1896, pp. 78–79; 3) SBZ 29 (1897), p. 35; 4) BA 4 (1901–1902), No 38, p. 28; 5) Koenig 1973, pp. 152–153; 6) Koenig I 1991, p. 49. 7) *Paradis encadré*, p. 45.

¹⁶³ **No 11** Hôtel International, Hôtel Eden dès 1906, act. Eden-au-Lac, 1894 (aut.), Hermann Lavanchy pour Léopold Bottelli, bât. en front de la rue du Théâtre alors en projet; façades latérales aveugles en attente de mitoyens. Ordonnance classique de la façade lac: 2 ailes latérales légèrement saillantes à chaînes d'angle à refends, balcon courive de l'attique, corps de vérandas à l'axe central; toiture plate. 60 chambres. Menuis. Held. 1905 (aut.), Villard pour Fridolin Fallegger, agrand. Adjonc. d'un étage au moyen d'une toiture à la Mansart et constr. d'un corps de bât. à l'est, le pavillon oriental du premier bât. devenant ainsi le centre de la nouvelle composition. Annexe en retour d'aile sur la rue du Quai pour la salle à manger qui est prolongée par 2 vérandas hémicirculaires. Les 3 pavillons néo-baroques sont surmontés d'une toiture bombée à terrasse faîtière et lucarnes monumentales.

162



163



Stucs à motifs floraux et boiseries Art Nouveau dans le hall. Vitraux «E. Diekmann 1907». 220 lits en 1913. Source: JTH. Bibl. 1) BA 8 (1905), p. 140; 2) Schmitt 1982, p. 70; 3) Edouard-R. Welf, *Hôtel Eden-au-Lac Montreux 1896-1996*, Montreux 1996.

No 22 Fabrique de chocolats Séchaud édifée en plusieurs étapes. Un des fleurons de l'industrie montreu-sienne. Utilisant la force motrice de la Baye de Montreux, premier atelier construit en 1885 par Alexis Séchaud en amont de la parcelle sur la Grand-Rue; en 1891, évtl. Neuhaus arch., adjonc. de mag. 1900, édifcation d'un nouveau bât., prob. à l'angle N-O du premier. 1903 (aut.), Hermann Lavanchy pour Fabrique de Chocolats de Montreux, constr. d'un bât. le long de la Baye, prolongé en 1904 (aut.) en direction du lac. 1928 (aut.), Van Dorsser & Buisson pour SA Chocolats Séchaud et fils, imm. de tête côté lac pour ateliers, bureaux, entrepôts, logements et garage. Façades représentatives néo-classiques. Fermeture de la fabrique en 1973; démol. de l'ensemble en 1997. Source: PVMCh, 28.12.1885; 18.05.1891; 13.07.1891; 26.02.1900. Bibl. 1) *60 années Séchaud et fils SA*, Zurich, 1939. **No 24** Douanes, 1896 (aut.), Direction des constr. fédérales pour la Confédération. Bureaux de douane, corps de garde et dortoir des garde-frontières. Image de l'hôtel particulier. Avant-corps légèrement saillant sous fronton curviligne brisé encadrant une lucarne monumentale. Toiture à la Mansart. Démoli en 1997.

Valmont, route de → 2.10.5

Les premières vellités d'établir une route sur le plateau séparant Glion et de Mélléréaz remontent au début des années 1890. Un groupe de personnes intéressées propose à la Municipalité d'en faire l'étude. Cette dernière, afin de sauvegarder l'intérêt général, préfère s'en occuper elle-même. Le projet ne se concrétise qu'au début du XXe siècle, au moment où le Dr Widmer fait bâtir le sanatorium Valmont en Mélléréaz (voir

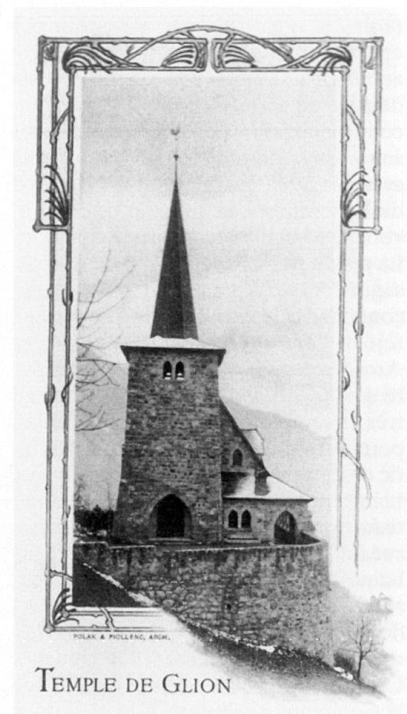
Valmont No 22). En 1904, ce dernier demande l'établissement d'un «chemin à piétons un peu convenable» (source 1). Considérant que le sanatorium produira «un contingent d'impôts assez important» (source 1), la Municipalité juge la requête du médecin tout à fait fondée. Elle fait étudier le tracé d'un chemin piétonnier de 2 m de largeur. Plus généreux que son exécutif, le CC vote la réalisation d'une route carrossable. Non seulement la clinique est un contribuable intéressant qui mérite d'être mis en contact avec la gare, mais encore elle offrira aux villageois de Glion un débouché pour leurs produits. Cette route stimulera aussi la constr. de nouveaux bât. et formera un beau promenoir: «Melléréaz-Glion étant surtout au printemps et en automne la promenade préférée soit des étrangers en séjour ici soit des simples promeneurs» (source 2). Les ing. lausannois Vallière et Simon sont mandatés et remettent leur projet à la fin de l'année 1905; il comprend aussi un embranchement sur Vignales. «en vue de remplacer le roulage dès Biensis à Glion, par Belle-Vue pour le faire passer par Mélléréaz» (source 3), qui ne sera jamais réalisé. Ami Chessex oppose un contre-projet établi par les mêmes ing. dont le tracé relie Glion à Mont-Fleuri avec une bifurcation sur Valmont. Le projet municipal emprunte le plateau et de ce fait bénéficie d'une pente plus douce; il sera choisi par le CC. Le chantier se déroule en 1908-1909. On plantera des marronniers sur cette nouvelle voie qui va être qualifiée du surnom de «Boulevard des neurasthéniques» (source 4); cette expression déplaît fortement aux autorités municipales: «Nous tenons encore à protester contre l'expression employée par les auteurs du projet [d'un chemin de fer Glion-Sonchaux] pour désigner la route Glion-Valmont. Cette superbe route qui a coûté fort cher à la commune des Planches ne mérite pas une dénomination aussi fantaisiste et peu respectueuse» (source 4). Elle est bordée de lampadaires qui, à l'exception des lampes, remontent peut-

être à l'époque de sa constr. Source: 1) Préavis Muni P, 09.12.1904; 2) Rapport de la commission du CC P, 10.04.1905; 3) Préavis Muni P, 31.01.1906; 4) PVMP, 01.03.1911.

No 19 Chalet, 1913 (aut.), Chaffard & Hutterli arch.-constr. à Genève (Entrep. générale de la Foyer familial) pour Dr Auguste Widmer, peut-être sa résidence personnelle; 1924 (aut.), Gribi pour même propr., adjonc. à l'est.

No 16 Temple de Glion, 1913 (aut.), 23.01.1915 (inaug.), Polak & Piollenc pour SI du Temple de Glion. L'édifice surplombe le lac. Il est posé sur un socle qui abrite le logement du concierge et une salle de paroisse. Clocher-porche et cloître-promenoir sur 2 faces largement ouvert sur le paysage; le promenoir est muni d'une échauquette d'angle; il est composé d'arcades en arc brisé reposant sur de très courtes colonnes à large base

164



et chapiteau massif; tuf des carrières du Rosillon en Isère. «Les architectes sont appliqués à harmoniser l'édifice avec les belles lignes du paysage, en s'inspirant de l'architecture des vieux temples vauudois» (bibl. 1). Œuvre d'Otto A. Briffod artiste-peintre de Lausanne, le décor int. qualifié de très sobre, a disparu. Les lustres en fer forgé proviennent de Waner à Genève. Chaire, bancs et divers travaux de la Menuis. Held. Source: PVMP, 19.03.1913; JTH. Bibl. 1) *BTSR* 43 (1917), p. 44; 2) *PS* 24 (1917), p. 236.

166 **No 22** Sanatorium puis Clinique Valmont, 1904 (aut.), Henri Verrey & Alfred Heydel arch. à Lausanne, spécialistes des sanatoriums, pour le Dr Auguste Widmer. Toiture rythmée par un important pignon central à toiture effilée et par 2 petits pignons latéraux surmontant un corps de loggias posé sur l'angle. Grande variété des matériaux surtout sensible en façade arrière: façade de lac complètement revêtue de galeries en bois sur poteaux. Au rez sup., véranda centrale flanquée de part et d'autre d'un portique à colonnade de béton qui a été fermé par la suite. A l'int., vestiges de vitraux; décor du salon conservé: manteau de cheminée Art Nouveau et boiserie sculptées de motifs végétaux (pommes de pin) et animaliers (chien et hibou) peut-être réalisées par Held qui exécute toutes les menuis. Planchers creux, poutres, piliers, linteaux, escaliers en béton armé syst. Hennebique. Bibl. 1) *BA* 7 (1904), No 72, p. 184; No 74, p. 212; 9 (1906) suppl. annuel. Source: JTH.

Vaudrès, rue des

No 1 Caserne loc., 1897 (aut.), Villard pour Elie Guenzi, entrep. **Nos 7-11** Usine à Gaz, 1909 (aut.), F. G. Santschi pour Sté Veveysanne d'éclairage par le gaz. Sous-station de l'usine de Vevey: gazomètre de 10'000 m³, bât. de service et de logements, atelier. Installations démolies en 1983 pour laisser la place à un imm. loc. qui est édifié sur les fondations du gazomètre. Bibl. 1) *Centenaire de la compagnie du gaz et du coke SA 1861-1961*, Vevey 1962.

Veraye

Torrent marquant la limite entre les com. des Planches et de Veytaux. Etudes d'endiguement en 1896. Projet voté puis abandonné en 1898 en raison de l'importance de la dépense; on préfère procéder au nettoyage annuel du lit de la rivière. L'endiguement ne sera réalisé qu'à la fin des années 1920. Source: PVMP, 28.05.1898.

Vergers, rue des

Fontaine, 1915 (inscr.), Volkart pour Village de Clarens; parcelle acquise en 1911 afin d'y créer une petite place d'agrément. Source: PVMCh, 03.07.1911; 22.02.1915.

165



No 7 «Villa de rapport», 1904 (aut. et inscr.), Bauer pour Edouard Francey. Volumétrie pittoresque. Ligne Art Nouveau du pignon chantourné.

No 2 Villa La Rosière, 1877/1883, bloc cubique de 3 axes. **No 4** (et *Lac* No 76) Salles de réunions, 1877 (aut.), 1878 (inscr.), E. Burnat & Ch. Nicati pour Sté des salles de réunions. «Une société d'actionnaires désintéressés a érigé, en 1878, un bâtiment spécial, appelé «Salles de Réunions» composé de deux salles (dont une peut contenir 400 personnes) destinées soit à des conférences, soit à d'autres réunions d'un caractère religieux, intellectuel ou philanthropique. Au premier étage de la maison se trouve une bibliothèque anglaise et française» (bibl. 1). Accueille dès février de l'année 1879 un culte régulier de l'Eglise Nationale; s'y déroulent aussi les services de l'Eglise libre. Bât. néo-classique de plan cruciforme sous verrière centrale. Fronton-pignon sur 3 faces, la quatrième, sur la rue des Vergers, étant prolongée par un second corps de bât. Source: PVMCh, 03.11.1877, 24.02.1879. Bibl. 1) *Cérésolle* 1889, pp. 26-27. **Nos 6a, b, c** voir *Lac* Nos 72-74.

Villars, route de

165 **No 6** Grand Hôtel des Narcisses, 1906 (aut.), Volkart pour Sté du Grand Hôtel des Narcisses et Buffet-Terminus. Position dominante sur vaste terrasse. Bât.

Heimatstil en 5 corps dont les pavillons sont coiffés de toitures pittoresques. Le pavillon central de forme polygonale fait office de belvédère. Oriels d'angle en bois, de plan carré à toiture à l'impériale. Dispositif d'accès monumental: portique percé dans le mur de soutènement et encadré de 2 niches-fontaines; motifs de narcisses au garde-corps de l'escalier. Planchers et dalles des balcons de l'hôtel, portique en béton armé syst. Hennebique. L'int. très transf., comportait un ensemble de boiseries Art Nouveau réalisées par la Menuis. Held. Act. imm. loc. Résidence le Mirador. Bibl. 1) *BA* 10 (1907), No 104, p. 200; No 112, p. 144; 2) *Menuiserie Modèle*, p. 101; 3) *Léman* 1900, p. 59.

Vinet Alexandre, avenue → 2.6.2

No 30 Imm. loc. et Café du Commerce, 1911 (aut.), Jean Giovanna pour Pierre Bertola entrep. Parmi les premiers bât. édifiés aux Communs de Clarens, il comporte une façade aveugle, en attente d'un mitoyen jamais édifié. Menuis. métalliques des portes. Stucs du café et de l'arrière-salle conservés. 1931 (aut.), même arch. pour Louis Pastore, petit bât. pour jeu de quilles dans le jardin.

Vuagnard, ruelle du → 2.10.1

No 3 Imm. loc. et comm., 1896 (aut.), Neuhaus pour Emile Moretti. Ordonnance urbaine de la façade.

4 Annexes

4.1 Notes

- 1 IIe Statistique de la superficie de la Suisse de 1923/24, in *Bulletin de statistique suisse*, publié par le Bureau fédéral de statistique, VII (1925), 3e fascicule.
- 2 Population résidente des communes 1850–1950, in *Recensement fédéral de la population 1950*, 1er volume, publié par le Bureau fédéral de statistique (*Statistique de la Suisse*, 230e fascicule), Berne 1951.
- 3 *Dictionnaire des localités de la Suisse* publié par le Bureau fédéral de statistique, Berne 1920, pp.369–370.
- 4 Dubochet 1886, p.27; Bettex 1913, p.328.
- 5 Bettex 1913, pp.302–303.
- 6 Préavis Muni Ch, 29.11.1895.
- 7 PVMP, 13.03.1907.
- 8 Préavis Muni P, 15.03.1907.
- 9 PVMP, 27.04.1892, 10.05.1892.
- 10 Raison pour laquelle Veytaux n'est pas intégrée à la présente étude.
- 11 Dubochet 1886, p.2.
- 12 Chaque village possède un conseil législatif, soit l'assemblée des propriétaires de bâtiments et une commission administrative de 2 à 5 membres, présidée par un gouverneur.
- 13 Dubochet 1886, p.9.
- 14 *Mémorial* 1896, p.34.
- 15 Bettex 1913, p.113.
- 16 R.A. d'Estaing de Villeneuve, *Guide pratique pour Vevey, Montreux et environ [...]*, Vevey [1879], p.25.
- 17 Dr Hermann Lebert: Etude, notice médicale et climatologique; prof. Charles Dufour: Notice météorologique; Dr F.-A. Forel: Notice sur l'histoire naturelle du lac Léman; S. Chavannes: Notice géologique, in Rambert 1877.
- 18 Lebert in Rambert 1877, p.156. Plusieurs guides publiés à la fin des années 1870 tendent à prouver la salubrité du climat montreusien et ses bienfaits sur la santé.
- 19 Voir *werk-archithese*, No 6, 1977, pp.27–40.
- 20 Rambert 1877, p.89.
- 21 *Childe Harold's pilgrimage* chant III/XCIX, C, CIV cité in Bettex 1913, p.118.
- 22 Gilles Barbey, La persistance du mythe montreusien, in *Architecture et Comportement*, 3 (1987), No 4, p.333.
- 23 Byron n'a séjourné que deux nuits à Clarens (25–26.06. et 18–19.09.1816) dans un lieu inconnu de ses biographes. Voir John Cubbe, Ernest Giddey, *Byron et la Suisse deux études*, Genève 1982, pp.111–115.
- 24 Jules Monod, *Le canton de Vaud pittoresque*, Lausanne 1906, cité in Wyssbrod I, p.15.
- 25 Wyssbrod I et II.
- 26 Dubochet 1886, p.13.
- 27 *BSVIA* 2 (1876), p.32.
- 28 Voir Edouard Meystre, *Histoire imagée des grands bateaux du lac Léman*, Lausanne 1967, p.140. Le bateau à vapeur accoste par contre à Vevey dès 1824 et à Villeneuve dès 1828.
- 29 PVMCh, 30.11.1850.
- 30 Wyssbrod I, p.37.
- 31 Actuelle route de *Glion* (voir 3.3); plans de l'ing. Victor Deriaz. PVMP, 26.09.1850, 29.03.1852, 04.07.1853, 20.04.1857.
- 32 Lettre du préfet demandant quels sacrifices la Commune du Châtelard serait prête à faire pour favoriser l'installation du chemin de fer citée in PVMCh, 20.03.1856; Le Châtelard offrira une subvention de 5000 francs.
- 33 PVMP, 25.10.1859. Projet de l'ing. Mouthoud; entrep. Julien Demaison de Villeneuve. Voir: TP 224.
- 34 PVMCh, 22.08.1862, 02.03.1864, 07.04.1866. Projet de l'ing. Victor Deriaz; entrep. François Buche de Lutry.
- 35 PVMCh, 05.01.1861; voir PVMCh, 10.02.1866, 30.08.1869.
- 36 Wyssbrod I, p.39.
- 37 Op.cit. note 16, p.25.
- 38 La question de la distribution du gaz connut plusieurs échecs – pas moins de dix projets entre 1845 et 1856 – avant de se concrétiser en 1861. Voir *Centenaire de la Compagnie du gaz et du coke SA 1861–1961*, Vevey 1962.
- 39 PVMCh, 21.12.1866; voir *Un siècle de distribution d'eau dans la région de Vevey-Montreux*, [Montreux] [ca 1970]. Pour Montreux, réservoir au hameau de Pertit et pour Vevey, La Tour-de-Peilz et Chailly, réservoir à Brent.
- 40 Dubochet 1886, p.22.
- 41 Rambert 1877, pp.141–142.
- 42 *Paradis encadré*, p.70.
- 43 Voir ACV KIX 1149/340.
- 44 Dubochet 1886, pp.25–26.
- 45 Appel à la souscription d'actions, [1874] (MVM). Voir *Théâtre* No 9.
- 46 Société des maîtres d'hôtels de Lausanne, Vevey et Montreux, fondée le 21.03.1879. Les hôteliers montreusiens sont les plus nombreux. Voir *1879–1929. Notice historique de la Société des hôteliers de Montreux et environs*, Montreux 1929.
- 47 Ami Chessel (1840–1917), fils de François constructeur de l'Auberge du Chasseur des Alpes, puis de l'Hôtel des Alpes à Territet. Acteur principal du développement de Territet et de Mont-Fleuri. Membre fondateur des Stés suivantes: Embellissement (1869), Utilité publique (1876), Hôteliers (1879), Suisse des hôteliers (1882), Kursaal (1881), Forces motrices de la Grande Eau (1895), Divertissements et des Sports (1896), SI de Caux (1899), SRE (1904). Il est à la base des compagnies ferroviaires Territet-Glion (1881), Glion-Naye (1892), Territet-Mont-Fleuri (1910). Administrateur de la Banque de Montreux, des Hôtels Victoria à Interlaken, des Trois-Couronnes à Vevey et du Majestic Palace Hôtel à Nice, de Peter-Cailler-Kohler, des ACMV. Promoteur de la station climatique de Leysin et du chemin de fer Aigle-Leysin. Propriétaire avec Emery du Grand Hôtel d'Aigle. Conseiller communal des Planches entre 1862 et 1915; député au Grand Conseil de 1889 à 1898.
- 48 Voir PVMCh, 05.03.1880, 06.07.1880. L'église catholique sera finalement édiflée aux Planches. En 1873, la Municipalité du Châtelard avait accordé 300 francs à l'Eglise écossaise (PVMCh, 02.07.1873); en 1876, elle avait offert le bois pour la chapelle des Avants (PVMCh, 10.08.1876).
- 49 PVMP, 28.04.1881.
- 50 Préavis Muni Ch, 18.07.1878. 170'655 francs de droits de mutation.
- 51 Ibid.
- 52 Act. route des *Narcisses*. Chaulin-Sollard en 1879–1881; Sollard-Plan d'Avan en 1883–1885; Plan d'Avan-Grand Hôtel des Avants en 1889.
- 53 Comme note 50. Autre voie d'accès aux pâturages, la route Chamby-Villars est réalisée dans ces années-là.
- 54 PVMP, 17.02.1881.
- 55 Projet de l'ing. Cuénod; plans définitifs des ing. genevois Morel et Otto Ossent; adjugée à l'entrepreneur Pierre Botelli pour 53'272 francs. Voir TP 160; PVMP, 21.09.1885, 07.02.1887, 08.10.1888, 08.11.1890, 24.08.1892.
- 56 Dubochet 1886, pp.18–20. Au cours de la période, Le Châtelard investit 1,2 million pour les travaux publics et Les Planches 360'000 francs.
- 57 Nikolaus Riggenschach (1817–1899) construit 13 chemins de fer à crémaillères de 1880 à 1885. Voir *Crémaillères et funiculaires*, pp.248–255; Edgar Styger, Robert Widmer, Jean-Charles Kollros, *Al'assaut du Roc de Naye*, Montreux 1985.
- 58 Voir ACV KIX 270; *BSVIA* 11 (1885), pp.21–24.
- 59 Michel Grandguillaume [et al.], *Les tramways vaudois*, Lausanne 1979, p.99. Le système est employé sur les tramways de Nantes, avec voitures automotrices à air comprimé: «A ce moment, l'emploi de l'air comprimé comme agent de locomotion semblait vouloir se généraliser et bon nombre d'applications pour la traction étaient un peu partout à l'étude» (Flesch 1896, p.3).
- 60 Flesch 1896, p.3.
- 61 En septembre, la ligne est poursuivie jusqu'à Chillon. A titre comparatif, mentionnons qu'à Lausanne, alimentation en électricité et développement du tramway sont également in-

- timelement liés, mais plus tardifs puisque le tramway est mis en service en 1896 et que l'éclairage électrique ne se généralise qu'en 1902.
- 62 *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 8.
- 63 Bettex 1896, p. 34.
- 64 Wyssbrod I, p. 47.
- 65 Alexandre Emery (1850–1931), fils d'un hôtelier d'Yverdon. Beau-frère d'Ami Chessex, il travaille d'abord à l'Hôtel des Alpes puis en 1883 acquiert l'Hôtel du Cygne qu'il agrandira en construisant le Montreux-Palace. Administrateur des sociétés suivantes: Hôtels National et Cygne, Grand-Hôtel des Avants, Château Belmont, Trois-Couronnes, Hôtel Byron, SI de Caux, Glion-Naye, MOB, Montreux-Glion, Banque de Montreux. Promoteur de la Fête des Narcisses (1897) et de l'Association pour la protection des sites (1902), président de la Société des hôteliers de Montreux (1893–1925). Il possède également des intérêts dans des sociétés hôtelières à l'étranger: Grands-Hôtels de Paris, Compagnie Hôtelière de Marseille et Riviera à Marseille, Hôtels Splendide et Europe à Aix-les-Bains, Golf-Hôtel à Hyères, Riviera-Palace à Nice. Conseiller communal au Châtelard dès 1885, puis dès 1889 municipal et enfin syndic entre 1902 et 1912; député au Grand Conseil de 1889 à 1893; conseiller national radical de 1906 à 1912, il est l'initiateur de l'Office suisse du tourisme.
- 66 *Paradis encadré*, p. 172. Association fondée le 03.03.1902. Burnat est le mari de Marguerite Burnat-Provins qui publiera en 1905 dans la *Gazette de Lausanne* un article intitulé «les Cancers» qui dénonce la destruction des paysages suisses. Elle contribuera à la création du Heimatschutz.
- 67 PVMCh, 29.12.1902.
- 68 A l'appui de cette thèse, les auteurs d'un *Paradis encadré* indiquent que l'association combat le projet de chemin de fer aérien de Dufour aux Avants alors qu'elle soutient celui du Montreux-Glion dans le comité duquel se trouve Emery.
- 69 Voir 2.7.
- 70 PVMP, 23.12.1891. Voir TP 66.
- 71 Rap. commission CC P, 03.02.1892.
- 72 Deuxième Rap. commission CC P, 11.03.1892.
- 73 PVMP, 06.12.1899.
- 74 Elle sera ensuite prolongée de part et d'autre. Voir 3.3. *Théâtre*.
- 75 *JLE*, 09.04.1898 cité in Wyssbrod I, p. 47.
- 76 *Paradis encadré*, p. 41.
- 77 Ibid., p. 62. Voir *Crémaillères et funiculaires*, pp. 41–93; Jean-Charles Kollros, Edgar Styger, *Un siècle à toute vapeur: Chemins de fer des Rochers-de-Naye 1892–1992*, Clarens 1992; Styger, op. cit. note 57.
- 78 Bettex 1896, p. 177.
- 79 Voir *SBZ* 49 (1907), p. 279; 54 (1909), pp. 18–23, 36–40, 50–54; *Crémaillères et funiculaires*, pp. 43–44, 52–54; Styger, op. cit. note 57.
- 80 Alfred Cérésolle, *Le Montreux-Oberland bernois par le Simmenthal [...]*, Zurich 1905, pp. 4–7.
- 81 *75 ans MOB = 75 Jahre: 1901–1976*, Montreux 1976, p. 57. Voir aussi Michel Grandguillaume [et al.], *MOB Du Léman au Pays-d'Enhaut*, vol. 1, Lausanne 1992.
- 82 Concession accordée le 16.04.1910. Voir *BTSR* 36 (1910), p. 273; 37 (1911), pp. 1–3, 17–18, 25–28, 42–43; *Crémaillères et funiculaires*, pp. 243–247; Edgar Styger, Jean-Charles Kollros, *Au paradis des Narcisses*, Montreux 1986.
- 83 En compagnie de l'ing. genevois Charles Barde. Voir *Crémaillères et funiculaires*, pp. 256–260.
- 84 Ibid., pp. 211–215.
- 85 Voir Grandguillaume, op. cit. note 59, pp. 155–156; *BTSR* 39 (1913), pp. 109–115.
- 86 PVMCh, 10.11.1890.
- 87 PVMCh, 18.06.1906.
- 88 PVMCh, 06.02.1906, 21.01.1907.
- 89 Préavis Muni Ch, 18.09.1891; le plan obtient l'aval du Conseil d'Etat le 22.03.1892.
- 90 PVMCh, 30.05.1905. Maurice Wirz (1847–1908), délégué de la SIA auprès de la Commission d'Art Public de Lausanne. Voir *BTSR* 34 (1908), p. 219. Edouard Davinet (1839–1922), arch., conservateur au Kunstmuseum de Berne; Davinet est un partisan de l'urbaniste paysager tel que le définit l'arch. viennois Camillo Sitte (1843–1903) dans son ouvrage publié en 1889 (*Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen*, Vienne), traduit et complété par Camille Martin en 1902 (*L'art de bâtir les villes*, Genève, Paris 1902).
- 91 Projet publié au début de l'année 1905 dans *BTSR* 31 (1905), p. 8. Le plan d'extension lausannois dans lequel les propositions de Davinet sont reprises telles quelles, est accepté par le Conseil communal en juillet 1905. Voir *INSA-Lausanne*, pp. 269–270.
- 92 PVMCh, 19.03.1906.
- 93 Davinet et Wirz, Rapport accompagnant le projet de lotissement des Communs de Clarens, La Tour-de-Peilz, 09.02.1906 (TCh XXV/48).
- 94 Ibid.
- 95 Ibid.
- 96 PVMCh, 17.09.1906; coût présumé de l'ouverture des rues: 447'000 francs; frais d'expropriation du terrain de la place: 218'000 francs (Préavis Muni Ch, 19.05.1906).
- 97 Préavis Muni Ch, 20.09.1907.
- 98 Préavis Muni Ch, 11.06.1915.
- 99 Réservé aux géomètres et architectes du Cercle, le concours est ouvert le 15.07.1914; un seul projet est remis dans le délai prescrit étant donné la déclaration de guerre; il est donc reporté d'une année (Préavis Muni Ch, 11.06.1915). Neuf projets présentés par sept concurrents.
- 100 *BTSR* 41 (1915), p. 165.
- 101 Ibid., p. 170.
- 102 PVMCh, 20.09.1921. Etat du parcellaire avant remaniement: 101 parcelles pour 48 propr.; 2 variantes sont établies intéressant 45 propr. et donnant l'une 59 parcelles et l'autre 54.
- 103 Rap. commission gestion P, 1906.
- 104 Ibid.
- 105 Préavis Muni P, 15.03.1907.
- 106 L'ing. Michaud est ensuite chargé de l'étude de détail (PVMP, 21.05.1913).
- 107 Rap. commission CC P, 03.07.1916.
- 108 Ibid.
- 109 Voir PVMP, 12.07.1916, 13.12.1918, 16.12.1918. Rap. gestion Muni P, 1919.
- 110 Jean Villard-Gilles, *Mon demi-siècle*, Lausanne 1954, p. 21. Mémoires du chansonnier Gilles (1895–1982), fils de l'arch. Louis Villard.
- 111 Wyssbrod I, p. 51.
- 112 *JLE*, 16.10.1909, cité in Wyssbrod I, p. 51.
- 113 PVMP, 19.11.1913.
- 114 Rap. de la commission d'estimation in Préavis Muni Ch, 06.05.1907.
- 115 PVMCh, 18.03.1912.
- 116 Préavis Muni Ch, 16.03.1918. En 1917, expropriation partielle: 720'000 frs; expropriation totale: 1'200'000 frs; toutefois en raison des contributions de plus-value, la différence effective entre les deux ne se monte qu'à 110'000 francs.
- 117 Ibid.
- 118 Rap. gestion Muni Ch, 1918. La démolition de ces bâtiments interviendra entre 1949 et 1960.
- 119 PVMCh, 22.09.1851.
- 120 PVMCh, 15.11.1871.
- 121 Comme note 50.
- 122 Préavis Muni Ch, 25.05.1881.
- 123 Programme du concours pour l'établissement d'un boulevard Massiez-Terrages-Le Trait (TCh XXIV/30).
- 124 Louis Gonin, Delarageaz fils, Benjamin Recordon: Boulevard Massiez. Rapport d'expertise du 28.03.1883 (TCh XXIV/30).
- 125 All Right, Mémoire [1882] (TCh XXIV/30).
- 126 Espérance, Mémoire [1882] (TCh XXIV/30).
- 127 Travail et Liberté, Mémoire [1882] (TCh XXIV/30).
- 128 Comme note 124.
- 129 Au moment de la remise du rapport du jury, cette solution n'est plus réalisable en raison de la construction de l'Eglise catholique dont les plans sont approuvés au printemps 1883.

- 130 Comme note 127.
- 131 Ibid.
- 132 Ibid.
- 133 Ibid.
- 134 Ibid.
- 135 PVMCh, 12.04.1886. *Rue du Marché* No 8.
- 136 Préavis Muni Ch, 02.06.1887.
- 137 Lettre du voyer in PVMCh, 01.09.1890; il s'agit de *Alpes* No 90.
- 138 Louis Gonin ing. cantonal, Emile de Vallière ing. et Charles Melley arch. à Lausanne. (PVMCh, 18.09.1890).
- 139 Julien Chappuis ing. à Nidau; Louis Maillard arch. à Vevey; Alphonse Vautier ing. à Lausanne (PVMCh, 02.02.1891, 09.02.1891).
- 140 35 voix contre 33 (PVMCh, 23.02.1891).
- 141 Préavis Muni Ch, 14.02.1891.
- 142 Préavis Muni Ch, 25.10.1893.
- 143 Ibid.
- 144 Commune du Châtelard. Règlement pour les constructions sur le Boulevard de Terrages (Vernex-Bon-Port), 15.02.1892 (TCh XXIV/30)
- 145 Ibid.
- 146 Ibid.
- 147 Ibid.
- 148 Ibid.
- 149 Voir *INSA-Lausanne*, pp. 264 et 268; Gilbert Coutaz, *Du Maisonneur à l'architecte de la Ville ou l'histoire d'une fonction communale du Moyen Age à aujourd'hui 1883-1983*, Lausanne 1983.
- 150 Boulevard Massiez-Terrages-Le Trait. Rapport de la commission d'experts chargée d'étudier un projet de règlement spécial pour les constructions nouvelles sur le parcours desservi par ce Boulevard, 19.09.1893 (TCh XXIV/30).
- 151 Ibid.
- 152 Ibid.
- 153 Ibid.
- 154 Ibid.
- 155 Règlement spécial pour les constructions nouvelles sur le parcours desservi par ce Boulevard, approuvé par le Conseil communal le 30.10.1893 (TCh XXIV/30).
- 156 PVMCh, 16.04.1894, 08.05.1894.
- 157 PVMCh, 20.07.1896; coût final: 600'000 francs soit le montant estimé lors du concours de 1882 (*Mémorial* 1896, p. 32).
- 158 Voir PVMCh, 04.11.1895, et PVMP, 13.05.1896.
- 159 PVMCh, 30.01.1895, 25.11.1895 et 29.03.1897.
- 160 Actuelle rue de la Paix; PVMCh, 02.08.1915.
- 161 *Alpes* No 62; PVMCh, 19.02.1894.
- 162 PVMCh, 21.05.1894.
- 163 PVMCh, 04.06.1894, 24.09.1894.
- 164 PVMCh, 19.11.1894, 17.12.1894.
- 165 PVMCh, 17.12.1894, 03.04.1895.
- 166 PVMCh, 29.05.1895.
- 167 Préavis Muni Ch, 05.11.1894.
- 168 Ibid. Le Règlement Spécial sur la Police des Constructions nouvelles dans la Commune du Châtelard (Montreux), approuvé par le Grand Conseil le 22.11.1894, donne à l'article 5 des hauteurs réduites: «La hauteur des maisons ne dépassera pas 18 mètres mesurés dans l'axe de la façade dès la bordure du trottoir au-dessus de la corniche et la hauteur du faitage ne dépassera pas 21 mètres»; en décembre 1895, la hauteur maximale sera encore abaissée à 20 m.
- 169 Comme note 167.
- 170 *Alpes* Nos 62, 64, 68, 96, 98, 102.
- 171 *Alpes* Nos 38-58 et *Rouvenettaz* Nos 8-14.
- 172 Sur les plans de Clément Chessex (PVMCh, 09.07.1894, 08.04.1895).
- 173 PVMCh, 04.03.1907.
- 174 PVMCh, 04.02.1907.
- 175 Pétition contre l'établissement d'une gare sur le quai de Vernex munie de 158 signatures [mai-juin 1907] (AM BB-3).
- 176 Ibid.
- 177 PVMCh, 23.03.1911.
- 178 Servitude en faveur du public pour l'ascenseur construit en 1960 au No 27b de l'avenue des Alpes; nouvel ascenseur en 1995 au No 50 de la Grand-Rue. Ascenseur public en 1984 au No 58 de la Grand-Rue.
- 179 PVMP, 11.12.1889, 02.07.1890 et 11.11.1891.
- 180 Rap. commission CC P, 07.12.1906: Douze possibilités entre une voie de 3 m autorisant une hauteur à la corniche de 9 et de 12,5 m au faite et une voie de 14 m permettant respectivement 18 et 22 m (PVMP, 05.12.1906).
- 181 Rap. commission CC P, 09.07.1907.
- 182 Rap. gestion Muni P, 1907. 3000 ex. du règlement seront imprimés et nous n'en avons pas retrouvé un seul!
- 183 Préavis Muni P, 13.05.1912.
- 184 Ibid.
- 185 Préavis Muni P, 28.03.1918.
- 186 Rap. gestion Muni P, 1919.
- 187 *Règlement général de police pour la Commune du Châtelard*, Lausanne, 1892, p. 73. Voir 2.7.4.
- 188 Règlement comme note 168.
- 189 Préavis Muni Ch, 26.10.1895.
- 190 Admis par le Conseil communal du Châtelard le 30.12.1895 (approuvé par le Conseil d'Etat le 04.05.1896). La notion d'esthétique apparaît dans le règlement lausannois de 1902; elle s'exprime dans les mêmes termes. Voir Coutaz, op.cit. note 149, pp. 38-39.
- 191 Voir 2.9.6 et 3.3 *Belmont* et *Colondalles*.
- 192 Par exemple, l'Hôtel Parc et Lac, construit en ordre contigu; la Municipalité autorise 5 étages sur rez au lieu des 4 réglementaires, «vu la position exceptionnelle de ce bâtiment sur la place de La Rouvenaz et afin de lui permettre une communication avec l'avenue des Alpes» (PVMCh, 10.06.1898). Ou l'Hôtel des Avants; le projet d'agrandissement prévoit un bâtiment de 4 étages sur rez et 2 niveaux de combles habitables; il est accepté en vertu de l'article qui décrit que dans des cas spéciaux, la hauteur de 20 m peut être augmentée moyennant autorisation de la Municipalité (PVMCh, 14.05.1900).
- 193 Coutaz, op.cit. note 149, p.34.
- 194 Préavis Muni Ch, 23.09.1901.
- 195 *Commune du Châtelard. Règlement général sur la Police des Constructions et des habitations*, Montreux 1904. Adopté par le Conseil communal le 17.11.1902, par le Conseil d'Etat le 12.01.1904.
- 196 Admis le 17.03.1902 par 49 voix contre 8 et une abstention.
- 197 *Règlement général concernant le plan d'extension de la Commune du Châtelard*, Montreux 1902, p. 3.
- 198 Ibid., p. 16.
- 199 Ibid., p. 16.
- 200 Premiers membres: Emile Vuichoud, ancien syndic et président, Alexandre Emery, syndic, Louis Rosset notaire et Vincent Besson, municipaux, ainsi que le directeur des travaux (PVMCh, 25.09.1906). L'arch. Villard en sera le président dès 1906.
- 201 Préavis Muni Ch, 24.02.1909. Révision adoptée en avril 1909 par le Conseil communal, avalisée en novembre 1910 par le Grand Conseil.
- 202 Rap. gestion Muni Ch, 1912, p. 8.
- 203 *Règlement général concernant le plan d'extension de la Commune du Châtelard*, Montreux, 1913. Adopté par le Conseil communal le 21.04.1913, en vigueur le 01.07.1913.
- 204 «...aux techniciens de nationalité suisse domiciliés dans le canton de Vaud» (*BTSR* 18 (1918), p. 53). Le délai de remise préalablement fixé au 31.12.1918 est repoussé ensuite au 31.03.1919. Jury: C.F. Bonjour arch., professeur à l'Université de Lausanne; P. Rosset arch., municipal à Lausanne; E. Diserens ing., chef du service des améliorations foncières au Département de l'Agriculture; Louis Grivaz géomètre, chef de service au DTP, A. Prod'homme géomètre à Lausanne; Marius Niccolier, Ernest Mayor et G. Bettex, respectivement syndic et municipaux au Châtelard. Grivaz, surchargé, sera remplacé par William Cosandey en février 1919.
- 205 *L'Œuvre*, 3 (1918) p. 43.
- 206 Autres concurrents classés: 4. Michaud ing. à Clarens; 5. Jaquet géomètre à Montreux; 6. Thibaud géomètre à Montreux; 7. Ansermet ing. à La Tour-de-Peilz associé à Vifian et von Moos arch. à Lucerne et Interlaken.
- 207 *BTSR* 45 (1919), p. 83.

- 208 *Rapport du jury chargé de l'examen des projets du concours pour l'élaboration d'un plan d'extension pour la Commune du Châtelard*, Montreux 1919, p. 4 (TCh XIX/1). Voir aussi extraits in *BTSR* 45 (1919), pp. 56, 81–83, 91, 104.
- 209 *Ibid.*, p. 7.
- 210 Voir Michael Koch, Sylvain Malfroy, Vers un urbanisme des experts, in *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse Romande. Histoire et actualité*, Lausanne 1995, pp. 130–131.
- 211 Préavis Muni Ch, 11.06.1915.
- 212 Bettex 1896, p. 29.
- 213 Concession de grève du 11.12.1857 (SE 341 G/11).
- 214 Concession de grève du 28.03.1871 (SE 341 G/59).
- 215 Quai au droit des act. villas Murillo et Château Beau-Cèdre cadastré en 1875 (SE 341 G/5 & 6); quai au droit de la propriété de l'Ermitage cadastré en 1879 (SE 341 G/61). PVMCh, 23.12.1882; entrep. Chaudet.
- 216 PVMCh, 15.02.1897, 26.04.1897; entrep. Chaudet.
- 217 PVMP, 17.02.1860.
- 218 Corot et Fougeroll entrep. à Palézieux (PVMP, 25.03.1861).
- 219 Concession de grève du 26.11.1886 (SE 345 G/39).
- 220 PVMP, 30.12.1871. Concession de grève du 25.05.1872 (SE 345 G/18).
- 221 PVMP, 14.02.1883.
- 222 Convention devant Léon Perret notaire, 06.06.1884 annexée à concession de grève du 07.01.1885 (SE 345 G/31).
- 223 PVMP, 13.03.1858. Devis et plan dressés par Victor Rambert.
- 224 PVMCh, 10.08.1871. Plans de l'ing. Alexis Chessex.
- 225 Concession de grève du 30.01.1878 (SE 341 G/69).
- 226 Concession de grève du 01.09.1882 (SE 341 G/69).
- 227 Engagement de subventions pour la construction d'un quai à La Rouvenaz, mai 1885 (TCh XVI/2). Le bâtiment à construire est peut-être le No 24 de la *Grand-Rue* mis à l'enquête en 1885.
- 228 Projet établi en 1890 par l'arch. Boulenaz (PVMCh, 01.09.1890).
- 229 Concession de grève du 06.05.1886 (SE 341 G/75).
- 230 Construit par Chaudet entrep. sous la surveillance de Franel (lettre de Schardt à C. Chessex ing., 21.09.1892 (TCh XVI/2)). Suite à l'effondrement du quai du Midi, l'expert Hans Schardt opère des sondages à La Rouvenaz et conclut à l'urgence de travaux de consolidation (Préavis Muni Ch, 12.07.1892).
- 231 Lugeon, Rapport d'expertise sur l'effondrement du 19 juillet 1906 d'une section du quai de La Rouvenaz, 14.08.1906 (TCh XVI/2).
- 232 Bettex 1896, p. 100.
- 233 Concession de grève du 20.11.1885 (SE 345 G/32).
- 234 Voir 4 concessions de grève du 06.05.1886 (SE 345 G/33–36) et 2 concessions de grève du 26.11.1886 (SE 345 G/37–38).
- 235 Convention passée en août et septembre 1888. Réserve consignée dans concession de grève du 02.02.1889 (SE 345 G/44).
- 236 Hans Schardt in *BSVIA* 18 (1892), p. 35. Wall Repelaer et la Commune partiront en procès pour déterminer leurs responsabilités; Wall Repelaer ne construira jamais la villa dont le projet avait été dressé par l'arch. Clerc.
- 237 Projet de l'ing. C. Chessex (Préavis Muni P, [08.12.1894]). Adjudgé à Bottelli et Reich pour 12'263 francs (PVMP, 13.02.1895).
- 238 Il ne rencontre aucune opposition (PVMCh, 26.07.1886).
- 239 7 concessions de grève du 26.05.1888 (SE, 341 G/78–84).
- 240 Préavis Muni Ch, 23.11.1896; projet de l'ing. C. Chessex (PVMCh, 04.07.1896).
- 241 Préavis Muni Ch, 30.12.1897.
- 242 Règlement spécial pour les constructions sur le quai, entre la Baye de Montreux et l'Hôtel du Cygne, à Vernex, approuvé par le Conseil communal le 30.12.1897 et par le Conseil d'Etat le 18.06.1898.
- 243 Préavis Muni Ch, 11.10.1904.
- 244 Financés à 60% par la Sté des Hôtels National et Cygne (Préavis Muni Ch, 02.10.1903).
- 245 Préavis Muni Ch, 11.05.1907.
- 246 PVMCh, 01.06.1899.
- 247 Guillaume Fatio, *Ouvrons les yeux! Voyage esthétique à travers la Suisse*, Genève 1904, p. 174. La critique des quais fera l'objet de l'article inaugural du *Bull. de la ligue pour la conservation de la nature* (No 1, 15.05.1906), dans lequel Marguerite Burnat-Provins part en guerre contre la banalisation des rivages suisses.
- 248 Préavis Muni Ch, 25.10.1905.
- 249 *Ibid.*
- 250 Lettre de la Municipalité du Châtelard à celle de La Tour-de-Peilz, 04.09.1909 (TCh XVI/2).
- 251 4 concessions de grève du 13.11.1903 (SE 345 G/58–61).
- 252 Rap. commission CC P, 12.04. 1897. Projet de C. Chessex et Lavanchy (PVMP, 08.04.1896).
- 253 Les propriétaires prendront en charge la moitié des frais d'entretien pendant les 5 prochaines années et restent responsables de sa solidité pendant la même période; en cas de catastrophe, ils répareront à leurs frais non seulement le quai mais aussi les aménagements faits par la Commune (PVMP, 07.07.1909, 26.01.1910).
- 254 Voir 3.3. *Ami Chessex*.
- 255 Dû au géomètre Jaquet (PVMP, 02.04.1890, 29.10.1890).
- 256 Rapport des experts nommés pour examiner la construction d'un quai dès l'avenue Nestlé à Territet, 03.06.1891 (AM BB–3).
- 257 Schardt in op.cit. note 236, p. 45. En mai 1899, la terrasse de l'Hôtel Beau-Rivage s'effondrera à nouveau.
- 258 Préavis Muni P, 14.08.1900.
- 259 Rap. commission CC P, 08.02. 1902.
- 260 Rap. commission gestion P, 1909, 13.05.1910.
- 261 Concession de grève du 11.05.1910 (SE 345 G/64).
- 262 Rapport technique accompagnant une demande de concession de grève sur le lac Léman du 22.12.1909, 10.01.1910 (AM BB–9).
- 263 Communication de la Municipalité des Planches relative au projet du quai de Bon-Port, 21.09.1911 (AM BB–8).
- 264 Lettre de la Municipalité des Planches au DTP au sujet du quai de Bon-Port, 11.02.1910 (AM BB–9).
- 265 Rap. commission CC P, 22.01.1915.
- 266 Préavis Muni P, 01.12.1914.
- 267 Préavis Muni P, 12.07.1919.
- 268 Rap. commission gestion P, 1914.
- 269 Soit Veraye, Tavel, Baugy, Chailly, Pertit, Vuarennes, Pallens, Chaulin, Chernex, Brent, Planchamp-Dessus, Planchamp-Dessous et Sonzier.
- 270 *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 26.
- 271 Wyssbrod I, p. 65.
- 272 *Grand-Rue* et *avenue du Casino*.
- 273 *Grand-Rue* et *rue du Lac*.
- 274 Rap. gestion Muni P, 1909.
- 275 Préavis Muni P, 09.01.1917.
- 276 Voir 2.6.2.
- 277 Rambert 1877, p. 123.
- 278 *Ibid.*
- 279 Voir *Territet par deux alpinistes suisses*, Zurich [ca 1889].
- 280 Laurent Bridel, *Géographie du tourisme dans le canton de Vaud*, Lausanne 1970, p. 155.
- 281 Voir 3.3. *Bocherex*.
- 282 Rambert 1877, p. 130.
- 283 Bettex 1896, p. 218.
- 284 Voir Mottu 1969.
- 285 *Ibid.*, p. 40.
- 286 Rambert 1877, p. 132.
- 287 *Ibid.*, p. 132
- 288 Alfred Cérésole, *Les Avants above Montreux*, 1904.

4.2. Sources des illustrations

Index des auteurs des clichés nouveaux
Archives de la construction moderne-EPFL (Jean-Daniel Chavan): fig. 100.
Bibliothèque nationale, Berne: fig. 26, 77, 83, 162.
Fabienne Bujard-Ebener, photographe, Peseux: fig. 33, 42, 43, 86, 87.

La Chambre Claire, Neuchâtel: fig. 3, 5, 41, 95, 101, 131, 150, 161, 164.

Rémy Gindroz, photographe, Lutry: fig. 2, 15, 17, 21, 27, 28, 34, 35, 36, 38, 40, 44, 45, 63, 64, 74, 76, 105, 107, 117, 122, 129, 140, 156, 157.

INSA (Jacques Gubler 1976): fig. 12, 121.

INSA (Joëlle Neuenschwander Feihl 1996): fig. 85, 113, 137, 147.

Philippe Lozet, Montreux: fig. 82, 112, 119, 155.

Musée historique de Lausanne (Sylviane Pittet): fig. 4.

Jean-Louis Rochaix, Belmont: fig. 7, 8, 10.

Laboratoire Rolf Schläfli, Berne: fig. 46, 47, 49, 50, 124, 125.

Index des sources des documents originaux

Aigle, Alain Besse: fig. 16, 18, 109, 110, 146.

Belmont, Jean-Louis Rochaix: fig. 7, 8 (Jullien), 10.

Berne, Archives fédérales des monuments historiques: collection Wehrli: fig. 46, 47, 49, 50, 124, 125; archives de l'INSA: fig. 12, 85, 113, 121, 137, 147.

Berne, Bibliothèque nationale, Bildersammlung: fig. 77; coll. Guggenheim: fig. 26, 162.

Chavannes-Renens, Archives cantonales vaudoises: fig. 15, 21, 74.

Epalinges, Joëlle Neuenschwander Feihl: fig. 48, 103, 158.

Lausanne, Archives de la construction moderne-EPFL (fonds Held): fig. 100.

Lausanne, Musée de l'Élysée: fig. 3 (R. Dickenmann), 5 (André Schmid), 41, 95, 101, 131, 150, 161, 164.

Lausanne, Musée historique: fig. 4 (André Schmid).

Lausanne, Section des Monuments historiques du canton de Vaud: fig. 107.

Lausanne, Service de l'information du territoire du canton de Vaud: fig. 54.

Lausanne, Jean-Luc Villard (photos Francis Villard 1912): fig. 65, 68, 70, 72, 79, 80, 84, 92, 93, 94, 104, 118, 126, 127, 133, 135, 136, 141, 143, 145, 151, 152, 154, 163.

Montreux, Archives communales: fig. 9, 13 (Rod. Schlemmer), 14, 23, 27, 28, 34, 35, 36, 40, 44, 63, 64, 71, 90, 102 (J. Fransioli), 105, 114, 117, 122, 132, 140, 156, 157, 159, 165.

Montreux, Musée du Vieux-Montreux: fig. 2 (L. Sabatier), 19, 25, 30, 37, 39, 45, 51 (C. Marmillod 1894), 52 (Otto Wyrsh 1947), 53, 66 (Vachoux), 69, 75, 76, 81, 88, 97, 98, 108, 116, 128, 144.

Montreux, Romande Energie: fig. 106, 153.

Montreux, Service communal du cadastre: fig. 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62.

Peseux, Jacques Bujard: fig. 33, 42, 43, 86, 87.

St-Prex, Jean-Pierre Cuendet: fig. 96, 123, 138, 139, 148.

Venthône, René Koenig: fig. 17, 38.

Wabern, Office fédéral de la topographie: fig. 1, 11.

Index des documents publiés antérieurement selon les titres des publications

Voir chap. 4.5. pour les titres abrégés.

BA: fig. 166 (1906).

Bezencenet & Gateuil, *L'architecture pour tous*, Thésard éd., Dourdan 1878: fig. 120.

BTSR: fig. 149 (1903), 111 (1909), 78 (1913), 67 (1914), 29, 31 & 32 (1915), 89 (1916).

Cérésolle 1889: fig. 20.

Flesch 1896: fig. 6, 73.

Koenig 1992: fig. 24.

Menuiserie Modèle: fig. 115, 142.

Michel 1986: fig. 99.

Edouard Ossent, *Hôtels de voyageurs au XXe siècle*, Paris s.d: fig. 129.

PS: fig. 130 (1906).

Rambert 1877: fig. 91, 160.

Souvenirs de Montreux et de ses environs, [ca 1895]: fig. 83.

Territet par deux alpinistes suisses, Zurich [ca 1889]: fig. 22.

werk-archithese, No 6, 1977: fig. 134.

4.3 Archives et musées

Administration cantonale, Département des infrastructures, Service des eaux, place de la Riponne No 10, Lausanne: Actes et plans des concessions de grève octroyées depuis le deuxième tiers du XIXe siècle.

Administration cantonale, Département des infrastructures, Service des bâtiments, section des monuments historiques, place de la Riponne No 10, Lausanne: recensement architectural et divers rapports historiques.

Administration communale, Service des travaux, rue de la Gare No 30, Montreux: environ cinquante mètres linéaires de dossiers d'ouvrages et de projets d'urbanisme dont le contenu non inventorié et passablement désordonné réserve quelques découvertes.

Administration communale, Service de l'urbanisme, rue de la Gare No 30, Montreux: dossiers de plans de mise à l'enquête dès 1894 en cours de classement, quelques projets d'urbanisme.

Archives cantonales vaudoises, rue de la Mouline No 32, Chavannes-Renens: plans cadastraux anciens, archives du Département des travaux publics relatives aux routes cantonales, cours d'eau et chemins de fer.

Archives de Montreux, avenue de la Gare No 33, Montreux: archives des communes des Planches et du Châtelard ainsi que celles du Cercle de Mon-

treux. Séries administratives usuelles, bibliothèque en constitution et collection iconographique (voir 4.6). Il est à noter que les archives du Châtelard ont été beaucoup mieux tenues que celles des Planches qui présentent d'importantes lacunes.

Musée de l'Élysée, avenue de l'Élysée No 18, Lausanne: collection iconographique couvrant l'ensemble du canton.

Musée du Vieux-Montreux, rue de la Gare No 40, Montreux: exposition permanente retraçant l'histoire de Montreux; collection d'objets et de documents, principalement iconographiques.

4.4 Institutions et entreprises

Index alphabétique des abréviations de noms d'institutions et d'entreprises utilisées (voir aussi chap. 3.3):

ACM = Archives de la construction moderne, EPFL.

ACMV = Ateliers de constructions mécaniques de Vevey.

ACV = Archives cantonales vaudoises.

AM = Archives de Montreux.

BPS = Banque populaire suisse.

CFF = Chemins de fer fédéraux, depuis 1902.

DTP = Département cantonal des travaux publics.

EPFL = École polytechnique fédérale de Lausanne (depuis 1969), fondée en 1853 comme École spéciale (privée) de Lausanne. 1864–1869 École spéciale de la Suisse française. 1870–1890 Faculté technique de l'Académie de Lausanne. 1890–1943 École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne. 1943–1969 École polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL).

EPFZ = École polytechnique fédérale de Zurich.

MH = Section des Monuments historiques du canton de Vaud.

MOB = Compagnie de chemin de fer Montreux-Oberland bernois.

MVM = Musée du Vieux-Montreux.

PC = Police des constructions, Service communal de l'urbanisme.

RPC = Règlement sur la police des constructions.

RPE = Règlement sur le plan d'extension.

SE = Service des eaux du Département cantonal des infrastructures.

SEVM = Société électrique Vevey-Montreux.

SHAS = Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), Berne (ainsi nommée depuis 1934), fondée en 1880 sous le nom de Société suisse pour la conservation des monuments de l'art historique. De 1887 à 1896: Société

pour la conservation des monuments d'art historique suisse. De 1896 à 1934: Société suisse des monuments historiques (SSMH).

SIA = Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich, fondée en 1837 sous le nom de Société des ingénieurs et architectes suisses (SIAS). Organes: *Eisenbahn, SBZ, B TSR, RTSI, SI+A, I+AS*.
SRE = Société romande d'électricité.
TCh/TP = Service communal des travaux (Châtelard/Planches).

4.5 Bibliographie

Index alphabétique des publications consultées et des abréviations utilisées (voir aussi chap. 3.3):

archithese = revue publiée par la Fédération suisse des architectes et ingénieurs, Lausanne 1971 (1); puis revue thématique d'architecture et d'art, Niederteufen 1972–1976 (2–6), 1980 ss. (10 ss.), années 1977–1979, voir *werk-archithese*.

BA = *Le Béton armé*, organe des concessionnaires et agents du système Hennebique, puis *Revue technique et documentaire des constructions en béton armé système Hennebique*, Rennes, Lille, Paris 1889–1939 (1–378).

Bettex 1896 = Gustave Bettex, *Montreux et ses environs*, Montreux 1896.

Bettex 1913 = Gustave Bettex, *Montreux*, Montreux 1913.

Bierfreund 1867 = J. Bierfreund, *Montreux am Genfersee*, Bâle 1867.

Birkner 1975 = Othmar Birkner, *Bauen + Wohnen in der Schweiz 1850–1920*, Zurich 1975.

BSVIA = *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, Lausanne 1875–1899. Successeur: B TSR.

B TSR = *Bulletin technique de la Suisse romande*. Depuis 1900, organe en langue française de la SIA, des sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et architectes, Lausanne 1900–1974 (1–104). Prédecesseur: BSVIA. Successeur: I+AS. Cf. SBZ.

Cérésolle 1885 = Alfred Cérésolle, *Montreux*, Montreux 1885.

Cérésolle 1889 = Alfred Cérésolle, *Montreux*, Zurich & Paris [vers 1889].

Crémaillères et funiculaires = Michel Grandguillaume, Gérard Hadorn, Jean Paillard, Jean-Louis Rochaix, *Crémaillères et funiculaires vaudois*, Lausanne 1982.

Dubochet 1886 = Julien Dubochet, Notice sur Montreux, tiré à part de *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, 1886.

el-Wakil in *Historische Hotels* = Leïla el-Wakil, Destinées décoratives des

Grands Hôtels historiques, in *Historische Hotels. Erhalten und Betreiben*, Lucerne 1996, pp. 25–32.

FAM = *Feuille d'Avis de Montreux*

Flesch 1896 = L. Flesch, *Notice sur les installations de la Société électrique Vevey-Montreux: travaux hydrauliques. Usine électrique de Montreux. Eclairage et distribution de force motrice. Tramway électrique Vevey-Montreux-Chillon*, Montreux 1896.

Flückiger = Roland Flückiger-Seiler, *Das Hotel am See*, publication de l'Institut für Denkmalpflege de l'EPFZ, à paraître.

JLE = *Journal et liste des étrangers de Montreux, de la vallée du Rhône et des stations climatiques romandes. Organe officiel de la Société des hôteliers*, dès 1879.

Koenig 1973 = René Koenig, Albert Schwab-Courvoisier, *Vevey-Montreux photographiés par nos aïeux*, Lausanne 1973.

Koenig I 1991 = René Koenig, *Montreux à la Belle Époque*, Genève 1991.

Koenig II 1991 = René Koenig, *En séjour à Montreux à la Belle Époque*, Genève 1991.

Koenig 1992 = René Koenig, *Le Marché couvert en la Rouvenaz*, Montreux 1992.

Léman 1900 = Leïla el-Wakil, Erich Mohr, *Léman 1900, morceaux choisis d'architecture. Une poésie monumentale*, Genève 1994.

Mémorial 1896 = *Mémorial des Travaux publics dans le canton de Vaud*, [Lausanne] 1896.

Menuiserie Modèle = *Une Menuiserie Modèle, les Held de Montreux*, Yens/Morges 1992.

Michel 1986 = Pierre-Frank Michel, *Jugendstilgalerie in der Schweiz*, Berne 1986.

Mottu 1969 = Philippe Mottu, *Caux de la Belle Époque au Réarmement moral*, Neuchâtel 1969.

NMAH = *Nos Monuments d'art et d'histoire*, bulletin destiné aux membres de la SHAS, Berne 1950 ss. Depuis 1994: *Art+Architecture en Suisse*.

Paradis encadré = Sabine Frey, Patricia Dupont, *Un paradis encadré: la fonction du tourisme à Vevey et à Montreux 1880–1914*, mémoire de licence, Université Lausanne, 1989, dactyl.

PS = *La Patrie Suisse. Journal illustré*, Genève 1893–1962.

Rambert 1877 = Eugène Rambert, *Histoire de Montreux et de ses environs*, Paris 1989, avec contrib. de Hermann Lebert, Charles Dufour, F.-A. Forel, S. Chavanne (reprod. de l'éd. publiée à Neuchâtel en 1877).

SBZ = *Schweiz. Bauzeitung / Revue polytechnique suisse*, Zurich 1883–1978 (1–96). Prédecesseur: *Eisenbahn*. Successeur: *SI+A*. Cf. B TSR.

Schmitt 1982 = Schmitt Michael, *Palast-Hotels. Architektur und Anspruch eines Bautyps 1870–1920*, Berlin 1982.

SEVM 100 ans = *Société électrique Vevey-Montreux, SEVM 100 ans 1886–1986*, [Clarens] 1986.

SKL = *Schweizerisches Künstlerlexikon*, publié par Carl Brun, Frauenfeld 1905–1917 (4 vol.).

Steiger 1876 = Dr Carl Steiger, *Montreux am Genfer See als klimatischer Winteraufenthalt und Traubenkurort*, Stuttgart 1876.

Steiger 1886 = Dr Carl Steiger, *Der Kurort Montreux am Genfersee. Eine Frühjahrs-, Herbst- und Winterstation*, Zurich 1886.

Stutz 1976 = Werner Stutz, *Bahnhöfe der Schweiz. Von den Anfängen bis zum Ersten Weltkrieg*, Zurich 1976.

Teyssseire in *Historische Hotels* = Eric Teyssseire, Jusqu'ou, in *Historische Hotels. Erhalten und Betreiben*, Lucerne 1996, pp. 75–80.

Werk = *Das Werk* (divers titres successifs), organe officiel de la Fédération des architectes suisses (FAS), de l'Œuvre et de la Société suisse des beaux-arts, Berne-Bümpliz 1914–1922, Zurich 1923–1955, Winterthur 1956–1976 (1–65).

werk-archithese = organe officiel de l'Œuvre, Niederteufen 1977–1979 (fusion *Werk* et *archithese*). Prédecesseur: *archithese*. Successeur: *Werk / Bauen + Wohnen* et *archithese*.

werk-archithese, No 6, 1977 = Gilles Barbey, Montreux et la colonisation hôtelière, pp. 24–26; Jacques Gubler, Les identités d'une région, pp. 3–23; Geneviève Paschoud, Infrastructure hygiénique et promotion de la Riviera salubre, pp. 27–31 et 40.

Wyssbrod I = Anne Wyssbrod, *Typologie des hôtels montreusiens: texte, mémoire de licence*, Université Lausanne 1988, dactyl.

Wyssbrod II = Anne Wyssbrod, *Typologie des hôtels montreusiens: catalogue*, mémoire de licence, Université Lausanne 1988, dactyl.

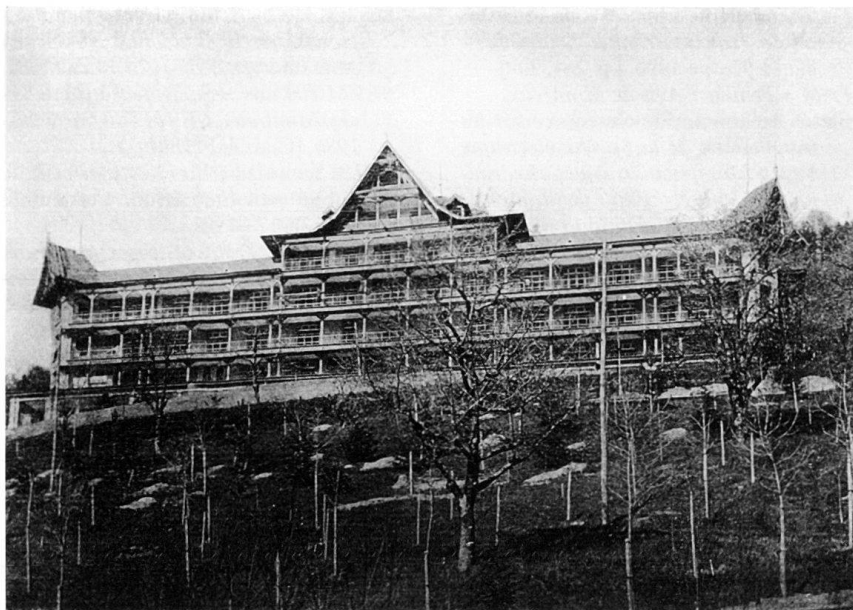
ZAK = *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte / Revue suisse d'art et d'archéologie (RSAA)* publiée par le Musée national suisse Zurich, Basel 1939 ss., Zurich 1969 ss.

Lieu de villégiature, Montreux a suscité une abondante littérature touristique; nous avons recensé une septantaine de guides, dépliants touristiques et autres panoramas. Outre ceux déjà cités ci-dessus et au chap. 4.1, il convient de mentionner les titres suivants, classés dans l'ordre chronologique:

John Coindet, *Vevey et ses environs*, Genève & Vevey 1842.

John Coindet, *Vevey et ses environs*, Vevey & Lausanne [1862].

166



Montreux et ses environs [...] guide du touriste, Genève 1876.

Annuaire de Vevey-Montreux, éd. en 1890, 1891, 1893, 1901, 1904, 1913 (le titre varie).

Christian Bühler, *Le climat de Montreux*, Montreux 1901.

Emile Yung, *Montreux et ses environs: l'un des plus beaux pays du monde*, Zurich 1898.

Le journal illustré *La Patrie Suisse* contient plusieurs articles relatifs aux chemins de fer de la région ainsi qu'à la Fête des Narcisses.

Liste d'autres ouvrages, non cités dans le cours du texte, se rapportant à la période prise en considération:

1879-1929 *Notice historique sur la Société des Hôteliers de Montreux et environs*, Montreux 1929.

1904-1954 *Cinquantième de la Société romande d'électricité Montreux-Clarens*, Montreux 1954.

Gilles Barbey, Bernard Gachet, *Espaces publics et logements collectifs: fragments d'un littoral: Montreux et Vevey*, EPFL - Département d'architecture, 1992.

Jean-Pierre Chuard, *Montreux*, Neuchâtel 1982.

Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, 12 vol., Lausanne 1970-1987.

Guillaume Fatio, *Autour du lac Léman*, Genève 1902, pp. 113-125.

Louis Gaulis, René Creux, *Pionniers suisses de l'hôtellerie*, Paudex 1975, pp. 171-181.

Paul Jeanneret, Montreux, une création de la «Belle Epoque», in *Journal de la construction*, No 10, 31.05.1975.

Dave Lüthi, *Eugène Jost (1865-1946) architecte*, mémoire de licence, Université Lausanne 1999, 3 vol., dactyl.

Gaston Maison, *Les chemins de fer actuels et disparus de la Riviera vaudoise*, Aigle, s.d.

Jean-Louis Mettler, *Montreux, cent ans d'hôtellerie*, Montreux 1979.

Montreux, in *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. 3, Neuchâtel 1905, pp. 359-365.

Montreux, in Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, t. 2, Lausanne 1921, pp. 249-253.

Montreux: de la «Confédération» de villages à la cité actuelle, in *Urbanisme et cités*, No 2, 1992.

Gilbert Salem, Nicolas Crispini, *La Côte-Riviera, passé présent sous le même angle*, Genève 1985, pp. 98-119.

Vaud à livres ouverts. Bibliographie du Canton de Vaud 1987-1995, Yens/Morges 1996.

4.6 Iconographie urbaine

Le Musée du Vieux-Montreux détient de nombreux documents iconographiques, originaux ou reproductions établies à l'occasion d'une exposition temporaire. Le fonds comprend des gravures souvent éditées par les hôteliers à des fins publicitaires, quelques albums de cartes postales classées par quartier, une certaine de photographies anciennes, quelques plans et cartes touristiques ainsi qu'un petit nombre de dossiers documentant un bâtiment ou une institution. Les photographies et cartes postales les plus significatives ont été publiées et commentées par René Koenig (voir 4.5) qui possède aussi une importante collection personnelle. A la fin du siècle pas-

sé, le peintre Théodore Renkewitz, directeur d'un institut de jeunes gens, a croqué le Vieux Montreux. Ses aquarelles sont exposées au Musée et de nombreux dessins ont été publiés (*Album artistique Montreux dessin et lithographie*, s.l. s.d. et *Montreux et ses environs*, ca 1895). Plusieurs albums destinés en premier lieu aux touristes présentent la région par le biais de la photographie, notamment celui des photographes Jullien Frères, *Montreux* (Genève, ca 1910), ou *Souvenirs de Montreux et de ses environs* (ca. 1895) ou encore un album comportant vingt-quatre vues (*Montreux*, Zurich [1924]). Certains guides, disponibles à la Bibliothèque nationale, offrent une iconographie abondante: ainsi, *Clarens et environs offert par la Pharmacie Anglaise* (Vevey, ca 1910), *Montreux Lac Léman prospectus illustré* (Montreux, ca 1913) ou enfin l'ouvrage d'Emile Yung, *Montreux et ses environs: l'un des plus beaux pays du monde* (Zurich 1898) qui donne à voir deux cents gravures. Plus récemment, Nicolas Crispini et Gilbert Salem (*La Côte-Riviera, passé présent sous le même angle*, Genève 1985) confrontent une dizaine de vues anciennes avec des photographies actuelles.

Les Archives de Montreux conservent un demi-millier de cartes postales, quelques dizaines de photographies anciennes ainsi qu'une demi-douzaine d'albums qui documentent l'activité du Service communal des travaux au cours du premier tiers du XXe siècle.

La Romande Energie (ex SRE), rue du Lac No 118 à Clarens, possède une dizaine d'albums de photographies relatives à ses diverses activités en matière de transport et d'énergie.

Le Musée de l'Elysée, avenue de l'Elysée No 18 à Lausanne, constitue également une source importante. Plusieurs centaines de gravures, photographies et cartes postales y sont classées topographiquement. Certains fonds monographiques, en premier lieu celui du photographe André Schmid, présentent aussi des vues de la région.

A Lausanne, les Archives de la construction moderne (EPFL), avenue des Bains No 23, détiennent grâce au fonds de la Menuiserie Held les plans de nombreux bâtiments, des dessins d'aménagement intérieur ainsi qu'un album dû à l'objectif du photographe H. Wolf-Bender qui présente les plus prestigieuses réalisations de l'entreprise antérieures à 1920, parmi lesquelles Montreux occupe une place de choix (voir 4.5 *Menuiserie Mordèle*).

Le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale à Berne est dépositaire des tirages originaux du photographe genevois F. Charnaux qui édita de nombreuses cartes postales de la contrée à la fin du siècle passé. De même, les tirages photographiques de nombreuses cartes

postales se trouvent dans les collections Wehrli et Photoglob conservées aux Archives fédérales des monuments historiques à Berne.

Enfin, les descendants de Louis Villard possèdent une série de photographies des œuvres de l'architecte prises par son fils Francis en 1912.

4.7 Plans d'ensemble

La région de Montreux n'est pas riche en plans d'ensemble fiables. Avant la Première Guerre, aucune des deux administrations n'a fait procéder au lever et à l'édition de plans officiels; ce n'est qu'en 1917 pour Le Châtelard et en 1919 pour Les Planches que paraîtront des plans levés par des géomètres en vue de l'établissement des plans directeurs d'extension. Et si nous trouvons des plans et des cartes dans de nombreux guides touristiques, ceux-ci sont souvent très fantaisistes.

Un travail mérite d'être souligné: il s'agit de quatre plans du littoral montreusien montrant le développement urbain en 1830, 1870, 1890 et 1914, commandés au géomètre Albert Jaquet par la Municipalité du Châtelard en vue de l'Exposition Nationale de Berne de 1914 (Montreux, Service de l'urbanisme). Aux plans énumérés ci-dessous, il convient encore d'ajouter les feuilles Vevey No 464 et Montreux No 465 de l'*Atlas Siegfried* (1:25000), levées entre 1886 et 1888, publiées respectivement en 1889 et 1890, révisées en 1905, 1912, 1922, 1933 et 1949 pour la première et 1892, 1905, 1910, 1912, 1920 et 1933 pour la seconde.

1 *Carte topographique et géométrique du territoire de la Commune du Châtelard* au district de Vevey dressée d'après les plans généraux levés durant les années 1822, 23, 24 et 25 par Vincent Rossier, comm. arp., échelle graphique (ACV).

- 2 *Carte topographique du territoire de la Commune des Planches* réduite au rapport 1:1000 d'après les nouveaux plans de cette Commune levés en 1842, 1843 et 1844 par A. Forestier, comm. (ACV).
- 3 *Montreux et ses environs 1877*, 1:25000, J. Aubert, comm. arp., in Eugène Rambert, *Montreux*, Neuchâtel 1877.
- 4 *Carte de Montreux*, le 6 août 1879, 1:10 000, par J. Aubert, comm. arp. (AM).
- 5 *Carte du territoire de la Commune du Châtelard*, Vevey, le 2 novembre 1891, 1:5000 par J. Aubert, géomètre breveté, en 6 folios (ACV).
- 6 *Montreux et ses environs 1901*, 1:25000, J. Aubert, comm. arp., propriété du Syndicat des intérêts de Montreux (MVM).
- 7 *Carte du Territoire de la Commune de Les Planches* dressée par J. Mermoud d'après les plans levés en 1897-1906 par E. Jaquet, 1:5000, en 3 folios (ACV).
- 8 *Carte de Montreux et environs*, 1:5000, décembre 1917, A. Jaquet, géomètre (Service des travaux-Montreux).
- 9 *Carte topographique de la région Les Planches-Veytaux* dressée en août 1919 par Ed. Jaquet, géomètre officiel, 1:1000, en 2 folios (ACV).

4.8 Commentaire sur l'inventaire

Un premier inventaire sur le terrain a été réalisé en 1976 par Gilles Barbey et Jacques Gubler. La même année, Gilles Barbey rédigeait un manuscrit, complété en 1981. En 1996, Joëlle Neuenschwander Feihl reprend l'étude et décide de recommencer à zéro. Ce travail a duré quatorze mois. L'exploration systématique du territoire de l'actuelle commune de Montreux ainsi que l'ana-

lyse de vues aériennes récentes aboutissent à la constitution d'un premier corpus d'inventaire comprenant environ cinq cents objets, dont les bâtiments ruraux et les maisons villageoises sont exclus. Une sélection a été ensuite effectuée sur la base des critères suivants: qualités urbanistique, architecturale et typologique, état de conservation, représentativité, documentation disponible, accessibilité. Tous les bâtiments publics ou d'utilité publique, les hôtels ainsi que les ouvrages relatifs aux transports apparaissent dans l'inventaire, à l'exception de certains édifices démolis de longue date.

Nous tenons à remercier pour leur accueil et l'aide qu'ils nous ont apportée les institutions et personnes suivantes:

Administration cantonale, Département des infrastructures: Michel Cosendai, ingénieur au Service des eaux et de la protection de l'environnement; Eric Teysseire, conservateur des Monuments historiques, Michèle Grote, archiviste à la section des Monuments historiques.

Administration communale, Montreux: Jean-Lou Barraud, Georges-Philippe Mayor, Philippe Lozet, respectivement chef, 1er adjoint et technicien au Service de l'urbanisme, Pierre Pradervand, chef du Service des travaux, Gérard Nicolier, responsable du Cadastre.

Archives de Montreux: Evelyne Lüthi-Graf, archiviste, et Svetlana Ristic.

Musée de l'Elysée: Christophe Blaser. Archives fédérales des monuments historiques, Berne: R. Born.

Musée du Vieux-Montreux: Monique Riwar et Jean-Pierre Loosli, conservateurs.

Romande Energie: Monsieur Albin Favre, rédacteur.

Et enfin Mesdames Isabelle Ackermann, Sylvie Feihl, Martine Neuenschwander Gmur et Messieurs Jacques Bujard, Pierre Chessex, Jean-Pierre Cuendet, Philippe Gmur, Roland Flückiger, René Koenig, Henri Michel, Jean-Louis Rochaix, Jean-Luc Villard.